

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID

Des déclinaisons de ce dossier, assorties de compléments, sont disponibles :

- En partie Empire
 - [Andaluz de minas](#) (C.A.M.)
 - [Charbonnages de Faulquemont](#)
 - [Mines de fer de Goa](#) : Indes portugaises.
 - [Houillères du Gard](#)
 - [Minerais de fer de Krivoï-Rog](#)
 - [Mines de fer de La Mourière](#) (Meurthe-et-Moselle)
 - [SARCAL](#) : chamottes à Oriolles (Charente)
 - [Villefort et Vialas](#) : mines de plomb argentifère en Lozère.
- En partie Algérie
 - [Mokta : activités algériennes.](#)
 - [Ouasta-Mesloul](#)
- En partie Maroc
 - [Chérifienne d'études minières](#) (SACEM)
- En partie Tunisie
 - [Aïn-Allega](#)
 - [Djebel-Djerissa](#)
 - [Gafsa \(Compagnie des phosphates et chemins de fer de\)](#)
 - [Kroumirie et Nefzas](#)
- En partie AEF :
 - [Compagnie minière de l'Ogooué](#) (Comilog) : manganèse.
 - [Compagnie de l'uranium de Franceville](#) (Comuf)(Gabon)
 - [Société de recherches et d'exploitations minières de l'Afrique française équatoriale](#)
- En partie AOF :
 - [Mines de fer de Mauritanie](#) (Miferma) : fer.
 - [Grand-Lahou \(mines de manganèse de\)](#)(Côte-d'Ivoire)
 - [Société d'études minières de la Côte-d'Ivoire](#)
 - [Société des mines de l'Aïr](#) (Niger) : mines d'uranium
- En partie Inde & Indochine :
 - [Études minières en Indo-Chine](#)

1845 (9 novembre) : ordonnance instituant la concession d'Aïn-Mokra au profit de M. Talabot.

Ancienne Société civile des mines et hauts fourneaux de Karezas.

1865. S.A.R.L. Substitution de la Société des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid aux droits de M. Talabot.

1865 (29 avril) : Société anonyme, après fusion avec les Mines de la Tafna.

60 PARTS D'INTÉRÊT LIBÉRÉES (*Le Journal des débats*, 2 février 1862)

Adjudication en l'étude de M^e CABARET, notaire à Paris, rue Louis-le-Grand. 28, le lundi 10 février 1862, à midi, des droits résultant de 60 parts d'intérêt libérées de 500 fr. chacune de la [Société des mines et hauts fourneaux des Karezas](#), dont le siège est à Paris, boulevard Montmartre, 2. L'adjudication aura lieu en six lots de 10 parts chacun, sur la mise à prix de 4.000 fr. par chaque lot. S'adresser audit M^e Cabaret.

Bertrand Gille, *la Sidérurgie française au XIX^e siècle* LA CONCENTRATION SOUS LE SECOND EMPIRE

Au conseil de la société de Mokta-el-Hadid, on retrouve tout à la fois des administrateurs du Crédit Lyonnais (Ferrouillat ¹, Colongeat ²) et des administrateurs de la Société Générale (Talabot, Hentsch [démissionnaire de la SG en 1871 ou 1872], Denière³ [puis Victor Fère]).

Également membre du premier conseil :

- Edward (ou Édouard)-Lévi Montefiore (Londres 1826-Moyembrie, Aisne, 1907) : banquier à Paris, administrateur de Vezin-Aulnoye, ensemble minier et métallurgique s'étendant du Nord à la Lorraine, créé par la famille belge Sépulchre. Administrateur des Sels gemmes de la Russie méridionale, présidés par son parent Raphaël-Georges Lévy.

Frère aîné de Georges Montefiore (1832-1906), naturalisé belge, gendre du banquier Bischoffsheim, directeur de la succursale bruxelloise de la Banque de Paris et des Pays-Bas, sénateur, créateur de l'Institut électrotechnique de Charleroi.

Marié à Emma Cahen d'Anvers (fille de Joseph-Meyer, co-fondateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et sœur d'Édouard, président de Peñarroya).

1 Émile Ferrouillat : administrateur du Crédit lyonnais, des Fonderies et forges de L'Horme, des Houillères de Montrambert et La Béaudière, de la Navigation mixte. Il démissionne en 1880 des Aciéries de Firminy, après avoir échoué à les faire absorber par la Société de L'Horme, beaucoup plus grosse mais beaucoup moins rentable, qui fera finalement faillite en 1895.

2 Eugène Colongeat administrateur des Aciéries de Firminy et des Houillères de Montrambert et de la Béaudière mais seulement l'un des six commissaires aux comptes du Crédit lyonnais.

3 Guillaume Deninger dit Denière (1815-1894) : fils d'un célèbre bronzier d'art bronzier d'art parisien, il épouse Adelaïde Callou, fille d'un entrepreneur et concessionnaire de l'établissement thermal de Vichy. Il fait partie du premier conseil de la Société générale en 1864, en devient rapidement vice-président, puis (1868-1886) président. Il siège à la Société générale algérienne (remplacée après faillite par la Compagnie algérienne), préside la Société générale de transports maritimes à vapeur, est régent de la Banque de France (1866-1888). À force de collectionner les conseils et de s'égarer en spéculations hasardeuses, il suscitera les railleries de la presse et sera poursuivi par sa fille et son gendre pour dilapidation d'héritage.

Un fils : Raoul (1872-1963), marié à Jeanne Machiels. D'où deux filles décédées en bas âge (1904 et 1906). ingénieur E.C.P. Représentant de Fives-Lille au Transvaal, président de la Compagnie d'argentures sur glace et de la Compagnie de fonderie de bronze phosphoreux Montefiore à Saint-Denis, administrateur de la Compagnie de chemins de fer Miramas-Port-de-Bouc, des Comptirs Hesse et Vie (Guyane) et de la Société de contrôle technique. Fondateur de la Coupe Montefiore (ski de fond), trésorier de l'Alliance israélite universelle. Officier de la Légion d'honneur du 22 août 1950.

*

En 1865, Parran, qui venait d'occuper pendant plusieurs années avec grand éclat le poste d'Alès, quitta le service de l'État pour fonder, sur l'initiative de Paulin Talabot, cette grande affaire que constitua la Société de Mokta (nécro par Ernest Ledoux*).

Le minerais en Algérie
(*Mémorial de la Loire*, 30 décembre 1867)

On écrit d'Alger, au *Messenger du Midi* :

.....
Parmi les produits algériens appelés à être exploités sur une grande échelle, les minerais tiendront, assurément, une grande place. Depuis deux ans, la Compagnie des mines de fer de Mokta-el-Hadid, près Bône, extrait des quantités considérables de ce minerais et a même fait construire plusieurs bateaux à vapeur spéciaux qui, tout en effectuant en France le transport du minerais, transportent également d'autres produits et rapportent des marchandises.

Hervé Joly,
Diriger une grande entreprise française au XX^e siècle

[380] Le corps [des Mines] était également, dès l'origine, bien implanté aux mines de Mokta : leur fondateur, Paulin Talabot, avait confié en 1865 l'exploitation à Alphonse Parran (X 1846), resté à la direction générale jusqu'en 1900. S'y sont ensuite succédé

Édouard de Billy ⁴ (X 1885, en 1906, auparavant ingénieur-conseil du Crédit lyonnais), Charles-Émile Heurteau (X 1897), André Duby (X 1910) et Georges Perrineau (X 1930), Henri Lafond (X 1914) exerçant, lui, des années 1950 à sa mort en 1963, la seule présidence parmi d'autres fonctions d'administrateur de sociétés. Après le décès accidentel du directeur général É. de Billy en 1917 [*sic* : 1919], Ch.-Émile Heurteau le remplace en 1918 avec un simple titre de directeur, l'héritier de P. Talabot, Léon de Nervo (petit-fils de son frère François), prenant le titre d'administrateur délégué. Cette concurrence familiale explique probablement que Heurteau soit parti dans les années 1920 aux Mines de houille de Marles, avec là, justement, un titre d'administrateur délégué. La prédominance du corps des Mines connaît alors une interruption, A. Duby n'étant recruté qu'en 1927, comme ingénieur en chef des services techniques, puis directeur aux côtés de Léon de Nervo, avant d'accéder à la direction générale dans les années 1940.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(*Le Messager de Paris*, 22 mars 1869)

.....
La Compagnie de Mokta-el-Hadid, par les résultats obtenus dans l'exercice qui vient de finir, confirme de plus en plus les prévisions favorables que cette affaire n'a cessé de nous inspirer.

La réputation des minerais de Mokta n'est plus à faire : il est bien reconnu qu'ils sont indispensables pour la fabrication des fontes de qualité ; et l'importance du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'industrie métallurgique s'accroît de tout le développement que prennent en ce moment les nouveaux procédés de fabrication de l'acier. La vente était en 1867 de 146.000 tonnes. Elle a été en 1868 de 180.000, elle sera, en 1869, d'après les marchés passés, de plus de 200.000 tonnes.

Les bénéfices faits exclusivement sur les mines d'Algérie ont permis, en outre de la réserve statutaire et de l'intérêt à 5 % du capital versé, de consacrer à l'amortissement de certains comptes de premier établissement une somme de 600.000 fr., soit le double de la somme employée l'année précédente pour le même objet. On espère que

⁴ Édouard de Billy (1866-1919) : petit-fils d'Édouard de Billy (1802-1874), inspecteur général du corps des mines. Fils d'Alfred de Billy, inspecteur des finances, membre de la commission des comptes du PLM, administrateur de la Providence-Vie et Accidents. Neveu de Charles de Billy, auditeur à la Cour des comptes. Cousin de Robert de Billy, diplomate, marié à Jeanne Mirabaud, fille aînée de Paul. D'où Suzanne qui épouse Jean Raoul-Duval (1894-1978), vice-président-directeur général adjoint des Docks et entrepôts du Havre, administrateur de la Société du Haut-Ogooué (SHO) et de la Havraise Indochinoise.

Édouard de Billy épouse Alice Johnston (1870-1909), sœur de Raoul (1870-1915), grand propriétaire dans le Médoc, administrateur de Gafsa et des Phosphates de l'Océanie. Il se remarie en 1915 à Catherine Johnston (1884-1971), demi-sœur de la précédente, sœur de George (administrateur de la SFFC, des Phosphates de l'Océanie, du Port de Papeete). Veuve, Catherine se remaria en 1920 au major Robert Davis, ex-commissaire de la Croix-Rouge américaine en Autriche-Hongrie.

Ingénieur du corps des mines, Édouard de Billy débute comme ingénieur-conseil du Crédit lyonnais, puis devient administrateur de l'Omnium lyonnais (1897), de la Compagnie franco-portugaise d'explorations minières (sept. 1899), des Chargeurs réunis (déc. 1899), de la Société des mines de Manganèse de Darkvéti (Caucase)(1900), de la Société des Générateurs à vaporisation instantanée (système Serpollet)(liquidateur en 1900). Il quitte le Lyonnais en 1902 pour devenir directeur de Mokta-el-Hadid, administrateur du Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris (1902), de Gafsa (1903), de la Foncière-Transports (1904), de la Compagnie Diamantina (1905), de Mokta-el-Hadid (1908), du Bône-Guelma (fév. 1911), des Mines de fer de Goa (juil.1911), des Chemins de fer du Midi, d'Ekaterinovka... Pendant la Grande Guerre, il est nommé directeur adjoint des Travaux publics au Maroc, puis membre de la mission Tardieu aux États-Unis. Il meurt d'un accident de cheval alors qu'il venait d'être appelé au conseil du P.O.

l'exploitation des houillères, sans donner pour l'exercice prochain un bénéfice appréciable, pourra commencer avant la fin cette année. Nous avons la satisfaction de voir que le cours des actions de Mokta ressent l'influence de cette situation prospère ; après une certaine dépréciation correspondant à la période d'organisation, il est maintenant au-dessus du pair, et nous considérons les titres que nous avons en portefeuille comme une valeur d'avenir.

.....

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Exercice 1871
(*Le Messager de Paris*, 25 mars 1872)

.....

L'interruption du travail dans plusieurs usines métallurgiques a, pendant un certain temps, obligé la compagnie de Mokta-el-Hadid à suspendre ses importations de minerai, et, par contrecoup, est venue atteindre la compagnie des Transports maritimes, en privant de leur aliment principal ses services de la Méditerranée. De plus, l'état de guerre faisant préférer les pavillons neutres pour les traversées lointaines, les départs de la Compagnie, sur les lignes transatlantiques, ont dû être plus d'une fois suspendus ; mais ces arrêts ont été momentanés. Les travaux des deux compagnies, vivement repris, dès que les circonstances l'ont permis, ont donné aussitôt des résultats favorables. La compagnie des Transports maritimes, que ce long chômage n'a pas empêchée de satisfaire pour 1870 aux larges amortissements prescrits par ses statuts et les sages décisions des assemblées générales antérieures, a pu, au 1^{er} septembre, distribuer un escompte sur le dividende de 1871, et la compagnie de Motka a donné, même pour 1870, un dividende de 4 %, en constatant que les événements « n'ont pas ébranlé les bases de l'entreprise, mais seulement atténué, dans une mesure qui n'a rien d'excessif, les produits de l'exercice 1870 et retardé d'un an la mise en exploitation des houillères. »

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Exercice 1872
(*Le Messager de Paris*, 5 avril 1873)

.....

La compagnie de Mokta-el-Hadid s'est trouvée en mesure de profiter de la reprise générale des travaux et de la prospérité actuelle de l'industrie métallurgique.

Ses livraisons se sont élevées à 372.849 tonnes pour les-mines de fer d'Algérie, à 58.000, pour les charbonnages du Gard. Des bénéfices importants, dont l'affectation n'a pas encore été réglée par l'assemblée générale de cette société, ont été la conséquence naturelle de cette production.

La quantité de minerai de fer déjà reconnue avec certitude et les marchés déjà passés pour ces minerais garantissent, pour de longues années, le revenu de cette partie de l'entreprise. En même temps, toutes les mesures sont prises pour donner à l'exploitation des charbonnages, qui ne fait que commencer, le fructueux développement dont elle est susceptible.

Compagnie des minerais de Mokta-el-Hadid
(*Le Messenger de Paris*, 9 avril 1873)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des minerais du 1^{er} magnétique de Mokta-el-Hadid, réunie le 31 mars dernier pour l'examen des comptes de 1872, n'a eu qu'à se louer des résultats exceptionnellement favorables obtenus pendant cet exercice. Extraction de minerais et de charbons, et vente tant des produits extraits cette année que du stock existant à la fin de l'année précédente, tout a marché activement et dans les meilleures conditions. Il a été extrait 334.924 tonnes de minerais et 57.915 de charbon, et vendu 372.849 tonnes de minerais et 57.915 tonnes de charbon.

Ces résultats ont heureusement modifié la situation de la société, sans parler du bénéfice qu'ils ont permis de répartir. Fin 1871, le passif exigible dépassait de plus de 600.000 fr. l'actif immédiatement réalisable ; cette année, c'est au contraire l'actif disponible qui dépasse de 636.000 fr. le passif exigible et le montant des obligations.

Le bénéfice net réalisé en 1872 a été, en résumé, de 2.994.914 fr, dont le conseil a proposé et l'assemblée approuvé la répartition suivante :

Amortissement des frais de premier établissement et du matériel immobilisé	971.796
Réserve statutaire	100.779
Dividende	936.815
Reconstitution du fonds de roulement	950.000
Solde à reporter	35.524
	<u>2.994.914</u>

Le dividende a été fixé à 35 fr. pour les actions libérées de 500 fr. et à 30 fr. pour celles qui ne sont libérées que de 400 fr.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à prélever sur les produits de l'exercice en cours ou des suivants les fonds nécessaires au remboursement des obligations de 100 fr. provenant de l'échange des actions libérées de 500 francs.

M. Émile Ferrouillat, administrateur sortant, a été réélu. MM. le baron de Nervo et Ch. Herpin ⁵ ont été nommés administrateurs en remplacement de deux membres du conseil, décédés.

La commission de vérification des comptes a été composée, comme l'année précédente, de MM. Rey et Coste.

Société générale
(*Le Journal des débats*, 6 avril 1874)

⁵ Charles-Louis-César Herpin (Carouge, Suisse, 22 juin 1832-Brides-les-Bains, 24 juin 1894) : ancien directeur de la Société générale (1865-1872), il se rapproche du groupe Mirabaud-Puerari : administrateur de Mokta-el-Hadid (avril 1873), de Fives-Lille (nov. 1877), du Chemin de fer et du port de la Réunion (mars 1878), de la Compagnie algérienne (juin 1878), de l'éphémère Société indienne d'électricité (Indes anglaises)(déc. 1878), de la Société française d'études et d'entreprises (septembre 1881), de Peñarroya (octobre 1881) et de la Société industrielle et commerciale des métaux (déc. 1881) — à l'origine du krach des cuivres qui emportera le Comptoir d'escompte en 1889.

[...] Le rapport passe en revue la situation des entreprises industrielles et commerciales dans lesquelles la Société Générale était antérieurement engagée. Il mentionne notamment la Compagnie de Mokta-el-Hadid, qui, arrivée enfin à la période des profits, distribue, pour l'exercice, 10 % du capital versé. [...]

Société Générale
(*Le Journal des débats*, 6 avril 1875)

[...] La Compagnie de Mokta-el-Hadid est dans une situation prospère ; après de larges prélèvements pour travaux neufs, elle distribue cette année 60 fr. par action, soit 15 % du capital versé. La Société Générale a réalisé l'intérêt qu'elle avait dans la Compagnie des transports maritimes. [...]

Mines de Mokta-el-Hadid
(*Le Messenger de Paris*, 16 avril 1875)

Le rapport présenté à l'assemblée générale du 31 mars, constate des résultats favorables. Les extractions ont pris en 1874 un développement sensible ; elles ont atteint 427.852 tonnes de minerais et 92.817 tonnes de charbon. Les livraisons se sont élevées à 394.004 tonnes de minerais et 86.712 tonnes de charbon, ce qui est, pour l'ensemble, un peu moins qu'en 1873.

Le produit net de l'exercice, toutes déductions faites des dépenses d'amortissement et de travaux neufs, s'est élevé à 2.644.532 fr., dont le conseil a proposé la répartition suivante :

Prélèvement pour la houillère de Comberedonde	554.368 10
Prélèvement pour la première annuité payée sur l'achat du chemin de fer de Chamborigaud à La Vernarède	153.199 85
Réserve statutaire	96.849 25
Aux actions	1.807.350 00
Solde de 1874	32.785 65
Total	<u>2.644.552 85</u>

Le dividende se trouve ainsi porté à 60 fr. pour les actions libérées de 500 fr. Enfin, la réserve statutaire atteint aujourd'hui 514.713 87.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice et renouvelé le mandat de MM. J. Coste et G. Rey, administrateurs sortants.

CHRONIQUE JUDICIAIRE
(*Le Messenger de Paris*, 28 avril 1875)

III

Concession de mines en Algérie. — Étendue.

Le gouvernement a concédé, en Algérie, un certain nombre de mines, dont l'exploitation a donné lieu à la formation de sociétés en cours.

L'exécution des travaux rencontre quelquefois des résistances de la part des colons ou des indigènes. Souvent, les limites de la concession ne sont pas fixées avec la même précision qu'en France parce que le sol n'est pas cadastré et que les plans levés pour la demande de concession sont contestés par les propriétaires des terrains.

Dans ce cas, qui doit décider si tel ou tel domaine est compris dans l'étendue du périmètre de la concession ?

Les propriétaires ont soutenu que cette difficulté est du ressort des tribunaux ordinaires. La Société des Mines de Mokta-el-Hadid a été récemment assignée à ces fins au tribunal de la Seine.

Mais les juges ont reconnu que l'autorité administrative seule était compétente pour interpréter le texte et l'étendue de la concession.

« Attendu, porte son jugement du 6 avril 1875, que si la loi du 9 mai 1866, rendue applicable à l'Algérie par le décret du 23 juin suivant, a modifié la législation préexistante en ce qu'elle affranchit l'extraction des minerais, exploitable à ciel ouvert, de la nécessité de l'autorisation administrative à laquelle elle était spécialement soumise dans la colonie, par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 9 octobre 1848, les conséquences de cette loi ne vont pas jusqu'à dépouiller de tout contrôle le pouvoir de l'administration ; étant expliqué par ladite loi, que les minerais de fer en couches et filons qui nécessiteraient des travaux souterrains, ne peuvent bénéficier du principe absolu de liberté qu'elle édicte ; qu'audit cas, l'exploitant est tenu de se pourvoir d'une permission spéciale déterminant les conditions auxquelles il doit être assujéti ;

« Attendu que cette restriction était surtout utile en Algérie, à raison de la nature du sol dont les minerais ne sont pas tous des minerais d'affleurement et se rencontrent à une certaine profondeur du sol ;

« Qu'il est évident que la protection due, tant à l'industriel qui a obtenu une concession minière, qu'au propriétaire qui demeure libre de disposer des richesses de la superficie, le devoir de concilier ce double Intérêt entraînent des difficultés de fait qui touchent à l'appréciation même des décrets de concession autant que des faits et usages locaux ;

« Qu'elles réclament une sérieuse investigation de la part des agents de l'autorité administrative que concerne le service des mines.

« Qu'il leur appartient de constater les abus commis par les industries rivales et de les maintenir dans leurs droits respectifs ;

« Attendu que cette compétence a été spécialement visée dans le décret du 9 novembre 1845, à la suite des réserves faites au profit des propriétaires de la surface, et qu'en fait, dans l'espèce, elle s'impose à la solution du débat qui divise les parties ;

« Qu'il s'agit de rechercher si les puits et galeries établis par société des mines ne sont pas, comme il est articulé par les époux Harvin, une feinte, un jeu, une fiction pour masquer le véritable objet du travail et les abus de jouissance commis par la société, et, d'autre part, si l'exploitation des minerais à ciel ouvert, à laquelle veulent se livrer les propriétaires du sol, n'affecterait pas une profondeur telle qu'elle contrarierait la mine et en rendrait l'exploitation dangereuse ;

« Que la portée de ces questions rentre essentiellement dans l'interprétation même des arrêtés de concession, laquelle excède la compétence des tribunaux civils... »

Les actionnaires de cette société ont tenu, le 29 mars, leur assemblée générale annuelle.

L'exercice 1875, sur les résultats duquel le rapport du conseil d'administration a édifié les actionnaires, est le dixième écoulé depuis la fondation de la société. Les quantités de minerais de fer et de houille livrées dans le cours de cet exercice ont été à peu près égales à celles livrées dans l'exercice précédent, mais l'abaissement du prix moyen de vents a entraîné une certaine diminution sur les bénéfices obtenus. Les extractions ont été, en 1875, de 414.868 tonnes de minerai et 91.193 tonnes de charbon. Les livraisons ont été de 399.512 tonnes de minerai et 86.448 tonnes de charbon.

Bien que ces chiffres soient quelque peu inférieurs à ceux de 1874, le produit net de l'inventaire arrêté au 31 décembre 1875 se solde par une somme plus élevée. Ce résultat provient de ce que, grâce aux amortissements largement et sagement opérés dans les exercices précédents, le compte de premier établissement des mines de Bône ne présentait plus à amortir qu'un solde de 95.000 francs, ce qui a permis de n'appliquer, en 1876, aux amortissements qu'une somme bien inférieure à celles des années précédentes.

En somme, le produit net de l'exercice 1875 s'est élevé à 2.789.689 87 dont la répartition a eu lieu comme suit :

Prélèvement pour la houillère de Comberonde	667.751 60
Annuité payée sur l'achat du chemin de fer	153.199 85
À la réserve statutaire	98.436 92
Dividende aux actions à raison de 60 fr. aux actions libérées de 400 francs et de 65 fr. à celles libérées de 500 fr.	1.806.345 00
Report à nouveau	63.956 50
Total égal	<u>2.789.689 87</u>

L'assemblée a approuvé les comptes et voté la répartition du dividende proposé, savoir : 60 francs aux actions libérées de 400 francs et 65 francs à celles libérées de 500 francs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE.
Assemblée générale du 25 mars 1876
(*Le Journal des finances*, 25 novembre 1876)

[...] Les actions de la Compagnie de Mokta el-Hadid conservent et consolident les cours élevés quelles ont obtenus.

Les quantités de minerais de fer et de houilles livrées dans le cours de cet exercice, ont égalé en livraisons celles de l'exercice précédent ; mais l'abaissement du prix moyen de vente a entraîné une certaine diminution dans les bénéfices obtenus. Cependant, le produit net de l'inventaire se solde par une somme plus élevée que l'année dernière. Ce résultat provient de ce que, grâce aux amortissements largement et sagement opérés dans les exercices précédents, le compte de premier établissement des Mines de Bône ne présentait plus à amortir qu'un soldé de 95.000 fr., ce qui a permis de n'appliquer

cette année aux amortissements qu'une somme inférieure à celle qui, dans les précédentes années, était employée à cette destination.

Il sera proposé à l'assemblée générale de cette société d'attribuer aux actions un dividende de 60 francs par action, égal à celui qu'elles ont reçu l'année dernière. Cette somme représente 15 % du capital versé. [...]

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(*Le Journal des débats*, 4 avril 1877)

.....
Les actions de Mokta-el-Hadid donnent le même dividende que l'année dernière : 60 fr., soit 15 % du capital versé. [...]

Compagnie de Mokta-el-Hadid
(*Le Messenger de Paris*, 6 avril 1877)

Les produits de 1876 sont un peu inférieurs à ceux de 1875. Compris le solde de ce dernier exercice, le» bénéfices nets se sont élevés, toutefois, à 2.632.885 02, ce qui a permis de proposer, à la réunion annuelle du 31 mars, la distribution d'un dividende de 60 fr. par actions - libérées de 400 fr. et de 65 fr. par actions libérées de 500 fr.

Les extractions et ventes de minerais ont un peu diminué en 1876, comparativement à l'année précédente, alors que, de leur côté, les houillères donnaient des résultats plus satisfaisants. Contre 414.868 tonnes de minerais et 91.193 tonnes de charbons extraits en 1875, nous avons pour 1876, comme extraction, 388.082 tonnes de minerais et 115.650 tonnes de charbons. Contre 399.512 tonnes de minerais et 86.448 tonnes de charbons vendues en 1875, nous avons, pour 1876, comme ventes, 372.614 tonnes de minerais et 103.180 tonnes de charbons.

Le compte de bénéfices s'élevait, en 1875, y compris le solde de 1874, à 2.789.689 fr. 87 c. ; celui de 1876. y compris le solde de 1875, élève à 2.632.885 fr. 02 c. Voici l'emploi comparatif qui a été fait de ces deux bénéfices annuels :

	1875	1876
Prélèvement pour la houillère de Comberonde	667.751 60	552.808 00
Annuité payée sur l'achat du chemin de fer	153.199 83	153.199 85
Réserve statutaire	98.436 92	96.343 86
Dividende	1.806.345 00	1.805.575 00
Report	63.956 50	24.958 36
	<u>2.789.689 87</u>	<u>2.632.885 02</u>

Par suite du dernier report à la réserve statutaire, celle-ci atteint maintenant 709.464 65.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INDUSTRIELLES DU JOUR.
(*Le Messager de Paris*, 21 juillet 1877)

Un traité vient d'intervenir entre l'État et la Compagnie de Mokta-el-Hadid, aux termes duquel la Compagnie de Mokta s'engage à dessécher le lac Fetzarah (Algérie) dans un délai qui ne pourra excéder deux ans. Les travaux devront commencer le 1^{er} janvier 1878.

Charbonnages du Rhône
(*Le Messager de Paris*, 26 octobre 1877)

Une assemblée extraordinaire tenue le 28 septembre a donné son approbation à la convention conclue par la Compagnie des charbonnages du Rhône avec un groupe de sociétés houillères pour l'organisation en commun des établissements que comporte la fabrication des agglomérés. La Société des mines d'Alais, celle des mines de Bessèges, la Compagnie de Mokta-el-Hadid sont au nombre des co-intéressés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 1877
(*Le Journal des finances*, 5 janvier 1878)

[...] Malgré la stagnation de l'industrie métallurgique, la Compagnie de Mokta-el-Hadid a réalisé, pendant l'année 1876, 2.032.083 fr. 02 de bénéfices nets, peu inférieurs au rendement de l'exercice précédent, et la même dividende de 60 fr. par action va être proposé à l'assemblée générale prochaine.

Nous devons vous signaler l'augmentation de produit des houillères. Celles-ci, en effet, ont donné, cette année, 115.000 tonnes de charbon extraites, et 103.000 tonnes de charbon vendues, pour 86.000 tonnes extraites et vendues l'année précédente. Vous savez, en effet, que les mines de fer magnétique de Mokta ne forment qu'une portion de l'objet de la société qui porte leur nom, et qu'elles sont seules en pleine exploitation. Les Houillères du Gard commencent à peine à y entrer et doivent, à leur tour, devenir une source importante de revenus. Si on ajoute à cet élément de succès les larges amortissements qui ont été effectués jusqu'à présent, on ne saurait s'étonner des cours élevés que les titres de cette société ont obtenus, après une certaine période d'attente et de dépréciation, cours qu'ils semblent devoir conserver comme bien acquis maintenant.

Ces résultats dus à la richesse des mines, à leur situation favorable, en même temps qu'à une direction technique aussi habile que sage, n'ont été obtenus qu'après de longues années de patience et de travaux immédiatement stériles. [...]

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(*Le Journal des débats*, 5 avril 1878)

[...] La Compagnie de Mokta donne pour l'exercice 1877 le même dividende, 60 fr. par action, que les deux précédentes années. [...]

MINES DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Gaulois*, 7 mai 1878)

Chacune des assemblées générales de la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid est une occasion nouvelle d'appeler l'attention des capitalistes français sur les ressources inépuisables de l'Algérie.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 29 mars dernier ; les actionnaires avaient à examiner les comptes de l'exercice 1877, et à entendre et à approuver la communication de la convention faite par les Sociétés houillères de Bessèges-Alais, Charbonnages des Bouches-du-Rhône, et Michel & Armand, dans le but d'établir en participation une ou plusieurs fabriques de briquettes à Marseille ou aux environs.

Le rapport de la commission *[sic]* donne les chiffres suivants : production de l'année : 360.810 tonnes de minerais et 121.852 tonnes de houille. Les ventes de minerais ont été de 371.128 tonnes ; celles de charbons de 105.170 tonnes. La production des minerais a diminué de 17.872 tonnes ; celle des charbons s'est augmentée de 6.202. Les livraisons de minerais ont diminué de 1.486 tonnes ; celles des houilles se sont augmentées de 1.990.

Pendant l'exercice, une somme de 579.733 fr. 29 c. a été employée en aménagement et installation dans les mines d'Afrique et les houillères de Cessous et des Salles. De plus, il a été prélevé 317.439 fr. 90 c. pour les travaux de la concession de Comberedonde, pour l'exploitation de laquelle il a été payé la redevance annuelle de 67.500 fr. ; 10.000 fr. ont, en outre, été payés à titre de redevance pour l'exploitation d'une partie de la concession de Tréllys. L'amortissement de la valeur d'un terrain acquis à Saint-Julien-de-Cassagnas, pour l'établissement de la fabrique d'agglomérés, a exigé une somme de 2.500.000 francs.

Le solde créditeur du compte des profits et pertes de l'exercice s'élève à 2.083.739 fr. 29 c. sur lesquels 1.805.095 seront répartis entre les actions à raison de 60 fr. par action de 400 fr., et 16 fr. par action de 500 fr. ; le solde à reporter s'élève à 278.644 fr. 29.

Mines, fonderies et forges d'Alais
(*Le Temps*, 9 septembre 1878)

Cette société, qui est au capital de 9 millions, vient de vendre pour une somme de 5.100.000 fr. sa concession houillère de Rochebelle à la Compagnie de Mokta-el-Hadid. Cette vente, si elle est autorisée par l'autorité supérieure, entraînera la cession de la part prise par la Compagnie d'Alais dans la Société en participation pour les charbons agglomérés du Sud-Est. La Compagnie de Mokta aurait ainsi 281 parts au lieu de 132 sur la totalité des 400 parts de cette affaire.

Forges d'Alais
(*Le Capitaliste*, 18 septembre 1878)

Cette importante Compagnie traite, dit-on, la vente de sa concession houillère de Rochebelle à la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid. Cette vente entraînerait la cession de la part de la Compagnie des forges d'Alais dans la Société des charbons

agglomérés du Sud-Est. L'affaire se conclurait au prix de 5.000.000 environ. Mais rien ne peut être conclu sans le consentement de l'administration supérieure.

FUSION AVEC LA COMPAGNIE DES MINES DE SOUMAH ET DE LA TAFNA

ÉCHEC DE LA TENTATIVE DE RACHAT DES HOUILLÈRES DE ROCHEBELLE

Mines de Mokta-el-Hadid
(*Le Messager de Paris*, 21 novembre 1878)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette Compagnie va être appelée, le 11 décembre, à se prononcer sur les objets suivants :

1° L'apport, par la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, de la mine de houille de Rochebelle (Gard), à la Compagnie de Mokta-el-Hadid ;

2° L'apport de tout l'actif de la Société des mines de fer de Soumah et de la Tafna (Algérie), à ladite Compagnie de Mokta-el-Hadid.

Par suite desquels apports le fonds social serait porté de 15 millions à 20 millions de francs par la création de 10.000 actions nouvelles;

3° Des modifications à apporter aux statuts.

Mines, fonderies et forges d'Alais
(*Le Temps*, 25 novembre 1878)

La Compagnie d'Alais annonce le remboursement par anticipation de ses trois emprunts par obligations qui s'élèvent ensemble au chiffre nominal de 5 1/2 millions. On sait que cette Compagnie aura à recevoir une somme d'importance à peu près égale de la Compagnie de Mokta-el-Hadid pour la cession faite à cette dernière de la houillère de Rochebelle. Les emprunts appelés au remboursement cesseront de porter intérêt à partir du 1^{er} janvier 1879.

Mines de Mokta-el-Hadid
(*Le Temps*, 25 novembre 1878)

Jusqu'à nouvel ordre et par exception, les actions de cette Compagnie pourront être négociées sans être munies de coupons.

Compagnies des mines de Mokta-el-Hadid, de Soumah et la Tafna,
et des Forges d'Alais

(*Le Temps*, 16 décembre 1878)

La Compagnie de Mokta-el-Hadid avait récemment négocié l'achat du charbonnage de Rochebelle appartenant à la Compagnie de forges d'Alais et l'achat des concessions

et de l'actif de la Compagnie des mines de Soumah et de la Tafna. Les traités, pour devenir définitifs et exécutoires, devaient être soumis aux assemblées générales des trois Compagnies. Elles ont été tenues cette semaine.

Un groupe d'actionnaires de la Compagnie des forges d'Alais a réclamé la préférence pour l'acquisition du charbonnage de Rochebelle, aux conditions traitées avec la Compagnie de Mokta-el-Hadid ; l'assemblée générale a, par son vote, accueilli cette demande.

L'assemblée générale de la Compagnie des mines de Soumah et de la Tafna a voté le traité de cession. L'assemblée générale de la Compagnie de Mokta-el-Hadid n'avait donc à délibérer que sur ce dernier traité qu'elle a accepté.

En conséquence, l'actif total de la Compagnie de Soumah et la Tafna sera, le 31 décembre, passé au compte de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, sous la réserve qu'il sera retenu la somme nécessaire pour payer 20 fr. à chaque action de la Compagnie Soumah, au compte de l'exercice courant, et ladite Compagnie restera débitrice des versements en retard sur un certain nombre de ses titres.

En paiement de l'actif acquis, la Compagnie de Mokta créera 6.667 actions nouvelles, complètement libérées, qui seront remises à la Compagnie de Soumah. L'échange se fera à raison d'une action de Mokta contre $2 \frac{7}{10}$ actions de Soumah.

Les actions nouvelles de la Compagnie de Mokta ne participeront pas aux bénéfices des exercices 1878-1879 : elles détacheront leur premier coupon en novembre 1880.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
Assemblée générale du 11 décembre 1878
(*Le Capitaliste*, 18 décembre 1878)

Les actionnaires ont approuvé le contrat de cession passé avec la Société des mines de Soumah et de la Tafna, déjà consenti le 9 courant par les actionnaires de cette dernière société.

L'apport de l'actif de la Société de Soumah et la Tafna, est consenti moyennant 6,667 actions de Mokta-el-Hadid de 500 fr. entièrement libérées ; l'abandon d'une somme de 360.000 fr., pour être distribuée comme soulte aux 18.000 actions de la Société de Soumah ; la participation aux bénéfices à partir de l'exercice 1880 ; l'admission de six administrateurs de cette société dans celle de Mokta-el-Hadid.

Le capital social a donc été porté de 15 millions à 18.333.500 fr. et de 30.000 à 36.067 actions.

La société à responsabilité limitée deviendra société anonyme libre, et l'unification des titres se fera à 500 fr. dans un temps déterminé.

L'échange se fera dans la proportion de l'action Mokta contre deux et $\frac{7}{10}$ actions de Soumah, l'action de Mokta étant évaluée à 1.350 fr., par rapport à celle de Soumah évaluée au pair à 500 francs.

ACTES OFFICIELS
(*Le Messager de Paris*, 18 décembre 1878)

Par décret, la Société des mines de fer de Mokta-el-Hadid, département de Constantine, est autorisée à importer d'Italie en Algérie, par le bureau de douane de Bône, 10.000 kg de dynamite provenant de la fabrique d'Avigliana, exploitée par la Société anonyme italienne pour la fabrication de la dynamite système Nobel.

L'importation ne pourra s'opérer que par fractions de 5.000 kg au plus.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Messenger de Paris*, 13 avril 1879)

La Chambre syndicale des agents de change publie les avis suivants :

À partir du lundi 14 avril présent mois, les 6.667 actions nouvelles créées par la Compagnie des Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, et délivrées en échange des actions de la Compagnie des Mines de Soumah et de la Tafna, en représentation de l'apport fait par cette dernière compagnie de tout son actif à la Compagnie de Mokta-el-Hadid, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Ces titres, portant les n^o 30.001 à 36.667 et la jouissance du 1^{er} mai 1880, seront inscrits à la Cote officielle sous une rubrique distincte des 30.000 actions anciennes de ladite Compagnie.

Cette admission porte de 30.000 à 36.667 le nombre des actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid négociables sur notre marché.

Les actions de la Compagnie des Mines de Soumah et de la Tafna cesseront d'être négociables à la Bourse de Paris, à compter du même jour 14 avril.

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME

Société des mines de Mokta-el-Hadid
Assemblée du 26 avril 1879
(*Le Capitaliste*, 30 avril 1879)

Le rapport présenté aux actionnaires constate que les bénéfices nets se sont élevés à 2.149.670 fr. 70 pour l'exercice 1878, et en ajoutant 278.644 fr. 29 pour le solde créditeur de l'exercice 1877, à 2.428.314 fr. 99 qui ont été répartis de la manière suivante :

Réserve statutaire 5 % sur 2.428.314 fr. 99 c	121.415 74
Intérêts et dividende de 1878, soit 60 fr. par action de 400 fr. et 05 fr. par action de 500 fr.	1.805.000 00
Dotation pour le fonds de prévoyance et de secours	50.000 00
Solde reporté à nouveau	451.899 25

MM. Herpin, Ferrouillat et de Nervo ⁶, administrateurs sortants ont été réélus. M. le baron de Vaufreland ⁷ a été nommé en remplacement de M. Benet ⁸ et MM. le général de Chabaud-Latour ⁹, Victor Fère [Société générale], Louis Frémy ¹⁰, Paul Mirabaud ¹¹, Tarbé des Sablons ¹² [président de la Cie algérienne] et Vernes d'Arlandes ¹³, pris dans le conseil d'administration des Mines de Soumah et Tafna, ont été élus administrateurs.

Les actionnaires, siégeant ensuite à titre extraordinaire, ont approuvé la nouvelle rédaction des statuts, motivée par l'annexion des mines de Soumah et la Tafna, telle qu'elle avait été proposée par le conseil d'administration.

LES
MINES DE MOKTA-EL-HADID
ET DE SOUMAH ET DE LA TAFNA
(*Le Messager de Paris*, 12 août 1879)

La Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid à responsabilité limitée, s'est transformée à la suite de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 1879 en société anonyme libre.

Cette transformation a paru opportune au moment de la fusion de la Compagnie de Mokta-el-Hadid avec celle de Soumah et de la Tafna.

La Compagnie de Mokta-el-Hadid exploite en Algérie, aux environs de Bône, le plus riche et le plus important des gisements de minerais de fer magnétique.

Le minerai de fer dans les environs de Bône, fut signalé pour la première fois en 1843 par M. l'ingénieur Fournel. Cette constatation détermina des recherches actives au Bou Hamra, à la Meboudja, aux Kharézas et enfin au nord-ouest du lac Fezzara à 35 kilomètres de Bône.

Le gisement principal de Mokta-el-Hadid fut découvert, en juillet 1845, par les ingénieurs de M. J. Talabot ; reconnu dans ses lignes principales, cette mine fut l'objet d'une concession accordée à M. J. Talabot en novembre 1845.

6 Robert de Nervo (1849-1909) : marié à une nièce de Paulin Talabot, administrateur des Mines et fonderies de Pontgibaud (vice-président en 1890, président en 1898)(parenté Barante), président de Denain-Anzin, administrateur de la Route de Beyrouth à Damas, puis du Damas-Beyrouth-Hauran et du Port, quais et entrepôts de Beyrouth, des Houillères de Graigola-Merhyr, du PLM, des Éts Cail, des Ateliers et chantiers de la Loire, de la Cofrador...

7 Baron Fortuné de Vaufreland (1836-1917) : maître des requêtes au Conseil d'État. Marié à une Dlle Clary, fille de Sidonie Talabot. Administrateur de Denain-Anzin.

8 Probablement Louis Benet (1805-1877), des Ateliers de construction de machines à vapeur de La Ciotat, rachetés en 1851 par les Messageries impériales (futures Messageries maritimes), puis fondeur dans le quartier Menpenti à Marseille.

9 Chabaud-Latour (1801-1885) : ancien député du Gard, ancien ministre, sénateur inamovible.

10 Louis Frémy (1805-1891) : député de l'Yonne (1849-1851, 1865-1869), gouverneur du Crédit foncier (1857-1877), administrateur du Crédit foncier des États-Unis, de l'Aigle-Vie et, avec Talabot, de la Société générale algérienne et des Docks et entrepôts de Marseille,

11 Paul Mirabaud (1848-1908) : membre de la haute banque protestante. Administrateur de sociétés, président des Chargeurs réunis (1895). Voir [encadré](#).

12 Jules Tarbé des Sablons (1830-1893) : ancien auditeur au Conseil d'État, ancien préfet de l'Yonne (1866-1870), ancien administrateur de la Société générale algérienne, puis président de la Compagnie algérienne (1878-1893). Candidat malheureux aux législatives de 1887 dans la 2e de l'Yonne contre Paul Bert.

13 Théodore Vernes d'Arlandes (Versols-et-Lapeyre, Aveyron, 24 juin 1820-Cannes, 11 décembre 1893) : administrateur de la Société générale algérienne, membre en 1874 du syndicat des prêteurs de la Compagnie du chemin de fer des Charentes (comte Lemercier), administrateur du Comptoir d'escompte de Paris (1874-1882, 1884-1889), actionnaire de la S.A. française de Kebao (1889), membre fondateur de la Société de secours aux blessés militaires, membre du consistoire de Paris, officier de la Légion d'honneur (1872).

Les concessions de Bou-Hamra et des Kharézas furent vendues à M. Talabot qui les exploite jusqu'en 1864, concurremment avec celle de Mokta.

C'est à ce moment que la fabrication de l'acier Bessemer vint donner à la Société de Mokta-el-Hadid une importance capitale ; la nouvelle fabrication exigeait des minerais de choix, et les minerais de Mokta, un peu délaissés jusque-là, par suite de leur prix de revient trop élevé, trouvèrent de grands et faciles débouchés à des prix très rémunérateurs.

Les statuts de la Société civile qui exploitait les mines de Mokta furent modifiés, la Société fut transformée en société anonyme, et elle se réservait dans son acte de constitution le droit de créer des services de transports, des hauts fourneaux, des forges et d'exploiter des mines de houille destinées à desservir les usines.

La Compagnie de Mokta, en se développant, fut vite amenée à créer tous les services accessoires prévus par ses statuts. Tout d'abord, elle s'assura de puissants moyens de transport pour ses minerais, et elle poussa les travaux des mines avec une telle activité que la production s'est élevée de 22.000 tonnes en 1865 à 137.000 tonnes en 1866 ; la production a monté successivement jusqu'à 255.000 tonnes en 1869.

Pendant les événements de 1870-1871, il s'est produit un temps d'arrêt, mais après la guerre, la métallurgie a passé par une période exceptionnelle d'activité, et, pour satisfaire à ses besoins, la Compagnie de Mokta a dû redoubler d'activité pour étendre ses recherches, ses travaux d'aménagement et sa production.

Depuis lors, la production a atteint et même dépassé le chiffre de 400.000 tonnes; les minerais étaient demandés en grande partie en France par les aciéries du Creusot, de la Loire, du Nord et du Gard.

C'est par le port de Bône que s'écoulaient les produits de l'extraction ; le minerai y est amené par un chemin de fer de 85 km établi à la voie de un mètre; un matériel spécial d'embarquement et des ateliers de réparation et de construction installés par la Compagnie, facilitent les transports et en réduisent les prix.

La production de Mokta a sensiblement faibli pendant ces dernières années ; elle ne s'est élevée en 1878 qu'à 285.615 tonnes ; elle avait été, en 1877, de 360.810 tonnes. Cet amoindrissement s'explique par la crise industrielle qui a surtout affecté la métallurgie et par certaines difficultés que rencontre l'exploitation des gisements.

Une partie des mines s'exploite maintenant par galeries souterraines. La Compagnie a estimé sage de préparer l'exploitation par galerie qui est plus coûteuse que celle à ciel ouvert, de façon à obtenir pendant longtemps une moyenne de prix de revient d'extraction très avantageuse.

En dehors des difficultés techniques de l'exploitation au fond, il a fallu créer et s'attacher un personnel de mineurs ; il était nécessaire, pour cela, de faire venir à grands frais des ouvriers spéciaux, de les établir dans de bonnes conditions hygiéniques à cause des fièvres pernicieuses et leur donner même un certain confort pour les retenir à Mokta.

Un des principaux obstacles à l'exploitation du gisement de Mokta était l'insalubrité pendant la saison d'été du lac Fezzara, très voisin de la montagne de minerai exploitée. À cause de ce voisinage, il fallait ramener tous les soirs le personnel à Bône par le chemin de fer.

Pour parer à ce grave inconvénient, la Société de Mokta a reçu du gouvernement d'Algérie la concession du lac Fezzara dont la superficie est de plus de 13.000 hectares, à charge par elle d'entreprendre immédiatement les travaux nécessaires à la régularisation du régime du lac et de boiser en eucalyptus ou autres essences appropriées au sol et au climat, une ceinture de 2.000 hectares de superficie autour du lac.

Les travaux poursuivis pour l'amélioration du lac Fezzara ont consisté en une rigole mettant en communication le centre du lac avec la rivière de la Meboudja, la Seybouse

et la mer. Cette rigole de 15 kilomètres est creusée dans un terrain argilo-sableux ne renfermant pas de rocher.

*
* *

En dehors des mines de fer en Algérie, la Compagnie de Mokta possède en France les deux concessions contiguës de Cessous et de Comberonde qui occupent une surface utile de 4 kilomètres carrés dans le terrain houiller et comprise dans les schistes anciens du mont Rouvergne qui sépare les exploitations de la Grand'Combe de celles de Bessèges. Un embranchement particulier relie les houillères à la station de Chamborigand établie sur la ligne d'Alais à Brioude.

Ces mines sont encore dans la période de préparation, quoiqu'elles aient produit chaque année un chiffre croissant de combustibles ; leur production annuelle s'est élevée de 8.000, tonnes en 1870, à 15.000 en 1871, pour arriver en 1877 à 79.000 tonnes et 90.000 tonnes en 1878.

Les travaux préparatoires tendent à l'exploitation de la couche de Champclauson exploitée à la Grand'Combe depuis fort longtemps.

Les mines des Salles et de Montalet, appartenant à la Compagnie de Mokta, sont en préparation pour une exploitation estimée dans quelques années à 100.000 tonnes de houille, et leur richesse est comparable à celle des mines de Bessèges auxquelles elles se relient. La production s'est élevée de 10.000 tonnes en 1870 à 46.000 tonnes en 1878.

Cessous et Comberonde produisent surtout des charbons maigres, les Salles et Montalet des charbons gras.

Mokta-el-Hadid avait traité avec la Compagnie des mines et fonderies et forges d'Alais pour l'achat de la mine de houille de Rochebelle, près d'Alais, mais les actionnaires de cette dernière Compagnie n'ont pas ratifié les propositions de leurs administrateurs. Cette affaire n'a pas eu de suite.

La Compagnie de Mokta est entrée en France dans un certain nombre de participations qui intéressent son exploitation. C'est ainsi qu'elle possède 500.000 fr. d'actions de Firminy. Malgré la crise industrielle, Firminy a distribué 40 fr. par action, soit 8 % du capital versé. Grâce aux larges prélèvements opérés dans les années prospères, le capital social de Firminy se trouve représenté en totalité par le fonds de roulement.

Une autre participation concerne la société des charbons agglomérés du Sud-Est.

La Compagnie de Mokta a créé une fabrique de briquettes à l'aide des menus maigres de Cessous et Comberonde. Cinq compagnies se sont entendues pour former une société en participation dite des Charbons agglomérés du Sud-Est et comprenant 400 parts, savoir :

À la Compagnie d'Alais	149 parts
À la Compagnie de Mokta	132
À la Compagnie de Bessèges	67
À la Compagnie des Bouches-du-Rhône	21
À la Société Michel-Armand	21

Cette société en participation a pour objet la création d'une ou plusieurs fabriques de briquettes ; une première usine a été établie à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône).

Quand les usines seront en pleine fabrication, elles pourront au moyen des briquettes fabriquées à bas prix faire concurrence aux houilles anglaises dans la Méditerranée.

Enfin, le 11 décembre dernier, l'assemblée générale de Mokta a ratifié l'apport fait par la Compagnie des mines de Soumah et de La Tafna de tout son actif social.

La Compagnie de Mokta a signé cet acte important dans le but d'acquérir la propriété des minerais de Tafna dont les qualités complètent celles de Mokta, de façon à pouvoir soutenir aisément la concurrence des minerais étrangers, qui serait difficile avec les minerais de Mokta seuls, à cause de leur prix plus élevé. Le point principal qui a décidé la fusion, c'est la crainte d'une concurrence portant, en Algérie même, non seulement sur le minerai, mais sur le personnel des mineurs et sur le fret ; enfin, Mokta trouve dans cet achat le bénéfice d'un deuxième port d'embarquement, ce qui met les transports à l'abri de toute éventualité.

Comme contrepartie, citons les motifs qui ont porté la Compagnie de la Tafna à la fusion.

Le rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des mines de Soumah et de la Tafna en avril 1878 insiste sur l'urgence de prendre une décision énergique pour assurer l'avenir de la Société.

La persistance de la crise industrielle avait réduit à un peu plus d'un franc par tonne le bénéfice de l'extraction ; le rapport notait ce point que l'exploitation ne saurait être rémunératrice et ne pourrait prendre de développement avant que le port de Beni-Saf fût achevé.

Les conditions des mines sont excellentes, les gîtes sont abondants, leur exploitation se fait à ciel ouvert dans des conditions très faciles, leur distance à la mer est faible ; mais, disait le rapport, la Compagnie de Soumah n'est pas seule placée dans de bonnes conditions ; à Bilbao, on a aussi d'excellent minerai à une faible distance du port d'embarquement et Bilbao est plus près de l'Angleterre et de l'Allemagne que le port inachevé et inconnu de Beni-Saf.

D'autre part, il faudra disputer à Mokta une partie de ses débouchés. Or Mokta a terminé et amorti tous ses grands travaux d'installation : il est à l'apogée de la fortune. Ce serait dans des conditions inégales pour Soumah une concurrence acharnée, dans laquelle Soumah combattrait dans de mauvaises conditions, puisqu'il est encre dans sa période de création et que la construction du port de Béni-Saf, sur laquelle repose l'avenir de la Société, peut donner lieu à des difficultés, sinon insurmontables, tout au moins extrêmement coûteuses.

D'après ces données, on peut reconnaître que la Compagnie de Mokta-el-Hadid représente une force industrielle considérable. Si ses débouchés restent suffisants, on peut croire que Mokta pourra fournir dans un temps donné 600.000 tonnes de minerai et 300.000 tonnes de combustibles par an.

POLITIQUES ET FINANCIERS (*Le Gaulois*, 18 novembre 1879)

CHABAUD-LATOUR (général de), sénateur inamovible, administrateur de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, de la [Compagnie des mines de Soumah et de la Tafna](#).

TEISSERENC DE BORT, sénateur de la Haute-Vienne, ambassadeur à Vienne, administrateur des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée [PLM], des chemins de fer de Madrid à Saragosse et à Alicante ; de la [Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid](#).

(*Le Gaulois*, 8 décembre 1879)

Le conseil d'administration de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid a décidé, qu'en raison des changements introduits dans la forme et le capital de la société, les 36.667 actions actuelles seraient retirées de la circulation et remplacées par des titres nouveaux.

Ces derniers seront échangés au fur et à mesure des présentations à partir du 1^{er} décembre.

En conséquence, à partir du 8 décembre, les négociations ne pourront plus avoir lieu qu'en titres nouveaux.

Annuaire de la Compagnie des agents de change, 1880, p. 1016-1017 :

Administrateurs : MM. Paulin Talabot, président; Am. Armand, Breittmayer, J. Cambefort, général baron de Chabaud La Tour, F. Chalmeton ¹⁴, comte F. Clary, Eug. Colongeat, Cote, Denière, V. Fère, Em. Perrouillat, L. Frémy, Ed. Hentsch, Ch. Herpin, Mailly, Marrel, P. Mirabaud, Edw. Montefiore, baron de Nervo, Tarbé des Sablons, Teisserenc de Bort, baron de Vaufreland, Vernes d'Arlandes.

Directeur général délégué. — M. Alph. Parran.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(*Le Journal des débats*, 3 avril 1880)

(*Le Capitaliste*, 7 avril 1880).

[...] Le rapport rend compte de la situation d'anciennes affaires dans lesquelles la Société est encore intéressée, telles que la Compagnie le Mokta-el-Hadid... [...]

Dividende

(*Le Temps*, 30 avril 1880)

Les actionnaires de la Compagnie des minerais de fer de Mokta-el-Hadid se sont réunis hier 28 avril ; les comptes ont été approuvés; le solde du dividende de l'exercice 1879 est payable, à partir du 1^{er} mai, dans les bureaux de la Société générale.

Mokta-el-Hadid

(*Le Capitaliste*, 5 mai 1880)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid s'est tenue le 28 avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1879, lesquels se soldent par un bénéfice net de 1.131.851 fr. 18, en dehors du reliquat de l'exercice 1878.

Le dividende de l'exercice, en outre des intérêts sur le capital versé, a été fixé à 40 fr. par action, qui seront payés à partir du 1^{er} mai prochain.

¹⁴ Ferdinand Chalmeton (1812-1903) : administrateur-directeur de la Compagnie houillère de Bessèges, chevalier de la Légion d'honneur.

Oncle de Paul Chalmeton, administrateur de la Société nouvelle de Kébao (Tonkin).

Le reliquat de 62.276 fr. 02 a été reporté à l'exercice 1880.

MM. Armand ¹⁵, Chalmeton, [Jules] Cambefort ¹⁶ et [Victor] Fère [adm. Société Générale, Forges et chantiers de la Méditerranée, régent de la Banque de France...], administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que les commissaires, MM. [Gustave] Rey et [Théodore] Lissignol.

H. DE BARLON.

(Le Journal des débats, 10 mai 1880)

Les actionnaires de Mokta-el-Hadid ont approuvé les comptes de l'exercice 1879. Le bénéfice net est de 1.831.881 fr. 18 c. le dividende est axé à 40 fr., en plus des intérêts.

UN PIED À FIRMINY (1880-c. 1893)

Aciéries et forges de Firminy

[Rejet de la fusion avec la Société des fonderies et forges de L'Horme]

Démissions d'administrateurs sur toute la ligne

(Le Capitaliste, 21 juillet 1880)

[...] Les actionnaires [...] ont procédé au remplacement de dix des administrateurs démissionnaires. Ces administrateurs ont été remplacés par ... MM. Chalmeton, baron [Robert] de Nervo, Teisserenc de Bort¹⁷ et comte Clary [parenté Talabot], en qualité de représentants de la Compagnie de Mokta-el-Hadid. [...]

N.B. : les représentants de Mokta quitteront le conseil de Firminy vers 1893.

Compagnie des minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid

¹⁵ Amédée Armand (1807-1881) : exploitant de charbonnages dans les Bouches-du-Rhône (associé en 1839 avec Jean-Étienne Michel dans Michel, Armand & Cie), partenaire à partir de 1877 de Mokta dans la Société des charbons agglomérés du Sud-Est (usine de briquettes à Port-de-Bouc), fondateur des Forges de La Capelette, absorbées par les Forges et chantiers de la Méditerranée à La Seyne, dont il fut administrateur (1856-1858), puis membre du comité de direction, vice-président de la Société générale de transports maritimes à vapeur (SGTM), président de la CCI de Marseille (1866-1872), président de la Société marseillaise de crédit (1877-1880), administrateur de l'Immobilière Marseillaise, des Comptoirs maritimes de crédit industriel et commercial à Tunis, ancêtre de la Banque transatlantique, des assurances Cercle-Incendie à Marseille...

¹⁶ Jules Cambefort (1828-1906) : banquier à Lyon, d'abord chez son oncle, Oscar Galline, puis au sein de la maison J. Cambefort, Saint Olive & Cie. Trois enfants de son mariage avec Augusta Morin : une fille, mariée au banquier Gustave Mirabaud, et deux fils, Charles et Oscar. Administrateur du PLM, de Mokta-el-Hadid et de Krivoï-Rog, de la Compagnie générale des eaux et de la Compagnie générale des eaux pour l'étranger, de la Banque maritime (1881), de la Société lyonnaise de dépôts (SLD), des Éts Cail (1890), commissaire des comptes des Assurances générales-Vie (1890), administrateur du Lloyd français (1891), des Messageries maritimes (1892), du Canal de Suez (1895), des Mines de Roche-la-Molière et Firminy...

¹⁷ Edmond Teisserenc de Bort (1814-1892) : polytechnicien, administrateur du PLM à partir de 1852, il est de l'écurie Talabot. Député de l'Hérault (1846), puis député (1871) et sénateur (1888) de la Haute-Vienne.

(*Le Messager de Paris*, 28 juillet 1880)

Les actionnaires de la Société de Mokta-El-Hadid se sont réunis en assemblée générale le 28 avril dernier pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1879.

Nous avons, dès le 26 dudit mois d'avril, publié le rapport à présenter à cette assemblée par les commissaires de la société. Cette publication nous dispense d'entrer dans aucune explication en ce qui touche les résultats financiers de l'exercice dont il s'agit. C'est au rapport du conseil d'administration que nous emprunterons les renseignements qui suivent au sujet de l'exploitation en elle-même.

Aux mines de Bône, le puits Mokta destiné à la reconnaissance et à l'exploitation du gîte dans la profondeur, avait atteint, au 31 décembre 1879, la profondeur de 62 m. 60, le fonçage a été rendu pénible par l'affluence des eaux. Un travers banc à la profondeur de 60 m. sera poussé à la recherche du minerai, et utilisé, s'il y a lieu, pour l'extraction.

Les travaux préparatoires ont été poursuivis au niveau de 26 mètres au-dessous du chemin de fer. Le minerai acquiert dans certains chantiers une dureté qui augmente notablement les frais d'abattage. Quelques reconnaissances ont été poussées au-dessous de ce niveau ; mais elles ne sont pas encore assez avancées pour donner des indications certaines sur la nature et la puissance du minerai. Dix-huit maisonnettes pour les ouvriers ont été bâties en 1879. Aux Karézas, il n'a été fait que des travaux d'exploitation proprement dits.

Le canal d'écoulement du lac Fezzara est terminé, sauf une petite lacune vers le centre du lac : l'écoulement des eaux, commencé dans les derniers mois de 1879, s'est régularisé dans les conditions prévues : le débit était de 238.000 mètre³ cubes par 24 heures à la date du 15 février dernier.

La production des mines de Bône a été de 310.674 tonnes au lieu de 2*5,615 en 1878: les quantités embarquées ont été de 316.444 ; soit 7.400 tonnes de moins que dans l'année précédente, et les quantités vendues se sont élevées à 320.485 tonnes, en diminution de 18.208 tonnes.

À La Tafna, les travaux d'aménagement des mines comprennent quelques recherches sur les gîtes, et l'installation d'un plan incliné et d'une voie ferre destinée à faciliter le transport des minerais exploités à ciel ouvert dans la partie orientale du gîte de Baroud. Un bâtiment pour les bureaux a été construit sur la plage de Mersa-Hamed, à proximité des opérations de l'embarquement.

Les mines de Soumah ont livré au commerce 8.547 tonnes, et celles de La Tafna 73.350 tonnes.

Les travaux exécutés au port de Bénisaf. et dont le coût est de 1.084.282 06ⁱ pour l'exercice 1879, somme portée aux immobilisations, ont permis de donner l'hiver dernier un abri à la plupart des navires qui sont venus charger du minerai de La Tafna. L'on peut compter cette année, grâce à l'avancement de la jetée du large, sur une augmentation considérable des expéditions. L'achèvement du port dans le courant de l'exercice actuel paraît aujourd'hui assuré, sauf quelques dragages nécessaires pour faciliter l'entrée des grands steamers. La Société se trouvera donc prochainement dans les conditions les plus favorables pour le développement de la production.

Aux houillères de Cessous et de Comberedonde, dont la période d'organisation peut être considérée comme terminée, les travaux de 1879 ont porté sur l'aménagement du niveau inférieur du puits n° 3 (Cessous), et sur celui de la couche Champelauson (Comberedonde) ; les ateliers de criblage et lavage, l'alimentation des chaudières au puits de la serre, l'achèvement d'une maison de direction constituent les principales installations du jour faites dans l'année.

La production nette s'est élevée à 89.874 tonnes contre 81.012 en 1878, et les ventes ont été de 88.921 tonnes, au lieu de 78.609 l'année précédente.

Sur la concession de Gagnières-Montalet, le puits du viaduc a été approfondi jusqu'à 344 mètres ; il a recoupé 6 veines de houille donnant une épaisseur totale de 3 m. 80 de charbon. Le 5^e niveau (à 250 m. de profondeur) est en préparation ; les 6^e et 7^e niveaux, étagés de 50 en 50 mètres, vont être poussés activement, afin de pouvoir élever l'extraction à 100.000 tonnes par an.

La production nette de la houillère de Gagnières a été, en 1879, de 56.429 tonnes, au lieu de 51.771 en 1878, et les ventes de 50.402 tonnes contre 46.249 dans l'exercice antérieur.

Le total des ventes des houillères du commerce s'est élevé à 139.323 tonnes, dépassant de 14.465 tonnes celui de l'année précédente.

Malgré cette augmentation de tonnage, le produit des houillères a diminué sous l'influence de la baisse des prix à l'intérieur et de la concurrence anglaise à l'extérieur et à Marseille même. Ce n'est qu'au prix de sacrifices, destinés à leur assurer une place sur le marché extérieur, que les Compagnies du Gard et des Bouches-du-Rhône ont pu exporter 243.566 tonnes de houilles-lignite ou agglomérés.

L'usine à briquettes de Bouc, dans laquelle la Compagnie est intéressée pour 132.400, n'a pu, en 1879, année de mise en train, fabriquer que 26.821 tonnes. Elle fait actuellement 5 à 6.000 tonnes par mois, et sa production va être prochainement augmentée par la mise en marche d'une machine Bietrix (grand modèle).

La participation dans les aciéries et forges de Firminy a continué à trouver de bons résultats ; le dividende de 40 fr. a pu être maintenu pour l'exercice 1878-1879.

En résumé, les produits de l'exercice, qui atteignent 1.831.851 15, accusent sur ceux de 1878 une diminution de 317.819 55, qui aurait été plus considérable sans l'appoint de 202.372 65, fourni par les mines de La Tafna. Cette réduction est due à une diminution de 7.000 fr. dans le tonnage de la vente, à l'abaissement des prix qu'a amené la prolongation de la crise métallurgique, et à l'accroissement des frais de l'exploitation souterraine de Mokta. Le reliquat de 1878 permet cependant de maintenir au même chiffre le dividende.

En ce qui touche les ventes, il faut signaler ce fait que la reprise de la métallurgie du commencement de cette année a motivé auprès de la Société des demandes de minerai qui lui assurent pour les années 1880 et suivantes, un accroissement notable sur le tonnage général des ventes, qui, pour 1879, a atteint 541.705 tonnes. Les diverses exploitations sont en mesure de pourvoir à cet accroissement, et si les difficultés inhérentes à l'approfondissement des travaux tendent à restreindre le rendement des mines de Mokta, un large développement est ouvert aux mines de Bénisaf et aux houillères du Gard.

Nous n'avons pas à indiquer la répartition adoptée pour les bénéfices nets sus indiqués. Le rapport des commissaires en donnait ce détail, et nous avons, à la date même de l'assemblée, indiqué comment les actionnaires ont donné leur approbation à cette répartition.

ÉLIE BÉLOU.

Compagnie des minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid
(*Le Messager de Paris*, 16 juin 1881)

[html en miettes]

Les actionnaires de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid ont été convoqués pour le 9 avril dernier en assemblée générale ordinaire et extraordinaire ; ils ont répondu au nombre de 50, porteurs de 21.396 actions sur les 36.667 qui composent le fonds social, et disposant de 470 voix, à la convocation qui leur avait été adressée.

L'assemblée ordinaire avait pour objet la discussion des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1880. Disons immédiatement que les résultats de cet exercice se chiffrent par un bénéfice net de 2 millions 665.553 66, supérieur de 833.702 51 à celui de l'année précédente. Il est vrai qu'une partie de ce bénéfice a été réalisée par la vente de 900 des actions des Aciéries et Forges de Firminy, lesquelles figuraient à l'actif, au chapitre des Participations industrielles, pour leur prix d'émission, soit 300 fr. seulement. La Société n'a conservé que 100 actions de cette entreprise : elles lui ont fourni un dividende de 40 fr. par titre. La plus-value accidentelle obtenue sur cette réalisation a été appliquée en amortissement de dépenses de création, tant au port de Benisaf que dans les houillères de la Société.

L'augmentation de bénéfices propre à l'exploitation en elle-même, ressort à 473.702 51 et elle provient uniquement de l'accroissement du tonnage des minerais extraits et vendus. La production des mines de Bône a été en effet de 341.190 tonnes au lieu de 310.674 : mais c'est pour les mines de Soumah et de La Tafna que l'accroissement a été le plus important, la production s'étant élevée de 73.574 tonnes à 204.471. La raison de cette différence entre les deux gîtes exploités par la Société, est la plus grande facilité d'extraction que présentent les mines de Soumah et de La Tafna, où l'abattage des minerais se pratique à ciel ouvert, tandis qu'à Mokta-el Hadid, il faut recourir à des puits et à des galeries souterraines.

Les ventes de minerais de fer ont atteint 557.529 tonnes ; elles se répartissent entre les mines de Mokta pour 350.465 tonnes, en accroissement de 20.000 tonnes, et les mines de Soumah et de La Tafna pour 207.064 tonnes, en augmentation de 125.000 tonnes. La proportion atteinte est considérée par le conseil d'administration comme un maximum qu'il serait imprudent de chercher à augmenter. C'est dans le développement régulier des houillères de Cessous et de Comberedonde qu'il croit utile de chercher pour l'avenir l'accroissement de la production sociale.

Ces houillères ont fourni en 1880 une quantité de 173.196 tonnes, au lieu de 116.303 dans l'exercice précédent, et les ventes se sont levées à 155.048 tonnes, contre 139.000 en 1879. Le syndicat d'exportation a placé à l'extérieur, dans le courant de l'année, à des conditions meilleures qu'en 1879, une quantité de 304.172 tonnes de combustible, dans laquelle la Société figure pour 18.985 tonnes.

Quant à l'usine à briquettes de **Bouc**, dans laquelle la Compagnie est intéressée pour 132/400, elle s'est accrue d'une machine Biérix, grand modèle, dont la marche et les produits sont satisfaisants ; une seconde machine de même modèle est en voie d'installation pour compléter l'outillage de cette usine. Le chiffre total de la fabrication en 1880 a été de 76.955 tonnes. Il doit être de 100.000 tonnes environ en 1881 et sera augmenté au fur et à mesure de l'accroissement des débouchés. La Société estime d'ailleurs que la nouvelle loi sur la marine marchande, en développant la consommation des agglomérées, lui permettra de les écouler sur place à des prix plus avantageux que ceux que la concurrence anglaise l'oblige à subir dans les ports étrangers.

Les dépenses d'immobilisation faites dans l'année, se sont élevées à 486.266 69 pour les mines de Bône ; elles n'avaient été que de 320.055 90 en 1879 : la différence qui existe entre ces deux chiffres provient des frais de ponçage, d'épuisement et d'outillage du puits Mokta, les autres travaux consistant en allongement de galeries, construction de maisons d'ouvriers, raccordement entre eux de travaux de recherches et préparation de voies et de matériel de fonage.

Les dépenses faites au lac Fezzara, en 1880, ont été, de 63.678 40, portant la somme consacrée au dessèchement du lac depuis l'origine à 298.076 10, Le canal d'écoulement a été poussé jusqu'au centre du lac ; on a régularisé les berges et le plafond du canal. On a de plus planté quelques vignes à titre d'essai et opéré des défrichements pour reconnaître à quel genre de culture le sol pouvait se prêter. L'amortissement de ces dépenses aura à s'effectuer ultérieurement ; pour celles des mines de Bône, destinées à assurer la production régulière des chantiers d'une année à

l'autre, elles ont été, comme d'habitude, mises en totalité à la charge du compte d'exploitation.

Aux mines de Soumah-Tafna, les travaux exécutés ont absorbé 343.788 65, consacrés à la continuation des recherches qui ont démontré la continuité du gîte jusqu'à une profondeur de 40 mètres au-dessous des galeries latérales, à la création de nouveaux chantiers d'exploitation à ciel ouvert de grande production, à l'installation de voies ferrées reliant ces chantiers entre eux et à la jetée ouest du port, à l'augmentation du nombre des wagons et des locomotives, à des travaux d'appontements, etc. La dépense en a été également portée au compte d'exploitation.

Le port de Benisaf a été complètement achevé peu après la clôture de l'exercice qui nous occupe : il peut recevoir, dès à présent sans difficulté, des navires calant 6 m. 50 d'eau, c'est-à-dire d'un tonnage de 1.500 à 1.800 tonnes. Pour faciliter les livraisons aux plus gros navires, il conviendra de prolonger la jetée au large d'une soixantaine de mètres, en même temps que d'approfondir la passe de l'est au moyen de dragages, ainsi que l'intérieur du port. Les immobilisations sur ce point ont atteint 1.833.428 91, formant, avec les sommes précédemment consacrées à ces travaux, un total de 3.582.711 46. C'est avec le capital de l'ancienne Société de Soumah Tafna que sont faites les dépenses de ce port.

Dans les houillères, les travaux d'avancement et d'aménagement ont demandé 110.814 65 pour Cessous et Comberedonde, et 170.306 55 pour les concessions de Gagnères et Montalet, toutes dépenses portées au compte d'exploitation.

Après prélèvement de 133.277 68 pour la réserve statutaire ; de 787.310, représentant le montant du coupon 28 (a-compte payé le 1^{er} novembre 1880), et 6.000 fr. affectés au fonds de prévoyance et de secours du personnel, la somme à répartir sur les bénéfices de 1880 ressortait à 1.738.965 98, dont 1/10 revenait statutairement au conseil d'administration ; ce dernier a spontanément réduit sa participation dans les bénéfices à 100.000 fr., et la somme à répartir aux actionnaires, en y comprenant le reliquat de 62.276 02 reporté de l'exercice précédent, s'est trouvée portée à 1.701.242 fr. Sur cette somme, le paiement d'un dividende de 45 fr. par action, qui se paie depuis le 1^{er} mai dernier, et qui porte à 654 par action libérée le revenu de l'exercice, absorbe 1.650.015 fr., le solde étant reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu MM. le comte Clary, Denière, Montetioire et Tarbé des Sablons, administrateurs sortants. Elle a également confirmé dans les fonctions de commissaires pour 1881 MM. Gustave Rey et Théodore Lissignol.

L'assemblée extraordinaire avait à voter sur un projet de modification des statuts en ce qui touche la participation des administrateurs dans les bénéfices. Cette participation, fixée primitivement à 1/10, a été ramenée à 1/20 sans pouvoir être au-dessous de 100.000 fr., ce qui constitue, au moins pour 1880, une diminution notable, dont l'initiative appartient au conseil d'administration lui-même, désireux de donner la plus large satisfaction aux intérêts des actionnaires.

Mokta-el-Hadid
(*Le Capitaliste*, 22 juin 1881).

L'action se tient à 1.525, ce prix est justifié par la bonne situation de la Compagnie.

Des métallurgistes américains viennent de conclure un marché de 650.000 tonnes de minerai d'Algérie destinées aux États-Unis, savoir : 150.000 tonnes de minerais de Mokta et 500.000 tonnes de minerais de Tafna, le tout livrable en trois ans, au prix de 16 fr., la tonne, dans le port de Bône. Les Anglais ont apprécié depuis déjà longtemps l'excellence des minerais d'Algérie pour la fabrication de l'acier, qui prend de jour en

jour un plus grand développement, et c'est avec nos incomparables minerais de Mokta que la métallurgie anglaise fabrique ses plus beaux ouvrages d'acier.

Nous signalons ces faits pour démontrer que les peuples étrangers et notamment les Anglais, qui récriminaient si aigrement en 1831 contre la prise de possession de l'Algérie par les Français, ont profité autant que nous de cette conquête.

Les améliorations que notre protectorat amènera dans l'exploitation des richesses de la Tunisie profiteront de même au monde civilisé.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Messenger de Paris*, 15 avril 1882)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid a eu lieu aujourd'hui.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1881, lesquels se soldent par un bénéfice net de 2.749.636 50.

Le dividende de cet exercice a été fixé à 45 f. par action, ce qui représente, y compris l'intérêt à 5 % déjà distribué, un revenu de 65 fr. par action libérée de 400 fr. et de 70 fr. par action entièrement libérée. Ce dividende de 45 fr. sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain.

L'assemblée a, de plus, réélu MM. Cote, Teisserenc de Bort, de Vaufreland et Vernes d'Arlandes, administrateurs sortants. Et confirmé dans leurs pouvoirs de commissaires MM. G. Rey et Th. Lissignol.

Compagnie de minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid (*Le Messenger de Paris*, 17 août 1882)

Nous avons déjà fait connaître les résolutions adoptées par l'assemblée générale qu'ont tenue, le 15 avril dernier, les actionnaires de la Société de Mokta-el Hadid. Voici des détails complémentaires en ce qui touche les résultats de l'exploitation sociale pendant l'année 1881 dont les comptes ont reçu l'approbation de cette assemblée.

Dans la région de Bône les travaux de mines se sont poursuivis régulièrement ; les pompes placées au puits Mokta assurent l'épuisement des eaux et le libre travail des niveaux de 41 et 61 mètres : l'exploitation des Karézas, pratiquée pendant 10 années, doit prendre fin au cours de cet exercice et sera reportée sur la concession du Bou-Hamra, plus rapprochée de Bône ; des recherches actives ont eu lieu en Tunisie, au voisinage de Tabarque, sans donner de résultats : elles ont absorbé 73.066 fr.

Quelques travaux d'entretien ont été nécessités aux canaux d'écoulement du lac Fetzara par le peu de solidité des tubes nouveaux ; ils se sont élevés à 75.472 95. Deux charrues à vapeur américaines ont été affectées au défonçage des terrains destinés à la culture.

L'ensemble des dépenses effectuées pour travaux à Bône a atteint 334.767 fr., soit 151.499 fr. de moins qu'en 1881 ; cette somme a été mise à la charge de l'exploitation.

La production des mines de Bône a été de 341.190 tonnes, au lieu de 295.361 en 1881 ; les quantités embarquées ont été de 361.444, contre 294.359 dans l'exercice précédent ; enfin, les quantités vendues se sont élevées à 350.465 tonnes, dépassant de 51.000 tonnes celles de l'année antérieure.

Aux mines de Soumah-Tafna, les travaux de recherche et d'aménagement ont été continués sur le gîte principal de Bar-el-Baroud en vue de préparer l'exploitation du deuxième niveau. Deux gîtes nommés Dar-Reh et Zeuzella ont été explorés, les

bâtiments des magasins et ateliers ont été achevés, quelques terrains et du matériel acquis, et l'installation des machines-outils et approvisionnements commencée.

Au port, les voies et estacades installées ont permis le chargement sans transbordement, sur les navires, de la presque totalité des minerais livrés dans les huit derniers mois de l'année ; des travaux de parachèvement et des dragages y ont été exécutés, et les ouvrages du port, où la Société perçoit des droits d'embarquement sur les marchandises étrangères, ont été acceptés par le gouvernement de l'Algérie à la date du 31 mai 1881.

Les dépenses de travaux ou de matériel pour les mines ont été de 216.543 fr. 91 ; celles du port de 341.109 86, ensemble 587.653 80, qui ont été mis en totalité à la charge des comptes d'exploitation.

Il a été extrait, dans l'exercice, à Benisaf, 276.344 tonnes et livré, tant audit port qu'à Oran, dont le stock est complètement liquidé, 266.768 tonnes.

Dans les houillères de Gagnières et Montalet, les travaux de l'année ont consisté dans l'installation complète du puits du viaduc, ainsi que des niveaux d'exploitation à 250 et 300 mètres ; il y a 6 couches régulières de charbons gras, d'une épaisseur totale de 3 m. 50, l'exploitation doit se poursuivre pendant plusieurs années par ce puits, pendant que celui de Gagnières sera approfondi de 300 mètres, pour arriver à 600 mètres au moins, où il a toutes chances de recouper le faisceau houiller supérieur et rencontrer les riches faisceaux de Lalle et de Bessèges. Un ventilateur Guibal de 9 mètres de diamètre s'y installe en ce moment.

L'extraction sur ces concessions des Salles et de Montalet, a été de 76.211 tonnes, au lieu de 66.863 tonnes en 1881, et les ventes se sont élevées à 67.735 tonnes, en augmentation de 11.000 tonnes sur l'année précédente.

À Cessous et Comberedonde, les travaux consistent dans la préparation de la couche Chauvel ; au deuxième étage de la concession de Cessous, le percement d'une galerie à travers bancs et le traçage de la couche Champelauson, avec amélioration de l'aérage, commencement des constructions d'une infirmerie.

Les dépenses d'aménagement à Cessous et Comberedonde n'ont pas dépassé 38.790 fr. 95 et ont été mises au compte d'exploitation. Ces mines ont produit 103.661 tonnes, soit 3.000 tonnes environ de moins qu'en 1881, et les ventes ont eu une importance de 97.533 tonnes, au lieu de 98.330 dans l'exercice précédent. En résumé, le total des ventes faites par les houillères s'est élevé à 165.268 tonnes, en progrès de 10.220 tonnes sur l'année antérieure. La Société semble fonder ses meilleures espérances d'avenir sur le développement de l'exploitation de ses houillères.

Le syndicat d'exportation a placé à l'extérieur dans l'année 1881, une quantité de 297.732 tonnes de combustible : la Société y figure pour 23.119 tonnes. L'usine à briquettes de Bône, dans laquelle la Compagnie est intéressée pour 132/400, a été complétée ; l'outillage et la fabrication en sont satisfaisants. Elle a produit 81.777 tonnes et elle en a vendu 76.451 tonnes ; la Compagnie tend à remplacer les ventes à l'exportation, dont les prix sont désavantageux, par des ventes à la navigation à Marseille.

Les divers comptes de l'exploitation, déduction faite des frais généraux, se soldaient par un bénéfice de 3.905.705 50, que le prélèvement des 1.065.274 45 consacrés aux travaux neufs, a ramené à 2.840.431 05. Sur cette somme, 5 %, soit 142.021 55 ont été portés à la réserve statutaire, et c'est le solde de 2.698.409 50 qui, grossi du reliquat de 51.227 reporté de l'année précédente, a servi, après déduction de 50.000 fr. pour le fonds de secours et de 100.000 attribués au conseil d'administration, à répartir un dividende de 45 fr. par action, en dehors de l'intérêt statutaire ; un solde de 156.411 50 a été reporté à nouveau.

Administrateurs : MM. Paulin Talabot, président ; général baron de Chabaud La Tour, vice-président ; Breitmayer, J. Cambefort, F. Chalmeton, comte F. Clary, Eug. Colongeat, Cote, Denière, V. Fère, Em. Ferrouillat, L. Frémy, Ed. Hentsch, Ch. Herpin, Mailly, Marrel, P. Mirabaud, Edw. Montefiore, baron de Nervo, Tarbé des Sablons, Teisserenc de Bort, baron de Vaufreland, Vernes d'Arlandes.

Commissaires. — MM. Rey, Lissignol.

Directeur général délégué. — M. Alp. Parran.

Mokta-el-Hadid
(*Le Capitaliste*, 11 avril 1883).

La Compagnie des minerais de Mokta-el-Hadid vient de faire fixer, le 6 de ce mois, par ses actionnaires, le dividende de l'exercice 1882 à 70 fr. par action libérée, en amortissant plus de 900.000 fr. de travaux neufs, l'action libérée se tient à 1.200. Le dividende de 1881 n'avait été que de 65 fr.

Le taux de capitalisation paraît encore élevé, si l'on tient compte de ce que ce n'est qu'après épuisement des mines de Mokta que la société s'est rendue acquéreur de celles de la Tafna ; ces dernières aussi pourront bien avoir une fin, et le compte de premier établissement, très élevé, est loin d'être amorti.

1883 (AVRIL) : ACQUISITION DES MINES DE PLOMB ARGENTIFÈRE DE VILLEFORT ET VIALAS

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Mokta-el-Hadid
(*Le Messager de Paris*, 6 avril 1883, p. 1, col. 4)

.....
Le dividende de cet exercice a été fixé à 45 fr. par action, ce qui représente, y compris l'intérêt à 5 %, distribué en novembre dernier, un revenu de 65 fr. par action libérée de 400 fr. et de 70 fr. par action entièrement libérée. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1er mai prochain.

L'assemblée a, de plus, réélu MM. Colongeat, Hentsch, Frémy, Mailly administrateurs sortants, et confirmé MM. Rey et Th. Lissignol dans leurs pouvoirs de commissaires pour 1883.

L'assemblée extraordinaire a approuvé l'acquisition des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Gard).

Mokta-el-Hadid
(*Le Capitaliste*, 11 avril 1883).

La Compagnie des minerais de Mokta-el-Hadid vient de faire fixer, le 6 de ce mois, par ses actionnaires, le dividende de l'exercice 1882 à 70 fr. par action libérée, en amortissant plus de 900.000 fr. de travaux neufs, l'action libérée se tient à 1.200. Le dividende de 1881 n'avait été que de 65 fr.

Le taux de capitalisation paraît encore élevé, si l'on tient compte de ce que ce n'est qu'après épuisement des mines de Mokta que la société s'est rendue acquéreur de celles de La Tafna ; ces dernières aussi pourront bien avoir une fin, et le compte de premier établissement, très élevé, est loin d'être amorti.

L'achat de Vialas par Mokta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 mai 1883)

La Compagnie de Mokta continue sa transformation ; après avoir donné aux mines de Mokta un renom universel, elle s'aperçoit que ce gîte ne peut pas constituer pour elle un champ d'activité suffisant. Elle achète des mines de houille. Mais les mines de fer peuvent disparaître, vite elle fait une tontine en achetant des mines métalliques.

C'est notre ami Garnier qui a fait celle affaire et qui s'y maintient. Le prix d'achat, soyons indiscret, a été de 450.000 francs.

On dit que la Compagnie de Mokta va installer, à Alais, une direction qui rayonnera sur Cessous, Vialas et Salles-de-Gagnères.

Allons, voici de la bonne besogne et des affaires conduites à la française, c'est-à-dire sans aventures.

Ajoutons que la Compagnie de Vialas conserve ses mines de Comberedonde et du Rouergue.

Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid
(*Le Messager de Paris*, 23 août 1883)
[html en miettes, § ressaisis]

Nous avons fait connaître, le 6 avril dernier, les résolutions votées par l'assemblée ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid, tenue ce même jour ; nous complétons aujourd'hui cette première information.

Le produit net total de l'exercice 1882, dont les comptes étaient soumis à l'assemblée ordinaire, s'est élevé à 2.749.600 57 contre 2.891.658 05 en 1881. Chaque action libérée de 400 fr. a reçu comme intérêts et dividende 65 fr. et chaque action entièrement libérée 70. De plus, 129.659 francs ont été attribués à la réserve statutaire et 50.000 fr. ont été portés au fonds de prévoyance et de secours.

Le bilan, en fin d'exercice, se chiffrait comme il suit :

ACTIF

Immobilisations :

- | | | |
|--|--------------|--------------|
| 1. Apports | 3.780.213 70 | |
| 2. Travaux de premier établissement et d'aménagement | | 6.464.784 44 |
| 3. Propriété de la Compagnie, lac Fetzara | 298.076 10 | |
| 4. Port de Béni-Saf | 3.582.711 46 | |

Participations industrielles:

- | | | |
|--|------------|-----------|
| 5. Actions de Firminy (100) | 50.000 00 | |
| 6. Parts de la Société des agglomérés du Sud-Est (132) | | 13.200 00 |
| 7. Actions des Mines de Krivoï-Rog (1.000) | 250.000 00 | |

Stocks et approvisionnements :

- | | | |
|----------------------------------|------------|--|
| 8. Stocks et minerais | 382.471 23 | |
| 9. Minerais en route ou en dépôt | 43.822 75 | |
| 10. Stocks de houilles | 82.457 86 | |

11. Approvisionnements sur les mines 1.028.880 46
 Valeurs réalisables :
 12. Valeurs en caisse et portefeuille (2.892.729 07) ; Rente française (1.485.693 75)
 4.378.422 82
 13. Débiteurs 2.506.725 23
 Actions :
 14. Appel différé 2.399.600 00
 25.261.266 05
 PASSIF
 Engagements sociaux :
 1. Capital social 18.333.500 00
 2. Réserve statutaire 1.462.358 65
 3. Réserve spéciale (suivant décisions des assemblées générales des 31 mars 1873 et
 30 mars 1874) 1.810.700 00
 4. Fonds de prévoyance et de secours 250.000 00
 5. Provision pour travaux neufs 150.000 00
 Engagements envers les tiers :
 6. Crédoiteurs divers 1.480.976 28
 Profits et pertes ;
 7. Bénéfice» à répartir : 2.569.041 12
 À déduire:
 Coupon payé en novembre à compte sur l'exercice : 796.210 00
 Reste : 1.773.731 12
 Dont :
 Aux administrateurs 100.000 00
 Aux actionnaires, à titre de dividende, 15 fr. 1.650.015 00
 Report à nouveau 23.716 12
 25.261.266 05

Les travaux neufs exécutés pendant l'exercice ayant été entièrement amortis par un
 prélèvement sur les bénéfices, la partie de l'actif qui représente les immobilisations est
 restée sans changement et s'élève toujours à la somme de 14.125.785 70.

Aux établissements de Bône et recherches en Tunisie 435.739 50
 Aux houillères 151.232 80
 Aux mines de La Tafna 305.643 50
 Somme égale 934.331 50

Les participations industrielles n'ont subi aucun changement ; le stock des minerais,
 tant en route qu'en magasin, a diminué de 125.017 33
 et celui de» houilles sur le carreau de 31.418 79
 Le chapitre des approvisionnements s'est accru de 54.836 35

Pendant l'exercice. 618 actions ont été libérées du dernier versement de 100 francs,
 ce qui a réduit de 2.463.400 francs à 2.399.600 francs l'article qui figure à l'actif sous
 le nom d'appel différé.

La partie disponible de l'actif, représentée par les valeurs de caisse, les titres et les
 effets en portefeuille et les débiteurs, a augmenté de 221.714 87 et se monte à
 6.885.148 05.

Au passif, on a porté au crédit de la réserve statutaire une somme de 129.653 45 et
 au crédit des fonds de prévoyance et de secours une somme de 50.000 fr., qui toutes
 deux ont été prélevées sur les bénéfices de l'exercice 1882.

Les engagements envers les tiers s'élèvent à 1.480.976 28, en augmentation de
 9.351 03 sur le chiffre de l'an dernier.

Nous venons de voir que l'avoir disponible s'élevait à 6.885.148 05, ce qui laisse en faveur de ce dernier compte un excédent de 5.401.171 77.

Les divers comptes de l'exploitation, déduction faite de tous frais généraux, se soldent par un bénéfice de 3.527.520 57. Le prélèvement pour l'amortissement des travaux neufs exécutés pendant l'exercice s'est élevé, comme on l'a vu plus haut, à 934.331 50, ce qui réduit ce bénéfice à 2.593,189 07 ; en y ajoutant le reliquat de l'exercice précédent, soit 156.411 50, on arrive à un produit net total de 2.749.600 57, somme que nous avons indiquée en commençant.

Il résulte du rapport du conseil d'administration que les opérations pour la continuation de l'exploitation des mines de Bône continuent dans de bonnes conditions. Les terrassements à ciel ouvert sont terminés. Les recherches en Tunisie ont produit de bons résultats et la demande de concession adressée au gouvernement paraît devoir être favorablement accueillie

(tonnes)	1881	1882
La production des mines de Bône a été de	295.371	248.000
Les quantités embarquées ont été de	294.359	256.000
Les quantités vendues	299.563	258.000

Les dépenses effectuées à Bône et aux recherches en Tunisie se sont élevées à 435.739 50 et ont été mises à la charge de l'exploitation.

Aux mines de Soumah-Tafna et au port de Beni-Saf, les travaux ont continué aux plans inclinés et aux voies du garage.

Le matériel a été augmenté et le dragage des fonds sablonneux a été poursuivi.

(tonnes)	1881	1882
L'extraction a été de	276.314	269.000
Les ventes ont été de	166.768	261.000

Les dépenses soldées par le compte d'exploitation ont été de :

Aux mines de la Tafna	305.64350
Au port de Beni-Saf	41.715 10
	347.358 60

Les travaux se poursuivent aux houillères de Gagnières et Montalet, qui vont réaliser les espérances qu'on avait conçues d'une exploitation très importante de charbon gras.

L'extraction a été de 70.000 tonnes, et la vente de 62.000 tonnes.

On continue l'avancement des galeries de Cessous et Comberedonde, qui produisent du charbon maigre.

(tonnes)	1881	1882
Dans ces concessions la production a été de	103.661	107.000
La vente de	97.533	107.000

Les dépenses ont été soldées par le compte d'exploitation.

En résumé, les ventes totales faites par les houillères se sont élevées à 169.000 tonnes, et dans les ventes faites à l'étranger par le syndicat d'exportation, la Compagnie tient un très bon rang.

L'assemblée extraordinaire a conféré au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour acquérir de la Société des mines de Villefort et Vialas, du Rouergue et de Combredonde :

1° La concession des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas, y compris l'extension de cette concession dont l'instruction est en cours ;

2° Les ateliers, usines et bâtiments se trouvant sur cette concession avec tout le matériel fixe ou mobile et le mobilier affecté au service de l'exploitation, de la direction et des bureaux ;

3° Tous les immeubles que ladite Compagnie possède sur ladite concession, située arrondissements de Mende et de Florac (Lozère) et de plus l'entrepôt de Génolhac, sis arrondissement d'Alais (Gard).

Le tout aux clauses et conditions qu'il jugera convenable de déterminer et moyennant un prix principal de 450.000 francs, payables après l'accomplissement des formalités hypothécaires.

MINES DE MOKTA-EL-HADID (*Le Capitaliste*, 12 septembre 1883)

Cette très ancienne exploitation qui, avant 1865, avait donné des résultats sous le nom de Société civile des mines et hauts fourneaux de Karezas, et qui a fonctionné ensuite, à partir de cette époque, comme société à responsabilité limitée, au capital de 15 millions de francs, s'est transformée en société anonyme, par décision de l'assemblée générale, tenue en avril 1879.

Bien avant cette date, ses statuts avaient subi diverses modifications.

Tout d'abord, elle se bornait à exploiter les mines de fer magnétique situées en Algérie, que l'on a groupées sous le nom de Mokta-el-Hadid, et, aussi, quelques houillères situées dans le département du Gard, arrondissement d'Alais.

Plus tard, elle s'annexa d'autres exploitations et prit des participations à des industries métallurgiques.

En 1878, elle entreprit l'amélioration d'un lac (le lac Fetzara) et s'intéressa aussi à une fabrication de briquettes de charbons agglomérés.

Jusque-là, il se dégage de l'ensemble des rapports annuels une tendance à développer principalement le côté houiller de son exploitation.

D'ailleurs, quand on étudie les statistiques, on s'aperçoit rapidement qu'il y a une décroissance annuelle dans les ventes de minerai et, au contraire, un développement un peu lent, toutefois, sur la vente des produits houillers.

C'est, sans doute, cette double situation qui a inspiré la présentation à l'assemblée générale extraordinaire tenue en décembre 1878, d'un projet contenant, à la fois, apport d'une nouvelle houillère, par la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, et l'apport de tout son actif par la Compagnie des mines de fer de Soumah et de la Tafna (Algérie).

La Compagnie des forges d'Alais s'étant refusée à approuver l'apport de sa houillère, la Compagnie de Mokta-el-Hadid dut se borner à réaliser le projet concernant les mines de Soumah et de Tafna.

Cette dernière société, existant depuis 1872, n'avait jamais donné de dividende ; seulement, plusieurs administrateurs lui étaient communs avec la Compagnie de Mokta-el-Hadid. À cette occasion, le capital fut porté à 18 millions 333.500 fr.

Les résultats de l'exercice 1879 s'annonçant comme devant être, ainsi qu'il l'a été du reste, le plus faible de la période quinquennale précédente, on imagina de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme libre conformément à la loi de 1867.

Sous cette nouvelle forme, la société s'occupa de l'achèvement du port de Bénisaf, où viennent s'abriter les navires venant charger le minerai de la Tafna.

Il ne semble pas que ces nombreuses modifications aient sensiblement amélioré les bénéfices de la Compagnie qui nous occupe, car voici que, dans une assemblée générale tenue en avril 1883, on a voté l'acquisition des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas, ainsi que de diverses installations situées dans la Lozère et dans le Gard.

*
* *

Les éléments nécessaires à apprécier l'avenir réservé à la Compagnie de Mokta-el-Hadid, par suite de son extension nouvelle, ne sont pas encore à notre disposition. Toutefois, si, d'après le passé, nous avons pu arriver à la notion exacte de son mode d'exploitation, nous pouvons émettre les appréciations suivantes :

Depuis cinq ans, elle a doublé son compte de premier établissement, tout en faisant fonctionner, sur ce compte, des amortissements très importants.

En 1874, le tonnage général de ses produits vendus s'élevait à 481.595 tonnes, et elle enregistrait, comme produit net, 2.645.000 fr. (chiffre rond).

En 1882, le tonnage général de ses produits vendus s'est élevé à 689.849 tonnes (chiffre en diminution depuis deux ans), et elle enregistre, comme produit net, 2.593.000 fr. (chiffre rond).

Il y a là, évidemment, un défaut d'administration d'autant plus remarquable que, tout en ayant un compte de frais de premier établissement à amortir, la société prélève, chaque année, pour des travaux en dehors de l'exploitation ordinaire, des sommes très élevées.

En fait, on peut se demander quelle a été l'utilité d'augmenter le capital, d'acquérir sans cesse de nouvelles exploitations, de faire chaque année des travaux considérables, puisque, en fin de compte, on n'arrive pas à dépasser le produit net d'il y a huit ans, alors que les ventes sont augmentées d'environ un tiers.

La manière dont la Compagnie de Mokta-el-Hadid présente ses comptes annuels est, au surplus, critiquable à bien des points de vue et, notamment, en ce que, au moins depuis 1874, aucun compte d'exploitation n'est dressé et aucun détail sur les profits et pertes n'est donné dans les rapports présentés aux actionnaires.

Les comptes « frais généraux », les recettes, les dépenses d'exploitation ne sont nulle part dressés, et c'est seulement en résolvant presque un problème d'algèbre, que nous avons pu découvrir que le prix moyen de la tonne vendue, en 1874, sans distinction de minerai ou de houille, était représenté par 4 fr. 72, bien entendu déduction faite des frais d'exploitation.

Aussi en appliquant ce chiffre, par exemple, aux ventes de 1881, année pour laquelle le rapport ne donne nulle part un compte de prélèvement, nous trouvons que le bénéfice sur vente a pu s'élever à 3 millions 1/2, chiffre très supérieur au profit inscrit, lequel contient, en outre, le produit des fonds placés.

À l'appui de ce que nous venons de dire, voici un tableau que nous sommes arrivés à dresser de toutes pièces en réunissant les documents de tous les rapports ; il contient la statistique des marchandises vendues à côté du profit net tel que l'indiquent les comptes rendus de la société :

Années	Minerais	Houilles	Tonnage total	Profits nets
Ventes	Tonnes	Tonnes		Francs

1874	394.004	87.591	581.595	2.644.552
1875	399.639	86.448	486.087	2.756 904
1876	372.614	103.180	475.794	2.565.928
1877	371.128	105.170	476.298	2.641.023
1878	338.693	124.858	463.551	2.376.231
1879	492.382	139.323	541.705	1.831.851
1880	557.529	155.048	712.577	2.565.554
1881	566.331	165.268	731.599	2.840 431
1882	520.052	169.807	689.849	2.593.189

Il résulte de ce tableau qu'en 1878, l'exploitation des minerais était en grande diminution, pendant que l'exploitation houillère était en augmentation.

Il en résulte aussi que le relèvement subit en 1879 n'a pas coïncidé avec un produit net plus élevé.

Enfin, en 1882, les minerais accusent une nouvelle faiblesse ; en revanche, l'exploitation houillère n'a pas cessé de croître, mais, comme nous l'avons dit, avec une certaine lenteur.

Pour compléter le tableau précédent, il nous reste à indiquer comment se comportent les exploitations, en distinguant celles qui existaient avant 1879 de celles qui ont été ajoutées à cette époque.

Années	Exploitation de minerais		Exploitation de houilles	
	ancien.	nouv.	ancien.	nouv.
	Tonnes		Tonnes	
1878	338.693	—	124.858	—
1879	320.485	81.897	88.921	50.402
1880	350.465	207.064	98.330	56.713
1881	299.563	266.768	97.533	67.735
1882	258.562	261.480	107.631	62.176

En additionnant horizontalement les chiffres de chaque année, on retrouvera les totaux qui figurent dans les colonnes du tableau précédent.

On voit par les chiffres que nous venons de donner que l'ancienne exploitation de minerais continue à décroître et que la nouvelle tend à se substituer à celle-ci.

Or, si tout se borne à cela, il faut bien le dire, il n'y aura pas accroissement dans les ventes futures, mais seulement substitution d'une production à une autre.

Il n'en est pas ainsi pour ce qui concerne la houille, et si, d'autre part, les minerais de plomb argentifère de Villefort et Vialas sont d'une exploitation avantageuse, il est probable que toute l'industrie sociale se concentrera en France, et qu'on verra, petit à petit, se préparer une nouvelle transformation, amenant la séparation complète de l'élément français avec l'élément algérien, ce dernier étant destiné à s'incorporer, sans doute, à quelque autre société algérienne existante ou à créer.

Dans cette dernière hypothèse, si la société qui nous occupe surveille de plus près ses frais d'exploitation, elle pourra prétendre à une existence longue et lucrative.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid
(*Le Messenger de Paris*, 25 octobre 1883)

Le 23 août dernier, en publiant les résolutions votées, le 6 avril, par l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des minerais du fer magnétique de Mokta-el-Hadid, nous avons examiné, dans tous les détails qu'elle comporte, la situation de cette société et nous avons montré le développement constant de sa prospérité. Pour répondre à des demandes d'information qui nous sont adressées sur l'avenir de la Compagnie, à raison même des résultats si fructueux qu'elle a obtenus depuis sa constitution, nous croyons utile de revenir sur les renseignements que nous avons déjà donnés pour les compléter sur divers points.

La Compagnie de Mokta-el-Hadid a été constituée en 1864 au capital de 15.000.000, divisé en 30.000 actions de 500 fr. ; par suite de l'acquisition des mines de Soumah-Tafna et du port de Beni-Saf, situés également en Algérie, le capital a été porté à 18.333.500 fr., divisé en 36.667 actions.

En dehors des mines de fer de Mokta-el-Hadid, situées dans l'arrondissement de Bône, des mines de fer de Soumah, sises dans l'arrondissement de Blidah, de La Tafna, dans l'arrondissement de Tlemcen, du port de Beni-Saf, également dans l'arrondissement de Tlemcen, la Compagnie possède en France les mines de houille de Cessons et Trebiau, des Salles de Gagnières et, par médiation, les mines de houille de Comberedonde, sises dans l'arrondissement d'Alais (Gard).

La Compagnie a des intérêts : 1° dans l'usine à briquettes de Port-de-Bouc ; 2° dans la Société des Forges et Aciéries de Firminy ; 3° dans la Société des minerais de fer de Krivoï-Rog (Russie). Elle a obtenu du gouvernement la concession du lac Fetzara (Algérie), à la condition d'en opérer le dessèchement, travail actuellement terminé ; la mise en valeur des terrains est commencée.

La Compagnie a acquis, en 1883, la concession des mines de plomb argentifère de Vialat et Villefort et ses dépendances. Cette concession, située dans le voisinage des houillères de Cessous, que la Compagnie possède est d'une superficie considérable (11.586 hectares) et renferme de nombreux filons de galène riche en argent. Cette annexion honorable pour la Compagnie de Mokta à raison de la vieille réputation des mines de Vialas, sera très profitable aux intérêts sociaux. Faisons remarquer, en outre, et c'est là une nouvelle preuve de l'excellente situation de la Compagnie, que les fonds destinés au développement de cette entreprise seraient prélevés, ainsi que le prix d'acquisition (450.000 fr.), sur les ressources disponibles, en dehors des réserves statutaires qui sont représentées par des rentes françaises, et sans affecter la répartition qui est faite annuellement aux actionnaires des bénéfices provenant des mines de fer et des houillères.

Pendant le dernier exercice social clos le 31 décembre 1882, le tonnage des houilles a été de 169.867 tonnes et le tonnage des minerais vendus a été de 520.589 tonnes, ce qui donne un total de 690.376 tonnes. Les livraisons de houille ont dépassé de 4.539 celles de l'exercice précédent et la Compagnie a, de ce côté, surtout pour les houilles grasses, la perspective d'un progrès considérable dont la réalisation fait l'objet de tous ses efforts. L'étendue de ses relations dans les différents pays industriels, où la qualité de ses minerais et la régularité de ses livraisons sont appréciés, placent la Compagnie dans la situation la plus favorable.

Depuis sa constitution, la société a distribué annuellement un dividende à ses actionnaires, dividende qui a été en s'accroissant progressivement et qui atteint actuellement 65 fr. par action libérée de 400 fr. et 70 fr par action entièrement libérée, sans parler des sommes importantes affectées chaque année aux réserves.

La situation de la Compagnie est donc très prospère et, on a pu s'en convaincre aisément à la lecture des renseignements que nous venons de préciser, son avenir est largement assuré. Au surplus, une étude attentive des documents que la Compagnie a publiés chaque année lors de ses assemblées d'actionnaires et que nous avons analysés ici-même, notamment dans l'article du 23 août dernier, auquel nous faisons allusion plus haut, ne permettra pas d'avoir le moindre doute sur la valeur de l'action de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ; c'est un titre de tout repos qui mérite pleinement la faveur dont il est l'objet depuis si longtemps. Ajoutons que les actions étant libérées de 400 fr., quelques-unes sont libérées de 500 fr., le titre de 500 fr., qui est actuellement coté 1.200 fr., n'occasionne qu'un débours de 1.100 fr. Les dividendes se paient les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

MINES DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 7 mai 1884)

Cette compagnie vient de tenir son assemblée générale et d'annoncer la distribution d'un dividende de 65 fr. par action entièrement libérée et de 60 fr. par action libérée de 400 fr.

Ce dividende est inférieur à celui des trois derniers exercices.

Ce résultat est loin de nous surprendre, car en vous référant à notre étude précédente (*Le Capitaliste*, 12 septembre 1883) qui contient les lignes suivantes : « Il n'y aura pas accroissement dans les ventes futures, mais seulement substitution d'une production à une autre », nous trouvons que le résultat bénéficiaire annoncé à l'assemblée et le bilan qui lui a été soumis donnent amplement raison à nos pronostics.

Nous ne possédons pas encore les détails donnés par le rapport, ni les tableaux de statistique destinés à compléter ceux que nous avons donnés précédemment ; nous ne savons pas davantage si, comme nous le souhaitions, la Compagnie s'est décidée à joindre à ses bilans un compte d'exploitation.

Nous nous bornerons donc, pour le moment, à prendre dans les chiffres officiels tous ceux dont la signification est précise et ne saurait être modifiée en fait par aucun commentaire du rapport.

En premier lieu, là où, en 1882, on avait pu enregistrer en bénéfices distribuables 2.569.941

On ne peut répartir, en 1883, que 2.373.715

Soit, comme différence 196.226

ce qui, en appliquant le chiffre que nous avons déduit dans notre première étude comme représentant le prix moyen de la tonne sans distinction de minerais, révélerait au moins une diminution de vente de 42.000 tonnes.

D'ailleurs, cette opinion trouve une confirmation dans le bilan lui-même.

On sait, en effet, que lorsqu'au 31 décembre, époque d'inventaire, les stocks de marchandises, comparés d'une année à l'autre, présentent un accroissement, on peut conclure avec certitude : ou qu'à production égale les ventes ont diminué, ou qu'à production supérieure, on n'a pas su trouver des débouchés suffisants, et, dans ce dernier cas, on peut conclure également qu'il y a eu imprudence à forcer la production.

Voici, pour les deux derniers exercices, le tableau comparatif des comptes de stock.

(en francs)	1882	1883
Stock de minerais	382.371	419.252
Minerais en route ou en dépôt	43.822	112.685
Stocks de houilles	82.467	83.291
Approvisionnements sur les mines	1.028.880	1.294.012
Stocks divers à Vialas	—	64.878
Totaux	<u>1.537.530</u>	<u>1.974.118</u>

En présence de ce résultat, et constatant surtout après l'acquisition des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas, que le produit net de 1883 est fort inférieur à celui de 1875, nous rappelons ce que nous écrivions en septembre dernier : « On peut se demander quelle a été l'utilité d'augmenter le capital, d'acquérir sans cesse de nouvelles exploitations, de faire, chaque année, des travaux considérables, puisque, en fin de compte, on n'arrive pas à dépasser le produit net d'il y a huit ans. »

Le reste du bilan n'est pas plus encourageant ; les comptes débiteurs décroissent à l'actif et, au contraire, les comptes créditeurs croissent au passif.

Les travaux neufs de 1883 dépassent 1 million 3/10 dont on a amorti environ 0 million 6/10.

Enfin, si l'on considère que le compte bénéfices participe aux produits du portefeuille qui contient un capital de près d'un million et demi en rentes françaises, on se demande, surtout en l'absence du compte exploitation, quelle est l'importance réelle du produit net des houilles et des minerais.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID

(*Le Messenger de Paris*, 1^{er} mai 1884)

(*Le Journal des finances*, 3 mai 1884)

(*Le Capitaliste*, 14 mai 1884)

L'assemblée annuelle des actionnaires de cette société a eu lieu le 30 avril dernier.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1883, qui se soldent par un bénéfice net de 2.473.683 fr. 45. Au cours de l'exercice écoulé une somme de 651.365 fr. a été consacrée à divers amortissements. Après tous prélèvements statutaires, notamment après attribution de 123.684 fr. à la réserve légale, le dividende de l'exercice 1883 a été fixé à 65 fr. par action entièrement libérée, payables 25 fr. depuis novembre dernier, et 40 fr. à partir d'aujourd'hui.

MM. le baron de Chabaud-la-Tour, Talabot, [Eugène] Breittmayer¹⁸ et Marrel, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs de MM. Th[éodore] Lissignol et [Gustave] Rey, commissaires des comptes, ont été renouvelés.

TUNISIE

¹⁸ Eugène Breittmayer (Genève, 1829-Paris, 1900) : protestant, administrateur de nombreuses sociétés, notamment président de la Compagnie générale française de tramways (1881-1894). Voir [encadré](#).

ENTRÉE PRÉCOCE CONCRÉTISATION TARDIVE ET DÉCEVANTE

[Expansion en Tunisie]
(*Le Figaro*, 18 mai 1884)

Tunis, 17 mai. — Une concession de mines de fer a été accordée à la Compagnie de Mokta-el-Hadid, avec obligation de construire un chemin de fer de la mine au port de Tabarka et aménagement du port.

Une autre concession de mines de fer a été accordée au Comité d'étude des mines de Tabarka, avec obligation de création d'un port à ce cap ; en outre, ces deux lignes de chemins de fer seront reliées entre elles.

Exercice 1883
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 mai 1884)

La Compagnie des minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid a clos son inventaire par un bénéfice net de 2.473.683 fr. 45.

Au cours de l'exercice écoulé, une somme de 651.365 fr. a été consacrée à divers amortissements. Après tous prélèvements statutaires, notamment après attribution de 123.684 fr. à la réserve légale, l'assemblée a fixé le dividende à 65 fr., soit 5 fr. de moins que l'année passée.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Messager de Paris*, 28 août 1884)

.....
En ce qui concerne les mines de Bône, les travaux d'exploitation ont suivi leur cours régulier. On ne peut signaler, de ce chef, qu'un ralentissement de la production dû à la situation générale de l'industrie métallurgique. Les essais de culture et de plantation sur les terrains émergés du lac Fetzara ont démontré que la dessalaison des terrains a fait des progrès très sensibles. Les dépenses du lac se sont élevées, en 1883, à la somme de 13.969, qui a été amortie par les produits de l'exercice.

La Compagnie a obtenu, en 1883, la concession de gisements de minerai de fer en Tunisie dans la région de Tabarka ; le conseil va maintenant procéder à l'étude des projets relatifs à l'exploitation, au transport et à l'embarquement du minerai, projets qui devront être soumis à l'approbation du gouvernement tunisien. Les dépenses de l'exercice écoulé, imputables aux recherches de Tabarka s'élèvent à 55.930 qui sont portés au débit d'un compte spécial ouvert à cette entreprise.

Les dépenses d'aménagement et travaux neufs en 1883, dans cette région, s'élèvent à 268.973 35. dont 13.969 80 sont imputables aux travaux du lac Fetzara et 55.930 85 imputables aux recherches en Tunisie. Ces dépenses ont été mises, sauf celles qui concernent Tabarka, à la charge de l'exploitation. L'année précédente, le total des dépenses afférentes aux établissements de Bône avait été de 435.739 fr., ce qui représente pour l'exercice 1883 une différence en moins de 166.766 fr.

La production des mines de Bône a été, en 1883, de 237.008 tonnes, contre 248.174 tonnes en 1882. Les quantités embarquées ont été de 226.160 tonnes en 1883, contre 256.466 tonnes en 1882. Les quantités vendues ont été 216.562 tonnes

en 1883, contre 258.562 tonnes en 1882. La diminution du chiffre des ventes en 1883 a été de 42.000 tonnes en chiffres ronds. Nous avons expliqué, plus haut, les motifs de cette diminution.

En ce qui concerne les mines de Soumah-Tafna, il a été dépensé en 1883, au total, 264.432 79 pour travaux d'aménagement et de parachèvement. Sur cette somme, il a été mis à la charge des comptes d'exploitation 190.000 fr., de sorte que le montant des frais de premier établissement actuellement immobilisés à Soumah-Tafna s'élève à 5.399.381. L'extraction a donné, dans l'année, à Beni-Saf, 264.804 tonnes et les livraisons ont été de 277.626 tonnes en augmentation de 16.000 tonnes sur 1882. Le conseil espère, à raison des facilités qu'offrent aux steamers du plus fort tonnage les installations de Beni-Saf, que le chiffre des expéditions de 1883 sera dépassé en 1884.

En ce qui concerne les houillères, les dépenses d'aménagement se sont élevées dans la concession de Gagnières et Montalet à 166.450 fr. L'extraction nette a été de 74.708 tonnes contre 69.131 tonnes en 1882 et les ventes au commerce de 63.454 tonnes contre 62.176 tonnes en 1882. Dans les concessions de Cessous et Comberedonde, la production nette s'est élevée à 101.354 tonnes et les ventes au commerce ont atteint 99.712 tonnes en 1883. L'année précédente, la production nette avait été de 107.168 tonnes et le total des ventes de 107.630 tonnes. La diminution de 5.814 tonnes éprouvée dans la production provient de la difficulté que la Compagnie a eue à recruter des mineurs pendant l'année 1883. Les dépenses d'aménagement dans les houillères de Cessous ont été de 81.870 fr., que l'exploitation a prises à sa charge.

En résumé, le total des ventes faites par les houillères de la Compagnie s'est élevé à 163.172 tonnes, inférieur de 6.635 tonnes à celui de l'année précédente pour les motifs donnés ci-dessus. Le syndicat d'exportation a placé à l'extérieur, pendant le dernier exercice, 223.560 tonnes de combustible, soit 14.000 tonnes de plus qu'en 1882. La Compagnie figure dans ce chiffre pour 19.235 tonnes chiffre

L'usine à briquettes de Bouc a produit, en 1883, 69.487 tonnes et livré au commerce 65.796 tonnes, savoir : à l'exportation 29.318 tonnes, à l'intérieur 36.478 tonnes. L'année précédente elle avait produit 70.626 tonnes et vendu 68.963 tonnes. Les conditions économiques du syndicat d'exportation et de la fabrication des briquettes à Bouc se sont améliorées d'une manière remarquable dans les deux dernières années, et particulièrement en 1883. La période des sacrifices consentis au début par les compagnies houillères pour ouvrir au dehors les débouchés que les houilles du Midi ne pouvait trouver à l'intérieur peut être considérée aujourd'hui comme terminée. Le rapport du conseil d'administration, auquel nous empruntons cet intéressant renseignement, ajoute que tout permet d'augurer de nouveaux et importants progrès.

Nous avons dit que le produit net total de l'exercice 1883 s'élève à 2.497.399 57, sur lesquels il a fallu prélever d'abord 5 % pour la réserve statutaire, soit 123.684 fr. et 5 % pour l'intérêt du capital versé, soit 802.825 francs ; ensemble 926.509, lesquels, déduits du produit net, laissent 1.547.174 28. Après prélèvement d'une somme de 100.000 fr. pour le conseil d'administration, le reliquat des bénéfices a été consacré au paiement d'un dividende de 40 fr. par action, lesquels, ajoutés à l'intérêt statutaire de 25 fr. précité, forment, pour l'action entièrement libérée, un produit total afférent à 1883 de 65 fr. Nous avons fait connaître les autres résolutions votées par l'assemblée.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*
(*Le Capitaliste*, 12 novembre 1884)

[...] Les prélèvements auxquels nous venons de faire allusion sont composés, notamment, d'environ 57.000 fr. pour combler l'écart entre le cours auquel les actions

de Mokta-el-Hadid possédées par la Compagnie étaient inscrites fin décembre 1882 et le cours auquel elles sont cotées fin décembre 1883 [...].

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Messenger de Paris*, 14 février 1885)

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser l'ouverture au service public des voyageurs et des marchandises du chemin de fer, à voie étroite de 1 mètre de largeur, de Bône à Aïn-Mokra, jusque-là exclusivement affecté aux transports des Mines de Mokta-el-Hadid.

Ce chemin de fer a une longueur de 33 kilomètres.

1885 (MARS) : DÉCÈS DE PAULIN TALABOT

COMPAGNIE DES MINÉRAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID (*Le Messenger de Paris*, 23 avril 1885) (*Le Capitaliste*, 29 avril 1885)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid a eu lieu le 22 avril.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1884 et fixé le dividende de cet exercice à 60 fr., payables 25 fr. depuis novembre 1884 et 35 fr. à partir du 1^{er} mai prochain.

MM. Ferrouillat, [Charles] Herpin, [Paul] Mirabaud et le baron [Robert] de Nervo, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [Gustave] Rey et Th[éodore] Lissignol, ont été renouvelés.

NOUVELLES DIVERSES Fusion de Beaucaire, de Mokta et houillères du Gard (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 août 1885)

Une grosse nouvelle, une indiscretion complète. On sait que Beaucaire avait avec Mokta des marchés de minerais devenus très onéreux. Beaucaire a posé la question de résiliation, ne pouvant plus joindre les deux bouts et menaçant de mettre la clef sous la porte. De plus, les coques revenaient très cher à Beaucaire. Bref, l'idée de refaire avec Mokta le contrat de quasi-association qui avait été fait avec Firminy est venue à l'esprit de M. A. Évrard pour l'usine de Beaucaire.

Il fallait aussi, puisqu'on unissait l'usine et le minerai, se rendre le coke favorable ; de là, comme complément, l'entente avec Bessèges ou une houillère du Gard.

Aussi l'on parle d'une combinaison déjà élaborée entre les trois éléments en question. Nous en souhaitons la complète réussite, sans quoi, nous croyons l'œuvre de M. Lan (placée un peu en l'air, ni sur le combustible, ni sur le minerai, ni sur le bord de la mer), assez compromise.

MINES DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 19 août 1885)

Dans son assemblée générale tenue le 22 avril 1885, cette société a fixé à 60 fr. le dividende total des actions complètement libérées, et à 55 francs celui des actions libérées de 400 fr. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent et continuent la série des réductions qui se manifestent depuis trois années.

Ainsi se vérifient nos appréciations antérieures ¹⁹, que nous résumions, d'ailleurs, lorsque après avoir étudié la production industrielle, nous avons prévu « qu'il n'y aurait pas accroissement dans les ventes futures. »

La société ne publie pas de compte profits et pertes. Les bilans eux-mêmes n'apparaissent qu'après avoir enregistré les décisions prises à l'assemblée générale à laquelle ils ont été soumis, de telle sorte que pour comparer les bénéfices, nous sommes obligés, à notre tour, de prendre le solde inscrit au passif du bilan ; toute autre base officielle de comparaison nous fait défaut quant aux exercices antérieurs.

Voici donc, pour les trois derniers exercices, la succession des bénéfices distribuables :

1882	2.569.941
1883	2.373.715
1884	2.303.055

Pour 1883, nous avons été dans l'impossibilité de consulter le rapport administratif communiqué aux actionnaires ; cela ne nous a point empêché d'obtenir, par le calcul, la constatation approximative d'une diminution de 42.000 tonnes dans la vente des minerais de toute nature.

Pour 1884, nous trouvons la mention d'une réduction de 93.000 tonnes en chiffres ronds, entre les ventes de 1883 et celles de 1884.

Il est juste d'ajouter que ce qu'on a cru imputer à la crise industrielle, en 1883, a été imputé, en 1884, non seulement à la continuation de cette crise, mais encore aux entraves résultant de l'épidémie cholérique.

Quoiqu'il en soit, grâce à certaines mentions du rapport, nous pouvons continuer le tableau que nous avons donné en 1883²⁰ et que nous avons dû interrompre à cause du silence gardé par l'administration l'année précédente.

Voici ce tableau dans lequel nous groupons les ventes de minerais, de houille, leur tonnage total et les profits nets :

Années	Minerais (t.)	Houilles (t.)	Tonnage total	Profits nets (fr.)
1881	566.331	165.868	731.599	2.840.431

¹⁹ Voir le *Capitaliste* du 7 mai 1884.

²⁰ Voir le *Capitaliste* du 12 septembre 1883.

1882	520.042	169.807	689.849	2.593.189
1883	494.188	163.72	657.360	2.473.683
1884	415.155	148.698	563.853	2.593.909

Ces profits nets ne concordent pas avec les profits distribuables plus haut indiqués, parce que nous les avons pris en dehors de tout prélèvement statutaire.

L'année 1884 accuse une légère plus-value ; on pourrait l'imputer au fonctionnement de l'usine de Vialas et Villefort, si les frais de ces usines n'étaient pas considérables. Nous restons donc en présence d'un profit plus élevé à côté d'une diminution dans la vente des minerais et des houilles qui, logiquement, aurait dû entraîner une forte réduction du produit net.

D'autre part, tout en mentionnant qu'en 1884, l'usine de Vialas a livré 413 kilos d'argent fin au commerce, le rapport ne se montre pas très optimiste sur l'avenir de cette industrie.

Comme l'année précédente, nous donnerons, pour compléter nos aperçus, le tableau comparatif des stocks en fin d'exercice (en francs) :

	1882	1883	1884
Stocks de minerais	382.371	419.252	899.383
Minerais en route ou en dépôts	43.822	112.685	38.270
Stocks de houilles	82.467	83.291	166.928
Approvisionnement	1.028.880	1.294.012	1.363.735
Stocks à Vialas	—	64.878	71.236
Totaux	<u>1.537.530</u>	<u>1.974.118</u>	<u>2.539.552</u>

On ne comprend guère qu'une société qui constate, depuis plus de deux ans, un état de crise, ne ralentisse pas sa production pour éviter les stocks en fin d'année.

Il est vrai que la réduction des stocks diminue la valeur de l'actif et ne permet pas de faire ressortir un solde bénéficiaire assez important. Ce n'est point là, dans tous les cas, une raison valable et le procédé n'en acquiert pas plus de régularité.

La Compagnie a des ressources indépendantes de son exploitation ; d'abord, un portefeuille de Rentes françaises confinant 1 million 1/2 ; nous constatons qu'entre 1883 et 1884, ce portefeuille a été réduit de 100.000 fr. environ. En outre, la Compagnie reçoit, presque régulièrement, des paiements destinés à libérer des actions ; de ce chef, elle encaisse en 1884 50.700 francs.

Si donc on réunit ces diverses ressources (en francs) :

1° Revenu des Rentes françaises environ	465.000
2° Réalisations sur ce portefeuille en chiffres ronds	100.000
3° Versements sur actions	50.700
Total	<u>615.700</u>

Ce chiffre, qui est indépendant de toute exploitation minière, explique comment le produit net plus haut relevé n'a pas suivi exactement la proportion qui résultait de la diminution des ventes.

En effet, si les ventes de 1883, comptant pour 657.360 tonnes, se sont trouvées en présence d'un profit net de 2.473.683 fr., les ventes de 1884, ne se chiffrant qu'à 563.853 tonnes, auraient dû réduire le profit net à environ 2.122.000 fr.

Il n'en a pas été ainsi et il apparaît de plus en plus probable que le fonctionnement des mines de Mokta-el-Hadid s'affaiblit graduellement.

Dans tous les cas, en appliquant aux tonnes déclarées vendues, en 1884, le bénéfice moyen que la tonne procurait en 1874 (et ce prix sera évidemment maximum), on obtiendrait pour bénéfices sur vente de 553.863 tonnes en 1884, un total de 2.650.110

En ajoutant à ces recettes celles que nous avons plus haut calculées comme provenant de diverses sources, soit 615.700

Et enfin, en admettant que les ventes de Vialas et Villefort aient produit environ 100.000

On obtient un total de recettes s'élevant à 3.365.810

D'autre part, en prenant les profits nets tels qu'ils sont relevés dans le rapport, déduction faite des frais généraux et charges, soit 2.593.909

Et en ajoutant les dépenses pour travaux neufs, soit 496.961

Et enfin, en ajoutant pour frais généraux et charges comptées avant les prélèvements statutaires 274.940

Nous retrouverons, comme plus haut, 3.365.810

Bien entendu, nous ne donnons ces chiffres que comme des évaluations, mais ils paraissent très voisins de la vérité et plutôt dans le sens des excédents que dans le sens des insuffisances.

Si la Compagnie ajoutait à ses bilans un compte profits et pertes, ceux qui veulent sérieusement se renseigner sur la situation vraie de l'exploitation, ne seraient pas réduits, comme nous le sommes nous-mêmes, à dresser des calculs qui ne sont qu'approximatifs.

La fusion Beaucaire, Mokta, Grand'Combe
par F. LAUR.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 novembre 1885)

Quand nous avons annoncé, il y a quelques mois, la fusion des intérêts de Beaucaire, Mokta et Grand'Combe, nous avons été pris à partie d'une façon étonnamment aigre par certains journaux et certains personnages qui oublient que nous avons acquis dans l'habitude des luttes de presse un certain fonds de philosophie dédaigneuse qui nous permet d'attendre, de sang-froid, la confirmation de ce que nous avançons.

Nous ne sommes pas toujours renseigné sur tout, mais nous tenons à honneur de fournir des informations qui soient de sérieuses indications.

Nous disions jadis que Beaucaire, Mokta et la Grand'Combe étaient en pourparlers pour une participation à intervenir : la chose est faite depuis quelques jours, nous dit-on. Désormais, les bénéfices résultant de la transformation des minerais de Mokta seront partagés entre l'élément usine, l'élément minerais et l'élément charbon.

Pour moi, je trouve la combinaison intelligente. En effet, si un seul élément supporte toutes les pertes à un moment donné comme l'usine, il en résulte que les deux autres éléments, minerais et charbon, n'ont pas souffert, ayant des prix de contrat, mais ils se voient tout à coup privés d'un débouché si l'usine ferme.

Pour régulariser la production des trois côtés, il est donc bon de faire une espèce d'assurance mutuelle. On gagnera moins peut-être, mais plus régulièrement et plus sûrement.

Maintenant, Beaucaire était-elle l'usine rêvée pour une semblable combinaison ? Je ne le crois pas, mais elle a été faite là, et nous allons attendre et étudier les résultats de la participation.

Contrairement à l'espoir de M. Dorlodot, Beaucaire, un instant presque condamné, va revivre, et gare là concurrence !

P.S. — Châtillon-Commentry a dû céder à Mokta l'exploitation des mines de la Tafna.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID (*Le Capitaliste*, 9 juin 1886)

Les actionnaires de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid ont tenu le 28 avril leur assemblée annuelle.

Les comptes de l'exercice 1885 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 55 fr. par action, payable 25 fr. depuis novembre 1885 et 30 fr. à partir du 1^{er} mai.

M. [Gustave] Rey a été réélu commissaire des comptes pour 1886. M[aurice] Démarest ²¹ a été nommé commissaire en remplacement de M. Th[éodore] Lissignol, décédé.

MINES DE MOKTA-EL-HADID (*Le Capitaliste*, 23 juin 1886)

Dans un chapitre du rapport présenté aux actionnaires le 28 avril 1886 et sous le titre de résumé et conclusions, le conseil d'administration des Mines de Mokta-el-Hadid donne une complète justification aux commentaires que nous avons publiés nous-mêmes sur l'avenir de l'exploitation sociale ²².

Jusqu'ici, dans chaque rapport annuel, la direction formulait l'espoir d'un prochain relèvement.

Chaque année, au contraire, nous avons conclu, sinon à la diminution, du moins à l'immobilité des bénéfices.

Nous avons reproché à la Compagnie de grossir un peu légèrement son stock, de marchandises en fin d'année.

Cette fois, les énonciations du rapport, comme celles de l'inventaire, soulignent une diminution de l'extraction et une réduction du stock.

En outre, analysant la période 1881-1885, le chapitre que nous signalons mesure l'influence de la crise progressive, explique que, dans cette période, les ventes

²¹ Maurice Démarest (1848-1921) : commissaire des comptes de la Compagnie algérienne (1877), des Mines de l'Anjou et Forges de Saint-Nazaire, des Anciens Éts Cail (1883), de l'Union-Vie (1884), de la Société française de reports et dépôts (1891), censeur de l'Union-Incendie (1893), commissaire des Ateliers et chantiers de la Loire (1898), administrateur de la Caisse générale de réassurances (1881), de la Caisse agricole (compagnie d'assurances liquidée en 1889), administrateur (1890), puis administrateur délégué des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac...

Une grande partie de sa carrière s'effectue au Crédit foncier colonial où il est successivement censeur (1887), administrateur (1889), puis, peu après, président, jusqu'à son décès.

²² Voir le Capitaliste du 19 août 1885.

effectuées pour la société ont diminué de 23 % et fait remarquer, en passant, que les dividendes n'ont été réduits que de 21 %.

Le rapport ajoute : « Nous croyons avoir franchi le point le plus bas de la dépression qui s'est manifestée depuis 1881 sur l'ensemble et sur le produit de nos opérations. »

Il est bon de faire remarquer, à ce propos, que le dividende de 1885 a été de 55 fr., inférieur de 5 fr. à celui de l'année précédente.

Or, les pronostics du rapport ne trouvent réellement pas, dans des circonstances intérieures, des encouragements sérieux et, pour les expliquer, il faut avoir recours à une autre partie du même rapport, où il est dit que, si le tonnage des houilles est en diminution, celui des minerais est en augmentation et que, pour ces derniers produits, la Compagnie a cherché et trouvé des débouchés en Amérique.

Examinons maintenant, comme nous le faisons ordinairement, les diverses statistiques de la comptabilité.

Voici, d'abord, les bénéfices distribuables depuis 1882 (fr.) :

1882	2.569.941
1883	2.373.715
1884	2.303.055
1885	2.133.857

Ce sont là les bénéfices nets, toutes charges prélevées.

Voici, maintenant, le tonnage des ventes et leur produit net, avant prélèvement des charges :

Années	Minerais (t.)	Houilles (t.)	Tonnage total	Produit net (fr.)
1882	520.042	169.807	689.849	2.593.189
1883	494.188	163.172	657.360	2.473.083
1884	415.155	148.698	563.853	2.593.909
1885	441.646	130.277	572.923	2.507.287

On voit que, malgré l'augmentation des minerais, le produit net est en diminution, car il faut remarquer que les chiffres produits nets que nous venons de donner n'ont subi ni les prélèvements pour dépenses d'aménagement, ni les répartitions statutaires. Ils contiennent, en outre, le résultat de l'exploitation des mines de Villefort et Vialas ; l'usine a produit 605 kil. d'argent fin, mais, dit le rapport, les dépenses et l'avilissement du prix de l'argent n'ont pas permis de réaliser un bénéfice.

Après avoir ainsi relevé les différentes statistiques, sans pouvoir trouver dans un compte profits et pertes absent au rapport, l'origine détaillée des produits distribuables, il ne nous reste plus qu'à chercher dans le bilan quelques éclaircissements à leur égard.

L'année passée, au 31 décembre 1884, le bilan enregistrait à l'actif (fr.) :

Rentes françaises 1.382.330

Au 31 décembre 1885, il ne reste plus que 290.330

On a donc réalisé 1.092.000

c'est-à-dire une somme équivalente à la plus forte partie de celle qui a été distribuée aux actionnaires.

On en cherche vainement l'emploi dans le bilan, car, en examinant les actifs bruts, on trouve que celui de 1885 dépasse d'à peine 250.000 fr. l'actif brut de 1884. Il est vrai que le compte débiteurs divers de 1885 s'est élevé d'environ 700.000 fr.

Le rapport n'explique nulle part cette aliénation de Rentes. Une explication eût été d'autant plus désirable, à cet égard, que le rapport sur l'exercice 1884 disait textuellement qu'une somme de 1.382.330 fr. avait été placée en Rentes 5 % et 3 % amortissables et représentait en grande partie la réserve statutaire.

Or, dans le rapport sur l'exercice 1885, on mentionne le stock de 282.330 fr. comme étant un placement en 3 % amortissable et sans expliquer en aucune façon la différence des deux chiffres.

Cette réalisation, les versements qu'elle a reçus sur les actions et d'autres recettes ne sont en aucune façon détaillés, de telle sorte qu'il n'est pas impossible de conclure que le dividende, même réduit à 55 fr., est peut-être moins le résultat de houilles et de minerais en Amérique que des ventes de 3 et 5 % français sur le marché de Paris.

1887 : rachat des [Mines de fer de Camerata](#)

MINES DE MOKTA-EL-HADID (*Le Journal des finances*, 14 mai 1887)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 26 avril courant en assemblée générale ordinaire, à l'effet d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration et d'approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Il résulte des termes du rapport que les bénéfices de l'année 1886 sont sensiblement égaux à ceux de l'année précédente. Ils permettent, comme en 1885, la distribution d'un revenu total de 55 fr. aux actions libérées et de 50 fr. aux actions libérées de 400 fr. seulement.

Le bilan de l'exercice annuel se totalise à l'actif par une somme de 25.569.945 fr. et fait ressortir, comparativement au précédent, les différences suivantes : Les immobilisations figurent pour 15.347.334 fr., en augmentation sur 1885, de 150.090 fr. Les travaux d'aménagement et d'installation, exécutés pendant la dernière période, se sont élevés à 613.395 fr. Sur cette somme, 463.295 fr. ont été mis à la charge de l'exercice ; le surplus, 150.099 fr., représente les travaux de premier établissement faits à Vialas et Villefort et des dépenses d'installation faites aux Salles.

Les participations s'élèvent à 458.200 fr. et dépassent de 31.250 fr., le même chapitre de 1885. Cette somme représente le versement du quatrième quart, effectué à raison de 125 fr. par action, sur les 250 actions de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] que possède la société.

Les stocks des houilles ont passé de 196.123 fr. à 201.796 fr. ; les stocks de Vialas de 63.913 fr. à 74.025 fr. ; les stocks de minerais ont, au contraire, diminué de 253.714 fr. et restent à 603.873 fr. Les approvisionnements divers ont descendu de 1.130.970 fr. à 1.003.780 fr. Les valeurs diverses ont fléchi de 2.265,309 fr. à 1.777.818 francs et les comptes débiteurs de 2.745.095 à 2.700.506 fr. Les placements en rentes françaises et en obligations de chemins de fer ont augmenté de 1.103.279 fr. et figurent au bilan pour 1.393.609 fr.

Pendant l'exercice, 11.573 actions ont été libérées du dernier versement de 100 fr., ce qui réduit à 2.009.000 fr. la somme représentant l'appel de fonds sur les actions non libérées.

Au passif, la réserve statutaire a été augmentée de 25.461 fr. et atteint 1.833.350 fr., soit le dixième du capital social. Les créiteurs divers ont progressé de 221.400 fr. et se chiffrent par 1.986.731 fr.

Le compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux et de toutes les charges, s'est élevé à 2.021.969 fr., sur lesquels il a été prélevé 838.691 fr. pour compléter la réserve statutaire et payer le coupon de novembre dernier sur les actions.

Il reste une somme de 1.183.277 fr. qui, réunie au reliquat de l'exercice précédent, 22.386 fr., forme le solde disponible de 1.205.664 fr. qui figure au bilan. Cette somme, ainsi que nous l'avons dit plus haut, permet la distribution d'un dividende de 30 fr. par action, représentant avec l'intérêt déjà servi, un revenu total de 50 fr. par action libérée de 400 fr. et de 55 fr. par action entièrement libérée.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1886 et fixé le dividende au chiffre proposé par le conseil d'administration.

MM. le comte Clary, [Guillaume] Denière, [Edward] Montefiore et [Jules] Tarbé des Sablons, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que MM. [Maurice] Démaresset et G[ustave] Rey, commissaires des comptes.

NÉCROLOGIE

V[ictor] Fère

(*Le Figaro*, 11 novembre 1887)

M. V. Fère, officier de la Légion d'honneur, régent de la Banque de France [depuis 1871], a été frappé d'une attaque d'apoplexie hier, à deux heures et demie, au moment où il descendait de voiture, boulevard Haussmann, 56, pour se rendre au conseil de la Société de Régie immobilière. [...] Il était administrateur de la Société Générale, des Forges et Aciéries de Denain et Anzin, des Mines de Mokta, des Forges et chantiers de la Méditerranée, de la Société de Régie Immobilière, des Charbonnages du Nord de Charleroi, etc., etc.

Annuaire de la Compagnie des agents de change, 1888, p. 1351-1355 :

Administrateurs : MM. comte F. Clary, président ; Ed. Hentsch, vice-président ; Breitmayer, J. Cambefort, F. Chalmeton, Eug. Colongeat, Cote, Denière Ch. Herpin, E. Rodier, Marrel, P. Mirabaud, Edw. Montefiore, baron de Nervo, Tarbé des Sablons, Teisserenc de Bort, baron de Vaufreland Vernes d'Arlandes.

Directeur général délégué. — M. Alp. Parran.

Compagnie des minerais de fer magnétique de
MOKTA-EL-HADID

Société anonyme. — Capital : 18.333.500 fr.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 mai 1888)

En vertu de la décision de l'assemblée générale du 28 avril 1888, le complément du dividende de l'exercice 1887 sera payé, à partir du 1^{er} mai 1888, dans les bureaux de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris, Lyon, Nîmes et Marseille, savoir:

COUPON N° 43.

25 fr. par action nominative libérée de 400 fr.

25 fr. par action nominative libérée de 500 fr.

24 fr. 05. par action au porteur libérée de 500 fr. (impôt de transmission déduit).
Le conseil d'administration a décidé que l'impôt de 3 % sur le revenu (loi du 29 juin 1872) serait compris aux frais généraux de la Compagnie.

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(La Cote de la Bourse et de la banque, 9 mai 1888)

L'extraction et la vente ont suivi, en 1887, une marche normale ; mais le minerai a diminué de 1 fr. par tonne ; le dividende du dernier exercice s'est ressenti de cette diminution ; il a subi une réduction de 5 fr.

La production des houillères de la Société a également progressé ; mais les bénéfices n'en ont encore reçu aucune impulsion par suite de la baisse de prix sans exemple des cokes et agglomérés.

L'extraction de l'argent, qui perd 29 %, n'a laissé aucun bénéfice.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1887 se totalise à l'actif par une somme de 25.629.935 fr. 42 et se balance au passif par un solde aux profits et pertes de 1.030.840 fr. 22.

Les immobilisations sont en augmentation de 149.688 fr. 67.

Les travaux d'aménagement et d'installation exécutés pendant l'exercice se sont élevés à 456.109 fr. 22.

Sur cette somme, 306.420 fr. 55 ont été mis à la charge de l'exercice.

Le surplus, 149.688 fr. 67, représente les travaux à Vialar et Villefort, et ceux faits aux Salles pour 105.963 fr. 45.

Les participations restent à 458.200 fr.

Les stocks de houille ont augmenté de 76.582 fr. 64.

Les stocks de Viala. de 2.375 fr. 10.

Les stocks de minerai, tant en route qu'en magasin, de 339.929 fr. 30.

Les comptes divers d'exploitation, déduction faite des frais généraux et charges, à l'exception des 149.088 fr. 67 mentionnés à l'article des Immobilisations, se sont soldés par 1.842.846 11

Reliquat de l'exercice 1886 5.654 11

1.848.503 22

à déduire le coupon de 20 francs, payé le 1^{er} novembre 1887 817.660 00

Reste disponible une somme de 1.030.840 22

Le conseil propose de répartir ce solde comme suit :

1° Aux actionnaires. 25 fr. par action, représentant avec l'intérêt déjà servi un revenu total de 45 francs par action libérée de 400 francs et de 50 francs par action entièrement libérée : 916.675 00

2° Au conseil d'administration : 100.000 00 1.016.675 00

Et de reporter à nouveau le solde de 14.165 22

Après la lecture du rapport, aucun actionnaire n'ayant demandé la parole, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1887 et fixé le dividende comme ci-dessus.

Les administrateurs sortants : MM. Cote, Vernes d'Arlandes, Teisserenc de Bort, baron de Vaufreland, ont été réélus.

M. Rodier a été nommé administrateur en remplacement de M. Fère, décédé.

Voici quels ont été les dividendes de la Compagnie, depuis l'origine :

1866	—
1867	—
1868	18 75
1869	23 75
1870	15 00
1871	17 15
1872	30 00
1873	40 00
1874	60 00
1875	60 00
1876	60 00
1877	60 00
1878	60 00
1879	60 00
1880	65 00
1881	65 00
1882	65 00
1883	60 00
1884	55 00
1885	50 00
1886	50 00
1887	45 00

Depuis 1882 on est donc dans une période de décroissance marquée.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*
(*Le Capitaliste*, 13 juin 1888)

887 actions Mokta-el-Hadid Fr. 760.602 50

MINES DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 27 juin 1888)

L'exercice 1887 a eu à traverser quelques mésaventures qui, bien qu'expliquées dans le rapport, viennent encore une fois confirmer nos appréciations précédentes ²³.

Donnons, avant d'aller plus loin, un aperçu des bénéfices à répartir pour les cinq dernières années :

1883	2.373.715
1884	2.303.055
1885	2.133.857
1886	2.021.969

²³ Voir le Capitaliste du 22 juin 1887.

1887	1.842.846
------	-----------

Comme on le voit, la diminution que nous avons déjà constatée l'année précédente continue d'une façon ininterrompue. Voici maintenant les produits nets, c'est-à-dire ceux dont on n'a pas déduit les travaux d'aménagement annuel, rapprochés des tonnages de minerais et de houilles vendus :

Années	Minerais (t.)	Houilles (t.)	Tonnage total	Produit net (fr.)
1883	494.188	163.172	657.360	2.473.683
1884	415.155	148.698	503.853	2.593.909
1885	441.646	130.277	572.923	2.507.287
1886	485.895	125.016	610.911	2.485.264
1887	518.204	139.888	658.092	2.149.266

Dans ce tableau, comme dans celui des bénéfices à répartir, nous constatons une diminution.

Nous avons dit, en nous occupant de l'exercice 1885 ²⁴, que la Compagnie nous paraissait optimiste en émettant l'opinion qu'elle avait franchi le point le plus bas de la dépression qu'elle avait eu à enregistrer depuis 1881 sur ses opérations.

L'année suivante, nous lui faisons remarquer que ses espérances de débouchés en Amérique n'avaient pas produit ce qu'elle attendait et, cette année-ci, elle-même corrobore notre manière de voir. Il nous suffira de rapprocher, à cet égard, deux extraits des rapports sur l'année 1886 et sur l'année 1887.

Résumant les opérations de 1886, le rapport disait :

« Cette reprise nous est venue exclusivement de l'étranger, où la métallurgie a retrouvé, surtout en Amérique, une certaine activité, tandis qu'elle demeurait languissante dans notre pays, notamment dans les régions industrielles de la Loire et du Midi. »

Voici maintenant ce qui est écrit dans le rapport concernant l'exercice 1887 :

« À partir du mois d'août, le fret s'est raréfié... Ce qui est dû au ralentissement marqué des transactions avec les États-Unis d'Amérique et au mouvement considérable qui s'est produit vers la mer Noire pour l'exportation des blés. »

Ajoutons, toutefois, que la Compagnie avait des contrats fermes et que, si on ne lui a pas pris livraison de la totalité des tonnes portées aux contrats, elle s'était réservé, dans ceux-ci, le droit d'exiger le paiement à la fin de l'exercice, c'est-à-dire au 31 décembre 1887.

Elle a usé de son droit ; de sorte que les recettes dépassent les quantités réellement livrées et c'est pourquoi on peut remarquer dans nos tableaux un tonnage plus considérable en ce qui concerne l'exercice 1887.

Mais, justement, la diminution des produits, à côté de vente, dont les chiffres sont plus considérables, la persistance des diminutions annuelles devraient, ce nous semble, préoccuper davantage le conseil d'administration.

²⁴ Voir le Capitaliste du 23 juin 1886.

Nous avons bien vu que des minerais restés en souffrance, par suite de l'insuffisance des navires, ont occasionné des frais de matériel et de personnel demeuré inactif, des fausses manœuvres, toutes dépenses sans compensation et que le rapport chiffre à un franc par tonne, soit environ 170.000 fr., puisque les minerais en souffrance ou en stocks arriérés s'élèvent à 169.968 tonnes.

Cette explication, qui est absolument normale, n'en laisse pas moins subsister quelque incertitude pour les opérations à venir ; et lorsque la Compagnie nous dit que, malgré tout, c'est sur le marché international que s'écoule la majeure partie, sinon la totalité de ses minerais, lorsqu'elle ajoute que cette situation, si elle a l'inconvénient de la soumettre aux fluctuations du fret, a, par contre, l'avantage de l'affranchir des crises locales et d'assurer, dans les conditions les plus larges le placement de ses minerais, elle ne s'aperçoit pas que, depuis plus de cinq ans, elle tient à peu près le même langage, auquel les faits ne cessent de donner un démenti continu.

Comme on voit, du côté des minerais, la situation n'est pas des plus faciles.

Du côté des houilles, elle n'est pas plus avantageuse.

Déjà, l'année passée, la Compagnie se plaignait de l'invasion croissante des charbons anglais à Marseille, des difficultés traversées par les houillères du Gard.

Cette année-ci, elle déclare qu'à côté d'une augmentation de ventes se place l'abaissement des prix ; elle ajoute que, pour refouler l'envahissement des charbons anglais, les Compagnies du Gard ont dû consentir récemment aux compagnies de navigation une baisse sans exemple sur le prix des agglomérés.

Il serait à désirer que la direction des mines de Mokta-el-Hadid se montrât moins optimiste qu'elle ne l'est chaque année et cherchât à réagir plus sérieusement contre des inconvénients qu'elle a fini par énoncer elle-même très clairement et sur lesquels nous l'avions éclairée à l'avance.

Faudrait-il admettre que, pour contrebalancer les aléas de l'avenir, la Compagnie fonde ses espérances, soit sur les mines de Camerata qu'elle a acquises et au sujet desquelles elle attend encore l'autorisation de l'État, et aussi sur sa participation aux mines de Krivoï-Rog* (Nouvelle-Russie), dont elle possède mille actions ?

C'est ce que nous dira l'avenir.

Constatons, en terminant, que l'usine de Vialas et Villefort, dont nous n'avons pas parlé, a vu, elle aussi, décroître sa production d'argent fin.

Les ventes ont été les suivantes (kg) :

1885	605
1886	5231/2
1887	425

L'année passée, la Compagnie reconnaissait une dépréciation de l'argent variant de 23 à 26 % ; cette année-ci, elle déclare 29 %.

À ce propos, le rapport s'exprime de la façon suivante :

« Cette dépréciation fait perdre à la mine tout le bénéfice qu'elle aurait pu retirer de ses produits en temps ordinaire et nous amène à restreindre autant que possible la production de ce métal.

En résumé, le dividende réparti pour 1887 est de 25 fr., inférieur de 5 fr. au chiffre de l'année précédente.

[Difficulté d'affréter des navires]
(*Le Temps*, 24 décembre 1888)

On nous demande les motifs de la baisse qui a été constatée depuis quelque temps sur les actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid. Ces motifs paraissent être temporaires. Le minerai ne fait pas défaut à la mine ; il n'y a qu'insuffisance de moyens de transport pour l'écoulement des produits.

Depuis quelque temps, en effet, les minerais restent en souffrance par suite de la difficulté d'affréter des navires qui trouvent un fret beaucoup plus rémunérateur dans les transports de blés de la mer Noire. L'insuffisance de nos récoltes, en augmentant les besoins de la consommation en céréales n'est pas, il est vrai, de nature à avoir changé cette situation qu'une direction plus perspicace eût peut-être pu prévoir et conjurer ; mais, en présence de la persistance de la crise, ne pourrait-on pas songer à utiliser sur place le stock de minerais ? Il suffirait d'une certaine impulsion dans les travaux publics de l'Algérie pour donner tout naturellement l'idée de combinaisons très favorables aux mines de Mokta. Ces prévisions n'ont rien d'invraisemblable, pas plus que celles qui fondent les plus grandes espérances sur les mines de Krivoï-Rog (Nouvelle-Russie) dont la Société de Mokta est un des principaux actionnaires.

1889 : ROBERT DE NERVO, PRÉSIDENT

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*
(*Le Journal des finances*, 27 avril 1889)

[...] Le solde du compte des valeurs diverses est principalement formé par 2.482 actions de la Compagnie viticole d'Amourah pour 1.241.000 francs, et par 887 actions de la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid pour 620.000 fr.

Les actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ont subi une dépréciation assez sensible et la Société a dû, par suite, amortir de 139.702 fr. 50 celles qu'elle possède. La production des mines s'est maintenue, mais la cherté exceptionnelle des frets apporte de sérieuses entraves aux expéditions et pèse sur la situation. [...]

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal des chemins de fer*, 4 mai 1889, p. 286)

Les actionnaires de cette compagnie se sont réunis, le 30 avril, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. le baron de Nervo, l'un des administrateurs.

Les actionnaires ont approuvé les comptes présentés par l'un des commissaires et fixé à 10 francs par action le dividende à distribuer, ce qui représente, avec l'intérêt déjà servi, un revenu total de 30 francs par action libérée de 400 francs et de 35 francs par action entièrement libérée.

Le directeur de la Compagnie, M. Parran, a indiqué les causes principales de la décroissance des bénéfices : il a fait ressortir que la compagnie a dû, comme tous ses concurrents, subir la conséquence de la crise métallurgique, la baisse du prix et le déplacement du marché par suite de l'extinction de plusieurs feux dans le Centre et le Midi de la France. Par suite des mauvaises saisons, une grande quantité de navires avant

été accaparés par le transport des blés. la question du fret s'est également trouvée plus difficile à résoudre.

M. Homberg ²⁵ a été nommé administrateur, en remplacement de M. Colongeat, décédé, MM. Demarest et G. Rey, commissaires, ont été réélus.

À l'issue de l'assemblée ordinaire a lieu une assemblée extraordinaire pour apporter certaines modifications dans les articles des statuts, relatifs aux administrateurs.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID

Assemblée générale du 30 avril 1890

(*Le Journal des chemins de fer*, 10 mai 1890, p. 292)

Il résulte du rapport soumis à cette assemblée que les immobilisations ont augmenté en 1887 de 607.299 francs par suite de l'achat des concessions de Camerata et autres terrains miniers, pour 497.299 fr. et, pour le surplus, par suite de travaux neufs non amortis. Les immobilisations atteignent, en conséquence, 16.104.323 fr.

Les stocks de minerais, tant en route qu'en magasins, ont fléchi de 1.169.795 fr. à 683.137 francs.

Les débiteurs divers se sont réduits de 4.053.804 francs à 1.953.693 francs, en raison de l'amortissement des créances Poingdesie-Mesntreer, ramenés à 2 francs, et de la disparition du compte des minerais payés par anticipation, qui s'élevait, au 31 décembre 1888, à 989.000 francs.

La réserve spéciale est descendue de 4.810.700 francs à 1.242.462 francs et les créditeurs divers ont rétrogradé de 3.147.717 francs à 1.447.778 francs. En présence de ces changements, les commissaires ont exprimé l'opinion « qu'il conviendra de reconstituer de nouvelles réserves sur les bénéfices que fait espérer la reprise des industries houillères et métallurgiques. »

Les comptes divers d'exploitation, déduction faite des frais généraux et de toutes charges, se sont soldés par 855.847

à ajouter : le résultat de l'exercice 1887 434.617

à 1.290.464

Cette somme a été employée comme suit :

coupon n° 46 mis en paiement le 1^{er} novembre 1889, montant à 823.005

dividende de 10 francs par action, représentant avec l'intérêt déjà servi, un revenu total de 30 fr. par action libérée de 400 francs et de 35 francs par action entièrement libérée, soit 366.670

Au conseil d'administration 91.204

Report à l'exercice 1890 9.585

Total égal 1.290.464

²⁵ Octave Homberg (1844-1907) : inspecteur des Finances, il devient en 1880 directeur de la Société générale et la représente à la Société générale des chemins de fer économiques (1880), à la Caisse générale des familles (1881), aux Mines et usines d'Escombrera-Bleyberg (Espagne)(1882), à la Cie française des mines du Laurium (1887) à la Banque de l'Indochine et à la Société générale de fournitures militaires (Godillot)(1888) et aux Minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid. Il quitte la Société générale en 1890 mais continue de siéger dans la plupart des sociétés précitées. Il devient censeur de la Banque de France (1891), administrateur des Chemins de fer de l'Est-Algérien (1892), des Chemins de fer de l'Ouest — Paris-Le Havre — (1893), des Chemins de fer du Sud de la France (dont il démissionne en 1894 lorsqu'ils commencent à sentir le soufre), des Minerais de fer de Krivoï-Rog, de la Banque impériale ottomane (1902)... Il mit le pied à l'étrier de son fils Octave (1876-1941), fondateur de la célèbre Société financière française et coloniale (SFFC).

Mokta-el-Hadid
(*Paris-Capital*, 1^{er} avril 1891)

Les actionnaires sont convoqués pour le 14 avril, à trois heures, au siège social, 26, avenue de l'Opéra, en assemblée générale ordinaire, pour entendre et approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice 1890, nommer les administrateurs et les commissaires. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de fixer le dividende de l'exercice 1890 à 35 fr. pour les actions libérées de 400 fr. et 46 fr. pour les notions entièrement libérées. Si ces propositions sont approuvées, le solde restant à distribuer, soit 15 fr. par l'action nominative, libérée ou non libérée, et 14 fr. 20 par action au porteur, sera mis en à paiement à partir du 1^{er} mai prochain.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 14 avril

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 18 avril 1891)

Le rapport constate que le bénéfice brut de l'exercice 1890 s'est élevé à 3.850.841 francs, au double de celui de l'exercice précédent.

Les dépenses d'aménagement faites au courant de l'année ainsi que celles qui restaient des exercices antérieurs ont été amorties, la réserve spéciale a été reconstituée, un dividende de 40 francs a été payé.

Voici les principales différences que fait ressortir la comparaison du bilan de 1890 avec celui de 1889.

À l'Actif, les immobilisations ont diminué en 1890 de 574.974 francs.

Les travaux d'installation qui se sont élevés à 576.761 francs ont été amortis.

Les participations n'ont pas varié et figurent pour 438.200 francs.

Il y a diminution de 14.028 francs sur les stocks de houille et de 226.680 francs sur les stocks de minerai.

Les approvisionnements divers représentent 1.080.507 francs au lieu de 956.059.

Les valeurs en caisse ont monté de 223.296 à 2.163.836 francs, cet accroissement est la conséquence des bénéfices réalisés en 1890.

Les débits divers ont diminué de 29.604 francs.

Les placements en rentes françaises et en obligations de chemins de fer garanties par l'État ont diminué de 8.000 francs et figurent au bilan pour 1.885.609 francs. Pendant l'exercice, 2.629 actions ont été libérées du dernier versement de 100 francs, ce qui réduit le chiffre des appels différés à 1.567.800 francs.

Au Passif, la réserve spéciale a été rétablie au chiffre de 1.810.700 francs.

Les créiteurs divers ont passé du chiffre de 1.449.778 à celui de 1.628.571.

Les comptes divers d'exploitation se sont soldés, déduction faite des frais généraux et de toutes charges par 2.644.498 francs, et en y comprenant le reliquat de l'exercice 1889 par 3.074.080.

En déduisant de cette somme les amortissements, les sommes ajoutées à la réserve et celle qui a été employée au paiement du coupon, il reste un solde disponible de 661.842 francs à répartir d'après la proportion suivante : 550.005 aux actionnaires et 86.185 au conseil d'administration.

Le solde reporté à nouveau est de 36.652 francs.

L'assemblée consultée a donné son approbation à ces comptes, et fixé le dividende de 1890 à 40 francs dont 25 sont payables depuis novembre dernier et 15 seront payés à dater du 1^{er} mai prochain.

MM. le baron [Robert] de Nervo, Herpin et Paul Mirabaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires MM. [Gustave] Rey et [Maurice] Démarest ont été renouvelés.

MOKTA-EL-HADID

Assemblée générale du 21 avril

(*Le Journal des chemins de fer*, 30 avril 1892, p. 286)

Il résulte du rapport lu à cette assemblée, tenue sous la présidence de M. le baron de Nervo, président du conseil d'administration, que, sans avoir égalé l'année 1890, qui avait été exceptionnelle, l'exercice 1891 a été satisfaisant.

Il a été livré, en 1891, 404.000 tonnes de minerai et environ 144.000 tonnes de houille. La Compagnie accroît ses stocks afin d'être en mesure de satisfaire la consommation s'il se produisait un surcroît de demandes. La situation financière de l'entreprise est du plus favorables et les ressources minérales sont considérables.

Les produits de l'exercice, y compris un solde reporté de l'exercice précédent de 26.652 fr. 58, déduction faite des frais généraux et de toutes charges, se sont élevés à 1.814.672 fr. 72. Cette somme a été répartie comme suit :

Amortissements divers	125.000 00
Prélèvement pour le fonds de prévoyance	100.000 00
Revenu de 35 fr. par action de 400 fr. et de 40 fr. par action entièrement libérée	1.394.245 00
Attribution au conseil d'administration	83.333 35
Report à l'exercice 1892	112. 094 38
Total	<u>1.814.672 73</u>

Après la lecture du rapport, le président a fait ressortir que la compagnie, après vingt années d'existence, se trouvait, au point de vue des richesses constatées, dans une situation meilleure qu'à ses débuts ; que sa situation financière inspirait pleine sécurité et que ses réserves la prémunissent contre toutes les éventualités ; enfin que les stocks augmentent et qu'il serait aisé d'étendre les affaires de la société.

L'assemblée a approuvé les comptes ainsi que la répartition des bénéfices, réélu MM. Cambefort, Chalmeton et Rodier administrateurs sortants et confirmé le mandat des commissaires, MM. Rey et Démarest.

MOKTA-EL-HADID

(*Paris-Capital*, 8 juin 1892)

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée générale du 21 avril passe en revue dans l'ordre ordinaire les diverses exploitations de la Compagnie.

La production et les ventes pour les mines de Bône, pour 1891, se résument comme suit : Production 121.334 (129.067 en 1890), quantités embarquées 132.333 (172.826 en 1890), quantités vendues et livrées 182.317 (176.409 en 1890); pour les minerais de

Bénisaf, production 277.965 tonnes (353.553 en 1890), quantités livrées et vendues 271.977 (353.506 en 1890).

La production nette des houillères de Cessous et de Comberedonde a été de 87.255 en tonnes, contre 75.459 en 1890, et les livraisons ont été de 80.853 tonnes, contre 74.239 en 1890, soit pour les ventes une augmentation de 6.014 tonnes sur l'année précédente.

La production aux houillères des Salles et Montalet a été de 74.903 tonnes et les ventes ont été de 62.928 tonnes.

Le conseil annonce qu'il a poursuivi activement, pendant l'exercice 1891, les travaux destinés à préparer l'exploitation des couches profondes. La machine d'extraction a été transformée à cet effet et munie de câbles plats en acier, Un compresseur d'air et ses chaudières ont été installés. Le fonçage du puits a été repris à 600 mètres et sera poussé jusqu'à 800 mètres. On travaille aux galeries de niveau ou inclinées, qui doivent assurer l'aérage et ménager une issue toujours libre pour la sortie des ouvriers. On a recoupé trois nouvelles couches de houille, ce qui porte actuellement à huit le nombre des couches découvertes et à 9 mètres l'épaisseur totale du charbon donnée par ces couches. Il en existe encore certainement plusieurs au-dessous de celles-ci. Ces travaux considérables ont nécessité une dépense de 355.548 fr. 30 et ont été exécutés dans de bonnes conditions. Les produits de l'exercice ont permis d'amortir en totalité cette somme.

En résumé, le total des livraisons en houille s'est élevé, en 1891, à 143.781 tonnes, contre 141.070 l'année dernière, présentant ainsi une légère augmentation.

Les mines de Vialas ont fabriqué et livré au commerce : argent fin 313 kg. 627, litharge rouge 14.881 kg, litharge jaune, 10.243 kg., plomb aigre 8.015 kg., plomb doux 11 kg.

La dépréciation des cours du plomb et de l'argent — qui s'est notablement aggravée et a atteint 35 % pour l'argent — continue d'exercer une influence défavorable sur les résultats de l'exploitation, que le conseil a réduite à ce qui est strictement nécessaire pour conserver les cadres du personnel technique.

Le total des participations figure sur le bilan avec une augmentation provenant de la libération des 1.000 actions de la Compagnie des mines de Krivoï-Rog*, possédées par la société, libération effectuée dans le mois de janvier 1891. Le haut fourneau de Krivoï-Rog est terminé avec toutes ses dépendances et sera mis en feu prochainement. La Société des forges et aciéries de Firminy a donné un dividende de 60 fr. par action, soit une augmentation de 10 fr. sur l'année précédente. La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a distribué à ses actionnaires un dividende de 7 1/2 % dans l'exercice 1891 tout en augmentant notablement ses réserves.

Quant à la situation financière, elle se présente comme suit : à l'actif, le total des immobilisations est de 15.439.348 fr. 20. Il comprend la valeur d'apport des concessions et propriétés minières pour 4.808.538 fr. 55 et les dépenses d'installation pour 10.630.809 fr. 65, déduction faite des amortissements opérés jusqu'ici. Le chiffre des apports n'a pas varié, celui des dépenses d'installation est en diminution sur celui de l'année dernière, d'une somme de 100.000 francs prélevée sur les produits de l'exercice et devant être appliquée à l'amortissement des houillères de Cessous. Les stocks de minerai de houille et les approvisionnements sur les mines, s'élèvent à 1.585.560 fr. 46, en diminution de 43.514 fr. 65.

Les valeurs de caisse et de portefeuille et les comptes débiteurs s'élèvent ensemble à 5 millions 719.031 fr. 39, en augmentation de 345.497 fr. 01 sur le chiffre de l'année précédente.

Parmi les débiteurs figure la Société de Krivoï-Rog pour une somme de 669.662 fr. 50, montant des avances de la Compagnie en compte courant. Le portefeuille, rentes et obligations, s'est accru dans l'année de 452.516 fr. 10, valeur d'achat de 1.000 obligations de chemins de fer.

Au passif, le capital social figure pour 18.333.500 francs ; la réserve statutaire pour 1.833.350 fr. et les réserves spéciales pour 1.810.700 fr., le tout sans variation ; les comptes de fonds de prévoyance et provision pour travaux neufs, qui figuraient au dernier bilan pour les sommes respectives de 250.000 francs et 150.000 francs, ont été réunis en un seul intitulé : « fonds de prévoyance », s'élevant ainsi à 400.000 francs (que le conseil proposait de doter d'une somme de 100.000 francs à prélever sur les produits de l'exercice pour le porter ainsi au total de 500.000 francs). Les créiteurs divers donnent un total de 1.635.463 fr. 32, en augmentation de 9.892 fr. 31 sur le chiffre de l'année précédente ; le solde du compte de profits et pertes est de 745.432 fr. 73, contre 661.842 fr. 68, chiffre de l'année précédente. L'ensemble des valeurs mobilières et des débiteurs atteignent aujourd'hui, déduction faite du passif exigible, le chiffre de 7.038.201 fr. 80, représentant 39 % du capital social.

Le produit net de l'exercice, déduction faite de toutes les charges s'élève à 1.788.020 fr. 15 ; en y ajoutant le reliquat de l'exercice précédent, 20.652 fr. 58, on arrive au total de 1 million 814.672 fr. 73.

Le conseil proposait la répartition suivante du produit de l'exercice : 1° pour amortissements divers, 125.000 francs, dont 100.000 fr. applicables à la houillère de Cessous ; 2° dotation pour le fonds de prévoyance, 100.000 fr. ; 3° 5 % pour l'intérêt du capital versé (coupon n° 50 payé le 1^{er} novembre 1891), 844.210 fr., soit 1.009.240 fr. ; il reste 718.780 fr. 15, auxquels il faut ajouter le reliquat de l'exercice précédent 26.652 fr. 58 ; total, 745.432 fr. 73.

Cette somme nette a été appliquée, selon la proposition du conseil et le vote de l'assemblée générale du 21 avril, savoir : aux actionnaires, 10 francs par action, 550.005 fr. ; au conseil d'administration, 83.333 fr. 35 ; reliquat à reporter à nouveau, 112.091 fr. 38.

Jusqu'en 1893, la Société générale commandite les affaires Talabot (Mokta et SGTM).

Annuaire de la Compagnie des agents de change, 1893, p. 1456 :

Administrateurs : MM. baron de Nervo, président ; Tarbé des Sablons, vice-président ; Breittmayer, J. Cambefort, F. Chalmeton, Cote, Denière, Ch. Herpin, O. Homberg, P. Mirabaud, Edw. Montefiore, E. Rodier, Teisserenc de Bort, baron de Vaufreland, Vernes d'Arlandes.

Directeur général délégué. — M. Alphonse Parran.

Compagnie de Mokta-el-Hadid
(*Paris-Capital*, 15 février 1893)

Bien que les résultats de l'exercice 1892 ne puissent pas encore être indiqués d'une manière précise et que le conseil d'administration n'ait pu, par conséquent, fixer le dividende de l'exercice écoulé, on peut dire, dès à présent, que les résultats seront, dans leur ensemble, peu différents de ceux de l'année précédente et que la même répartition pourra être faite aux actions, soit 40 fr. aux actions libérées et 35 fr. aux actions libérées de 400 francs seulement.

Les exploitations de minerai en Algérie suivent une marche satisfaisante et, en France, l'aménagement des couches de houille découvertes, il y a deux ans, à Gagnières (à la profondeur de 800 mètres, se poursuit régulièrement. On espère qu'il sera terminé à la fin de 1894.

MARIAGE
(*Gil Blas*, 2 avril 1893)

C'est jeudi prochain, 9 février, à une heure et demie de l'après-midi, et non pas samedi, 11, comme on l'avait annoncé, qu'aura lieu à l'Église évangélique de l'Étoile, avenue de la Grande-Armée, le mariage de M. Henri Gervex, le peintre parisien dont tout le monde se rappelle les succès, avec mademoiselle Henriette Fauche.

Mademoiselle Fauche est la fille de M. Henri Fauche, ancien magistrat révoqué par le gouvernement de la République, lors de l'exécution des décrets.

Les témoins seront, pour le marié : MM. Waldeck-Rousseau, et Joubert, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] ; pour la mariée : MM. Marius Bianchi, agent de change honoraire, le grand collectionneur de tableaux et d'objets d'art, et [Parran, l'ingénieur bien connu des mines de la Mokta, un passionné de livres anciens dont l'autorité fait loi dans le monde des bibliophiles.](#)

Le mariage civil aura lieu la veille, donc le mercredi 8 février.

En raison d'un deuil récent dans la famille de la fiancée, il n'y aura pas de réception à l'hôtel de la rue Fortuny.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale ordinaire du 25 avril 1893
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 29 avril 1893)

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient soumis. Le dividende a été fixé à 40 fr. par action, payables 85 fr. depuis novembre dernier et 15 fr. à partir du 1^{er} mai.

MM. [Guillaume] Denière, [Edward] Montefiore et [Jules] Tarbé des Sablons, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [Gustave] Rey et [Maurice] Démarest, ont été renouvelés.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 18.333.500 francs.
26, avenue de l'Opéra, 26
Assemblée générale ordinaire du 25 avril 1893
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 septembre 1893)

Le conseil d'administration de la Compagnie se compose comme suit :

Administrateurs :

Nervo (Baron Robert de), administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, président, Paris.

Tarbé des Sablons [Jules], président du conseil d'administration de la Compagnie, Algérienne, vice-président, Paris.

Breittmayer (Eugène), président du conseil d'administration de la Compagnie l'Union des Gaz, Paris.

Cambeport (Jules), administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée [PLM], Lyon.

Chalmeton (Ferdinand), directeur de la Compagnie houillère de Bessèges, Nîmes.

Cote [ou Côte] (Théodore), ancien directeur de l'Omnium lyonnais [et gros actionnaire du Crédit lyonnais][sa petite-fille épousera Charles Michel, qui prendra alors le nom de Charles Michel-Côte, président (1933-1958) du Djibouti-Addis-Abeba, administrateur (1934) de la Banque de l'Indochine, etc.].

Denière [Guillaume], ancien président du Tribunal de Commerce et de la Chambre de Commerce de la Seine, Paris.

Herpin (Charles), ancien directeur de la Société Générale, Paris.

Homberg (Octave), censeur à la Banque de France, Paris.

Mirabaud (Paul), banquier, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, Paris.

Montefiore (Edward), banquier, Paris.

Rodier (Edmond), administrateur de la Compagnie de Fives-Lille, Paris.

Vaufreland (Baron Fortuné de), administrateur de la Compagnie des forges de Denain et d'Anzin, Paris.

Commissaires

Rey (G[ustave]), ancien agréé du Tribunal de commerce, à Paris.

Démarest (Maurice), à Paris.

Directeur général délégué :

Arran [*sic* : Parran](Alphonse), ingénieur en chef des Mines.

Voici le rapport du conseil d'administration :

Messieurs,

Nous allons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats des diverses exploitations de notre société, la situation financière, telle qu'elle ressort du bilan soumis à votre approbation, et enfin la liquidation de l'exercice, telle que le conseil a l'honneur de vous la proposer.

Minerais de fer

La production et les ventes pour les mines de Bône se résument comme suit dans les deux dernières années :

(en tonnes)	1891	1892
Production	121.384	123.599
Quantités embarquées	132.333	77.058
Quantités vendues et livrées	132.317	76.182

Le chiffre de l'extraction a été supérieur à celui des livraisons de 71.77 tonnes qui ont été mises en stocks.

Pour les mines de Bénisaf, nous avons :

(en tonnes)	1891	1892
Production	277.965	320.201

Quantités livrées et vendues	271.977	290.218
------------------------------	---------	---------

Le chiffre de l'extraction a excédé celui des livraisons de 29.983 tonnes qui ont été mises en stocks.

Le total de l'extraction de nos mines d'Algérie a donc été de 443.800 tonnes. Il avait été l'année dernière de 399.340 tonnes et présente ainsi une augmentation de 44.451 tonnes, soit environ 10 %.

Le total des livraisons a été de 366.340 tonnes contre 404.294 tonnes ; présentant une diminution de 37.954 tonnes, soit 10 %.

La réduction a porté sur les ventes de minerai de Mokta, qui ont fléchi de 56.195 tonnes, tandis que les ventes de minerais de Bénisaf ont au contraire reçu un accroissement de 18.241 tonnes.

La situation de la métallurgie ne s'est point améliorée en 1892 dans les pays étrangers où nous écoulons d'ordinaire nos minerais. La demande s'est ralentie, les cours ont légèrement fléchi et jusqu'à présent, ils ne tendent pas à se relever.

La réduction dans le tonnage de nos ventes a amené une réduction dans le produit net réalisé de l'exercice, mais il importe de remarquer que le total de l'extraction a été augmenté de 10 %.

Nous avons pu dans ces conditions reconstituer nos stocks à peu près épuisés en 1890 et les porter au chiffre le plus élevé qu'ils aient atteint jusqu'ici.

C'est une véritable réserve que nous avons ainsi reconstituée et qui nous permet de dire qu'en définitive, les résultats de l'exercice n'ont pas été, dans leur ensemble, inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Les dépenses pour les travaux d'aménagements se sont élevés à Bône à 41.394. fr. 30 et à Bénisaf à 146.990 fr. 30.

Ces dépenses ont été soldées par les comptes d'exploitation.

Nous poursuivons avec activité à Bône comme à Bénisaf, les travaux d'avenir susceptibles d'accroître nos existences de minerais et nous sommes heureux de vous annoncer qu'à Bône comme à Bénisaf, les résultats obtenus en 1892 sont satisfaisants.

Houillères

La production nette des houillères de Cessous et Comberedonde a été de 83.458 tonnes, contre 87.255 en 1891, et les livraisons ont été de 7.1.386 tonnes contre 80.853 en 1891, soit pour les ventes une diminution de 9.467 tonnes sur l'année précédente.

Les dépenses pour travaux d'aménagement et acquisitions de terrains se sont élevées à 76.306 fr. 15.

La production houillère des Salles et Montalet a été de 70.335 tonnes et les ventes de 55.704 tonnes, en diminution de 7.224 tonnes sur les ventes de l'exercice précédent.

Le total des réductions dans les ventes de houille a donc été de 16.691 tonnes, soit 11 1/2 % sur l'ensemble de nos ventes de houille.

Cette réduction a été peu près générale dans les houillères du bassin du Gard. Elle tient d'une part au ralentissement de l'industrie, d'autre part à l'envahissement des charbons anglais favorisé par l'avisement du fret maritime.

Les importants travaux entrepris dans la concession de Gagnières pour l'exploitation des couches découvertes à 800 mètres de profondeur ont repris leur cours, après une interruption amenée par le douloureux accident du 11 août 1892. Cet accident, dû à la rupture d'un câble d'acier, que rien ne pouvait faire prévoir, a malheureusement coûté la vie à trois de nos meilleurs ouvriers : Deleuzé, Gourdouze et Conductier, sur les huit qui travaillaient à ce fonçage.

Le sauvetage, entrepris sous la direction de l'ingénieur Astier, était aussi difficile que périlleux.

Il fait le plus grand honneur à notre personnel et particulièrement au maître mineur Audoyer, au chef de poste Cazenave et au mineur Galdin.

Le fonçage du puits de Gagnières a atteint une profondeur de 775 mètres sur la profondeur de 810 mètres qu'il doit atteindre.

Si aucune cause imprévue ne vient nous arrêter, tous les travaux préparatoires seront terminés à la fin de 1894 et l'exploitation des couches profondes pourra commencer dès 1895.

Les installations nouvelles faites à Gagnières soit en travaux souterrains, soit en outillages ou constructions au jour, ont donné lieu à une dépense de 381.870 fr. 28 c.

Comme dans les exercices précédents, tous les travaux neufs relatifs aux houillères ont pu être amortis par les produits de l'exercice.

Le Syndicat d'exportation des charbons français opérant à Marseille pour le compte des Compagnies houillères du Gard et des charbonnages des Bouches-du-Rhône a exporté, en 1892, 129.615 tonnes. Notre contingent a été de 3.002 tonnes.

L'usine à briquettes de Bouc, dans laquelle nous sommes en participation avec la Compagnie houillère de Bessèges, la Compagnie Michel Armand et la Compagnie des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, a vendu, en 1892, 53.793 tonnes.

Nous avons fourni à cette usine 22.798 tonnes.

Vialas et Villefort

Les usines de Vialas ont fabriqué et livré au commerce :

(en kg)	1891	1892
Argent fin	313,627	277,78
Litharge rouge	14.884	30.980
Litharge jaune	16.243	18.443
Plomb aigre	8.015	—
Plomb doux	11	—

La valeur de l'argent et celle du plomb ont encore subi, en 1892, une nouvelle et importante dépréciation qui a réduit d'autant les résultats de l'exploitation.

Cette exploitation est d'ailleurs restreinte à ce qui est strictement nécessaire pour maintenir les cadres de la mine et des ateliers. [...]

L'exploitation des chemins de fer algériens pendant le 1^{er} trimestre des années 1893 et 1892

(*Paris-Capital*, 30 août 1893)

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer algériens pendant le 1^{er} trimestre des années 1893 et 1892. [...]

La Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, qui exploite la petite ligne de ligne à Aïn-Mokra (33 kilomètres), a vu le produit de cette ligne s'abaisser de 15.339 fr. à 14.294 fr. [...]

NÉCROLOGIE

(Journal des débats, 15 décembre 1893)

On annonce de Cannes, le 11 décembre, la mort de M. Vernes d'Arlandes, officier de la Légion d'honneur. M. Vernes d'Arlandes était un des fondateurs de la Société française de secours aux blessés militaires, et membre de plusieurs œuvres philanthropiques et religieuses.

Mokta-el-Hadid
(Paris-Capital, 3 janvier 1894)

La Compagnie de Mokta-el-Hadid paie depuis le 2 novembre un acompte de 25 fr. sur les bénéfices de l'exercice 1893. Il n'est pas hors de propos de rappeler que cette Société a donné pour 1892 à ses actionnaires un dividende de 40 fr. par action libérée de 500 fr. et de 35 fr. par action libérée de 400 fr. et de faire connaître dans quelles conditions ces résultats ont été obtenus.

On sait que l'exploitation de la Compagnie de Mokta-el-Hadid comprend trois divisions qui sont :

- 1° La division des minerais de fer magnétique en Algérie ;
- 2° La division des mines de plomb argentifère ;
- 3° Le groupe des charbonnages du Gard.

1° La division de l'Algérie comprend elle-même deux subdivisions qui sont les mines de Bône et celles de Bénisaf.

La production de ces mines pendant les trois dernières années est très intéressante suivre car elle indique dans quelles conditions industrielles la Société s'est trouvée depuis trois ans.

Division de Bône

(en tonnes)	1890	1891	1892
Production	129.087	121.384	123.599
Ventes et livraisons	176.409	132.317	76.122

On remarque dans ce tableau qu'en 1890, la production a été inférieure de 47.342 tonnes aux ventes effectuées. Le même événement se produit en 1891 : les ventes dépassent la production de 10.933 tonnes. La quantité de tonnes vendues, supérieure à l'extraction a été naturellement prise sur les stocks existants : soit 58.275 tonnes pour les deux années. Mais le phénomène inverse s'est produit en 1892 : c'est l'extraction qui a été supérieure de 47.477 tonnes aux ventes effectuées. C'est un avantage en ce sens que les stocks ont pu être reconstitués.

Division de Bénisaf

(en tonnes)	1890	1891	1892
Production	353.508	277.965	320.201
Ventes et livraisons	353.506	271.977	290.218

Dans cette division, la production a un peu diminué. Les ventes aussi ; mais la diminution de celles-ci n'a pas suivi une marche régulière et aussi accentuée que dans la division précédente.

Au total, en 1892, la somme des extractions a- été de 443.800 tonnes, et l'ensemble des ventes et livraisons a été de 330.340. La société a pu ainsi reconstituer les stocks et les augmenter de 77.400 tonnes. Les stocks étaient à peu près épuisés depuis 1890. Cet épuisement constituait, dans une certaine mesure, un danger pour la Société : car, à un moment donné, elle pouvait se trouver dans l'impossibilité de satisfaire ses clients. Aujourd'hui, l'équilibre est rétabli et les stocks sont reconstitués.

2° Dans la division des mines de plomb argentifère de Vialas et Villefort, il s'est produit une sensible augmentation de la production. Malheureusement, cette progression a eu lieu au moment où le prix de l'argent et celui du plomb ont subi une notable baisse.

Voici la marche de la production dans cette division ; cette marche est aussi celle des ventes ; car la société, afin de maintenir les cadres, de la mine et des ateliers, restreint la production aux marchés qu'elle conclut.

kg	1890	1891	1892
Argent fin	173.440	313.627	277.780
Litharge rouge	16.277	14.884	30.980
Litharge jaune	16.572	16.243	18.143

La baisse des prix a produit nécessairement une diminution correspondante des bénéfices.

3° La division des charbonnages du Gard n'est pas la moins intéressante des trois divisions industrielles de la société. Elle se partage en deux sections, qui sont : la première, les houilles de Cessous et de Comberedonde ; la seconde, celle de Salles et de Montalet.

Voici la comparaison de la production et de la vente dans ces deux sections pendant les trois dernières années :

Section de Cessous et de Comberedonde :

(en tonnes)	1890	1891	1892
Production	75.459	87.255	83.458
Ventes	74.239	80.853	71.386

Section de Salles et Montalet :

(en tonnes)	1890	1891	1892
Production	76.211	74.903	70.335
Ventes	76.211	62.928	55.704

On voit que de 1890 à 1892, les ventes ont sensiblement diminué dans les deux sections, mais elle est particulièrement accentuée dans la section de Salles et Montalet.

Depuis 1890, la société a fait une importante découverte dans la seconde section de son gisement houiller et elle fait forer le puits de Jogueries, qui doit avoir une

profondeur de 810 mètres ; actuellement, il est déjà à 800 mètres. L'exploitation des couches profondes pourra avoir lieu en 1895.

Il va sans dire que la Société fait dans ses mines, d'une façon permanente, des travaux de recherches, d'aménagement et d'installation. En 1892, les dépenses de ce chef ont atteint 685.531,07, savoir :

À Bône	41.394 80
À Bénisaf	140.990 00
À Dessous	60.039 90
À Comberedonde	16.266 25
Aux Salles	381.870 28
À Vialas et Villefort	38.972 54
Total égal	685.534 07

Il va sans dire aussi que la société amortit intégralement avec ses bénéfices le coût de ces travaux.

Pour le motif que nous venons d'indiquer, les produits nets de l'exploitation (déduction faite de toutes les charges) sont sensiblement inférieurs à ceux de 1891, qui avaient été de 1.788.020 15

En 1892, ils ne sont plus que de 1.567.445 50

La diminution est de 220.574 65

En réalité, la diminution est de 320.57,65, car le bénéfice de 1892 comprend le profil que la Société a réalisé sur 100 actions des Forges e Aciéries de Firminy, qu'elle avait inventoriées pour 50.000 fr., et qu'elle a revendues au cours de l'année pour 150.000 fr., soit avec un bénéfice de 1.000 fr. par titre.

Les autres participations de la société sont :

Parts de la Société des agglomérés du Sud-Est	13.200
Actions des mines de Krivoï-Rog	500.000
Actions de la Société des affrètements [SCAC]	125.000
Ensemble	<u>638200</u>

Le bénéfice de 100.000 fr. réalisé sur les actions de Firminy ayant un caractère exceptionnel, le conseil a proposé de le porter au compte de prévoyance, de sorte que l'exercice 1892 a été liquidé de la manière suivante :

Produits de 1892 1.567.445 50

Dotation pour le fonds de prévoyance :100.000

5 % d'intérêt pour le capital :850.395

950.395 00

Reste 617.050 50

À ajouter le reliquat en 1891 112.094 38

Total à répartir 729.144 88

Cette somme a été répartie comme suit :

15 francs aux actions (en sus des 5 % ci-dessus 550.005 00

Au conseil d'administration 78.703 70
Reliquat à nouveau 100.436 18

Quant à la situation financière, elle est d'une grande simplicité. L'actif se compose :

Concessions et travaux 15.439.348 20
Participations 638.200 »
Produits et stocks en magasin 2.050.136 32
Caisse, portefeuille et valeurs (rentes françaises et chemins de fer) débiteurs
5.510.309 59
Appel différé sur actions 1.314.500 00
Total de l'actif 24.952.404 11

L'unique passif vis-à-vis de tiers étant de 1.645.799 23
L'actif net est de 23.306.604 88
Il représente :
Le capital social 18.333.500 00
Réserve statutaire (comble) 1.838.350 00
Réserve spéciale 1.810.700 00
Fonds de prévoyance 600.000 00
Bénéfice à reporter 729.144 88
Total égal 23.306.694 88

Cette situation nous dispense de tout commentaire. On voit rarement une situation industrielle dans une situation financière aussi brillante et dont le capital est liquide jusqu'à concurrence du quart de sa valeur.

Maintenant, que faut-il espérer pour 1893 ?

Les fers ont baissé. On peut en dire autant de l'argent et du plomb. Quant au charbon, la baisse du fret et la diminution de la consommation ne compensent que faiblement le droit prohibitif que les Chambres ont voté.

La concurrence des charbons anglais est grande et ne permet guère d'espérer une augmentation des produits. Toutefois, la réserve spéciale s'élevant à 1.810.700 est spécialement destinée à maintenir le dividende au chiffre de 40 fr. pour les actions libérées de 400 fr. On peut donc espérer qu'en dépit de la diminution probable des bénéfices, le dividende pourra être maintenu à son chiffre précédent. Mais il ne faut guère espérer davantage.

Mokta-el-Hadid
(*Paris-Capital*, 11 avril 1894)

Le conseil d'administration de la Compagnie de Mokta-el-Hadid convoque les actionnaires pour le 24 avril :

En assemblée générale ordinaire, pour entendre et approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice 1893, nommer les administrateurs et les commissaires ;

2° En assemblée générale extraordinaire, conformément aux articles 33 et 34 des statuts, pour délibérer sur des modifications à apporter aux articles 16 et 19, et tendant à réduire le nombre des administrateurs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée ordinaire de fixer le dividende de l'exercice 1893 à 35 fr. pour les actions libérées de 400 fr., et à 40 fr. pour les actions entièrement libérées, comme pour l'exercice précédent

Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des chemins de fer*, 28 avril 1894, p. 266)

Les actionnaires se sont réunis, le 24 avril, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1893 et fixé le dividende de cet exercice à 40 fr. par action entièrement libérée. Il a déjà été payé 25 fr. au 1^{er} novembre dernier à titre de compte, il sera mis en paiement 15 fr. à partir du 1^{er} mai prochain comme solde.

MM. Côte et le baron de Vaufreland, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Rey et Démarest, ont été renouvelés.

À titre extraordinaire, l'assemblée, après avoir annulé les articles 16 et 19 des statuts, a décidé que le conseil d'administration de la société se composera désormais de 7 membres au moins et de 12 au plus.

Diverses mesures d'ordre intérieur ont été votées en conformité de la résolution qui précède.

Cet ensemble de résolutions a été voté à l'unanimité.

EXPOSITION DE LYON
SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES ET FORGES DE FIRMINY
CAPITAL : 3 MILLIONS
Siège social, à Lyon, rue de la République, 45
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 août 1894)

[...]

Minerais

L'exposition comprend des échantillons de minerais de Mokta, de la Fragua (Espagne), de la Méboudja (Algérie) propriété de la Société.

Les minerais servant de base aux fabrications [de Firminy] proviennent des mines de Mokta-el-Hadid (Algérie), universellement connues et appréciées, et de la mine de la Fragua (Espagne), propriété de la Compagnie ; les minerais de cette dernière mine, bien que moins riches en fer que ceux de Mokta, sont d'une pureté plus grande encore. Enfin, dans le but de conserver la régularité de sa fabrication, la Société vient d'acquérir la concession de la Méboudja, voisine de celle de Mokta-el-Hadid. Ce gisement, qui n'est autre que le prolongement de celui de Mokta, va être prochainement mis en exploitation. [...]

Compagnie de Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des débats*, 4 mai 1895)

Les actionnaires de cette compagnie, réunis en assemblée générale le 27 avril, ont approuvé les comptes, l'inventaire, et le bilan de l'exercice 1894 et fixé à 40 fr. par action entièrement libérée et 35 fr. par action libérée de 400 fr., le dividende en résultant. Le solde à toucher par les deux séries d'actions est de 15 fr.

Ce dividende est égal à celui des quatre exercices précédents.

M. O. Homberg, administrateur sortant, a été réélu.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme
Capital : 18.333.500 francs
Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1895
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 mai 1895)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous soumettre, comme d'habitude, les résultats des diverses exploitations qui constituent l'ensemble de notre entreprise, les inventaires, le bilan et les comptes de profits et pertes et, enfin, la liquidation de l'exercice telle que le conseil a l'honneur de vous la proposer.

Nous suivrons le même ordre que dans les années précédentes afin de faciliter les comparaisons.

MINERAIS DE FER

La production et les ventes pour les mines de Bône se résument comme suit pour les deux dernières années.

(en tonnes)	1893	1894
Production	121.914	108.821
Quantités embarquées	54.757	65.914
Quantités vendues et livrées	55.571	65.856

Le chiffre de l'extraction a été supérieur à celui des livraisons de 42.907 tonnes qui ont été mises en stocks. Les quantités vendues ont dépassé celles de l'année précédente de 10.285 tonnes, et les quantités mises en stocks ont été inférieures de 24.250 tonnes à celles de l'année précédente.

Il a été dépensé dans l'exercice 116.552 fr. 30 c. en travaux d'aménagement aux mines de Mokta et à celles des Karézas. Nous avons en outre acquis de la Compagnie Algérienne au prix de 104.581 fr. 85 c, frais compris, une propriété de 475 hectares pour nous permettre d'étendre nos travaux de mines dans la direction de l'ouest.

Les dépenses d'aménagement ont été mises à la charge de l'exercice, mais le prix de l'acquisition a été porté à l'actif en accroissement du compte immeubles.

La production et les ventes pour les mines de Bénisaf se résument comme suit pour les deux dernières années :

(en tonnes)	1893	1894
Production	263.357	227.753
Quantités embarquées	208.088	236.485
Quantités vendues et livrées	208.434	236.546

Le chiffre des expéditions a excédé celui de l'extraction de 8.732 tonnes, ce qui a diminué d'autant le tonnage du stock. Ces expéditions ont dépassé de 26.002 tonnes celles de l'année précédente.

Les travaux d'aménagement et d'entretien au port ont exigé une dépense de 145.017 fr. 80 c. qui a été mise à la charge de l'exploitation.

Le total de l'extraction de nos mines d'Algérie a donc été de 336.574 tonnes au lieu de 385.271, en diminution de 48.697 tonnes.

Cette diminution a porté pour la majeure partie sur l'extraction à Bénisaf. Elle a été intentionnelle de notre part et ainsi réglée pour diminuer l'importance des stocks qui avait atteint un chiffre considérable.

Le total des livraisons a été de 302.402 tonnes, au lieu de 264.005 tonnes l'année dernière, présentant ainsi une augmentation de 38.397 tonnes dont 10.285 tonnes pour Bône et 28.112 tonnes pour Bénisaf.

Il y a donc eu sur le chapitre des ventes et par comparaison avec l'exercice précédent une amélioration assez sensible qui, malgré la baisse des prix, a influé favorablement sur le résultat de l'exercice.

L'état général de la métallurgie ne s'est point amélioré et ne laisse guère entrevoir d'amélioration prochaine. Cette situation tient non à une crise passagère, mais à un excès de production qui pèse sur tout le marché international et a pour effet d'avilir les cours des produits finis et, par suite, le cours des minerais.

HOUILLÈRES

La production nette des houillères de Cessous et de Comberedonde a été de 70.095 tonnes contre 76.587 tonnes en 1893, et les livraisons ont été de 65.069 tonnes contre 71.488 en 1893, soit pour les ventes une diminution de 6.419 tonnes sur l'année précédente.

Cette diminution tient à un commencement de grève survenu dans le mois de février, qui n'a amené qu'une interruption de travail de quelques jours, mais qui a eu pour résultat de produire dans le rendement de la main-d'œuvre un relâchement dont nous avons eu à subir les conséquences.

Les dépenses pour travaux d'aménagement se sont élevées à 60.053 fr. 55. Ces dépenses ont été mises à la charge du compte d'exploitation.

La production des houillères des Salles et Montalet a été de 77.377 tonnes au lieu de 71.985 en 1893 ; et les ventes ont été de 60.211 tonnes au lieu de 55.196 tonnes en 1893, soit pour la production une augmentation de 5.392 tonnes et pour les ventes une augmentation de 5.015 tonnes.

En résumé, la production nette des deux houillères a été de 148.072 tonnes au lieu de 148.572 en 1893, et le total des ventes a été de 125.280 tonnes au lieu de 126.684 tonnes en 1893.

Le chevalement et la machine d'extraction du puits de Gagnières ont été terminés dans l'année 1894. Nous poussons les travaux de reconnaissance dans une des couches et nous creuserons dans le courant de l'exercice des galeries au rocher nécessaires pour le sortage des charbons et pour la circulation de l'aérage.

L'exploitation régulière pourra, nous l'espérons, commencer dans le courant de l'année prochaine.

Les dépenses d'installation aux mines de Gagnières se sont élevées au chiffre de 352.002 fr. 15 au lieu de 478.365 fr. 30 en 1893. Elles ont été portées à l'actif en accroissement des immobilisations.

Le Syndicat d'exportation des charbons français opérant à Marseille pour le compte des Compagnies houillères du Gard et des Charbonnages des Bouches-du-Rhône a exporté, en 1894, 126.852 tonnes au lieu de 129.715 en 1893.

Notre contingent a été de 1.926 tonnes au lieu de 3.482 tonnes dans l'année précédente. Il faut remarquer toutefois que le chiffre réel de notre exportation a été plus élevé en 1894 qu'en 1893 par suite des expéditions de houille que nous avons faites en dehors du Syndicat à destination de nos exploitations de Bône et de Bénisaf.

L'usine à briquettes de Port-de-Bouc, dans laquelle nous avons une participation avec la Société houillère de Bessèges, la Compagnie Michel Armand et la Compagnie des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, a vendu, en 1894, 37.683 tonnes au lieu de 50.034 tonnes en 1893. Nous avons fourni à cette usine 16.817 tonnes au lieu de 22.255 l'année précédente.

L'abaissement du prix du fret a permis aux charbons anglais d'arriver dans les ports de la Méditerranée à des prix très réduits et a, par cela même, augmenté les charges que l'exportation de ses produits impose au bassin houiller du Gard, Il a même permis aux charbons anglais de pénétrer à l'intérieur et de faire ainsi concurrence aux houillères du Midi sur leur propre marché.

VIALAS ET VILLEFORT

Les usines de Vialas ont fabriqué et livré au commerce :

Kg	1893	1894
Argent fin	190.008	319.014
Litharge rouge	18.785	36.380
Litharge jaune	13.911	42.817
Plomb	—	24.058

Ainsi que nous vous l'avions annoncé l'année dernière, nous avons arrêté dans le courant de l'été les travaux de mine, les ateliers de lavage et la fonderie dont l'exploitation ne pouvait être rémunératrice en présence de la dépréciation d'environ 50 % sur l'argent.

PARTICIPATIONS DIVERSES

La Société des minerais de fer de Krivoï-Rog* dans laquelle nous sommes intéressés pour 1/10 du capital social (1.000 actions) est dans une situation satisfaisante. Un deuxième haut fourneau est en construction et sera mis en feu vers la fin de l'année.

La société a émis pour cette nouvelle création 2.000 obligations de 500 francs remboursables au pair, et rapportant un intérêt de 5 %. Notre société, usant de son droit, a souscrit 200 obligations. Le débit du compte de la Société de Krivoï-Rog. vis-à-vis de votre société n'était plus au 31 décembre dernier que de 146.721 fr. 55. Il a été, depuis, entièrement soldé.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a distribué pour l'exercice 1893 un dividende de 50 francs par actions.

ACTIONS

Au 31 décembre 1894, la situation de vos titres était la suivante :

Actions nominatives libérées de 400 francs	11.903
Actions libérées nominatives	13.796
Actions libérées au porteur	10.968

Total	<u>36.667</u>
-------	---------------

Au 31 décembre 1893, il y avait 12.462 actions libérées de 400 francs. La libération spontanée a donc été opérée sur 559 titres, soit pour une somme de 55.900 francs.

BILAN ET SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

Le total des immobilisations est de 16.478.632 fr. 40. Il comprend la valeur d'apport des concessions et propriétés minières pour 4.808.538 fr. 55 elles dépensés d'installation, déduction faite des amortissements opérés jusqu'ici, pour la somme de 11.670.093 fr. 85, en augmentation de 456.584 francs sur le chiffre de l'année précédente par suite :

1° De l'acquisition d'un immeuble à Mokta-el-Hadid pour 104.581 fr. 85 ;

2° Des travaux neufs exécutés dans l'année à Gagnières pour 352.002 fr. 15.

Les stocks de minerais, de houille et les approvisionnements sur les mines s'élèvent à 2.928.301 fr. 54 en augmentation de 204.539 fr. 80 sur le total correspondant de l'année dernière.

Les augmentations portent sur les minerais en stocks pour 314.444 10

Par contre, il y a une diminution sur les :

Stocks de houille de : 16.797 70

Stocks de Vialas de : 37.458 10

Approvisionnements : 52.648 50

109.904 30

Différence 204.539 86

Les valeurs de caisses et de portefeuille et les comptes débiteurs s'élèvent ensemble à 3.869.928 fr. 44 en diminution de 411.699 fr. 67 sur le chiffre de l'exercice précédent. Cette diminution est due aux immobilisations faites dans l'année et indiquées ci-dessus.

Le conseil a réalisé dans l'exercice les 500 obligations du Chemin de fer du Midi qu'il avait en portefeuille pour 219.882 fr. 95 et a acheté en remplacement 220 obligations du chemin de fer central suisse ayant coûté 220.534 fr. 70.

PASSIF

Le capital social figure pour 18.333.500 francs, la réserve statutaire pour 1.833.350 francs, et les réserves spéciales pour 1.810.700 francs, le tout sans changement.

Les créiteurs divers donnent un total de 1.867.561 fr. 70, en augmentation de 161.794 fr. 86 sur le chiffre de l'année dernière.

Le solde du compte de Profits et pertes est de 670.250 fr. 68 au lieu de 631.521 fr. 35, chiffre de l'année précédente précédente. La justification de ce chiffre vous sera donnée plus loin dans le chapitre relatif à la liquidation de l'exercice.

Le total des comptes débiteurs s'élève d'après le bilan à 3.869.928 fr. 44 et celui des comptes créditeurs à 2.537.812 fr. 38, laissant en faveur des premiers un excédent de 1.342.116 fr. 06.

Si on ajoute à cette somme :

1° Le montant de nos participations 638.200 francs ;

2° Le total des approvisionnements et des stocks 2.928.301 fr. 54 ;

3° Le solde du capital social restant à verser sur les actions 1.190.300 francs.

Le total général est de 6.098.917 fr. 60, sur lesquels 4.244.050 francs forment la contrepartie des réserves diverses figurant au passif.

LIQUIDATION DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice, en y comprenant le reliquat de l'exercice 1893 pour 9.757 fr. 10 est de 1.845.633 fr. 55. Le chiffre correspondant de l'année précédente était de 1.797.371 fr. 91, c'est-à-dire inférieur de 48.261 fr. 64.

Les dépenses d'aménagement s'élèvent, comme il est dit ci-dessus, à 328.877 fr. 87 et doivent être laissées à la charge de l'exercice.

Nous vous proposons d'ajourner l'amortissement des dépenses faites pour acquisition d'immeubles (Bône) et pour créations nouvelles (houillères de Gagnières) s'élevant ensemble à 456.584 francs.

D'après cela, en déduisant du produit net de 1.845.633 55

le chiffre de 328.877 87

il reste pour le bénéfice disponible 1.516.755 68

que le conseil vous propose à l'unanimité de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires 5 % pour l'intérêt du capital versé (coupon n° 56 payé le 1^{er} novembre 1894) 850.505 00

Aux actionnaires 15 francs par action 550.005 00

Au conseil d'administration (art. 28 des statuts) 63.888 85

Reliquat à reporter à nouveau 46.356 83

Total 1.416.755 68

Si vous approuvez la répartition qui vous est proposée, la somme de 15 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon numéro 57.

Ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, elle donne un total de 35 francs par action libérée de 400 francs et de 40 francs par action entièrement libérée.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

En résumé, Messieurs, nous avons livré en 1894 en chiffres ronds 302.000 tonnes de minerais et 125.000 tonnes de houille, soit en totalité 427.000 tonnes au lieu de 390.000, chiffre de l'exercice précédent.

Les ventes de houille n'ayant pas sensiblement varié, l'augmentation de 37.000 tonnes porte presque entièrement sur les minerais.

La situation du marché métallurgique ne s'est pourtant pas améliorée. Nous avons vu s'accroître encore, bien que dans une moindre mesure, l'importance de nos stocks de minerais.

Nous espérons toutefois que des circonstances plus favorables nous permettront d'en écouler une partie. Mais nous ne pouvons guère compter sur une prochaine amélioration des cours.

Les découvertes récentes de phosphates faites en Algérie et en Tunisie et l'avenir qui paraît réservé aux exploitations de cette substance minérale de plus en plus employée en agriculture ont particulièrement attiré l'attention de votre conseil. Il y aurait certainement avantage, pour notre compagnie, à profiter de la situation que trente années de travaux lui ont créée en Algérie pour obtenir et mettre en valeur des gisements de phosphates utilement exploitables. Nous ne négligerons rien pour atteindre ce résultat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons eu le regret de perdre deux de nos administrateurs, MM. Herpin et Côte.

M. Herpin, ancien directeur de la Société Générale, nous avait prêté pendant plus de vingt années le concours de son expérience financière.

M. Côte, de Lyon, dont vous connaissiez la haute situation dans le monde financier et industriel, avait efficacement contribué à la fondation de notre Société, dont il fut toujours un des conseillers les plus utiles et les plus respectés.

Vous vous associerez, Messieurs, aux regrets que nous cause la perte de ces deux administrateurs que nous ne vous proposons pas de remplacer pour le moment.

Vous aurez à procéder à la nomination d'un membre de conseil d'administration en remplacement de M. Octave HOMBERG dont le mandat expire cette année. Cet administrateur est rééligible.

COMMISSAIRES

Vous aurez également à nommer les commissaires délégués à la vérification des comptes.

MM. Rey (Gustave) et Démarest (Maurice) ont rempli ce mandat pour l'exercice écoulé.

Nous vous proposons d'autoriser vos commissaires à remplir leur mandat soit ensemble, soit séparément, dans le cas où l'un d'eux serait empêché pour un motif quelconque. [...]

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous avons pris connaissance, dans le courant de l'année 1891, de l'état sommaire de la situation dressé à l'expiration du premier semestre, conformément à la loi. Après la clôture de l'exercice, nous avons procédé à l'examen des livres de la comptabilité tenue au siège social, ainsi qu'à la vérification des valeurs en caisse à Paris, et contrôlé la conformité de la comptabilité centrale avec celles tenues dans vos divers établissements, au moyen des documents fournis par eux à la Direction générale. Nous avons constaté la régularité des écritures et leur concordance avec le bilan qui vous est présenté.

Le bilan de l'exercice annuel, clos le 31 décembre 1891, se totalise à l'actif par une somme de 105.362 38

et se balance, au passif, déduction faite de l'acompte payé en novembre (850.505 fr.) par un solde aux Profits et pertes de .600.250 68

La comparaison de ce bilan avec celui de l'exercice précédent fait ressortir les différences suivantes :

À L'ACTIF

Les immobilisations figurent pour fr. 16.478.632 10

au lieu de 16.022.018 10

En augmentation de 450.581 00

Cette somme est composée de travaux d'installation aux Salles fr. 352.002 15

Acquisition d'immeubles à Bône 104.581 85

Total 450.584 00

Les dépenses pour travaux d'aménagement et d'installation et en acquisition de terrain pendant l'exercice, se sont élevées à 785.461 87

et se décomposent comme suit :

À Bône	221.134 15
À Cessous	60.053 55
Aux Salles	352.002 15
À Bénisaf	145.017 80
À Vialas	7.254 22
Total	<u>785.401 87</u>

Ces dépenses ont été amorties sur les produits de l'exercice jusqu'à concurrence de 328.877 87

Les participations s'élèvent, sans changement à 638.200 00

Les stocks de houille sont de 139.570 24
au lieu de 156.367 94

En diminution de 16.797 70

Les stocks divers de Vialas sont de 13.122 15
au lieu de 50.580 45

En diminution de 37.458 10

Les stocks de minerai en magasin sont de 1.920.033 95
au lieu de 1.605.589 79

En augmentation de 314.444 16

Les approvisionnements divers figurent pour la somme de 855.575 00
au lieu de 911.223 50

En diminution de fr. 4 55.648 50

Les valeurs en caisse et en banques sont de 812.080 25
au lieu de 545.456 05

En augmentation de 260.023 00

Les placements en fonds d'État et obligations de chemins de fer figurent au bilan pour 1.013.668 75

au lieu de 1.589.884 05

En augmentation de 23.704 70

Dans le courant de l'exercice, 500 obligations du chemin de fer du Midi ont été vendues avec un bénéfice de 23.133 fr. 95 qui figure au compte de Profits et pertes. Il a été acheté, par contre, 220 obligations 3' 173 % du Contrat suisse.

Les débiteurs divers ont passé de 2.146.287 41
à 1.444; 179 44

En diminution de 702.107 97

Pendant l'exercice, 559 actions ont été libérées du dernier versement de 100 francs, ce qui réduit à 1.190.300 francs l'article qui figure à l'actif sous la rubrique : Appel différé.

AU PASSIF

La réserve statutaire de 1.833.350 00

La réserve spéciale 1.810.700 00

Et le compte Fonds de prévoyance et de secours 600.000 00
n'ont pas varié.

Les créiteurs divers qui étaient de 1.702.766 81
sont de 1.867.561 70

En augmentation de 104.794 86

Le compte de Profits et pertes, déduction faite des frais généraux et des charges de l'exploitation y compris 328.877 fr. 87 d'amortissement des travaux neufs, se solde par la somme de 1.506.998 58

à laquelle il y a lieu d'ajouter le reliquat de l'exercice précédent 9.757 10

Total disponible 1.516.755 68

sur lequel il a été distribué aux actionnaires le 1^{er} novembre 1894, un acompte de 856.505 00

Le surplus est la somme de 660.250 68

au sujet de laquelle une proposition de distribution vous sera faite par le conseil d'administration.

Nous sommes d'avis, Messieurs, d'approuver le bilan et les comptes qui vous sont présentés.

Les commissaires :
G[ustave] Rey, M[aurice] Démarest.

RÉSOLUTIONS

La feuille de présence constate que, sur les 36.667 actions de la compagnie, 12.617 sont représentées et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 49 réunissant 440 voix. [...]

ENTRÉE DANS LA COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET CHEMINS DE FER DE GAFSA (TUNISIE)

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 octobre 1896)

Les actions Mokta-el-Hadid, depuis longtemps stationnaires, ont été, dans ces dernières semaines, l'objet de négociations plus actives qui paraissent motivées par un ensemble de circonstances favorables à cette entreprise.

En effet, la situation incontestablement améliorée des industries métallurgiques, et la tenue satisfaisante des prix de la houille servent également cette compagnie qui a pour principal objet d'exploitation de très riches gisements de minerai de fer magnétiques en Algérie, et possède en outre dans le Gard (arrondissement d'Alais) des houillères déjà en exploitation et de production croissante. De plus, la Compagnie de Mokta-el-Hadid va prendre une participation dans la Société en formation des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa à Sfax. Cette dernière société sera probablement créée au capital de 20 millions, appelés par versements successifs. On estime, en effet, que le chemin de fer de Gafsa à Sfax, d'une longueur d'environ 250 kilomètres, et projeté à voie étroite de 1 mètre, nécessitera de trois à quatre ans de travaux avant la mise en exploitation ; de sorte qu'il suffira d'appeler les versements au fur et à mesure des besoins. Il est question pour la Compagnie Mokta-el-Hadid de prendre une participation de 1/5, soit de 4.000.000 dans la nouvelle société. Une partie de cette somme, peut-être la moitié, soit 2 millions, sera tirée des réserves qui atteignent aujourd'hui la somme fort importante de 4.244.050 francs, soit 1.833.350 francs pour la réserve statutaire, 1.810.700 francs pour la réserve spéciale, et 600.000 francs pour le fonds de prévoyance et de secours : ces réserves étant représentées aujourd'hui en très grande partie (pour 1.752.390 fr. 45) par des rentes ou obligations. Quant aux deux autres millions de la participation, ils paraissent devoir faire l'objet d'une émission d'obligations de la Compagnie Mokta-el-Hadid. Mais cette émission ne serait nullement prochaine, puisque les versements du capital de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa doivent être échelonnés sur une période de trois à quatre ans. D'ailleurs, des explications et des détails seront fournis aux actionnaires, qui sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 20 octobre 1896, à l'effet de délibérer sur les propositions du conseil relatives à cette participation.

Nous donnons ci-dessous le bilan de la Société Mokta-el-Hadid au 31 décembre 1895 :

ACTIF	
Concessions minières	4.808.538 55
Travaux de premier établissement et d'aménagement, immeubles et propriétés	11.939.969 70
Part de la Société des agglomérés du Sud-Est	13.000 00
Actions Krivoï-Rog	500.000 00
Actions de la Société d'affrètements [SCAC]	125.000 00
Stocks de minerais	1.779.275 33
Stocks de houille	89.975 84
Stock complémentaire	167 40
Caisse, banque et portefeuille	835.356 30
Débiteurs divers	1.752.390 45
Fonds d'État et obligations	1.463 723 68
Appel différé, correspondant aux actions de 400 fr.	1.087.400 00
	<u>24.707.921 96</u>

PASSIF	
Capital social	18.333.500 00
Réserve statutaire	1.833.350 00
Réserve spéciale	1.810.700 00
Fonds de prévoyance et de secours	600.000 00
Créditeurs divers	1.449.390 24
Coupons restant à payer	75.150 40
Bénéfices à répartir, déduction faite du coupon n° 58 payé en novembre	607.831 32
Somme égale	<u>24.707.921 96</u>

Les bénéfices obtenus ont été peu différents de ceux de l'exercice précédent, 1.468.956 fr. 52 contre 1.516.755 fr. 68 (dans ces chiffres est compris l'acompte novembre de 25 francs pour les actions libérées seulement de 500 francs, de 20 francs pour les actions seulement libérées de 400 francs) l'année précédente et ont permis l'attribution aux actionnaires d'un égal dividende de 40 francs.

C'est d'ailleurs la sixième fois que la compagnie répartit ce dividende de 40 francs, qui prend ainsi une réelle stabilité.

Le bénéfice résulte encore tout entier de l'exploitation des minerais de fer d'Algérie. Les houillères du Gard n'ont pas encore été rémunératrices ; c'est que, en effet, les charbons anglais, par suite du prix peu élevé du fret, font dans les ports du littoral méditerranéen et dans le port de Marseille une concurrence dommageable aux houillères du Gard et aux charbonnages des Bouches-du-Rhône.

Mais le rapport aux actionnaires fait observer avec juste raison que des difficultés de cette nature n'ont qu'un temps et que le moment viendra sans nul doute où les actionnaires pourront recueillir les fruits de leur persévérance et de leurs sacrifices. On a

donc, pendant le dernier exercice, continué a exécuter des travaux importants aux houillères du Gard. De nouvelles richesses houillères ont été révélées et on peut prévoir une extraction de houille importante dans l'avenir, notamment par le puits de Gagnières, foncé à 800 mètres environ de profondeur. Les houillères de Cessous et Comberedonde d'une part, des Salles et Montalet d'autre part, ont produit un chiffre net de 155.013 tonnes au lieu de 148.072 en 1894, et le total des ventes a été de 133.449 tonnes au lieu de 125 280 en 1894.

Comme pour l'exercice 1895, le conseil a proposé d'ajourner l'amortissement des dépenses faites pour créations nouvelles aux houillères du Gard, ces dépenses s'étant élevées à 269.875 fr. 85.

C'est grâce à cet ajournement d'amortissement qu'il a été possible de maintenir le dividende de 40 francs. On ne saurait d'ailleurs en faire un reproche au conseil. Si dans les années prospères, il a pu prélever les sommes nécessaires aux amortissements des houillères sur les bénéfices d'extraction du minerai de fer, il n'y avait nulle raison pour que dans des exercices moins favorisés, il réduisit le dividende des actionnaires actuels au profit des actionnaires de l'avenir qui bénéficieront un jour de l'exploitation fructueuse des houillères.

Quant aux dépenses d'aménagement s'élevant à 236.003 fr. 10, elles ont été laissées à la charge de l'exercice.

En ce qui concerne les minerais de fer dont la vente est encore l'unique source des bénéfices de la Compagnie, l'extraction totale, tant aux mines de Bône qu'à celles de Bénisaf, a été en 1895 de 313.186 tonnes, présentant sur le chiffre de l'année précédente une diminution de 23.389 tonnes, qui est la conséquence d'un état sanitaire défavorable au recrutement de la main-d'œuvre dans les mines de Bône.

Le chiffre total des expéditions a été en 1895 de 829.704 tonnes au lieu de 302.399 en 1894. En dépit de cet accroissement de tonnage, le produit net de l'exercice s'est trouvé, sur celui du précédent exercice, en diminution de 50.000 francs par suite de la situation générale défavorable du marché, et d'un nouveau fléchissement du cours des minerais.

Mais au début de 1890, les transactions se sont ranimées sur le marché européen et la compagnie a pu conclure pour 1896 des contrats qui assurent un chiffre de vente supérieur à celui de l'année précédente. Or, nous savons, d'autre part, que le cours du minerai s'est amélioré à la faveur d'un retour d'activité dans les industries métallurgiques, et de prix de fret d'Algérie en Europe plus favorables. L'Allemagne et l'Angleterre sont les deux principaux clients de Mokta-el-Hadid. Quant aux établissements français, ils s'alimentent principalement aux mines de Bilbao qui extraient un minerai moins riche, mais qui ont l'avantage d'être peu éloignés.

Pour l'Angleterre, l'Allemagne, dont le commerce est si développé, la différence de distance, qu'il s'agisse de Bilbao (Espagne) ou de Bône, est peu sensible ; aussi ces pays recherchent-ils le minerai de Mokta à destination d'Allemagne ou d'Angleterre représentent, en quelque sorte, du fret de retour. Aussi, on conçoit que les armateurs se contentent pour ce fret d'un prix modique, circonstance favorable pour la vente des minerais de Mokta, si le fret d'aller est satisfaisant et les engage à naviguer, et c'est ainsi que la question du fret est d'importance primordiale pour la Compagnie Mokta-el-Hadid.

La Société Mokta-el-Hadid, qui va prendre, comme nous l'avons dit, une participation dans une société ayant pour objet l'exploitation des phosphates algériens *[sic]*, a deux autres participations dans deux sociétés très prospères : Krivoï-Rog et Société commerciale d'affrètements et de commission *[SCAC]*.

Elle possède 1.000 actions Krivoï-Rog évaluées au bilan de la Compagnie Mokta-el-Hadid, 500 francs seulement et valant à la Bourse de Paris 785 francs, et 400 actions de la Société commerciale d'affrètements et de commission, qui a distribué pour l'exercice 1894 un dividende de 50 francs par action.

Si nous envisageons la situation financière de la Compagnie Mokta-el-Hadid, nous la trouvons extrêmement forte. Le capital de la Société n'est que de 18.366.000 francs représenté par 36.667 actions, les unes libérées de 500 francs, les autres de 400 francs seulement, celles-ci nominatives, alors que le total des réserves est de 4.244.050 fr., savoir : réserve statutaire, 1.833.350 francs (complète), réserve spéciale. 1.810.700 francs ; fonds de prévoyance et de secours, 600.000 francs.

En résumé, il faut considérer que la seule exploitation des minerais de fer d'Algérie a permis de maintenir le dividende au chiffre très satisfaisant de 40 francs dans ces six dernières années, et que les gisements de la Compagnie assurent encore l'extraction pour un long temps. Il n'y a pas encore lieu de se préoccuper d'amortir le capital représenté par la valeur actuelle de l'action (point de vue que les capitalistes omettent trop volontiers en affaires minières) puisque les houillères du Gard constituent pour les actionnaires de véritables réserves d'avenir et que, d'ailleurs, ces houillères semblent devoir apporter bientôt à la Société leur contingent de bénéfices.

Enfin, il est permis de bien augurer de la participation à la Société d'exploitation des phosphates de Gafsa.

Aujourd'hui que toute une série de valeurs industrielles (Houillères du Nord, Forges, Aciéries, etc., etc., Établissements Duval, Bénédictine de Fécamp) se capitalisent à un taux brut de 4 à 4 1.2), il peut sembler que l'action Mokta-el-Hadid qui a valu jusqu'à 1.600 francs en 1875 et a réparti alors un dividende de 70 francs, qui répartira, selon toute probabilité, comme dividende de l'exercice actuel une somme égale aux six derniers dividendes (soit 40 francs), qui présente une situation financière exceptionnellement forte et dont la gestion, au point de vue technique comme au point de vue administratif, ne mérite que des éloges, il peut sembler, disons-nous, que l'action Mokta-el-Hadid soit un des rares titres industriels encore capitalisés à un taux très rémunérateur qui puissent être avec le plus de raison recherchés des capitalistes, même très prudents. Nous rappelons que le 1^{er} novembre, il sera détaché un coupon de 25 fr. sur les actions libérées de 500 francs et de 20 francs sur les actions seulement libérées de 400 francs.

(Le Pour et le Contre).

MOKTA-EL-HADID
(Paris-Capital, 10 février 1897)

La Compagnie de Mokta-el-Hadid convoque ses actionnaires en assemblée générale pour le 6 mars prochain, la réunion d'octobre dernier n'ayant pu délibérer valablement, faute d'un nombre suffisant d'actions déposées.

Il s'agit, comme on sait, d'autoriser le conseil à prendre un intérêt de 4 millions de francs dans une affaire de phosphates de Tunisie, actuellement en voie de formation, sous la dénomination de Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa (Tunisie). Cette société aurait pour objet : 1° l'exploitation des gisements de phosphates de chaux de la région de Gafsa et les terrains domaniaux, situés dans le contrôle de Sfax ; 2° la construction et l'exploitation d'un chemin de fer reliant les gisements et terrains au port de Sfax, dont le gouvernement tunisien a accordé la concession par décret des 20 août et 18 décembre 1890 ; 3° et, en général, en Tunisie, toutes opérations commerciales, agricoles, industrielles ou financières se rapportant à l'exploitation du sol ou sous-sol des terrains dont la Société est ou pourra être propriétaire ou locataire, et toutes entreprises de construction ou d'exploitation de tous travaux publics dont la société pourra obtenir ou acquérir la concession, la priorité ou la jouissance.

La Compagnie Mokta-el-Hadid souscrirait un nombre d'actions de cette société représentant un capital de 4 millions ; elle se trouverait ainsi posséder le cinquième des titres émis, ladite société étant au capital de 20 millions.

Telle est en résumé l'économie de la combinaison qui sera soumise aux actionnaires dans la prochaine assemblée.

La Compagnie n'ayant pas à sa disposition les 4 millions nécessaires à la souscription des actions, il faudra rechercher les moyens de se procurer cette somme ; il se pourrait que, pour cela, on fit d'abord l'appel des 100 francs qui restent à verser sur un certain nombre d'actions (10.874 croyons-nous), et qu'ensuite on eût recours à une augmentation de capital.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme au capital de 18.333.500 francs.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 1897
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1897)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappelons d'abord que le conseil d'administration de la compagnie est composé comme suit :

ADMINISTRATEURS

NERVO (Baron Robert de), vice-président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, président, Paris.

MIRABAUD (Paul), banquier, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, vice-président, Paris.

BREITTMAYER (Eugène), président du conseil d'administration de la Compagnie Union des Gaz, Paris.

CAMBEFORT (Jules), administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Lyon.

CHALMETON (Ferdinand), directeur de la Compagnie houillère de Bessèges, Nîmes.

HOMBERG (Octave), censeur à la Banque de France, Paris.

MONTEFIORE (Edward), banquier, Paris.

RODIER (Edmond), administrateur de la Compagnie de Fives-Lille, Paris.

VAUFRELAND (Baron Fortuné de), administrateur de la Compagnie des Forges de Denain et d'Anzin, Paris.

COMMISSAIRES

DÉMAREST (Maurice), à Paris.

STIELDORFF, à Paris.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

PARRAN (Alphonse), ingénieur en chef des Mines.

Voici le rapport :

Messieurs,

Nous allons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats des diverses exploitations de notre société, la situation financière, qui ressort du bilan et des inventaires, soumis à votre approbation, et enfin, la liquidation de l'exercice, telle que le conseil a l'honneur de vous la proposer.

MINERAIS DE FER

La production et les ventes, pour les mines de Bône, se résument, comme suit, pour les deux dernières années :

(en tonnes)	1895	1896
Production	89.189	110.425
Quantités embarquées	107.539	100.409
Quantités facturées	107.521	99.066

La production a augmenté de 21.236 t. ; elle a atteint et même dépassé le chiffre de l'année 1894, qui avait été de 108.821 t. L'état sanitaire a été plus satisfaisant en 1896 qu'en 1895.

Le chiffre des ventes a diminué de 7.855 t. L'excédent de la production a été mis en stock.

Il a été dépensé, en travaux d'aménagements, une somme de 70.047 fr., au lieu de 88.811 fr. 75, l'année précédente. Cette dépense a été mise à la charge de l'exploitation.

La production et les ventes, pour les mines de Bénisaf, se résument comme suit, pour les deux dernières années.

(en tonnes)	1895	1896
Production	223.996	260.799
Quantités embarquées	222.165	256.643
Quantités facturées	236.233	261.424

L'exercice 1896 a donc présenté, sur le précédent, une augmentation de 36.803 t. pour la production et de 25.191 t. pour les ventes. Les résultats sont satisfaisants, surtout si on considère que, pendant les mois de septembre, octobre et novembre, les expéditions ont été réduites, les navires ayant délaissé le transport des minerais de fer pour aller charger, dans les ports de la mer Noire, les blés qui leur donnaient un fret beaucoup plus avantageux.

Les travaux d'aménagement de la mine et les travaux d'entretien du port ont coûté : 107.188 fr. 50 contre 81.156 fr. 10 dans l'exercice précédent. Cette dépense a été mise à la charge du compte d'exploitation.

La production totale de nos mines d'Algérie a été, en 1896, de 371.224 t., en augmentation de 58.038 t., sur le chiffre correspondant de l'année précédente.

Le total des expéditions s'est élevé à 357.052 t. au lieu de 329.704 t. dans l'année précédente, soit une augmentation de 27.348 tonnes.

Les quantités facturées ont été de 361.090 t., au lieu de 348.754 t. dans l'année précédente, en augmentation de 17.336 tonnes.

La situation du marché s'est améliorée en 1896 et les minerais se sont écoulés plus facilement, sans qu'il y ait eu, toutefois, dans le prix moyen de vente, d'augmentation sensible. D'après les contrats passés pour l'année 1897. le tonnage de minerai à livrer sera supérieur à celui de 1896. Il est même permis d'espérer une certaine plus-value sur le prix de vente des minerais, si le prix du fret se maintient dans les limites de nos prévisions.

HOUILLÈRES

La production nette, dans les houillères de Cessous et de Comberedonde. a été de 67.572 t. contre 78.362 t. en 1895, et les livraisons ont été de 59.443 t. contre 70.989 t. en 1895, soit, pour la production, une diminution de 10.790 t. et pour la vente une diminution de 11.576 t. sur les chiffres de 1895.

Cette réduction anormale est due à une grève qui s'est déclarée vers le milieu d'octobre et qui a occasionné un chômage de 45 jours, précisément: à l'époque où les ventes d'hiver sont dans toute leur activité. Cette grève a été particulièrement pénible pour notre personnel et, même après la reprise du travail, il a fallu plusieurs semaines pour revenir à une marche régulière de l'exploitation. Un chômage de cette nature, que rien ne justifiait et qui s'est terminé sans que la Compagnie ait fait une concession, n'en a pas moins grevé l'exploitation de charges assez lourdes résultant de l'obligation d'épuiser les eaux de la mine et d'assurer la conservation des galeries. La grève des mines de Cessous, précédée par celle des mines de Portes et par celle des mines de la Grand'Combe, a été suivie, dans le même bassin, par la grève des mines de Rochebelle. Cet état de choses, coïncidant avec l'envahissement, toujours croissant des charbons anglais sur le littoral de la Méditerranée, a eu pour résultat de restreindre notablement la production des houillères du Gard.

Les travaux d'aménagement de Cessous et de Comberedonde se sont élevés à 45.591 francs au lieu de 66.035 fr. 25 c. en 1895. Les dépenses ont été portées à la charge du compte d'exploitation.

La production des houillères des Salles et Montalet a été de 72.940 t. au lieu de 76.651 t. en 1895. Le total des ventes a été de 59.544 t. au lieu de 62.460 T. en 1895, soit pour la production, une diminution de 3.711 t., et pour la vente, une diminution de 2.910 t.

Nous avons, l'année dernière, exposé à grands traits le programme d'aménagement de cette houillère. Le faisceau de couches reconnu au nord, entre 700 et 800 mètres de profondeur, a été recoupé par une galerie au rocher, creusée à la profondeur de 800 mètres. Cette galerie a recoupé une dizaine de couches de charbon maigre, d'une épaisseur variant entre 0 m. 60 et 1 m. 80. Nous avons commencé la reconnaissance de ces diverses couches et allons en entreprendre l'exploitation. Du côté de l'est, l'exploitation actuelle se trouve arrêtée, à la profondeur de 400 mètres, par un rejet en profondeur.

Nous faisons les travaux nécessaires pour franchir, à la profondeur de 600 mètres, cet accident, au delà duquel nous rejoindrons les couches grasses dans une région régulière très étendue.

Nous espérons terminer ces travaux vers la fin de 1899. À partir de ce moment, notre houillère sera aménagée et outillée pour une très longue durée.

La révision des tarifs de transport de chemin de fer, en voie de préparation, permettra, si elle est réalisée dans la mesure que réclament les circonstances, de reprendre la lutte contre les charbons étrangers, et de relever la production, momentanément entravée par la cause que nous avons expliquée ci-dessus.

Les travaux préparatoires, exécutés dans l'exercice, aux houillères des Salles et Montalet, ont coûté 301.154 fr. 75 c. contre 269.875 fr. 85 c, chiffre de l'année précédente. Cette dépense a été portée à l'actif, en accroissement des immobilisations.

Le Syndicat d'exportation des charbons français, opérant à Marseille pour le compte des Compagnies houillères du Gard et des charbonnages des Bouches-du-Rhône, a exporté, en 1896 : 90.506 tonnes au lieu de 111.903 tonnes en 1895. Notre contingent, dans cette exportation, a été de 938 tonnes, au lieu de 1.752 dans l'année précédente.

À ce chiffre de 938 tonnes, il convient d'ajouter 2.765 tonnes de briquettes de Gagnières, expédiées, dans le courant de l'exercice, à nos exploitations de Bône et de

Bénisaf. Ce qui donné, pour l'exportation en 1896, un total de 8.708 tonnes au lieu de 8.578 tonnes, chiffre correspondant de l'année dernière.

[Fermeture de l'usine à briquettes de Port-de-Bouc]

Nous avons livré à l'usine à briquettes de Port-de-Bouc 6.806 tonnes au lieu de 15.143 tonnes en 1895, Ainsi que nous vous l'avions fait pressentir l'année dernière, le travail a été arrêté le 1^{er} octobre 1896, et on a vendu, tant par la production que par les stocks, 32.219 tonnes de briquettes, au lieu de 35.540 tonnes en 1895.

Cette usine, en fonctionnement depuis 1878, avait été créée par une société en participation, comprenant cinq compagnies houillères du Gard et des Bouches-du-Rhône. Elle a rendu des services à ses fondateurs (et en particulier à notre société) en leur permettant d'écouler leurs charbons menus. Les briquette se vendaient alors 27 et 28 francs la tonne au port de Marseille. Mais dans ces dernières années, le prix des charbons et des briquettes anglaises, à Marseille, est tombé à 22 et 21 francs, prix désastreux pour les usines de Bouc.

En présence de cette situation, dont on ne saurait prévoir le terme, les associés se sont décidés à liquider cette entreprise. L'usine et le matériel ont été vendus dans le courant de janvier 1897, et les participants d'origine auront à supporter, pendant six ans encore, la charge des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt, contracté en 1877, pour l'installation de l'usine. En ce qui nous concerne, cette charge annuelle est de 49.000 francs environ.

PARTICIPATIONS DIVERSES

La Société des minerais de fer de Krivoï-Rog*, dont nous possédons 1.000 actions, est dans une situation prospère. Les produits de deux hauts fourneaux, construits dans ces dernières années, et actuellement en marche, vont apporter à notre entreprise une source nouvelle de bénéfices. Elle a donné, comme les années précédentes, un dividende de 25 francs par action.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC], dans laquelle nous possédons 400 actions, a distribué, comme dans l'année précédente, un dividende de 50 francs par action.

ACTIONS

Au 31 décembre 1896, la situation de nos titres était la suivante :

Actions nominatives libérées de 400 francs	9.632
Actions nominatives libérées	14.992
Actions au porteur	12.043
Total	<u>36667</u>

Au 31 décembre 1895, il y avait 10.874 actions libérées de 400 fr. La libération spontanée a donc été opérée sur 1.242 titres, soit pour une somme de 124.200 francs.

BILAN DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

Le total des immobilisations est de 16.989.663 francs. Il comprend la valeur d'apport des concessions et propriétés minières pour 4.808.538 fr. 55 c, et les dépensés d'installations, déduction faite des amortissements opérés jusqu'ici, pour la somme de 12.181.124 fr. 45 c. En portant, comme nous l'avons dit, en accroissement des immobilisations, les dépenses préparatoires, faites dans les concessions des houillères

des Salles et Montalet, et s'élevant à 301.154 fr. 75 c, le total des immobilisations aurait du être de 12.241.124: fr. 45: c. il se trouve réduit au chiffre ci-dessus indiqué, par suite d'un prélèvement de 60.000 francs opéré sur le produit de l'exercice et appliqué à l'amortissement des travaux antérieurs.

Le montant de nos participations reste, sans changement, fixé à 638.200 francs.

Les stocks de minerais, de houille et les approvisionnements sur les mines s'élèvent à 2.842.662 fr. 93 c, en augmentation de 137.887 fr. 86 c. sur le total correspondant de l'année dernière.

Cette augmentation porte sur les :

Fr.

Stocks de minerais : 93.843 16

Approvisionnements : 81.363 40

Total 175 206 56

Par contre il y a diminution sur les :

Stocks de houille : 37.151 30

Stocks de litharge : 167 40

Total 37.318 70

Différence

137.887 86

Les valeurs de caisse et de portefeuille et les comptes débiteurs s'élèvent à 3.428.251 fr. 89 c. en diminution de 100.786. fr. 75 c. sur le chiffre de l'exercice précédent.

PASSIF

Le capital social figure pour 18.333.500 francs. La réserve statutaire pour 1.833.350 francs, et les réserves spéciales pour 1.810 700 fr., le tout sans changement.

Les créiteurs divers donnent un total de 1.666.499 fr. 73 c., en augmentation de 143.959 fr. 09 sur le chiffre de l'année dernière.

Le solde du compte de profits et pertes est de 617.928 fr. 09 c. au lieu de 607.831 fr. 32 c., chiffre de l'année précédente. La justification de ce chiffre sera donnée plus loin dans le chapitre relatif à la liquidation de l'exercice.

Le total des comptes débiteurs s'élèvent d'après le bilan, à 3.428.251 89

Celui des comptes créditeurs 2.284.427 82

Laissant en faveur des premiers un excédent de 1.143.824 07

Si on ajoute à cette somme :

1° Le montant de nos participations 638.200 00

2° Le total des approvisionnements et des stocks 5.842.662 93

3° Le solde du capital social restant à verser sur les actions 963.300 00

Le total général est de 5.587.887 00

Sur lesquels 4.244.050 francs forment la contrepartie des réserves diverses figurant au passif.

L'an dernier, le solde correspondant était de 5.829.041 fr. 75 c. La différence, 241454 fr. 75 c., provient des immobilisations faites pendant l'exercice aux houillères des Salles et Montalet sous déduction d'une somme de 60.000 francs prélevée sur les produits de l'exercice à titre d'amortissement.

LIQUIDATION DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice, en y comprenant le reliquat de l'exercice 1895 pour 2.270 fr. 77 c., est de 1.767.924 fr. 59 c., supérieur de 62.965 fr. 17 c. à celui de l'année précédente, qui était de 1.704.959 fr. 42 c.

Les dépenses d'aménagement s'élèvent, comme il est dit ci-dessus, à 222.776 fr. 50 c. et doivent être laissées à la charge de l'exercice.

Les dépenses préparatoires, aux houillères de Gagnières, sont portées, comme l'année dernière, en accroissement de l'actif, au chapitre des immobilisations. D'autre part, nous vous proposons d'imputer, à titre d'amortissement, sur le total des diverses immobilisations, une somme de 60.000 francs, à prélever sur les produits de l'exercice.

D'après cela, en déduisant du produit net 1.767.924 59

pour les travaux de l'année : 222.776 50

pour les travaux antérieurs: 60.000 00

282.776 50

Il reste pour bénéfice disponible 1.485.148 09

que le conseil vous propose à l'unanimité, de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires 5 % pour l'intérêt du capital versé (coupon n° 60, payé le 1^{er} novembre 1896) 867.220 00

Aux actionnaires 15 francs par action 550.005 00

Au conseil d'administration (art. 28 des statuts) 55.555 55

Reliquat à reporter à nouveau 12.367 54

Total égal 1.485.148 09

Si vous approuvez la répartition qui vous est proposée, la somme de 15 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain, contre le coupon n° 61.

Ajoutée à l'acompte, payé le 1^{er} novembre dernier, elle donne un total de 35 francs par action libérée de 400 francs et de 40 francs par action entièrement libérée.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

En résumé, Messieurs, nous avons livré et facturé, en 1896, 361.000 t. de minerai, soit 17.000 t. de plus qu'en 1895 ; et 118.000 t. de houille, soit 15.000 t. de moins que l'année dernière. La réduction sur les houilles est due principalement à la grève, qui s'est déclarée aux mines de Cessous et qui a entraîné un chômage de quarante-cinq jours. L'augmentation sur le minerai est due à une amélioration du marché, qui s'est produite en 1896 et qui fera sentir encore son influence sur l'exercice 1897, dont les résultats seront, à moins d'événements imprévus, supérieurs à ceux de l'exercice écoulé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous avez à procéder à la nomination de deux membres du conseil d'administration en remplacement de :

MM. Paul Mirabaud,

Baron de Nervo,

dont les mandats expirent cette année.

Ces administrateurs sont rééligibles.

COMMISSAIRES

Vous avez également à nommer les commissaires délégués à la vérification des comptes.

M. Rey ayant, à notre grand regret, résigné ses fonctions de commissaire, M. Maurice Démarest a rempli seul son mandat pour l'exercice 1896, suivant la faculté qui lui a été accordée par la décision de l'assemblée générale du 27 avril 1896.

Nous vous proposons d'autoriser vos commissaires à remplir leur mandat, soit ensemble, soit séparément dans le cas où l'un d'eux serait empêché par un motif quelconque.

Suit le rapport du commissaire approuvant les écritures.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

La feuille de présence constate que sur les 36.667 actions de la Compagnie, 19.727 sont représentées et que le nombre des actionnaires présents est de 100 réunissant 703 voix.

Les résolutions suivantes, soumises à l'assemblée, ont été adoptées par elle.

.....

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 36 des statuts, l'assemblée décidé qu'il y aura deux commissaires pour la vérification de l'exercice 1897, avec faculté, pour chacun d'eux, d'accomplir seul son mandat, en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque. Elle désigné pour ces fonctions :

MM. Démarest (Maurice) ; Stioldorff.

[ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE SUR LES MODALITÉS D'ENTRÉE DANS GAFSA*]

Minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juillet 1897)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 juillet 1897)

L'assemblée générale extraordinaire constitutive des minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid, a eu lieu le 10 juillet. Elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale reconnaît sincère et véritable la déclaration de souscription des 3.333 actions nouvelles de 500 francs chacune, dont la création a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1897 et du versement, en sus de la prime, de un quart, ou 125 francs sur chacune : déclaration faite par le conseil d'administration, suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 9 juin 1897.

2° L'assemblée, comme suite et conséquence, de la résolution qui précède, modifie ainsi qu'il suit, l'article 6 des statuts :

Art 6. — Le fonds social est fixé à vingt millions de francs et divisé en 40.000 actions de 500 francs chacune.

Annuaire de la Compagnie des agents de change, 1898, p. 1698 :

Administrateurs : MM. le baron de Nervo, président ; P. Mirabaud, vice-président; Breitmayer, J. Cambefort, F. Chalmeton, O. Homberg, Edw. Montefiore, E. Rodier, baron de Vaufreland.

Directeur général délégué. — M. Alphonse Parran.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
LÉGION D'HONNEUR
(*Gil Blas*, 4 janvier 1898)

Officiers

Parran, ingénieur en chef des mines, en retraite, directeur de la Cie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 20.000.000 de francs
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 1898
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 mai 1898)

Extraits du rapport du conseil d'administration

[...] Composition du conseil : sans changement.

Minerais de fer

La production et les ventes pour les mines de Bône se résument comme suit dans les deux dernières années :

Tonnes	1896	1897
Production	110.425	102.431
Quantités embarquées	100.409	109.481
Quantités facturées	99.666	109.847

La production a diminué de 7.994 tonnes.

Le chiffre des ventes a augmenté de 10.181 tonnes, la différence entre le chiffre des ventes et celui de la production a été fournie par les approvisionnements en réserve.

Il a été dépensé, en travaux d'aménagements, une somme de 64.495 fr. 85 au lieu de 70.047 francs l'année précédente. Cette dépense a été mise à la charge de l'exploitation.

La production et les ventes pour les mines de Bénisaf se résument comme suit, pour les deux dernières années :

(en tonnes)	1896	1897
Production	260.799	332.533
Quantités embarquées	256.643	343.658
Quantités facturées	264.424	347.313

L'exercice 1897 a donc présenté, relativement au précédent, une augmentation de 71.734 tonnes sur la production et de 85.889 tonnes sur les ventes.

La différence entre la production et la vente a été fournie par les approvisionnements en réserve.

Les travaux d'aménagement de la mine et les travaux d'entretien du port ont coûté 99.000 fr. 05 contre 107.158 fr. 50 dans l'exercice précédent. Cette dépense a été mise à la charge du compte d'exploitation.

La production totale de nos mines d'Algérie a été, en 1897, de 434.964 tonnes, en augmentation de 63.740 tonnes sur le chiffre correspondant de l'année précédente.

Le total des expéditions s'est élevé à 453.139 tonnes au lieu de 357.052 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 96.087 tonnes.

Les quantités facturées ont été de 457.160 tonnes au lieu de 361.090 tonnes dans l'année précédente, en augmentation de 96.070 tonnes.

Cet accroissement de tonnage, la fermeté du marché métallurgique et les conditions favorables de fret ont amené des résultats supérieurs à ceux des exercices précédents.

Houillères

La production dans les houillères de Cessous et Comberedonde a été de 71.337 tonnes contre 67.572 tonnes en 1896 et les livraisons ont été de 60.341 tonnes contre 59.443 tonnes en 1896, soit, pour la production, une augmentation de 3.765 tonnes et pour la vente une augmentation de 903 tonnes sur les chiffres de 1896.

L'exploitation qui avait été troublée par les grèves à la fin de l'année 1896, a repris sa marche normale.

Les frais d'aménagement des mines de Cessous et Comberedonde se sont élevés à 31.346 fr. 85 au lieu de 45.591 francs en 1896. Les dépenses ont été portées à la charge de l'exploitation.

La production nette des houillères des Salles et Montalet a été de 66.458 tonnes au lieu de 72.940 tonnes en 1896. Le total des ventes a été de 51.800 tonnes au lieu de 59.544 tonnes en 1896, soit, pour la production une diminution de 6.483 tonnes et pour la vente une diminution de 7.744 tonnes.

Cette diminution tient principalement à la présence d'une faille qui a arrêté l'avance des chantiers dans la partie sud de la concession. Nous vous avons expliqué, l'année dernière, que nous faisons les travaux nécessaires pour franchir cet accident et rechercher au-delà les couches de charbon gras. Nous avons, depuis, retrouvé ces couches dans les conditions prévues et nous en préparons l'exploitation qui se fera à 600 mètres de profondeur par le puits de Gagnières et par une galerie au rocher de 1.100 mètres de longueur, dont 600 sont déjà exécutés. Ces travaux préparatoires assureront à l'exploitation des charbons gras qui deviennent de plus en plus rares dans le bassin du Gard, un champ très étendu qui permettra de développer l'extraction et de la poursuivre pendant une longue durée.

Nous avons continué à aménager et commencé à exploiter, dans la partie nord de la concession le faisceau de couches de charbons maigres desservi par le puits de Gagnières et par une galerie au rocher creusée à 800 mètres de profondeur.

La production s'accroîtra avec les débouchés nouveaux qui seront offerts à cette qualité de combustible moins recherchée que celle des charbons gras, mais dont la consommation, pour le chauffage domestique, suit une progression continue.

Les travaux préparatoires exécutés, dans l'exercice, aux houillères des Salles et Montalet ont coûté 260.523 francs contre 301.154 fr. 75, chiffre de l'année dernière. Cette dépense a été amortie par les produits de l'exercice.

Le Syndicat d'exportation des charbons français, établi à Marseille, il y a plus de vingt ans, par l'ensemble des Compagnies houillères du Gard et des Bouches-du-Rhône en vue d'écouler leurs combustibles à l'étranger et principalement dans les ports de la Méditerranée, a dû être liquidé au 31 décembre 1897, les exportations ne pouvant plus se faire avec profit. Nous avons exporté dans l'année soit par le Syndicat, soit directement à notre exploitation d'Algérie une quantité de 3.541 tonnes, au lieu de 3.703 tonnes en 1896.

La Compagnie de P.-L.-M. a accordé une nouvelle réduction au tarif des transports sur Marseille : d'autre part, le fret a subi une hausse assez sensible. Dans ces conditions, les houillères du Gard pourront lutter avec moins de désavantage contre celles de l'étranger sur le marché de Marseille.

Participations diverses

La Société des minerais de fer de Krivoï-Rog* dont nous possédons, au 31 décembre 1897, 1.000 actions, a distribué un dividende de 35 francs, et a réalisé des progrès qui font prévoir pour l'avenir des résultats encore plus favorables.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] dans laquelle nous possédons 400 actions, a distribué un dividende de 60 francs par action, soit 10 francs de plus que l'année précédente.

Vous savez que notre société a pris dans la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa*, un intérêt de 4 millions de francs, dont le premier quart a été versé en 1897. Les travaux se poursuivent régulièrement et nous espérons que, conformément à nos prévisions, l'exploitation sera mise en marche dans le courant de l'année 1899.

Actions

Dans le courant de l'exercice ont été créées, suivant la résolution que vous avez prise dans votre assemblée générale extraordinaire du 30 avril dernier, 3.333 actions nouvelles, ce qui porte à 40.000 le nombre total des actions en circulation. Nous vous avons rendu compte des résultats de l'émission entièrement couverte par les anciens actionnaires de la société, dans votre assemblée extraordinaire du 10 juillet 1897, assemblée constitutive du nouveau capital de 20 millions.

L'Industrie extractive en Algérie (*Le Progrès*, de Mascara, 21 janvier 1899)

.....
Les plus importantes exploitations minières sont Aïn-Mokra, près de Bône. Ce sont les minerais de fer magnétiques les plus beaux du monde ; ils contiennent 62 %. La mine occupe 800 ouvriers, emploie 8 machines à vapeur de 190 chevaux et produit 130.000 tonnes, d'une valeur de 1.130.000 francs, qui sont amenées de la mine au port de Bône par un chemin de fer de 30 kilomètres.

La mine de Beni-Saf n'est pas moins importante. Elle est située à l'autre extrémité de l'Algérie, et c'est pour cette exploitation qu'on a construit le port de Beni-Saf.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 20.000.000 de francs
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 1899
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 juillet 1899)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous exposer, dans l'ordre qui nous est habituel, les résultats de nos diverses exploitations, la situation financière de notre société telle qu'elle ressort du bilan et des inventaires, enfin la répartition du produit net de l'exercice que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

MINERAIS

La production et les ventes pour les mines de Bône ont donné dans les deux derniers exercices les chiffres suivants :

(en tonnes)	1897	1898
Production	102.431	92.377
Quantités embarquées	109.481	118.093
Quantités facturées	109.847	117.901

La production a diminué de 10.054 tonnes.

Le chiffre des ventes a augmenté de 8.054 tonnes.

La différence entre le chiffre des ventes et celui de la production a été fournie par les approvisionnements en réserve.

Il a été dépensé en travaux d'aménagements, une somme de 48.355 fr. 60 c. au lieu de 64.495 fr. 85 c. l'année précédente.

Cette dépense a été mise, comme d'habitude, à la charge de l'exploitation.

La production et les ventes pour les mines de Béni-Saf se résument de la manière suivante pour les deux derniers exercices :

(en tonnes)	1897	1898
Production	332.533	347.997
Quantités embarquées	343.058	366.942
Quantités facturées	347.313	368.552

La production a donc augmenté de 15.464 tonnes et les ventes se sont accrues de 91.239 tonnes.

La différence entre le chiffre de la production et celui des ventes a été fournie par les approvisionnements en réserve.

Les travaux d'aménagement de la mine et les travaux du port se sont élevés à 116.972 fr. 40 c. contre 99.000 fr. 05 c. dans l'exercice précédent. Cette dépense a été mise comme d'habitude à la charge du compte d'exploitation.

La production totale de nos mines de fer d'Algérie a été en 1898 de 440.374 tonnes, en augmentation de 5.410 tonnes sur le chiffre correspondant de l'année précédente.

Le total des expéditions s'est élevé à 485.035 tonnes au lieu de 453.139 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 31.896 tonnes.

Les quantités facturées ont été de 486.453 tonnes au lieu de 457.160 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 29.293 tonnes.

Il faut remonter jusqu'à l'exercice 1883 pour retrouver des chiffres de vente aussi élevés.

Les conditions favorables du marché nous ont engagés, comme l'année dernière, et dans une plus large mesure, à réaliser une partie de nos approvisionnements en minerais, et nous avons pu obtenir ainsi des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

HOUILLÈRES

La production des houillères de Cessous et de Comberedonde a été de 75.255 tonnes contre 71.337 tonnes en 1897 et les livraisons ont été de 76.105 tonnes contre 60.346 tonnes en 1897, soit, pour la production, une augmentation de 3.918 tonnes et, pour la vente, une augmentation de 15.759 tonnes sur les chiffres de 1897.

La différence entre le chiffre des ventes et celui de la production a été fournie par les approvisionnements en réserve.

Les travaux d'aménagement des mines de Cessous et de Comberedonde ont amené une dépense de 20.059 fr. 05 contre 31.346 fr. 85 l'année précédente. Cette dépense a été portée à la charge de l'exploitation.

La production nette des houillères des Salles et Montalet a été de 72.339 tonnes au lieu de 66.458 en 1897. Le total des ventes a été de 56.650 tonnes au lieu de 51.800 tonnes en 1897, soit, pour la production, une augmentation de 5.881 tonnes et, pour la vente, une augmentation de 4.850 tonnes.

Nous avons continué, dans l'exercice écoulé, les travaux préparatoires et les travaux d'aménagement que nous poursuivons depuis plusieurs années dans la partie nord de la concession, à une profondeur de 800 mètres pour les charbons maigres et, dans la partie sud de la concession, à une profondeur de 600 mètres pour les charbons gras.

Nous avons poursuivi à la profondeur de 600 mètres, le creusement de la galerie au rocher, qui a atteint une longueur de 1.300 mètres. Nous avons installé un ventilateur Râteau pour l'aérage de la partie sud de la concession. Ces travaux sont très avancés dans leurs grandes lignes et permettront, lorsqu'ils seront achevés, d'augmenter la production en charbon gras.

Ces travaux ont donné lieu, dans l'exercice écoulé, à une dépense totale de 293.497 fr. 70 au lieu de 260.523 francs dans l'exercice 1897. Cette dépense a été amortie par les produits de l'exercice.

La production totale des houillères a été de 147.594 tonnes au lieu de 137.795 tonnes en 1897. Les ventes ont été de 132.755 tonnes au lieu de 112.146 tonnes en 1897.

Ces résultats sont dus à l'amélioration du marché.

PARTICIPATIONS

Il a été distribué aux actions de la Société des minerais de fer de Krivoï-Rog* un dividende de 50 francs pour l'exercice écoulé.

Les titres de cette société ont été, depuis notre dernière assemblée, l'objet d'une hausse considérable. Nous avons vendu 300 actions sur les 1.000 que nous possédions. Le bénéfice réalisé par cette vente est venu s'ajouter aux produits de l'exercice.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC], dans laquelle nous possédons 400 actions, a distribué un dividende de 100 francs au lieu de 60 francs dans l'année précédente. La situation de cette société est très prospère.

Vous vous rappelez, Messieurs, que nous avons pris un intérêt de 4 millions de francs dans la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa*, constituée suivant délibérations des assemblées générales des 18 mars et 3 avril 1897.

Les travaux du chemin de fer entre le port de Sfax et la mine, sur une longueur de 250 kilomètres, sont actuellement terminés, et, suivant les prévisions exprimées dans notre précédent rapport, l'exploitation sera mise en marche dans le courant du mois de mai 1899.

La faveur qui a accueilli sur le marché les titres de cette société indique la confiance qu'inspire l'avenir de cette entreprise.

ACTIONS

Au 31 décembre 1898, la situation de vos titres était la suivante :

Actions libérées au porteur	15.820
Actions libérées nominatives	16.373
Actions non libérées nominatives	7.807
Total	<u>40000</u>

Au 31 décembre 1897 il y avait 8.919 actions libérées de 400 fr. seulement. La libération spontanée a donc été opérée sur 1.112 actions, soit pour une somme de 111.200 francs.

BILAN ET SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

Le total des immobilisations est de 15.839.663 francs. Il comprend la valeur d'appoint des concessions et propriétés minières pour 4.808.538 fr. 55 et les dépenses d'établissement non encore amorties pour 11.031.124 fr. 45. Ce chiffre est, sur celui de l'année précédente, en diminution de 850.000 francs, montant du prélèvement fait sur les produits de l'exercice pour l'amortissement de travaux antérieurs.

Le total de nos participations a, d'une part, diminué de 150 000 fr. par la vente de 300 actions de la Société de Krivoï-Rog ; d'autre part, augmenté de 2 millions par suite du versement du deuxième et du troisième quarts appelés le 10 janvier et le 10 mai 1898 sur les 8.000 actions de la Société de Gafsa. Le versement de libération sur ces actions, appelé pour le 10 janvier 1899, avait été versé par anticipation dans le courant de décembre et figure, dans le bilan qui vous est présenté, dans le chapitre des débiteurs divers.

Les stocks de minerais, de houilles, et les approvisionnements sur les mines s'élèvent à 2.500.680 fr. 95, en diminution de 248.298 fr. 25 sur le chiffre total correspondant à la fin du dernier exercice.

Cette diminution porte sur les :

Stocks de minerais pour	268.248 06
Stocks de houille	36.106 59
Total	<u>304.354 65</u>

Par contre, il y a augmentation sur les approvisionnements en magasin de 56.056 40
Différence 248.298 25

Les valeurs de caisse, banque et portefeuille et les comptes débiteurs divers sont, dans leur ensemble, en diminution de 580.802 fr. 33 sur le chiffre correspondant du dernier exercice. La diminution sur les fonds d'État et obligations est due au remboursement, pendant l'exercice, des obligations de la Société de Krivoï-Rog* et des bons du Trésor, remboursement dont le produit a été employé dans les versements sur les actions des Phosphates de Gafsa.

PASSIF

Le capital social figure, sans variations, pour 20 millions de francs, ainsi que la réserve statutaire, la réserve spéciale et les fonds de prévoyance et de secours, respectivement pour 2 millions 2.144.000 et 600.000 francs, soit en tout : 24.744.000 francs.

Les créiteurs divers s'élèvent à 1.974.751 fr. 52, en augmentation de 116.929 fr. 94 sur le chiffre correspondant du dernier exercice.

Ce chiffre de 1.974.751 fr. 52 comprend les créances exigibles pour 1.132.010 fr. 40, le surplus représentant des comptes d'ordre et des provisions.

Le total des comptes débiteurs s'élève, d'après le bilan, à 4.804.077 14

Celui des comptes créditeurs 2.656.121 09

laisse, en faveur des premiers, un excédent de 2.147.956 05

Si on ajoute à cette somme le montant de nos participations 3.475.000 00

Le total des approvisionnements et des stocks 2.500.680 95

Le solde du capital restant à verser sur les actions 780.700 00

Le total général est de 8.904.337 00

L'an dernier, ce total s'élevait à 8.054.337 francs. L'augmentation de 850.000 francs dans l'année correspond à l'amortissement de 850.000 francs opéré sur les travaux des années antérieures. Nous rappelons ici que les valeurs constituant nos participations aussi bien que celles qui sont inventoriées : fonds et obligations, figurent dans nos écritures pour leur prix d'achat.

LIQUIDATION DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice, déduction faite de toutes les dépenses pour Travaux d'aménagement dont il a été parlé plus haut, s'élève à 2.490.889 fr. 57. Ce résultat est supérieur de 549.508 fr. 58 au chiffre correspondant de l'année dernière, et comprend le bénéfice réalisé sur la vente des actions de Krivoï-Rog pour 205.349 fr. 10.

De ce chiffre de 2.490.889 fr. 57, il convient de déduire 850.000 fr., pour l'amortissement de travaux d'établissement effectués dans les années antérieures.

Le bénéfice disponible est, d'après cela, de 1.640.889 fr. 57 c.

Nous vous proposons la répartition suivante :

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé, coupon n° 64 payé le 1^{er} novembre 1898
959.520 00

15 francs par action sur 40.000 actions 600.000 00

Au conseil d'administration, suivant l'article 23 des statuts 50.000 00

Reliquat à reporter à nouveau 31.369 57

Total 1.640.889 57

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*

(*Paris-Capital*, 30 août 1899)

[...] Le portefeuille-titres a fourni, de son côté, un appoint dans les bénéfices ; ce portefeuille ne se compose plus que de 200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ; 600 actions de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa* et 40 actions de la Compagnie de Biskra et de l'Oued-R'hir. Il a été réalisé, dans le courant de 1898, les 52 actions nouvelles de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ainsi que les 120 parts bénéficiaires de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, qui avaient été attribuées à la Compagnie algérienne, lors de sa souscription aux 600 actions de cette Compagnie. Ces diverses réalisations ont procuré un bénéfice de 63.371 fr. [...]

Martin-Antoine-Pierre-Marie ANGELVY
directeur des mines de Beni-Saf

Né le 15 octobre 1862 à Yssingeaux (Haute-Loire).
Fils de Pierre Angelvy, maréchal des logis de gendarmerie.
Ingénieur civil des mines (Saint-Étienne, 1883).
Entré en 1883 chez Mokta aux Houillères de Cessous et Comberedonde.
Marié le 2 mars 1896, à Tipaza, avec Claire Trémaux. Dont Marthe (1896), Pierre (1898) et Odette (1901).
Directeur des mines de Béni-Saf (1900).
Chevalier de la Légion d'honneur du 30 octobre 1920 (min. Intérieur) : a assuré de 1914 à 1918 l'exploitation intensive des mines de fer nécessaire à la fabrication des obus anglais en fonte aciérée, a exploré l'Anti-Atlas marocain en 1917 et aidé à la pénétration française de ces régions. A organisé également en 1918 l'exploitation des houillères de Kenadsa.
Maire de Béni-Saf depuis 1892. A doté la ville de nombreuses améliorations.
Décédé le 14 mars 1959 à Tipaza.

NÉCROLOGIE
Eugène Breittmayer
(*Le Journal des débats*, 11 mai 1900)

On annonce la mort de M. Eugène Breittmayer, président de l'Union du gaz* [filiale de l'*Union gas britannique*], administrateur de Mokta-el-Hadid, administrateur du gaz de Mulhouse, chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques auront lieu demain, au temple du Saint-Esprit, rue Roquépine, à deux heures.

Compagnie de Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 27 avril 1901)

Les actionnaires de cette compagnie réunis le 23 avril, en assemblée générale ordinaire, ont voté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, l'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration, les comptes, l'inventaire et le bilan de l'exercice 1900 et fixe le solde du dividende à 15 fr. par action en outre des 20 et des 25 fr. payés en acompte le 1^{er} novembre dernier sur les actions libérées de 400 et 500 fr.

Le coupon de 15 fr., solde des 35 et 40 fr. qui se trouvent ainsi distribués aux actions pour l'exercice 1900, sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain, sous déduction de l'impôt de transmission pour les titres au porteur.

2° Conformément aux articles 19 et 30 des statuts, l'assemblée générale réélit M. Homberg, administrateur sortant.

3° Conformément à l'article 36 des statuts, l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification de l'exercice 1900, avec faculté, pour chacun d'eux, d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque.

Elle désigne pour ces fonctions MM. Démarest (Maurice) et B. de Fourtou (Ernest) ²⁶.

NOTES ET INFORMATIONS
(*Gil Blas*, 7 janvier 1902)

M. [Édouard] de Billy, ingénieur des mines, est autorisé à accepter aux lieu et place de ses fonctions d'ingénieur-conseil du Crédit Lyonnais, celle de directeur de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, dont le siège est à Paris.

COMPAGNIE DE MOKTA EL HADID
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 juin 1902, p. 416-417)

Les actionnaires de cette Compagnie se sont munis le 29 avril dernier en assemblée générale annuelle à l'effet de prendre connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes sur l'exercice 1901.

Le rapport administratif constate que la crise intense dont a souffert en 1901, et dont souffre encore l'industrie métallurgique, n'a eu qu'une répercussion relativement faible sur les résultats obtenus par la Compagnie au cours de l'exercice écoulé.

Le produit de l'année a été de fr. 4.157.435 14

Après déduction du montant des frais généraux, des charges d'exploitation et des réductions d'inventaire 579.033 00

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 3 579. 402 14

Sur ce chiffre, il a été levé pour réduire la valeur des concessions minières, une somme de 2.050.213 70

Le résultat net est donc de 1.529.188 44

Auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice, soit 166.264 17

Le total disponible est donc de 1.695.453 61

La mise en paiement au 1^{er} novembre 1901 d'un acompte de 5 % sur le capital versé, soit 969.780 00

A réduit ce solde à 725.673 61

Qui ont été répartis comme suit :

Aux actionnaires 600.000 00

Au Conseil d'administration 44.444 45

Reliquat reporté à nouveau 81.229 16

Total égal 725.673 61

Ainsi, sur un produit de 4.155,000 francs en chiffre rond, il a été distribué seulement à titre de dividende, tantième compris, 1.614.000 francs. En d'autres termes, il a été distribué seulement 26 % du bénéfice industriel et 74 % du même bénéfice ont été portés à des comptes de prévisions.

Le dividende afférent à l'exercice 1901 s'élève à 35 francs pour les actions libérées de 400 francs et à 40 francs pour les actions entièrement libérées. Sur ce dividende, un acompte de 20 francs ou 25 francs, selon la nature des actions, a été payé dès le 1^{er} novembre 1901 ; le solde de 15 francs est en distribution depuis le 1^{er} mai.

Le rapport du conseil passe en revue les différents sièges d'exploitation de la société.

²⁶ Ernest Bardi de Fourtou (1872-1947) : fils d'Oscar Bardi de Fourtou (1836-1897), ancien ministre, éphémère président de la Compagnie franco-algérienne, administrateur délégué (1876), puis vice-président du P.O. Frère d'Adrien (1864-1939), administrateur de la Société générale.

La production et les ventes pour les mines de Bône dans les deux derniers exercices, sont résumés dans les chiffres suivants (tonnes) :

	1900	1901
Production	86.211	83.485
Quantités embarquées	126.699	82.624
Quantités facturées	125.498	83.144

La production a diminué de 2.726 tonnes et les ventes de 42.354 tonnes. En 1900, on avait profité de la hausse des produits métallurgiques pour écouler une partie des stocks accumulés. En 1901, les ventes ont été réglées sur la production.

Pour les mines de Bénisaf, la production et les ventes, dans les deux derniers exercices, sont résumées dans les chiffres suivants (tonnes) :

	1900	1901
Production	428.6273	380.578
Quantités embarquées	395.097	412.438
Quantités facturées	392.895	416.445

La production a donc diminué de 47.695 tonnes et les expéditions ont augmenté de 17.341 tonnes. La différence entre la production et les expéditions a été fournie par les stocks.

La production totale des mines d'Algérie a été de 464.063 tonnes, en diminution de 50.421 tonnes sur le chiffre correspondant de l'année précédente. Le total des expéditions s'est élevé à 495.062 tonnes au lieu de 521.796 tonnes. Soit une diminution de 26.734 tonnes. Les quantités facturées ont été de 499.589 tonnes au lieu de 518.393 tonnes dans l'année précédente, soit une diminution de 18.804 tonnes.

La crise métallurgique a amené une grande réduction dans les demandes de minerai. Néanmoins, grâce à d'anciens marchés passés dans la période prospère, la Société a pu maintenir à peu de choses près le tonnage et le prix de ses livraisons. Mais, pour 1902, des concessions ont dû être faites aux acheteurs.

Il en est de même pour les houillères de la Société qui ont fourni au total 130.137 tonnes au lieu de 138.290 en 1900 ; les ventes ont été de 103.239 tonnes au lieu de 116.687 en 1900. Malgré la diminution du tonnage des livraisons, les résultats se sont maintenus grâce à la fermeté des prix de vente pratiqués dans la plus grande partie de l'année, mais qui ne paraît pas devoir se maintenir pour 1902.

Déduction faite de la somme prélevée pour amortissements des concessions minières et de celle distribuée en novembre 1901 à titre d'acompte aux 40.000 actions de la Société, le bilan se totalise à l'actif et au passif par 28.6291.531 fr. 14.

Nous allons passer rapidement les principaux articles en revue.

À l'actif, les concessions minières qui figuraient au bilan du 31 décembre 1900 pour 3.842.538 fr. 55 ne sont plus portées que pour 1.792.324 fr. 85 par suite d'un amortissement de 2.050.213 fr. 70 prélevé sur les bénéfices de l'exercice.

Les travaux de premier établissement, immeubles et propriétés qui figuraient au bilan du 31 décembre 1900 pour 9.181.124 francs 45 ne figurent plus au bilan du 31 décembre 1901 que pour 8.605.091 fr. 01. Tous les travaux de l'année ont été payés

par les comptes d'exploitation et des réductions d'inventaires ont, d'autre part, diminué de 576.033 fr. 44 le total des dépenses antérieures.

Le compte des participations est passé de 4.4257.000 fr. à 4.563.500 fr. en augmentation de 138.500 fr., par suite de la souscription de 277 actions nouvelles de la Société Krivoï-Rog émises à 1.000 fr. et qui ont été ramenées au pair de 500 fr. par un prélèvement sur les profits et pertes de l'exercice. Les actions de la Société des phosphates et des Chemins de fer Gafsa sont également comptées au pair de 500 fr. Cette dernière société a émis dans le courant de l'exercice 5.000 obligations de 500 fr. 5 % sur lesquelles la Compagnie de Mokta-el-Hadid a souscrit 809 titres.

Les stocks de minerais sont descendus de 782.870 fr. 15 à 674.547 fr. 04 diminuant de 108.323 fr. 11.

Les stocks de houille d'une valeur de 4.426 francs 30 sont restés au même chiffre à 164 francs près.

les expéditions de minerais ont été de 495.062 tonnes, dépassant de 30.999 tonnes la production totale des mines d'Algérie qui a été de 464.063 tonnes.

Les approvisionnements ont été réduits de 902.706 fr. 90 à 793.772 fr. 80 en diminution de 108.934 fr. 10.

Les caisses, banques et portefeuilles ont passé de 4.175.327 fr. 87 à 5.846.553 fr. 57, en augmentation de 1.671.225 fr. 70.

Les débiteurs divers sont en diminution de 1.717.424 fr. 49 avec un total de 1.418.856 francs 37.

Au 31 décembre 1901, la situation des titres de la société était la suivante :

Actions libérées au porteur	18.168
Actions libérés nominatives	15.375
Actions non libérées	6.007
Total	<u>40000</u>

Au 31 décembre 1900, il y avait 6.408 actions libérées de 400 fr. La libération volontaire a donc été opérée sur 401 actions pour une somme de 40.106 fr. : l'article appel différé ne s'élève lus ainsi qu'à 600.700 fr.

Au passif, le capital social de 20 millions et la réserve spéciale sont restés sans changement, à 2.500.000 fr. ainsi que le fonds de prévoyance et de secours à 1 million.

Les créditeurs divers sont en diminution de 76.236 fr. avec un total de 2.305.663 fr. 23 sur lesquels 1.050.738 fr. sont des créances exigibles et le surplus représente les soldes créditeurs des comptes d'ordre et de provisions ; il restait, en outre, à payer 98.194 fr. 30 de coupons.

En résumé, le bilan de l'exercice peut se résumer comme suit :

ACTIF	
Immobilisations (portefeuille compris)	16.433 662 00
Disponibilités	13.165.649 14
Total	<u>29.3599.311 14</u>
PASSIF	
Capital social	20.000.000 00
Réserves	5.581.229 16

Passif flottant	4.018.081 98
Total	<u>29.3599.311 14</u>

Si, des immobilisations, on retranche les réserves, les immobilisations nettes ressortent à 10.852.432 fr. 84.

D'autre part, si l'on déduit des disponibilités le passif flottant, les disponibilités nettes ressortent à 9.147.567 fr. 16.

Le capital de 20 millions est ainsi représenté :

1° par les immobilisations nettes pour	10.852.432 84
2° par les disponibilités nettes pour	9.147.567 16
Total égal	<u>20.000.000 00</u>

En d'autres termes, le capital de 500 fr. de l'action comprend 271 fr. d'immobilisations nettes et 229 fr. de disponibilités nettes.

C'est là une situation en somme favorable qui est le résultat de larges amortissements sur les travaux d'établissement comme de la constitution des réserves et fonds de prévision inscrite à l'actif.

Après avoir entendu la lecture des rapports et les explications fournies par le conseil d'administration, l'assemblée générale a approuvé les propositions du conseil, les comptes, l'inventaire et le bilan de l'exercice 1901, tels qu'ils ont été présentés et fixé le dividende à 40 fr. par action comme pour l'année précédente.

L'assemblée générale a ratifié, en outre, la nomination d'un nouvel administrateur et décidé qu'il y aura deux commissaires pour la vérification de l'exercice 1902.

NÉCROLOGIE Alphonse Parran (*Le Temps*, 2 avril 1903)

On annonce la mort de M. Alphonse Parran, ingénieur en chef des mines, ancien directeur général de la compagnie des Minerais magnétiques de Mokta-el-Hadid.

Après avoir été quelque temps au service de l'État, M. Parran s'était consacré à la création et à l'organisation en Algérie des exploitations minières de Mokta-el-Hadid et de Bénisaf ; en Tunisie, de Gafsa* et, en Russie, de Krivoï-Rog ainsi qu'à la création des chemins de fer et ports nécessaires pour l'exportation de ces minerais.

Il était président du conseil d'administration de l'École alsacienne depuis la fondation de l'école.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1903)

La crise métallurgique, qui était déjà signalée dans le rapport précédent du conseil d'administration, s'est continuée et pèse encore sur les opérations de la Compagnie. La baisse dans les prix de vente des minerais, qui en a été la conséquence, a constitué la cause principale de la diminution de ses bénéfices. Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue hier dit que cette baisse semble aujourd'hui

arrêtée ; si la demande reprenait son activité, la société ne tarderait pas, en raison de la disparition progressive des gîtes de minerais purs actuellement connus en Europe, à voir remonter ses prix de vente et, par suite, le chiffre de ses bénéfices.

Quoi qu'il en soit, elle a pu, pendant le courant de l'exercice que nous examinons, atteindre dans ses ventes le tonnage total de 555.103 tonnes et dans ses bénéfices le chiffre de 3.203.359 fr. 23, ce qui lui a permis, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier examen des comptes, de doter ses fonds d'amortissement de 1.500.000 fr. et de maintenir le dividende habituel de 50 fr. par action entièrement libérée et de 35 fr. par action libérée de 500 fr.

Nous ne reviendrons pas sur la situation financière de la compagnie que nous avons déjà examinée dans notre numéro du 23 mars dernier. Nous allons maintenant passer en revue les résultats des diverses exploitations.

La Compagnie exploite, comme on le sait, des minerais de fer et des houillères. La production totale des minerais de fer a été de 472.000 tonnes, en augmentation de 7.591 tonnes, et les expéditions de 550.321 tonnes, en diminution de 55.751 tonnes sur les chiffres correspondants de l'exercice 1901.

Les prix de vente ont fléchi pour la raison que nous avons indiquée plus haut, mais dans une proportion moindre qu'on aurait pu le craindre, grâce aux cours des frets qui ont été favorables à la compagnie pendant toute l'année.

Voici les chiffres de la production et des ventes pour les mines de Bône, dans les deux derniers exercices :

	1901	1902
Production	83.485	97.552
Quantités embarquées	82.624	55.624
Quantités facturées	83.144	55.472

La production s'est accrue de 14.067 tonnes et les expéditions ont diminué de 27.672 tonnes.

Depuis quelques années, le prix de revient des exploitations de Bône n'a cessé d'augmenter, par suite de l'approfondissement des travaux, de la diminution des chantiers productifs et aussi de l'envahissement des eaux à épuiser. D'autre part, les prix réalisés par la vente des minerais allant toujours en diminuant, la compagnie a pris le parti de pousser rapidement l'enlèvement des quantités pouvant être vendues avec profit et d'arrêter ensuite l'extraction et toutes les dépenses qu'elle entraîne.

L'excédent de la production sur les expéditions a été ajouté aux stocks existants sur les terrains du port de Bône appartenant à la société et sera écoulé au fur et à mesure des ventes favorables qu'elle pourra faire.

Le chemin de fer de Bône à Aïn-Mokra continuera son service d'intérêt général et recevra un certain trafic lors de l'ouverture de la ligne Aïn-Mokra, Jemmapes et Saint-Charles, ligne qui doit être exploitée par la compagnie pour le compte du département.

En ce qui concerne les mines de Benisaf, la production et les ventes dans les deux derniers exercices sont résumées dans le tableau suivant :

	1901	1902
Production	380.578	374.452
Quantités embarquées	112.138	394.697

Quantités facturées	416.445	394.256
---------------------	---------	---------

La production a diminué de 6.126 tonnes et les expéditions de 17.741 tonnes. L'excédent des expéditions a été fourni par les stocks qui sont largement approvisionnés. L'aménagement du gîte de Dar Rih, déjà en exploitation, est poursuivi à Benisaf ainsi que les travaux d'art pour le prolongement du chemin de fer de Dar-Rih jusqu'à Camerata, où la société se propose d'ouvrir plus tard un siège d'exploitation.

Le chiffre de la production totale des houillères a été de 126.596 tonnes, au lieu de 130.187 tonnes en 1901, et le chiffre des ventes s'est élevé à 94.787 tonnes, au lieu de 103.239 tonnes en 1901.

Sur ce chiffre, les houillères de Cessous et Comberedonde ont produit 54.754 tonnes en 1902, contre 55.740 tonnes en 1901 et les livraisons n'ont été que de 43.482 tonnes au lieu de 50.709, soit une diminution de 986 tonnes dans la production et de 5.225 tonnes dans la vente.

Dans le courant d'octobre, une grève soudaine s'est déclarée dans ces mines ; elle n'a duré que 10 jours et s'est terminée sans incident grave ; mais elle n'en a pas moins pesé sur le prix de revient par les frais généraux restés improductifs pendant le chômage et surtout par les dépenses supplémentaires occasionnées par l'entretien de la mine et la reprise des chantiers abandonnés.

La production nette des houillères de Salles et Montalet a été de 71 822 tonnes au lieu de 71.117 tonnes, et les livraisons de 19.305 tonnes au lieu de 52.520, soit une diminution de 2.625 tonnes dans la production, et de 3.225 tonnes dans les ventes.

Il y a eu également dans cette houillère, sinon une grève proprement dite, du moins une interruption de travail due à la situation troublée du pays et aux grèves des usines et des mines avoisinantes.

Le prix de revient a été également affecté ici par cette perturbation. Ajoutons qu'on s'est livré à des recherches au cours de l'exercice, mais jusqu'à présent, elles n'ont donné aucun résultat positif.

La Compagnie des minerais de Mokta-el-Hadid possède 877 actions de la Société de Krivoï-Rog. Cette société a distribué un dividende de 50 fr. en diminution de 10 fr. sur celui de l'année précédente.

Subissant, comme toutes les sociétés similaires, les effets de la crise actuelle, elle a restreint ses frais et ses immobilisations, mais on peut rappeler que la capacité de production de ses mines de fer et de houille et de ses trois hauts fourneaux, ainsi que la ressource de 4 millions qu'elle conserve toujours disponible, lui permettront de profiter de la reprise industrielle dès qu'elle se manifestera.

La seconde société dans laquelle la compagnie a des participations est celle des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa. Cette société a distribué son premier dividende de 25 francs par action. Ses opérations sont en progrès notable. Les ventes, pour l'exercice 1902, se sont élevées à 263.000 tonnes, dépassant de 85.000 tonnes celles de l'exercice précédent, et on prévoit encore une certaine augmentation pour le tonnage vendu en 1903.

Enfin la Société commerciale d'affrètements et de commission a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs par action.

Voici comment se présente la liquidation de l'exercice (nous plaçons en regard les chiffres de l'exercice précédent) :

	1901	1902
Les bénéfices de l'année 1902, s'élèvent à la somme de	3.579.102 11	3.203.359 23

Reliquat de l'exercice précédent	166.265 17	81.229 16
Total	3.715.667 31	3.281.588 39
Prélèvement pour réduire la valeur des concessions minières	2.050.213 70	—
Prélèvement pour amortissement d'anciennes installations	—	1.500.000 00
Solde disponible	<u>1.695.153 61</u>	<u>1.781.588 39</u>

La répartition de ces sommes est la suivante :

Aux actionnaires : 5 % sur le capital versé	969.780 00	971.505 00
15 fr. par action sur 40.000 actions	600.000 00	600.000 00
Au conseil d'administration suivant l'article 88 des statuts	44.444 45	50.000 00
Reliquat à porter à nouveau	81.229 16	163.083 39
Au total	<u>1.695.453 61</u>	<u>1.784.588 39</u>

Pour l'exercice 1902 une somme de 15 fr. sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon n° 75. Cette somme ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne une répartition totale pour intérêts de 35 fr. par action libérée de 400 francs et de 40 francs par action entièrement libérée. La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions.

MM. le baron de Nervo et Mirabaud ont été réélus administrateurs et MM. Bordet et Chalmeton ²⁷ ont été nommés à la même fonction. MM. Maurice Démarest et De Fourtou ont été ensuite désignés pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1903.

(*Le Capitaliste*, 28 avril 1904)

[...] On peut craindre que la Société de Mokta-el-Hadid, qui détient en portefeuille 8.000 actions de Gafsa portées à son bilan au pair de 500 fr., ne soit tentée de profiter du mouvement actuel pour réaliser ou tout au moins s'alléger. [...]

COMPAGNIE DES

²⁷ Hubert Chalmeton de Croÿ (1853-1916) : fils de Ferdinand Chalmeton (ci-dessus) et de Claire de Croÿ. Polytechnicien, officier d'artillerie. Successeur de son père aux Houillères de Bessèges, à la Cie de Mokta et aux Produits chimiques d'Alais et de la Camargue. Administrateur des Mines de manganèse de Darkvéti (Caucase), de la Société pour la régularisation de la Durance (1910), de la Compagnie des mines de fer de Goa (Indes portugaises)(1911), de la Société générale des nitrures. Chevalier de la Légion d'honneur.

Quatre enfants de son union avec Mathilde Fontaine, dont Jacques (1883-1970), administrateur de la Société de constructions mixtes au Maroc, de Nord Automobiles à Casablanca et de la Compagnie générale de transports algériens à Alger.

MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 9 avril 1904
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 mai 1904)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous venons vous présenter dans l'ordre et sous la forme qui nous sont habituels, les résultats de nos exploitations, les comptes de l'exercice et les inventaires résumés dans le Bilan arrêté au 31 décembre 1903, et enfin la répartition du produit net de l'exercice, tel que nous avons l'honneur de le soumettre à votre approbation.

Minerai de fer

MINES DE BÔNE. — La production et les ventes pour les mines de Bône dans les deux derniers exercices, sont résumées dans le tableau suivant :

(en tonnes)	1902	1903
Production	97.752	92.019
Quantités embarquées	55.624	71.835
Quantités facturées	55.472	67.999

La production a diminué de 5.533 tonnes et les expéditions ont augmenté de 16.211 tonnes. La différence entre les expéditions et la production a été fournie par les stocks existant au port de Bône.

Ainsi que nous vous le faisons pressentir l'an dernier, nous avons achevé sur ces mines l'extraction des produits pouvant être avantageusement exportés, et nous n'y entretenons en activité que quelques chantiers pour terminer l'enlèvement des minerais restant à prendre.

Nous n'aurons donc plus, dans nos rapports annuels à vous parler des mines de Bône jusqu'au jour où nous pourrons amener à ce port des minerais du sud de la province dont nous vous parlerons plus loin.

Notre service d'embarquement du port de Bône sera utilisé au chargement des minerais encore emmagasinés sur nos terre-pleins, et il sera en même temps occupé à la manutention et au chargement des minerais divers provenant de gîtes situés à proximité de notre chemin de fer, qui vont être mis en exploitation par leurs propriétaires.

Le chemin de fer d'Aïn-Mokra à Saint-Charles, prolongement de notre chemin de fer de Bône à Aïn-Mokra, qui doit être ouvert par le département à la fin de l'année, apportera, dès l'exercice 1905, à notre ligne, le trafic qui lui est nécessaire et assurera une certaine rémunération au service de l'exploitation dont nous sommes concessionnaires.

Nous avons acheté, près de la frontière tunisienne, une concession de mines de zinc, plomb et autres métaux connexes, dite de Bou-Kadra, dans laquelle nous avons fait, au point de vue du fer, des recherches qui ont amené la découverte de richesses minérales assez importantes. Nous sommes en instance auprès du Gouvernement pour obtenir le droit d'exploiter ce gîte, susceptible de fournir plus tard des quantités de minerai pouvant remplacer celles de Mokta.

La question du transport de ces minerais à la mer n'est pas entièrement résolue, mais le Gouvernement général de l'Algérie vient de conclure et de soumettre aux Délégations financières qui les ont ratifiées, des conventions relatives à l'amodiation de

la minière de l'Ouenza, comportant la construction d'un chemin de fer. d'environ 200 kilomètres pour le transport de ces minerais et de ceux de Bou-Kadra vers le port de Bône.

Si ces conventions reçoivent l'approbation des pouvoirs publics de la Métropole, le transport de nos minerais sera de cette façon assuré.

MINES DE BENISAF. — La production et les ventes pour les mines de Bénisaf dans les deux derniers exercices, sont résumées dans le tableau suivant :

(en tonnes)	1902	1903
Production	374.452	390.814
Quantités embarquées	394.697	390.308
Quantités facturées	394.256	390.823

La production qui a été réglée sur les expéditions, a augmenté de 10.362 tonnes.

Nous poursuivons les travaux dont nous avons déjà parlé pour reporter sur nos mines souterraines de Dar-Rih et de Camerata, une partie de l'extraction qui provient aujourd'hui tout entière des carrières de Bar-el-Baroud.

En outre, nous nous occupons de faciliter au public l'utilisation du port de Bénisaf, qui, jusqu'à présent, ne servait, pour ainsi dire, qu'à nos minerais, et dont la jetée Est pourra être employée avec avantage, d'une part, à l'embarquement des produits du pays, minerais, céréales et marchandises diverses, d'autre part, au débarquement et au transit de toutes les marchandises d'importation.

Houillères

CESSOUS ET COMBEREDONDE. — Les houillères de Cessous et Comberedonde ont livré au commerce 49.587 tonnes au lieu de 45.482 tonnes dans l'exercice précédent, soit une augmentation de 4.105 tonnes.

Nous poussons les travaux d'exploitation dans les chantiers de la concession de Comberedonde, dont nous ne sommes qu'amodiataires, en vue de diminuer les frais considérables d'entretien des galeries souterraines.

SALLES ET MONTALET. — Les houillères des Salles et Montalet ont livré au commerce 42.234 tonnes au lieu de 49.305 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 7.071 tonnes.

Les travaux d'exploitation et de recherche se poursuivent encore dans des conditions peu favorables, qui expliquent la diminution du tonnage ci-dessus.

Les prix de vente des charbons du Gard ont continué à baisser à cause de la concurrence des charbons étrangers attirés à Marseille par l'avisement des frets et aussi à cause de la concurrence des charbons du Centre refoulés vers le Midi par suite de l'envahissement progressif des charbons du Nord et du Pas-de-Calais dans le rayon de vente ordinaire.

Participations

La Société de Krivoï-Rog*, dans laquelle nous possédons 877 actions, a distribué un dividende de 40 francs, inférieur de 10 francs à celui de l'exercice précédent. La crise de l'industrie minière et métallurgique a continué à sévir en Russie. La Société de Krivoï-Rog est une des entreprises les moins atteintes et, grâce à l'élasticité de ses moyens de production et à sa solide situation financière, elle devra être une des premières à profiter de la reprise des affaires.

La Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué à ses actions un dividende de 30 francs, supérieur de 5 francs à celui de l'an dernier. Son extraction et

ses ventes ont passé de 178.000 tonnes en 1901 à 263.000 tonnes en 1902 et à 358.000 tonnes en 1903. Elle a déjà, grâce à son excellente situation financière, remboursé la moitié des obligations émises à 5 %, et elle s'apprête à augmenter encore la production de ses mines et la capacité de transport de son chemin de fer.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 fr. par action.

Actions

Au 31 décembre 1903, la situation de nos titres était la suivante :

Actions au porteur	19.356
Actions nominatives entièrement libérées	15.099
Actions nominatives libérées de 400 francs	5.545
Total	<u>40000</u>

Au 31 décembre 1902, il y avait 5.687 actions libérées de 400 francs. La libération volontaire a donc été opérée sur 142 actions, pour Une somme de 14.200 francs.

Bilan et situation financière

ACTIF

Le total des immobilisations figure à l'actif du bilan qui vous est présenté pour 7.851.497 fr. 99 c, comprenant la valeur des concessions pour 2.074.314 fr. 83 c. et celles des dépenses d'établissement restant à amortir ou à réaliser pour 5 millions 777.183 fr. 16 c. La valeur des concessions a augmenté de 281.989 fr. 98 c. par suite de l'achat de la concession du Bou-Kadra, dont il vous a été parlé plus haut. Les dépenses de premier établissement, qui se sont accrues, d'une part, de 172.092 fr. 15 c. par suite des travaux effectués sur cette même concession du Bou-Kadra, ont subi, d'autre part, en fin d'exercice, un amortissement de 1.500.000 francs, correspondant à d'anciennes installations aujourd'hui inutilisées.

Les participations diverses n'ont subi aucun changement dans l'exercice. Nous rappelons ici que les titres d'actions qui les représentent dans notre portefeuille ont une valeur très supérieure à celle pour laquelle ils figurent dans le bilan qui vous est soumis.

Les stocks de minerai et les minerais en route, les stocks de houille et les approvisionnements s'élèvent à 1.896.584 fr. 40 c., en augmentation de 301.222 fr. 28 c. sur le chiffre correspondant de l'exercice précédent. Ce chiffre provient d'une augmentation de 342.251 fr. 48 c. sur les stocks et minerais en route et d'une diminution de 42.029 fr. 20 c. sur les approvisionnements de matériel et de marchandises en magasin.

Le compte caisse, portefeuille et débiteurs, est en augmentation de 1.196.331 fr. 67 c.

PASSIF

Le capital, la réserve statutaire et la réserve spéciale figurent sans variation pour les sommes respectives de 20 millions, 2 millions et 2 millions 500.000 francs.

Les créiteurs divers comprenant, comme d'habitude, les provisions pour assurances et divers, s'élèvent à 3.150.745 fr. 11, en augmentation de 441.629 fr. 13 c. sur le chiffre correspondant de l'exercice dernier.

Le total des comptes débiteurs s'élève à. fr. 14.593.553 06

Celui des comptes créditeurs à 3.959.635 45

Ce qui laisse en faveur des premiers un excédent de 10.633.917 61
Si on ajoute à cette somme le montant de nos participations 4.563.500 00
le total de nos approvisionnements et de nos stocks. 1.896.584 40
et les soldes du capital à verser sur les actions 554.500 00
Le total général est de 17.648.502 01

en augmentation de 1.045.917 fr. 87 c. sur le chiffre correspondant du dernier exercice.

Cette somme de 1.045.917 fr. 87 c. représente la différence entre l'amortissement de 1.500.000 francs dont il a été parlé plus haut et les immobilisations faites au Bou-Kadra, à savoir 281.989 fr. 98 c., aux concessions, et 172.092 fr. 15 c. aux travaux.

Liquidation de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après déduction des dépenses d'aménagement et des réductions d'inventaire, s'élève à la somme de fr. 3.118.041 95

Sur ce chiffre; nous avons prélevé, comme il est dit plus haut, pour amortissement d'anciennes installation 1.500.000 00

Le résultat net est donc de 1.618.041 95

auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice 163.083 39

Le total disponible est donc de 1.781.125 34

que nous proposons de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé, coupon n° 74 payé le 1^{er} novembre 1906
972.235 00

Coupon n° 75, 15 francs par action sur 40.000 actions 600.000 00
55.555 55

Reliquat à reporter à nouveau 153.33479

Total 1.781.125 34

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 15 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon n° 75.

Cette somme, ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne une répartition totale pour l'exercice de 35 francs par action libérée de 400 francs, et de 40 francs par action libérée. La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions.

Résumé

Les prix des minerais ne sont pas relevés depuis l'an dernier, suivant en cela le sort de la métallurgie dans les pays qui les emploient.

Mais la baisse persistante des frets nous a favorisé dans nos exportations et a pu compenser l'augmentation du prix de revient de l'extraction, conséquence inévitable de l'approfondissement de nos travaux.

Nous avons pu ainsi, pendant le courant de l'exercice 1903, vendre 462.143 tonnes de minerai et 91.821 tonnes de houilles, et réaliser un bénéfice qui nous a permis d'amortir 1.500.000 fr. d'anciennes immobilisations et de vous proposer le maintien du dividende habituel.

Administrateurs

Vous avez à procéder à la nomination de trois membres du conseil d'administration en remplacement de :

MM. CAMBEFORT [Jules],

CHALMETON [H.],

RODIER,

dont le mandat expire cette année.

Ces administrateurs sont rééligibles.

D'autre part, votre conseil déclare que, au cours de l'exercice 1903, la compagnie n'a fait, avec les sociétés dans lesquelles quelques-uns de ses membres ont des intérêts, que les opérations ci-après énumérées et dont les comptes sont déposés sur le bureau :

- 1° Vente de combustibles à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée ;
- 2° Vente de minerais, achat de combustible et affrètements par l'intermédiaire de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ;
- 3° Achat de produits métallurgiques à la Société du Saut-du-Tarn ;
- 4° Opération commerciale de banque avec la maison Mirabaud, Puérari et Cie, la Société française de reports et dépôts et la Compagnie algérienne.

Commissaires

Vous aurez également à nommer les commissaires délégués à la vérification des comptes.

M. Maurice DÉMAREST et Ernest DE FOURTOU ont rempli ce mandat pour l'exercice écoulé. Nous vous proposons d'autoriser vos commissaires à remplir leur mandat, soit ensemble, soit séparément dans le cas où l'un d'eux serait empêché par un motif quelconque.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1903

ACTIF		
Immobilisations :		
1. Concessions minières	2.074.314 83	
2. Travaux de premier établissement et d'aménagement, immeubles et propriétés	5.777.183 16	7.851.497 99
Participations :		
3. Actions de la Société des phosphates de Gafsa	4.000.000 00	
4. Actions de la Société des mines de Krivoï-Rog	438.500 00	
5. Actions de la Société d'Affrètements	125.000 00	4.563.500 00
Produits marchands et approvisionnements:		
6. Stocks de minerais	4.106.310 05	
7. Minerais en route	33.784 35	
8. Stocks de houilles	152.623 85	
9. Approvisionnements	603.866 15	1.896.584 40
Caisse, portefeuilles et débiteurs :		
10. Caisse, Banques et Portefeuille	9.664.285 75	
11. Fonds d'États et obligations	3.746.026 70	
12. Débiteurs divers	1.183.240 61	14.593.553 06
Actions :		
13. Appel différé		554.500 00

		<u>29.459.635 45</u>
PASSIF		
Engagements sociaux :		
1. Capital social	20.000.000 00	
2. Réserve statutaire	2.000.000 00	
3. Réserve spéciale	2.500.000 00	
4. Fonds de prévoyance et de secours	1.000.000 00	25.500.000 00
Créditeurs divers :		
5. Créditeurs divers	3.049.968 96	
6. Coupons restant à payer	100.776 15	3.150.745 11
Profits et pertes :		
7. Bénéfices à répartir	1.781.125 34	
À déduire :		
Coupon n° 74, payé en novembre	972.235 00	808.890 34
		<u>29.459.635 45</u>

RÉSOLUTIONS

La feuille de présence constate que sur les 40.000 actions de la Compagnie, 12.648 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 39, réunissant 332 voix.

.....
Le conseil d'administration de la société se trouve composé pour l'exercice 1904 de la manière suivante :

MM. le baron DE NERVO, président ;
P[aul] MIRABAUD, vice-présiden ;
D[avid] BEIGBEDER, administrateur délégué ;
L[ucien] BORDET ²⁸, J[ules] CAMBEFORT ; H. CHALMETON ; O. HOMBERG ; E[dward] MONTEFIORE ; E. RODIER ; baron F. de VAUFRELAND, administrateurs.

Troisième résolution

Conformément à l'article 36 des statuts, l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification de l'exercice 1904 avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque.

Elle désigne pour ces fonctions :
MM. DÉMAREST, Maurice ;
DE FOURTOU, Ernest.

Quatrième résolution

²⁸ Lucien Bordet : polytechnicien, inspecteur des finances, administrateur délégué de Châtillon-Commentry. Voir plus bas sa notice sur le Qui êtes-vous ? 1924.

L'assemblée donne acte du compte rendu qui lui a été donné des opérations faites avec les sociétés ou maisons dont font partie MM. de Nervo, [Paul] Mirabaud, [David] Beigbeder, [Lucien] Bordet, [Jules] Cambefort et de Vaufreland, membres du conseil, et elle approuve ces opérations.

Elle autorise tous les administrateurs à conserver ou à prendre des intérêts ou des fonctions dans les maisons ou sociétés avec lesquelles la compagnie peut faire des affaires, sauf à rendre compte, à la prochaine assemblée générale des opérations qui auront pu être faites.

(*Le Capitaliste*, 30 juin 1904)

L'action Mokta-el-Hadid a franchi le cours de 900 et s'inscrit à 901, 903 et 900. Ces cours peuvent paraître suffisants pour un dividende de 40 fr., même en tenant compte de la plus-value acquise par le portefeuille de la Société du fait de la hausse des Phosphates de Gafsa. La réalisation de ces titres pourrait d'ailleurs être assez laborieuse et donner quelques mécomptes.

Compagnie des minerais de fer
DE
MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 15 septembre 1904)

Les prix des minerais, dont le fléchissement avait affecté les résultats de l'exercice 1902, ne se sont pas relevés l'an dernier, suivant en cela le sort de la métallurgie dans les pays qui les emploient. Ainsi les perspectives plus satisfaisantes qui paraissaient se manifester au début de l'exercice 1903 ne se sont pas réalisées.

Toutefois, la baisse persistante des frets a favorisé la société dans ses exportations et a pu compenser l'augmentation du prix de revient de l'extraction, conséquence inévitable de l'approfondissement des travaux d'exploitation.

Le chiffre des bénéfices s'est élevé à 3.118.041 francs 95, contre 3.203.359 fr. 23 en 1902 et 3.579.402 fr. 14 en 1901. Malgré cette diminution sensible, la société a pu, comme l'année précédente, amortir 1.500.000 fr. d'anciennes immobilisations tout en maintenant le dividende distribué à ses actionnaires à 35 fr. net par action libérée de 400 fr. et 40 fr. nets par action entièrement libérée.

Voici, d'après les comptes soumis à l'assemblée des actionnaires du 9 avril dernier, les résultats de l'exercice 1903 comparés à ceux de l'exercice 1902 :

	1902	1903
Le produit net industriel s'est élevé, après déduction des dépenses d'aménagement et des réductions d'inventaire, à	3.203.359 23	3.118.041 95
Sur ce chiffre, il a été prélevé pour amortissement de l'actif immobilier	1.500.000 00	1.500.000 00
Au reliquat de	1.703.359 23	1.618.041 95
il y a lieu d'ajouter le report de l'exercice précédent, soit 81.229 16	163.083 39	

Le total disponible a donc été de	1.784.588 39	1.781.125 34
Qui a été réparti de la manière suivante :		
Pour dividende aux actionnaires	1.571.505 00	1.572.235 00
Tantième au conseil d'administration	50.000 00	55.555 55
Report à nouveau	163.083 39	153.334 79
Total égal	<u>1.784.588 39</u>	<u>1.781.125 34</u>

La Société de Mokta-el-Hadid exploite les mines de fer de Bône et de Bénisaf et les deux groupes houillers de Cessous et Comberedonde et de Salles et Montalet.

Voici le relevé statistique, pour les cinq derniers exercices, des livraisons et des ventes de ces diverses exploitations :

Minerais de fer

	Mines de Bône		Mines de Bénisaf	
(en tonnes)	Production	Ventes	Production	Ventes
1899	98.134	155.605	372.152	395.349
1900	86.211	125.498	428.273	392.895
1901	83.485	83.144	380.578	416.445
1902	97.552	55.472	374.452	394.256
1903	92.019	67.999	390.814	390.823

Houillères

	Cessous et Comberedonde		Salles et Montallet	
(en tonnes)	Production	Ventes	Production	Ventes
1889	69.819	70.202	79.346	62.678
1900	59.767	57.107	78.523	59.580
1901	55.740	50.709	74.447	52.530
1902	54.754	45.482	71.822	49.305
1903	—	49.587	—	42.884

Les mines de Bône, dont on savait l'épuisement proche, vont cesser d'être exploitées. La Société a achevé, en effet, sur ces mines l'extraction des produits pouvant être avantageusement exportés et elle n'y entretient plus en activité que quelques chantiers pour terminer l'enlèvement des minerais restant à prendre.

Pour compenser cette disparition, la Compagnie a acheté, près de la frontière tunisienne, une concession de mines de zinc, plomb et autres métaux connexes, dite de Bou-Kadra, dans laquelle les recherches faites au point de vue du fer ont amené la découverte de richesses minérales assez importantes. Ce gisement semble susceptible

de fournir plus tard des quantités de minerais pouvant remplacer celles des mines de Bône.

À Bénisaf, l'exploitation se poursuit dans des conditions satisfaisantes.

Il en est de même aux houillères de Cessous et de Comberedonde.

Au contraire, les travaux d'exploitation et de recherche actuellement en cours d'exécution aux houillères de Salles et Montalet se font dans des conditions peu favorables. C'est ce qui explique la diminution de tonnage indiqué par le tableau précédent. D'autre part, le rapport administratif signale, cette année encore, la persistance de la baisse des prix de vente des charbons du Gard, par suite de la concurrence des charbons étrangers, attirés à Marseille, par l'avilissement des frets et aussi par l'envahissement progressif de la région du Midi par les charbons du Nord de la France.

Voici les bilans comparés des deux derniers exercices :

	1902	1903
ACTIF		
Immobilisations	8.897.415 86	7.851.497 99
Participations financières	4.563.500 00	4.563.500 00
Stocks et approvisionnements	1.595.362 12	1.896.584 40
Caisse et banques	8.213.603 63	9.664.285 75
Fonds d'États et obligations	3 746.026 70	3.746.026 70
Débiteurs divers	1.437.591 06	1.183.240 61
Appel différé sur actions	568.700 00	554.500 00
Total de l'actif	<u>29.622.199 37</u>	<u>29.459.635 45</u>
PASSIF		
Capital social	20.000.000 00	20.000.000 00
Réserves diverses	5.500.000 00	5 501.000 00
Créditeurs divers	2.709.115 98	3.150.745 00
Bénéfices (moins acompte payé)	813.083 39	808.890 34
Total du passif	<u>29.022.199 35</u>	<u>29.459.635 45</u>

Le bilan montre une situation financière des plus brillantes.

En effet, le total des disponibilités (caisse, banques, fonds publics et débiteurs) s'élevait au 31 décembre dernier à 14.593.553 06

Celui des comptes créditeurs à 3.150.745 11

ce qui laisse, en faveur des premières, un excédent de 11.442.807 95

Si on ajoute à cette somme le montant des participations (actions des Phosphates de Gafsa, des mines de Krivoï-Rog et de la Société d'affrètements [SCAC]) soit 4,563.500 00

le total des approvisionnements et des stocks 1.896.584 40

et les soldes du capital à verser sur les actions 554.500 00

l'ensemble du fonds de roulement s'élève à 18.457.392 35

soit à plus de 80 % du capital social.

Cette proportion considérable est, en fait, plus élevée encore si l'on considère que la valeur réelle des « participations » est supérieure, d'après les cours de Bourse, au chiffre porté dans le bilan.

La plus-value de ce chapitre constitue une réserve latente dont le bilan ne fait pas état.

En définitive, malgré l'épuisement d'une partie de ses exploitations, la Société de Mokta-el-Hadid est dans une situation satisfaisante. Administrée très prudemment, elle n'a réparti qu'une partie de ses bénéfices, consacrant le surplus à l'amortissement de ses anciennes installations.

Par suite, le dividende de 40 fr. par action qu'elle distribue régulièrement depuis plusieurs années a les plus grandes chances d'être maintenu à l'avenir. Du reste, si l'activité métallurgique, dont on prévoit généralement la prochaine reprise, s'affirmait, la société ne tarderait pas, en raison de la disparition progressive des gîtes de minerais purs actuellement connus en Europe, à voir remonter ses prix de vente et, par suite, le chiffre de ses bénéfices.

1904 : RECHERCHES DE HOUILLE EN LORRAINE. ELLES DÉBOUCHERONT APRÈS LA GUERRE 1914-18 SUR UNE PRISE DE PARTICIPATION DANS LES CHARBONNAGES DE FAULQUEMONT*

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1905)

L'assemblée générale a eu lieu le 18 avril.

Les bénéfices d'exploitation se sont élevés en 1904 à fr. 2.821.786 contre fr. 3.639.057 l'an dernier. Après prélèvement des dépenses pour travaux neufs effectués dans l'année, ils se sont établis à fr. 2.285.597 au lieu de fr. 3.118.042.

Par suite de la réduction des sommes consacrées aux amortissements d'anciens travaux (fr. 700.000 pour 1904, contre fr. 1.500.000 pour 1903), le bénéfice net s'est trouvé à peu près équivalent à celui de l'exercice précédent.

Après addition du report à nouveau, le solde distribuable s'est élevé à fr. 1.738.125, contre fr. 1.781.125 pour 1903.

Comme chaque année depuis 1890, le dividende a été fixé à fr. 40 par action entièrement libérée et fr. 30 par action libérée de fr. 400.

L'abaissement des bénéfices est dû principalement à la diminution de la production. Les mines de Bône s'épuisent, comme on le sait ; les travaux d'approfondissement de Baroud ont ralenti l'extraction aux mines de Bénisaf. Enfin, la nouvelle concession de Bou-Kadra n'a pu encore être mise en exploitation par suite du retard dans la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de l'Ouenza qui transportera à Bône les minerais de Bou-Kadra.

En ce qui concerne les houillères de Cessous et Comberedonde, Salles et Montalet, leur production s'est accrue en 1904 ; mais les prix sont demeurés peu rémunérateurs par suite de la concurrence des charbons anglais, allemands et de ceux du centre de la France.

Des découvertes intéressantes auraient été faites à Salles et Montalet.

Aucune variation n'est à signaler dans le portefeuille de la société, dont le rendement s'accroît.

En effet, Mokta-el-Hadid possède 8.000 actions Gafsa dont le dernier dividende a été de fr. 35, contre fr. 30 précédemment.

Ses parts Gafsa, au nombre de 1.600, ont reçu fr. 10,71, et les 877 actions de Krivoï-Rog ont touché fr. 40 comme l'année précédente.

Enfin, la Société commerciale d'affrètements [SCAC] a distribué son invariable dividende de fr. 100.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 20.000.000 DE FRANCS
26, avenue de l'Opéra, 26
Assemblée générale du 18 avril 1905
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 mai 1905)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous venons vous présenter, sous la forme qui nous est habituelle, les résultats de nos exploitations, les comptes de l'exercice et les inventaires résumés dans le bilan arrêté au 31 décembre 1904 et enfin la répartition du produit net de l'exercice, tel que nous avons l'honneur de le soumettre à votre approbation.

MINES DE BÉNISAF. — La production et les ventes dans les deux derniers exercices se résument comme suit

(en tonnes)	1903	1904
Production	390.814	306.643
Quantités embarquées	390.308	363.626

Nos ventes ont pu dépasser notablement la production grâce à des prélèvements effectués sur des stocks aménagés à proximité du port de Bénisaf.

La diminution de production est due à l'approfondissement de nos travaux de Baroud et à l'augmentation des découvertes qui en est la conséquence.

Les minerais de notre concession de Camerata pourront prochainement arriver au port de Bénisaf, le dernier tunnel du chemin de fer qui doit relier ces deux points ayant été récemment percé.

Nous avons déposé au conseil général du département d'Oran des propositions en vue d'obtenir la concession d'une ligne de chemin de fer d'intérêt local de Tlemcen au port de Bénisaf par la vallée de la Tafna.

Si ces propositions sont acceptées, nous ferons profiter une région qui s'ouvre à la colonisation et une ville importante qui en est le centre, des avantages que peut leur donner notre port pour l'expédition de leurs produits d'exportation et pour la réception de leurs marchandises de consommation.

MINES DE BÔNE. — Nous avons extrait dans l'exercice par divers chantiers conservés en activité dans la concession de Bou-Hamra et de Mokta, 38.731 tonnes de minerais sur lesquelles nous avons livré 32.862 tonnes à nos acheteurs ; le surplus a été ajouté à nos stocks existant sur le port de Bône.

Les travaux de construction par le département du chemin de fer d'Aïn-Mokra à Saint-Charles ont subi quelques retards. L'ouverture de cette ligne, dont l'inauguration ne saurait tarder, apportera un trafic appréciable à notre chemin de fer de Bône à Aïn-Mokra.

Nous vous avons annoncé l'an dernier l'acquisition faite par notre Compagnie des mines du Bou-Kadra dont les produits sont destinés à venir s'embarquer à Bône après la construction du chemin de fer de l'Ouenza.

Des compétitions sur la propriété du gîte de l'Ouenza et les difficultés administratives qui en ont été la conséquence ont arrêté et arrêtent encore la procédure de la déclaration d'utilité publique et de la concession de ce chemin de fer.

Ces délais retardent malheureusement le moment où nous pourrons, après l'achèvement du chemin de fer, tirer parti de notre concession du Bou-Kadra.

Le commerce général des minerais est actuellement affecté par la mise en exploitation des vastes gisements de fer phosphoreux en Lorraine française et en Suède qui coïncide avec l'appauvrissement des minerais de fer pur de Bilbao.

Mais les usines qui auront intérêt à maintenir la fabrication des produits purs en Angleterre, en France et en Allemagne représentent une consommation de minerai telle que nous n'hésitons pas à rechercher de nouveaux gisements à exploiter dans l'assurance d'écouler des quantités de minerais très supérieures à celles que nous vendons actuellement.

Houillères

CESSOUS ET COMBEREDONDE. — Les houillères de Cessous et Comberedonde. ont livré au commerce 56.395 tonnes au lieu de 49.587 tonnes de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6.808 tonnes.

Les travaux se poursuivent dans cette concession d'une manière normale.

SALLES ET MONTALET. — Les houillères de Salles et Montalet. ont livré au commerce 48.267 tonnes au lieu de 42.234 tonnes de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6.033 tonnes.

L'exploitation, ainsi que nous le disions l'an dernier, se continue dans des conditions peu favorables par suite des rejets et accidents géologiques qui traversent tous nos chantiers.

Le grand travers-banc que nous poursuivons vers le sud se maintient depuis un certain temps dans des parties régulières et a recoupé récemment quelques couches de charbon qui nous permettent d'espérer l'approche d'un faisceau réellement productif.

Nous ne pouvons que répéter ici ce que nous vous disions l'année dernière sur la baisse progressive des prix de vente des charbons du Gard. La région de Marseille et la vallée du Rhône deviennent de plus en plus, avec l'abaissement des prix de transport à longue distance, un champ de lutte où viennent se rencontrer les charbons anglais, les charbons allemands et ceux du Centre de la France qui repoussent ainsi les charbons du Gard de leur rayon de vente naturel.

Participations

La Société des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué à ses actions un dividende de 35 francs supérieur de 5 francs à celui de l'an dernier. Elle a achevé de rembourser en janvier 1905 les obligations qu'elle avait émises en 1901. Son extraction n'a cessé de croître depuis l'origine et la place maintenant en tête de toutes les entreprises similaires. Ses ventes en 1904 ont atteint 456.000 tonnes et dépasseront très probablement ce chiffre en 1905.

Cette société étudie en ce moment les moyens de mettre en exploitation de nouveaux gîtes qui lui ont été concédés et dont les phosphates sont d'une teneur supérieure à ceux qu'elle exploite actuellement.

La Société de Krivoï-Rog* a distribué pour l'exercice 1903-1904 un dividende de 40 francs égal à celui de l'exercice précédent. Cette société a pu franchir la crise métallurgique qui a précédé la guerre russo-japonaise en maintenant son dividende et en consacrant des sommes importantes au développement de son exploitation houillère du Donetz. La variété de sa production — qui consiste en minerais de fer, en fonte et en houille et cokes — lui permet de régler suivant l'état du marché, l'activité de ses divers services et d'en régulariser ainsi la marche générale mieux que si elle n'avait, comme à ses débuts, que du minerai de fer à exploiter.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs.

Actions

Au 31 décembre 1904, la situation de nos titres était la suivante :

Actions au porteur	20.193
Actions nominatives entièrement libérées	14.761
Actions nominatives libérées de 400 francs	5.046
TOTAL	<u>40000</u>

Au 31 décembre 1903, il y avait 5.545 actions libérées de 400 francs. La libération volontaire a donc été opérée sur 499 actions, pour une somme de 49.900 francs.

Bilan et situation financière

ACTIF

Le total des immobilisations, figure, à l'actif du bilan qui vous est présenté, pour 7.169.324 fr. 30, comprenant la valeur des concessions pour 2.074.314 fr. 83, et celle des dépenses d'établissement restant à amortir ou à réaliser pour 5.095.009 francs 47, chiffre inférieur de 682.173 fr. 69 à celui du dernier bilan. Cette différence provient d'un amortissement de 700.374 fr. 29 effectué sur la valeur d'anciens travaux, compensé par une augmentation de 18.200 fr. 60 dans les travaux préparatoires effectués sur la concession du Bou-Kadra.

Les participations diverses n'ont subi aucun changement pendant l'exercice, malgré la hausse considérable sur le marché des cours des titres qui les constituent.

Les stocks de minerai, de houille et les approvisionnements s'élèvent à 1.671.776 fr. 21 c, en diminution sur le chiffre correspondant de l'exercice précédent, de 224.808 fr. 19 c, dont 198.750 fr. 64 c. pour diminution des stocks, et 26.057 fr. 55 c. pour diminution des approvisionnements.

Les comptes caisse, portefeuille et débiteurs sont en augmentation de 856.962 fr. 39 c.

PASSIF

Le capital, la réserve statutaire et la réserve spéciale figurent sans variation pour les sommés respectives de 20 millions, 2 millions et 2.500.000 francs.

Les créiteurs divers comprenant, comme d'habitude, les provisions pour assurances et divers, s'élèvent à 3.094.088 fr. 24 c., en diminution de 56.056 fr. 87 c. sur le chiffre correspondant de l'exercice dernier.

Le total des comptes débiteurs s'élève à fr. 15.450.515 45

Celui des comptes créditeurs à 3.859.715 96

Ce qui laisse en faveur des premiers un excédent de 11.590.799 49

Si on ajoute à cette somme le montant de nos participations 4.563.500 00

le total de nos approvisionnements et de nos stocks 1.671.776 21
et le solde du capital à verser sur les actions 504.000 00
Le total général est de 18.330.675 70

en augmentation de 682.173 fr. 69 c. sur le chiffre correspondant du dernier exercice.

Cette somme de 682.173 fr. 69 c. représente la différence entre l'amortissement de 700.374 fr. 20 c. dont il a été parlé plus haut et les immobilisations faites au Bou-Kadra, savoir 8.200 fr. 60 c.

Liquidation de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après déduction des dépenses d'aménagement et des réductions d'inventaire, s'élève à la somme de 2.285.597 22

Sur ce chiffre nous avons prélevé, comme il est dit plus haut, pour amortissement d'anciennes installations 700.374 29

Le résultat net est ainsi de 1.585.222 93

auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice 153.334 79

Le total disponible est donc de 1.738.557 72

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires 5 % sur le capital versé coupon n° 76 payé le 1^{er} novembre 1904
973.530 00

Coupon n° 77, 15 francs par action sur 40.000 actions 600.000 00

Au conseil d'administration, suivant l'article 28 des statuts 55.555 55

Reliquat à reporter à nouveau 109.472.17

Total égal 1.738.557 72

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 15 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon n° 77.

Cette somme ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne une répartition totale pour l'exercice de 35 francs par action libérée. La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions.

Résumé

En résumé, messieurs, si l'exercice dont nous venons de vous rendre compte a été inférieur au précédent par le tonnage et le résultat des ventes de minerai, ses bénéfices totaux après paiement des travaux neufs de l'année nous ont permis d'amortir pour 700.000 francs environ de travaux, de consacrer des sommes importantes à des recherches de mines nouvelles et, enfin, de maintenir aux actions le dividende de 40 francs qu'elles touchent sans variation depuis 14 ans.

Administrateurs

Vous avez à procéder à la nomination d'un membre du conseil d'administration en remplacement de :

M. [Edward] MONTEFIORE,

dont le mandat expire cette année. Cet administrateur est rééligible.

.....

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1904

29.359.715 96

RÉSOLUTIONS

La feuille de présence constate que sur les 40.000 actions de la Compagnie, 12.606 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 39, réunissant 344 voix.

.....

Deuxième résolution

Le conseil d'administration de la société se trouve composé pour l'exercice 1905 de la manière suivante :

MM. le baron de NERVO, président ;
P[aul] MIRABAUD, vice-président ;
D. BEIGBEDER, administrateur délégué ;
L[ucien] BORDET, J[ules] CAMBEFORT, CHALMETON, O. HOMBERG, E. MONTEFIORE,
E. RODIER, baron F. de VAUFRELAND, administrateurs.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
MINERAIS DE FER DE KRIVOÏ-ROG
CAPITAL : 7.000.000 DE FRANCS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 novembre 1905)

[...] M. Léon de Nervo, trop absorbé par ses occupations à la Compagnie de Mokta, nous a demandé de résilier ses fonctions de secrétaire général de notre société qu'il avait remplies depuis 1896 avec une remarquable compétence. Nous avons tenu à nous assurer la continuation de son concours en l'appelant aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Parran, décédé. [...]

NÉCROLOGIE
Jules Cambefort
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1906)

[...] M. Jules Cambefort, qui vient de mourir à Paris, à l'âge de soixante-dix-huit ans, était un des hommes les plus en vue de la région lyonnaise. Doué d'une rare puissance de travail, il donnait son concours à de nombreuses et puissantes affaires, sans pour cela négliger sa maison de banque (Cambefort F. et C. Saint-Olive), une des plus importantes de Lyon ; c'est ainsi qu'on le trouvait dans les conseils de la Banque de France, de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, des Messageries maritimes, de la Compagnie de Suez, etc. [...]

MAJORITÉ DANS DJEBEL-DJERISSA (TUNISIE)

Compagnie des minerais de fer magnétiques de Mokta-El-Hadid
(*Gil Blas*, 26 avril 1906)

Les actionnaires de cette Compagnie ont tenu hier leur assemblée annuelle sous la présidence du baron Nervo. L'exercice s'est fait remarquer par des recherches importantes effectuées en vue d'enrichir le domaine minier. La participation dans la Compagnie de Gafsa a donné 600.000 tonnes vendues, et l'exercice prochain doit normalement donner 100.000 tonnes de plus. Le solde disponible de l'exercice est de

1.729.543 fr. 17, en notable augmentation sur 1904 ; le dividende a été fixé comme les années précédentes à 40 francs. Un actionnaire fait remarquer que ce dividende aurait pu être augmenté dans une certaine mesure si, à l'actif, le portefeuille et les participations de la Compagnie, au lieu de figurer pour leur chiffre initial, étaient portés, comme cela se pratique dans la plupart des sociétés, pour le cours du dernier jour de l'exercice écoulé. Les cours de certaines valeurs que la Compagnie possède ont plus que quintuplé. Toutes les résolutions ont été votées ; le baron de Vaufreland, administrateur sortant, a été réélu ; M. Charles Cambefort ²⁹ a été nommé administrateur en remplacement de M. Jules Cambefort, décédé.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1906)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 24 avril.

I. — Elle a voté pour 1905 un dividende de 40 fr. par action libérée de 500 fr. et 35 fr. par action libérée de 400 fr., égal au précédent. Un acompte ayant déjà été payé, le solde, soit 15 fr., a été mis en paiement le 1^{er} mai. La société prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu.

Le compte de profits et pertes de 1905 se compare comme suit à celui de 1904 :

1904	1905	
		Charges
536.192	611.370	Amort. Immobilisation de 1905
700.371	800.000	Amortissement travaux antérieurs
1.236.563	1.411.370	Total des charges
		Produits
2.821.786	3.031.411	Bénéfices d'exploitation
1.585.223	1.620.071	Bénéfice net
153.335	109.472	Report antérieur
1.738.558	1.729.543	Solde disponible

Sur cette somme de 1.729.543 fr., le dividende absorbe 1.576.980, et les tantièmes 55.556 fr. Il 3 été reporté à nouveau 97.007 fr.

II. — Le commerce des minerais s'est relevé dans le courant de l'exercice, ce qui a encouragé la Société à entreprendre de nouvelles recherches.

Les expéditions ont été de 362.536 tonnes, contre 396.488 tonnes en 1904. La production ayant été de 336.399 tonnes, 22.137 tonnes ont été prises aux stocks de minerai.

Le gisement de Bénisaf a fourni 328.512 tonnes de minerai, contre 306.643 pour 1904. Cette augmentation provient de la mine de Camerata.

²⁹ Charles Cambefort (1858-1919) : fils de Jules Cambefort. Banquier à Lyon, puis Paris. Administrateur d'une trentaine de sociétés, président de la Société des mines du Djebel-Ressas (Tunisie). Voir [encadré](#).

La société prépare l'exploitation souterraine du gîte principal de Rar-el-Bahroud et d'une mine de fer dans les environs de Tenez, province d'Alger.

Le conseil général d'Oran a adopté les propositions ayant pour objet de faire concéder à la Compagnie la construction et l'exploitation du chemin de fer de Bénisaf à Tlemcen. L'affaire sera soumise au gouvernement de l'Algérie, puis au Parlement.

Aux mines de Bône, l'extraction n'a été que de 7.787 tonnes ; elle se réduit à l'abattage de quelques chantiers productifs dans les concessions de Bou-Hamra et de Mokta. Les expéditions, qui se sont élevées à 56.206 tonnes, continueront jusqu'à épuisement des stocks du port de Bône.

La mise en exploitation du gîte de Bou-Kadra est subordonnée à la construction du chemin de fer sur Bône qui dépend elle-même du règlement des différends entre les amodiataires et les concessionnaires de l'Ouenza.

L'étude de l'aménagement des mines de Tabarka a été reprise, et des négociations sont engagées à ce sujet avec le gouvernement tunisien.

En participation avec la Cie d'Ouasta-Mesloul*, la société a acheté une mine de plomb et zinc, dite d'Aïn-Allega*. Cette acquisition figure pour 300.000 fr. au bilan. Le conseil compte sur une large rémunération du capital engagé.

Les dépenses de travaux neufs de l'année se sont élevées à 933.931 fr. Sur cette somme, 611.370 fr. ont été amortis sur les bénéfices de l'année et 296.195 fr. ont été portés au compte de premier établissement.

III. — Les houillères de Cessous et Comberedonde ont vendu 59.591 tonnes de houille, contre 56.395 l'an dernier. Les travaux d'approfondissement du faisceau de Champelauson à Comberedonde ont été abandonnés, et la société concessionnaire a consenti à la Compagnie de Mokta une réduction de la redevance d'amodiation.

Les houillères de Salles et de Montalet ont livré 48.077 tonnes, au lieu de 48.267 pour 1904. L'aménagement du faisceau houiller à 700 mètres se poursuit.

IV. — En ce qui concerne les participations, les Phosphates de Gafsa ont distribué, en 1905, 45 fr. par action et 20 fr. 05 par part, soit environ 10 fr. de plus par titre qu'en 1904.

Mokta a vendu 477 actions Krivoï-Rog* anciennes et a souscrit 138 actions nouvelles.

La Société commerciale d'affrètements [SCAC] a réparti 400 fr. par action. Sa durée a été prorogée de 20 ans.

Mokta-el-Hadid a pris une participation dans la Société de Ouasta-Mesloul* qui a déjà remboursé les sommes versées sur les actions. Elle possède 80 actions Ouasta.

Enfin, elle s'est intéressée aux mines du Djebel-Djerissa qui exploite des mines de fer en Tunisie.

Derniers cours : 1.335.

MARIAGE

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 28 janvier 1907)

Mercredi a été célébré à Paris le mariage de M. Henri Merlange, ingénieur de la Cie des mines de Mokta-el-Hadid, avec Mlle Marcelle Rosaigieux, fille d'un ingénieur et camarade très regretté.

PARTICIPATION DANS LES

MINES DE FER DE LA MOURIÈRE

Meurthe-et-Moselle
Nos minerais de fer
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 avril 1907)

Une combinaison dans laquelle interviennent la Compagnie de Mokta-el-Hadid, la Compagnie de Châtillon-Commentry et les Aciéries de Pompey est élaborée pour la mise en exploitation de la concession de la Mourière* appartenant à cette dernière société.

MINERAIS DE FER DE MOKTA-EL-HADID (*Le Journal des finances*, 4 mai 1907)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 9 avril.

I. — Les bénéfices d'exploitation ont atteint 3 millions 400.946 fr. 91 en 1906 contre 3.031.441 fr. 53 en 1905.

Déduction faite des amortissements et réserves qui se sont élevés à 1.489.009 fr. 41 au lieu de 1.411.370 fr. 53 pour 1905, et addition faite du report à nouveau, le bénéfice disponible est ressorti à 2.008.945 fr. 12 contre 1.729.543 fr. 17 en 1905.

II. — Voici la répartition comparée de ces deux sommes :

1905	1906	
1.576.980 00	1.778.295 00	Dividende.
55.555 55	55.555 55	Tantièmes.
97.007 62	175.094 57	Report à nouveau.
1.729.543 17	2.008.945 12	Total.

Le dividende a été fixé à 45 fr. par action entièrement libérée et à 40 fr. par action libérée de 400 fr. contre 40 fr. et 35 fr. l'année dernière. Un acompte de 25 et 20 fr. ayant été distribué respectivement en novembre, le solde de 20 fr. sera mis en paiement le 1^{er} mai.

III. — La production et les ventes du groupe de Béni-saf ont été les suivantes pour les deux derniers exercices :

(en tonnes)	1905	1906
Production	328.512	379.052
Expédition	310.330	372.068

La production a été poussée en 1906 au delà du programme primitif, afin de profiter des facilités de vente que donnait la hausse des produits métallurgiques mais l'extraction a repris maintenant sa marche normale.

Quant aux mines de Bône, il a été expédié 57.330 tonnes sur les stocks ; l'extraction des quelques chantiers encore productifs au Bou-Hamra et au Mokta a donné 9.365 tonnes.

IV. — Les travaux de recherches, entrepris autour du gisement de Rar-el-Baroud ont révélé vers l'ouest un prolongement du gîte. Quant à la mine de Djebel-Hadid, on compte que les premiers chargements partiront avant fin juin.

Les travaux effectués sur le gîte du Kanguet-el-Mouhade, dans la région de Tebessa, montrent qu'il y a, en ce point, une réserve de minerai riche.

La question de la concession du Chemin de fer de l'Ouenza, qui doit desservir les gisements du Bou-Kadra, est toujours en instance devant les pouvoirs publics.

V. — Les houillères de Cessous et Comberedonde ont livré au commerce 53.232 tonnes, soit 6.359 tonnes de moins qu'en 1905, et les houillères des Salles et Montalet 42.904 tonnes contre 48.077 tonnes.

Les travaux d'exploitation et d'aménagement ont été poursuivis.

VI. — L'estimation des propriétés et immeubles a été réduite de 300.000 fr. par suite de l'apport des mines de Tabarka à la Société des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas*. Par contre, les participations, qui étaient de 4.325.000 fr. en 1905, ont progressé de 4.708.873 fr. en 1906, provenant :

1° À concurrence de 69.000 fr. de la libération des 138 actions nouvelles Krivoï-Rog*, souscrites en 1905 ;

2° De l'acquisition de 5.200 actions de 400 fr. libérées de 225 fr. et 6.971 parts de la Société du Djebel-Djerissa, moyennant 3.887.851 fr. ;

3° De l'attribution de 1.475 actions de la Société de Kroumirie et des Nefzas, moyennant 737.500 fr., sur lesquels 300.000 fr. représentent l'apport de la mine de Tabarka.

4° De diverses participations représentées par 14.522 titres, estimés à 1 fr. chacun.

Dernier cours : 1.700.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
Assemblée générale du 9 avril 1907
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mai 1907)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous venons vous exposer dans l'ordre habituel les résultats de nos exploitations, la marche de nos travaux, ainsi que la situation de nos participations et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le bilan arrêté au 31 décembre 1906 et enfin la répartition du produit net de l'exercice tel que nous avons l'honneur de le soumettre à votre approbation

Mines de Bénisaf. — La production et les ventes du Bénisaf, pour les deux derniers exercices, se résument comme suit :

(en tonnes)	1905	1906
Production	328.512	379.002
Expéditions	310.330	372.068

Nous avons poussé, cette année, la production au delà de notre programme primitif, afin de profiter des facilités de vente que nous donnait la hausse des produits

sidérurgiques. Mais l'extraction a repris maintenant sa marche normale, établie d'après le régime actuel de la mine.

Les travaux de recherches entrepris autour de notre gisement de Rar-el-Baroud, nous ont révélé l'existence, vers l'ouest, d'un prolongement du gîte, dont nous préparons en ce moment l'attaque.

Les produits de cette nouvelle exploitation viendront à temps pour permettre de maintenir le chiffre de notre tonnage, le jour où la capacité de production de notre gîte principal viendra à fléchir, par suite de la substitution de l'extraction souterraine à ciel ouvert.

À Ténès, nous terminons, en ce moment, les travaux entrepris pour la mise en exploitation de la mine du Djebel-Hadid. Nous comptons que les premiers chargements partiront dans le courant du présent semestre, aussitôt que nous aurons constitué au port un stock de minerai formant une réserve suffisante.

L'affaire de la concession du chemin de fer de Tlemcen à Bénisaf dont nous vous entretenions l'an dernier n'est pas encore réglée. Cette ligne présente un tel intérêt pour le développement de la région de la basse Tafna que nous ne doutons pas de la voir aboutir malgré les difficultés qu'elle rencontre en ce moment.

Les travaux neufs, aux mines de Ténès ont entraîné une dépense de 457.809 fr. 88 c. imputable au compte du Premier établissement. Nous avons maintenant à entreprendre à Bénisaf l'exécution d'un programme important de travaux pour la découverte et l'aménagement des nouveaux quartiers signalés plus haut.

Nous vous préposerons, dans le chapitre relatif au bilan, de constituer dès à présent une provision en vue de couvrir une partie de cette dépense.

Mines de Bône. — Les expéditions de minerais de fer provenant des stocks existant sur nos terrains du port de Bône se sont élevés dans l'exercice à 57.330 tonnes. L'extraction des quelques chantiers encore productifs au Bou-Hamra et au Mokta a donné 9.365 tonnes qui sont venues s'ajouter à nos stocks. Les recettes du chemin de fer sont en progrès sur notre ligne de Bône à Aïn-Mokra et aussi sur la ligne départementale que nous exploitons d'Aïn-Mokra à Saint-Charles. Le développement du trafic confirme nos prévisions sur les services que ces lignes sont destinées à rendre à la région qui s'étend entre les ports de Bône et de Philippeville. Une partie de ce trafic — environ 45.000 tonnes — provient des [minerais extraits à proximité de nos lignes par la maison J. de Poorter, de Rotterdam](#), et embarqués à Bône par nos soins. Nous espérons que ce mouvement se développera et maintiendra l'activité de notre service d'embarquement jusqu'au jour où il retrouvera toute son ancienne importance par l'arrivée des minerais à extraire de nos nouveaux gisements du Sud.

Les travaux d'exploitation entrepris sur le gîte du Kanguet-el-Mouhade, dans la région de Tébessa auprès de la frontière tunisienne, sont terminés et montrent que nous avons en ce point une réserve de minerai riche à prendre quand on pourra se relier à un chemin de fer aboutissant à un port d'exportation.

La question de la concession du chemin de fer de l'Ouenza qui doit desservir nos gisements du Bou-Kadra est toujours en instance devant les pouvoirs publics.

Nous poursuivons nos travaux et nos études pour l'exploitation de la concession de zinc et plomb d'Aïn-Allega* prise en participation avec la Société d'Ouasta-Mesloul.

Les travaux neufs effectués par notre direction de Bône et imputables au compte de Premier Établissement se montent à 44.379 fr. 45 c. pour les gisements de Bou-Kadra et du Kanguet, et à 112.505 fr. 25 c. pour la concession d'Aïn-Allega.

Les négociations ouvertes l'an dernier avec le gouvernement tunisien au sujet de la convention du 1^{er} mars 1884, concernant les mines de fer de la Tabarka ont abouti à la signature d'une nouvelle convention en date du 9 avril 1906 et à la mise en construction, par le gouvernement, d'un chemin de fer qui permettra aux minerais de s'embarquer au port de Bizerte.

Dans ces conditions, nous avons étudié, d'accord avec la Société de Nefzas concessionnaire des mines voisines des nôtres, un programme pour la mise en valeur, par des travaux communs, de nos gisements restés inexploités depuis 22 ans.

Nous nous sommes ainsi trouvés conduits à constituer une société nouvelle à laquelle deux intéressés ont apporté leurs concessions respectives pour la somme de 300.000 francs, en lui assurant ensemble la souscription de 900.000 fr.

Nous sommes certains que vous apprécierez les avantages de cette entente qui a pu être menée à bonne fin grâce au relèvement du cours des minerais de fer.

Houillères

Les houillères de Cessous et Comberebonde ont livré au commerce 53.232 tonnes au lieu de 59.591 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 6.359 tonnes.

Les houillères des Salles et Montalet ont livré au commerce 43.904 tonnes au lieu de 48.077 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 5.713 tonnes. Nous avons poursuivi dans l'exercice les travaux d'exploitation et d'aménagement dont nous vous avons parlé l'an dernier.

Participations

En raison de l'extension donnée pendant le cours de l'exercice, à nos participations, nous croyons devoir entrer ici dans quelques détails au sujet de la marche des diverses entreprises dans lesquelles votre société se trouve aujourd'hui intéressée.

La Société du chemin de fer et des phosphates de Gafsa a distribué à ses actionnaires pour l'exercice 1905 un dividende de 57 fr. 60 c. par action et de 34 fr. 85 c. par part de bénéfice, soit environ 15 fr. de plus que l'an dernier.

La production et l'expédition de phosphates ont atteint, en 1906, environ 600.000 tonnes, soit un progrès de 14 % sur l'année précédente, et le programme de 1907 comporte un progrès encore supérieur. En outre, la hausse persistante des phosphates soutenue par une demande qui ne cesse de s'accroître, assure pour les bénéfices une progression plus rapide qui s'accentuera encore lorsque les nouvelles exploitations de phosphates riches seront en activité.

Le développement de cette entreprise, singulièrement aidé par l'habile et sage direction de ses affaires, confirme les prévisions optimistes que nous avons formulées il y a dix ans, lors de la création de la Société de Gafsa, sur la recherche de ses gisements et sur l'essor de l'industrie des superphosphates qui n'était encore qu'à ses débuts. Aussi nous conserverons en portefeuille les 8.000 actions et les 1.600 parts que nous possédons depuis l'origine. Ces titres figurent au bilan pour le capital déboursé de 4 millions de francs.

La Société de Krivoï-Rog*, entravée dans sa marche par la situation troublée de Russie, n'a pas fait de répartition à ses actionnaires, mais elle profite de la période actuelle pour essayer de développer ses moyens d'action qu'elle pourra mettre en œuvre dès la reprise des affaires. Nous avons en portefeuille 538 actions de cette société qui figurent au bilan pour leur capital nominal de 269.000 fr.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs par action. Nous possédons de cette société 800 actions inventoriées au prix de 125.000 francs.

Nous nous sommes intéressés en participation avec elle dans des essais pratiques de procédés de traitement de minerais pouvant aider l'écoulement avantageux de nos produits. Les titres des sociétés constituées dans ce but sont compris dans les participations diverses figurant au bilan pour 14.522 francs.

À la suite de visites et d'études faites sur divers gisements de minerais de fer signalés en Algérie et en Tunisie, nous avons été conduits, ainsi que nous vous l'annoncions l'an dernier, à prendre une participation importante dans la Société des mines du Djebel-Djerissa*, ayant pour objet l'exploitation d'une concession située dans la haute région

du Kef, à 220 kilomètres de la mer. Les travaux déjà exécutés sur le gîte ont révélé l'existence de tonnages importants d'un minerai dont la qualité rendra l'écoulement facile. Une convention a été passée le 26 avril dernier avec le gouvernement tunisien en vue d'assurer le transport et l'embarquement à La Goulette du tonnage annuel dont nous envisageons l'extraction prochaine. Nous possédons dans cette société 5.200 actions sur les 9.000 qui constituent le capital social et 6.971 parts sur les 9.000 émises. Nous avons obtenu dans le conseil d'administration l'influence qui correspond à l'intérêt que nous avons pris dans l'entreprise. Les actions sont d'une valeur nominale de 400 francs sur laquelle il reste 175 francs à verser.

Ces titres figurent à notre bilan pour le prix de 3.887.851 francs, prix d'acquisition et nous espérons que, lorsque la mine sera en pleine exploitation, ils apporteront un appoint intéressant dans les produits de notre société.

Nous avons expliqué plus haut dans quelles circonstances nous avons fait l'apport de nos concessions de minerais voisines de Tabarka à une société nouvelle.

Cette société, dite Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, a été constituée le 11 septembre 1906 au capital de 1.500.000 francs dont 600.000 francs attribués en rémunération de leurs apports, moitié à la Compagnie de Mokta, moitié à la Compagnie des mines de Nefzas, et 900.000 francs souscrits en espèces et sur lesquels notre société a souscrit 437.000 francs. C'est ainsi que cette nouvelle participation figure dans notre bilan pour la somme de 737.500 francs.

Nous avons aussi dans la Société des mines d'Ouasta et Mesloul* une participation de 780 actions, sur les 8.000 constituant le capital social et de 90 parts sur les 10.000 émises. Les capitaux engagés dans cette affaire ayant été remboursés en 1905, les titres ne figurent plus que pour 1 franc dans nos participations diverses. Cette entreprise, très habilement dirigée, est en pleine prospérité grâce aux richesses minérales découvertes dans ses deux gisements et aux cours élevés des métaux. La répartition annoncée sur les produits de l'exercice 1906 est de 75 francs par action et de 50. francs par part.

Actions

Au 31 décembre 1906, la situation de nos titres était la suivante :

Actions au porteur	21.956
Actions nominatives entièrement libérées	13.756
Actions nominatives libérées de 400 francs	4.288
TOTAL	<u>40000</u>

Au 31 décembre 1905, il y avait 4.573 actions libérées de 400 francs. La libération volontaire a donc été opérée sur 285 actions pour une somme de 28.500 francs.

Bilan et situation financière

ACTIF

Le total des immobilisations figure à l'actif du bilan qui vous est présenté pour 6.227.754 fr. 78 c. dont 2 millions pour les concessions minières et 4.227.754 fr. 78 pour les travaux, immeubles et propriétés.

Le dernier de ces chiffres présente sur celui de l'an dernier une réduction de 300.000 francs qui est reportée en augmentation du compte des participations, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, à propos de la Compagnie de Kroumirie et des Nefzas. Il s'était accru en cours d'exercice par l'exécution de travaux neufs que nous vous avons signalés de 614.694 fr. 58 c., mais nous avons imputé en clôture une somme égale sur les produits de l'exercice.

En outre, nous avons cru, cette année-ci, devoir réduire l'évaluation des concessions minières figurant en tête de votre bilan à la somme de 2 millions de francs, valeur des concessions d'avenir de la société.

Nous ne reviendrons pas sur les diverses participations dont nous ayons précédemment parlé.

Les variations à signaler dans les autres chapitres portent :

1° Sur la diminution des stocks de minerai due à l'excédent des expéditions sur la production ;

2° Sur l'augmentation des approvisionnements justifiée par les achats faits en prévision des travaux neufs de l'exercice actuel ;

3° Sur la diminution des comptes de caisse et portefeuille, principalement due à l'acquisition des titres de la Société de Djerissa.

5° Sur l'augmentation des débiteurs divers, attribuable principalement aux avances faites par la Compagnie au Département de Constantine pour le chemin de fer de Aïn-Mokra à Saint-Charles et à la Société de Djerissa pour ses travaux de mines.

PASSIF

Le capital social, la réserve statuaire et la réserve spéciale figurent sans variation pour les sommes respectives de 20 millions, 2 millions et 2.500.000 francs.

Ainsi que nous vous l'avons dit plus haut nous avons cru opportun de prélever sur les bénéfices de l'exercice, une provision pour l'exécution des travaux projetés à Bénisaf.

Nous proposons de porter 500.000 francs à cette provision.

Liquidation de l'exercice

Le résultat de l'exercice après imputation de 614.694 fr. 58 c. égale aux travaux neufs de l'année s'élève à la somme de 2.786.252 33

Sur ce chiffre, nous avons fait, suivant ce qui précède, un prélèvement de 374.314 fr. 83 c. pour amortissement dans les concessions minières et 500.000 francs pour provision applicable aux travaux d'avenir, soit 874.314 83

Le résultat est ainsi de 1.911.937 50

auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice 97.007 62

Le total disponible est donc de 2 008.945 12

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé, coupon n° 80 payé le 1 ^{er} novembre 1906	278.295 00
Coupon n° 81, 20 francs par action sur 40.000 actions	800.000 00
Au conseil l'administration suivant l'article 28 des statuts	55:555 55
Reliquat à reporter à nouveau	175.094 57
TOTAL	<u>2.008.945 12</u>

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 20 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon n° 81.

Cette somme, ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne une répartition totale pour l'exercice de 40 francs par action libérée de 400 francs, et 45 francs par action entièrement libérée. La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions.

Résumé

En résumé, Messieurs, l'exercice dont nous venons de vous rendre compte a été favorisé par l'augmentation du tonnage et du prix de vente des minerais livrés ainsi que par un accroissement du produit de l'ensemble de nos participations.

Il est caractérisé en outre par la conclusion d'affaires nouvelles destinées à renforcer et à remplacer successivement nos anciennes exploitations.

La mise en activité de ces nouvelles affaires va nécessiter l'exécution de travaux importants dont la charge posera sur nos prochains exercices: C'est pour cela que, dès cette année, nous vous avons proposé, d'une part d'amortir le sixième environ de nos anciennes concessions et, d'autre part de faire une provision de 500.000 francs pour travaux neufs.

Nous avons pu ainsi, tout en restant fidèles aux principes de prudence et de sagesse de la Compagnie, vous proposer une répartition supérieure de 5 francs à celle que vous receviez depuis seize ans, tout en préparant des exploitations nouvelles dont le résultat ne tardera pas à se faire sentir dans la marche de notre entreprise.

Administrateurs

M. Edward Montefiore, que l'état de sa santé avait depuis longtemps déjà éloigné de nos séances, nous a fait parvenir sa démission d'administrateur.

M. Montefiore était notre doyen et le seul survivant des membres du premier conseil. Nous lui adressons ici en votre nom l'expression de nos regrets et de nos vœux.

Nous avons appelé parmi nous, pour le remplacer, M. Denis Pérouse, inspecteur général des Ponts et chaussées, en retraite depuis quelques mois, qui nous apportera dans nos travaux un concours précieux par l'expérience des affaires administratives acquises dans les hautes fonctions de directeur des chemins de fer qu'il a longtemps occupées au ministère des Travaux publics ³⁰.

Nous vous demanderons de vouloir bien ratifier notre choix.

Vous avez à procéder à la nomination d'un membre du conseil d'administration en remplacement de M. O. Homberg dont le mandat expire cette année. Cet administrateur est rééligible.

D'autre part, votre conseil déclare que, au cours de l'exercice 1906, la compagnie n'a fait, avec les sociétés dans lesquelles quelques-uns de ses membres ont des intérêts, que les opérations ci-après énumérées et dont les comptes sont déposés sur le bureau :

1° Vente de combustibles à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée ;

2° Vente de minerais, achat de combustibles et affrètements par l'intermédiaire de la Société d'affrètements et de commission [SCAC] ;

3° Achat de produits métallurgiques à la Société du Saut-du-Tarn ;

4° Opérations commerciales et de banque avec la maison Mirabaud, Puérari et Cie, la Société française de reports et dépôts, la Compagnie algérienne et le Comptoir national d'escompte de Paris ; Société de Krivoï-Rog, Société du Djebel-Djerissa, Compagnie de Kroumirie et des Nefzas, Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, The International Metal C°.

Commissaires

Vous aurez également à nommer les commissaires délégués à la vérification des comptes.

MM. Maurice Démarest et Ernest de Fourtou ont rempli ce mandat pour l'exercice écoulé. Nous vous proposons d'autoriser vos commissaires à remplir leur mandat, soit ensemble, soit séparément dans le cas où l'un d'eux serait empêché par un motif quelconque.

30 Denis Pérouse : successeur en 1908 de Paul Mirabaud à la présidence des Chargeurs réunis.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1906

ACTIF		
Immobilisations		
1. Concessions minières :	2.000.000 00	
2. Travaux de premier établissement et d'aménagement, immeubles et propriétés :	4.227.754 78	6.227,754 78
Participations		
3. Actions et parts de la Société des phosphates de Gafsa. :	4.000.000 00	
4. Actions de la Société des mines de Krivoï-Rog :	269.000 00	
5. Actions et parts de la Société du Djebel-Djerissa :	3.887.851 00	
6. Actions de la Compagnie de Kroumirie et des Nefzas :	737.500 00	
7. Actions de la Société d'affrètements [SCAC] :	125.000 00	
8. Participations diverses :	14.522 00	9.033.873 00
Produits marchands et approvisionnements		
9. Stocks des minerais :	358.024 56	
10. Minerais en route :	43.940 85	
11. Stocks de houille :	20.601 90	
12.- Approvisionnements :	770.078 45	1.192.645 76
Caisse, porte feuille et débiteurs		
13. Caisse, banques et portefeuille :	5.066.132 44	
14. Fonds d'États et obligations :	6.041.477 25	
15 Débiteurs divers :.	2.286.729 95	13.394.339 64
Actions		
16. Appel différé		423.800 00
		<u>30.277.413 18</u>

PASSIF		
Engagements sociaux		
1. Capital social :	20.000.000 00	
2. Réserve statutaire :	2.000.000 00	
3. Réserve spéciale :	2.500.000 00	
4. Fonds de prévoyance de secours :	1.000.000 00	
5. Provision pour travaux en cours :	500.000 00	26.000.000 00
Créditeurs divers		
6. Créditeurs divers :	3.147.360.86	

7. Coupons restant à payer :	99.402 20	3.246.763 66
Profits et pertes		
8. Bénéfices à répartir :	2.008.945.12	
À déduire :		
Coupon n° 80, payé en novembre :	978.295 00	
Reste :	1.030.650.12	1.030.650.12
		<u>30.277.413 18</u>

Résolutions

La feuille de présence constate que sur les 40.000 actions de la Compagnie, 13.215 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 50, réunissant 397 voix. [...]

[OBSÈQUES D'EDWARD-LÉVI MONTEFIORE, DERNIER SURVIVANT DU PREMIER CONSEIL DE MOKTA] (*Le Figaro*, 7 septembre 1907)

Les obsèques de M. E.-L. Montefiore, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de Léopold de Belgique, décédé au château de Moyembrie [Aisne], à l'âge de quatre-vingt-deux ans, ont été célébrées hier matin.

On s'est réuni à la maison mortuaire, 36, avenue Henri-Martin.

Le deuil était conduit par M^e Raoul Montefiore, fils du défunt ; MM. Seymour de Ricci, Gustave Laroque, Raoul de Ricci et Gérard de Montefiore, ses petits-enfants ; M. Cahen d'Anvers, son beau-frère.

Reconnu dans l'assistance :

MM. Raphaël-Georges Lévy, G. Kauffmann, Noël, Joseph et Sigismond Bardac, Jacques Bernheim, J. Aron, de Goldschmidt, P. Godchau-Levy, A. Oppenheim, Albert Mirabaud [1851-1930][frère de Paul et Gustave], marquis de Torre-Alfina, Jules et Max Gutmann, comte Sampieri, W. Blumenthal, S. Engelmann, A. Manuel, Georges Getting, Georges Bernheim, André Lazard, Jules Aghion, Georges et Albert Lehmann, David Ascoli, B. Worms, Edmond Rheims [de la carrosserie Rothschild fils (Rheims & Auscher)], Jules et Edmond Beer, Henri Puérari, Ed. de Goldschmidt, commandant Espérandieu, Georges et Paul Mirabaud, Jacques et André Machiels, H. Deutsch (de la Meurthe), Léon Fould, Ferdinand Bischoffsheim, docteur Oppert, H. Babinski, Griolet, Marcel Griolet, Émile Oulif, Edmond Haas, John et Fabio Goldschmidt, Molyneux, Georges Kohn, docteur Schwartz, Paul Alphandéry, W. Seligman, Pierre Alcan, Albert Lévy, Fernand Halphen, Marcel Biver, A.-M. Berl, Léon de Nervo, docteur Landowski, Merzbach, P. Oltramare, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre.

AMODIATION DES HOUILLÈRES DU GARD

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 7 avril 1908
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juin 1908)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats de nos exploitations, la marche de nos travaux ainsi que la situation de nos participations, et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le bilan arrêté au 31 décembre 1907 et enfin la répartition du produit net de l'exercice tels que nous avons l'honneur de les soumettre à votre approbation.

Direction de Bénisaf. — La production et les ventes de minerais pour ces deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1906	1907
Production	379.052	497.063
Expédition	372.068	434.147

Ces accroissements proviennent principalement de l'ouverture à l'exploitation, que nous vous avons annoncée l'an dernier, de nos mines du Djebel-Hadid situées près de Ténès. Cette exploitation, qui porte sur un gîte assez limité, va être poussée activement de manière à en abaisser le prix de revient et à compenser en même temps la diminution progressive de production des gisements de Bénisaf.

L'exploitation de ces derniers gisements va entraîner pendant quelques exercices l'exécution de travaux comprenant d'importantes découvertures de stérile pour préparer l'extension en surface de l'extraction à ciel ouvert et, en outre, comportant le fonçage de puits et galerie pour préparer l'aménagement de l'exploitation souterraine. Cette dernière exploitation sera poursuivie en vertu du décret du 8 janvier 1908 qui a institué en notre faveur la concession des mines de fer de Baroud et nous a autorisés à réunir ladite concession aux autres concessions similaires nous appartenant.

Les dépenses imputables au compte de premier établissement, déduction faite des réalisations et réductions d'inventaire, se sont élevées pour Bénisaf et Ténès à 149.400 fr. 98 c. et comprenant l'acquisition d'un matériel important de locomotives et de wagonnets pour le transport des déblais.

Les événements qui se sont produits dans le Maroc et qui auraient pu avoir leur répercussion dans la nombreuse population marocaine que nous employons n'ont entraîné aucun trouble dans nos exploitations.

Le chemin de fer projeté de Tlemcen à Bénisaf, primitivement considéré comme ligne départementale, a été définitivement compris dans le programme des lignes d'intérêt général proposé par le gouvernement algérien. Cette décision nous permet de compter maintenant sur la réalisation d'une voie de transport qui fera profiter une région intéressante de l'Algérie de l'usage d'un port déclaré d'intérêt général, mais jusqu'ici presque exclusivement affecté au service de la Compagnie.

Direction de Bône. — Les expéditions de minerai de fer se sont élevées à 36.172 tonnes provenant presque entièrement des anciens stocks existant sur nos quais de Bône. Quelques centaines de tonnes seulement ont été extraites sur nos concessions de Bouhamra et de Mokta.

Le trafic du chemin de fer, tant sur la portion qui nous appartient que sur celle que nous exploitons pour le compte du Département, se maintient satisfaisant, malgré quelques interruptions de service dues à des inondations dont les dégâts ont été rapidement réparés.

Nos travaux sur la mine d'Aïn-Allega*, prise en participation avec la Société d'Ouasta-Mesloula, se poursuivent normalement.

Les découvertures à la mine sont en cours et les constructions de la laverie sont terminées. La pose des appareils sera achevée dans le courant du présent semestre ; les installations générales et les maisons ouvrières sont prêtes. Nous commencerons à avoir des produits dans le courant de l'exercice.

Les travaux neufs effectués par notre direction de Bône et imputables au compte de premier établissement se montent à 4.291 fr. 15 c., pour les gisements de Bou-Kadra et à 371.953 fr. 45 pour ceux d'Aïn-Allega*.

Nous avons obtenu du Gouvernement, en 1877, la concession de travaux d'amélioration du lac Fetzarah en vue d'assainir une région dans laquelle vivait une nombreuse population ouvrière à notre service, population aujourd'hui partie à la suite de l'arrêt de la mine. Cette concession, dont la régularisation administrative n'avait pas encore été complètement achevée, a été rétrocédée par nous, avec tous les travaux qu'elle comporte, au Gouvernement général de l'Algérie, suivant convention en date du 1^{er} octobre 1907, comportant le remboursement en notre faveur d'une somme de 350.000 francs. Il a été stipulé que cette somme pourrait être imputée sur les redevances fixées par cette même convention, que nous aurons à payer comme amodiataires éventuels de la minière du Bou-Kadra.

Une partie de notre personnel de Bône a été mise à la disposition de la Société du Djebel-Djerissa* et de la Société de Kroumirie et des Nefzas*, dont les travaux sont sous la conduite de notre directeur de Bône.

Au Djebel-Djerissa, la mine est ouverte et se présente dans les conditions d'exploitation simple et économique que nous avons prévues.

Des difficultés d'ordre administratif ont retardé jusqu'ici l'ouverture d'une section du chemin de fer et l'obtention des autorisations définitives pour l'embarquement des minerais à La Goulette.

Nous avons cependant pu déjà expédier deux chargements d'essai, et nous espérons être bientôt en exploitation normale et avoir pu faire connaître ce nouveau minerai dans les grands centres de consommation.

Les mines de Kroumirie et des Nefzas* sont dans leur période d'études. Les travaux proprement dits ne commenceront que lorsqu'on pourra amener les matériaux par le chemin de fer projeté, chemin de fer dont la construction subit de grands retards.

Houillères

Les houillères de Cessous et Comberedonde ont livré au commerce 51.972 tonnes au lieu de 53.232 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 1.260 tonnes.

Les houillères des Salles et Montalet ont livré au commerce 40.822 tonnes au lieu de 42.904, soit une diminution de 2.082 tonnes.

Les circonstances spéciales dans lesquelles nous avons poursuivi depuis quelque temps cette dernière exploitation nous ont déterminés à ne plus la continuer par nous-mêmes mais à la confier à une société amodiataire spéciale pouvant y consacrer tous ses moyens d'action et tous ses capitaux.

Cette société s'est constituée dans la région, et nous avons passé avec elle un traité d'amodiation qui nous assure un certain bénéfice sous forme de redevance proportionnelle au tonnage expédié.

Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} du mois courant.

Participations

La Société du chemin de fer et des phosphates de Gafsa a distribué pour l'exercice 1906 un dividende de 76 fr. 80 c. net par action nominative, de 74 fr. 05 c. par action au porteur et de 54 fr. 60 c. par part de bénéfices, soit environ 20 francs de plus que l'an dernier.

L'activité de cette entreprise toujours en progression s'est encore développée en 1907, les ventes ayant atteint le chiffre de 745.000 tonnes au lieu de 600.000 tonnes dans l'exercice 1906, et les prix de vente s'étant affermis.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs par action, tout en consacrant à ses réserves une part importante de ses bénéfices.

La Société de Krivoï-Rog* a pu, malgré la situation stagnante de l'industrie minière et métallurgique en Russie, reprendre ses répartitions de bénéfices. Elle a distribué à ses actionnaires un dividende de 25 francs qui, ayant été mis en paiement le 2 janvier, ne figurera que dans le prochain exercice.

En ce qui concerne notre participation dans les Sociétés du Djebel-Djerissa et celle de Kroumirie et des Nefzas nous n'avons rien à ajouter à ce qui vous a été dit plus haut à propos de la direction de Bône.

Dans le courant de l'exercice, nous avons participé à la constitution d'une société pour l'exploitation d'une concession de minerai de fer en Meurthe-et-Moselle dans une région où nous n'avons pas encore travaillé, mais où nous avons été attirés par l'étendue des richesses minières qui y ont été découvertes et qui lui assureront une place importante dans le marché des minerais de fer en Europe.

La concession de La Mourière*, arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle). d'une superficie de 474 hectares, a été apportée par la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey, à une société nouvelle dite des Mines de fer de La Mourière, fondée au capital de 5 millions de francs, dont 8.500.000 francs attribués en actions libérées à l'apporteur. Sur le solde, 1.400.000 francs ont été souscrits par la Compagnie de Mokta. Un marché de minerais statutaire, passé avec la Société de Pompey et avec la Compagnie de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, assure à ces sociétés la fourniture d'une quantité de minerais de 600.000 tonnes par an au prix de revient augmenté des charges financières d'un emprunt de 6 millions de francs à contracter par la société. Ce marché permet à l'entreprise, par le débouché important et certain qu'il procure, d'installer dès le début la mine sur le pied d'une production dépassant un million de tonnes par an et assurant ainsi un prix de revient réduit.

Le fonçage du premier puits est commencé. Les travaux, qui sont en bonne voie, sont présumés devoir durer trois ans.

La Société des mines d'Ouasta et Mesloul*, dont les titres sont compris dans les participations diverses, a distribué, ainsi que nous vous l'avions dit l'an dernier, 75 francs par action et 50 francs par part. La récente assemblée générale de cette société a décidé une répartition égale pour l'exercice 1907.

Actions

Au 31 décembre, la situation de nos titres était la suivante :

Actions au porteur	28.014
Nominatives entièrement libérées	13.378
Nominatives libérées de 400 francs	3.608
	<u>40000</u>

La comparaison de ce tableau avec celui de l'an dernier fait ressortir que la libération volontaire a été opérée sur 680 actions et que le nombre des actions au porteur en circulation s'est accru de 1.085 par le fait des conversions effectuées.

Bilan et situation financière

Actif

Le total des immobilisations figure à l'actif du bilan qui vous est présenté pour 5.077.754 fr. 78 c., dont 2 millions pour les concessions minières et 3.077.754 fr. 78 c. pour les immeubles, propriétés et travaux restant à amortir.

Ce dernier chiffre présente sur le chiffre correspondant de l'année précédente une diminution de 1.150.000 francs, provenant pour 350.000 francs de la rétrocession au Gouvernement du Lac Fetzarah, dont il a été parlé ci-dessus, et pour 800.000 francs d'amortissements imputables à d'anciens travaux appelés à disparaître de l'actif. Les sommes dépensées en travaux neufs dans le courant de l'année 1907 ont été, suivant nos usages, imputés en clôture de comptes sur les produits de l'exercice.

L'augmentation de 1.400.000 francs sur les participations provient de la souscription aux actions de la Société des mines de La Mourière dont il a été parlé plus haut.

L'augmentation dans la valeur des stocks de minerai provient principalement du stock nouveau que nous avons dû constituer à Ténès.

L'augmentation assez importante de la valeur des approvisionnements est justifiée par l'accroissement des besoins de la ligne du chemin de fer de Bône à Saint-Charles et par le développement des travaux de mine, tant à Bénisaf qu'à Ténès et à Aïn-Allega.

Les débiteurs divers se sont accrus de 2.768.471 fr. 10 c., provenant principalement de ce que les comptes courants ouverts au département de Constantine pour le chemin de fer départemental, d'une part, et, d'autre part, à la Société du Djerissa pour son exploitation, ont eu au débit des mouvements très supérieurs à ceux du crédit.

Il a été pourvu à cette augmentation ainsi qu'à celle du reste de l'actif par un prélèvement de 1.116.944 fr. 02 c. sur les comptes de caisse, Banque et Portefeuille, et de 1.475.485 fr. 75 c. sur les fonds d'État et obligations.

Passif

Le capital social ainsi que tous les comptes groupés sous le titre d'engagements sociaux figurent sans variation pour le total de 26 millions.

Les comptes de Créditeurs divers, qui ont subi un accroissement de 618.444 fr. 82 c, comprennent, outre les créanciers proprement dits, diverses provisions pour achèvement de travaux engagés, pour versement sur actions souscrites et non libérées et pour dépréciation éventuelle sur titres en portefeuille.

Liquidation de l'exercice

Le résultat de l'exercice après imputation des travaux neufs qui ont été très importants cette année, s'élève à la somme de fr. 2.778.814 32

Sur ce chiffre, nous avons fait, suivant ce qui a été dit plus haut, pour amortissement d'anciens travaux, un prélèvement de 800.000 00

Le résultat net est ainsi de 1.978.814 32

auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice 175.094 87

Le total est donc de 2.153.909 19

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Répartition

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé, coupon n° 82, payé le 1^{er} novembre 1907
981.575 00

Coupon n° 83, 25 francs par action sur 40.000 actions 1.000.000 00

Au conseil d'administration suivant l'article 28 des statuts 54.629 65

Reliquat à reporter à nouveau 117.704 54
Total 2.153.909 19

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 25 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon n° 83.

Cette somme, ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne une répartition totale, pour l'exercice, de 45 francs par action libérée de 400 francs, et 50 francs par action entièrement libérée. La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions.

Résumé

En résumé, Messieurs, l'exercice dont nous venons de vous rendre compte a été encore plus favorisé que le précédent sous le rapport du tonnage, et du prix de vente de nos minerais, ce qui nous a permis de supprimer de l'actif du bilan une grande partie des anciens travaux restant à amortir et d'engager de suite les travaux neufs indispensables.

Mais cet exercice a vu commencer le déclin de la prospérité métallurgique de ces dernières années, déclin qui persiste et dont les effets se feront sentir sur les produits des ventes de l'exercice en cours.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons attendre avec confiance la fin de cette période de dépression, car nos minerais se vendent toujours avec facilité, leurs prix de revient restent très avantageux et, au surplus, nos participations nous assurent un revenu de plus en plus rémunérateur.

RÉSOLUTIONS

La feuille de présence constate que sur les 40.000 actions de la Compagnie, 13.343 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 47, réunissant 397 voix.

Les résolutions suivantes, soumises à l'assemblée, ont été approuvées par elle à l'unanimité.

.....

Deuxième résolution

Conformément aux articles 19 et 36 des statuts, l'assemblée générale réélit M. [David] Beigbeder, administrateur sortant ; elle ratifie la nomination de M. de Billy (Édouard), en remplacement de M. Homberg, décédé.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante :

MM. le baron de Nervo, président ; P[aul] Mirabaud, vice-président ; D. Beigbeder, administrateur délégué ; E. de Billy, administrateur délégué ; L[ucien] Bordet, C[harles] Cambefort, H. Chalmeton, D[enis] Pérouse, E. Rodier, baron de Vaufreland, administrateurs.

.....

NÉCROLOGIE

Paul Mirabaud

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1908)

Nous avons appris avec regret le décès de M. Paul Mirabaud, chef de la maison de banque Mirabaud et Cie, qui a pris et continue à prendre une part si active dans le mouvement contemporain des grandes affaires. M. Paul Mirabaud, à qui ses hautes

qualités morales et intellectuelles avaient acquis les plus solides amitiés et d'universelles sympathies, était régent de la Banque de France [depuis janvier 1907], président des Chargeurs réunis et de la Société française de reports et dépôts, vice-président de Mokta-el-Hadid, membre des conseils d'administration du chemin de fer d'Orléans, du canal de Suez, des mines de Peñarroya [co-fondateur en 1881], des houillères d'Épinac[, co-fondateur en 1885 des Mines du Boleo (Mexique), des Chemins de fer argentins (1888), des Mines de Bor (1904), administrateur et vice-président (1907) des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa.....].

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1908)

200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, inventoriées à 700 fr.
140.000 00

Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1908)

EXPOSITION DE MARSEILLE
Au grade de chevalier
M. Beigbeder (Jean-David-Daniel), administrateur délégué de la Compagnie de Mokta-el-Hadid.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES
Compagnie minière de Mokta-el-Hadid
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1908)

Lorsque le visiteur a vu défiler sous ses yeux un grand nombre de vitrines contenant des produits de la mine, malgré que ceux-ci fussent variés à l'infini et toujours nouveaux pour le spécialiste, il s'ensuit néanmoins quelque fatigue, une tendance pardonnable à abrégé la visite faite à chaque stand et à relâcher l'attention. Eh bien ! le visiteur le plus blasé ne peut manquer de s'arrêter devant la vitrine de Mokta-el-Hadid, séduit non pas par la magnificence des échantillons, mais plutôt parce qu'il n'y en a pas. Voici, en effet, comment s'y est prise la Compagnie de Mokta-el-Hadid pour attirer l'attention et elle y réussit à merveille.

Dans une grande vitrine, un superbe plan en relief s'étend, avec la belle perspective du petit port algérien de Béni-Saf, la concession et l'exploitation de la Société, et dans la rade se tiennent plusieurs petits navires qui, probablement, portent un chargement complet d'excellent minerai et s'apprêtent à cingler vers les côtes d'Angleterre. On ne saurait si gracieusement dire tant de choses en si peu de mois.

Mais ce que le lecteur ne sait pas, nous allons le dire rapidement.

Ces petits bateaux ont transporté ni plus ni moins que 500.000 tonnes de minerai de fer l'année dernière, provenant tant de Béni-Saf que des mines de Bône. C'est la plus puissante société minière d'Algérie et depuis longtemps, car la caractéristique de la Compagnie de Mokta est de ne pas attendre qu'une mine soit épuisée pour en préparer de nouvelles dont la production vient remplacer celle des mines exploitées.

C'est un véritable consortium que cette société et nous allongerions beaucoup cette courte notice si nous voulions décrire les étapes successives qu'elle a parcourues depuis sa fondation.

Rappelons simplement que les mines d'avenir qui sont actuellement dans leur période d'étude sont celles du Djebel-Djerissa*, du Bou-Kadra, de Kroumirie et des Nefzas, qui relèvent de la direction de Bône. La société vient, en outre, de créer une sous-direction nouvelle à Tunis pour s'occuper des différentes exploitations du protectorat.

En dehors des affaires qui lui sont propres, la Compagnie de Mokta a pris des intérêts nombreux dans plusieurs mines en dehors du Nord de l'Afrique. Une des plus importantes est celle des mines de fer de la Mourière, dans le bassin de Briey.

Nous terminerons cette notice en rappelant que la Compagnie de Mokta-el-Hadid a été l'un des fondateurs et l'organisateur au point de vue minier de la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa qui a pris aujourd'hui la première place parmi les sociétés minières de Tunisie.

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1909)

Il sera proposé à l'assemblée du 6 avril prochain de fixer le dividende de l'exercice 1908 à 50 francs par action entièrement libérée et à 45 francs par action libérée de 403 francs, comme précédemment. Un acompte de 25 francs par action libérée et de 20 francs par action non libérée ayant été payé le 2 novembre dernier, le solde, soit 25 francs pour chacune des deux catégories d'actions, serait mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale ordinaire du 6 avril 1909
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 mai 1909)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous venons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats de nos diverses exploitations, la marche de leurs travaux, ainsi que la situation de nos participations et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le Bilan arrêté au 31 décembre 1908, et enfin la répartition du produit net de l'exercice, tel que nous avons l'honneur de les soumettre à votre approbation.

Direction de Béni-Saf. — La production et les ventes de minerais, pour les deux derniers exercices, se résument comme suit :

(tonnes)	1907	1908
Production	497.063	491.420
Expéditions	434.147	432.172

La production s'est à peu près maintenue grâce à l'appoint fourni par la mine du Djebel-Hadid près Ténès, d'une part, et d'autre part, par les nouvelles carrières de Béni-Saf.

Tandis que l'exploitation de Ténès approche de sa fin, celle des nouvelles carrières est au contraire à son début et viendra peu à peu, et progressivement, remplacer celle des anciens gîtes.

Nous comptons, dès que nous abandonnerons Ténès, faire revenir à Béni-Saf notre personnel et tout le matériel transportable. L'utilisation en est immédiatement assurée dans les nouveaux chantiers où nous sommes obligés de pousser rapidement de très importants travaux de découverte et de transport de stériles.

Les dépenses imputables au compte de premier établissement, déduction faite des réalisations et des réductions d'inventaires, s'élèvent à 281.400 francs.

Nos ventes, qui ont subi l'influence de la baisse générale des prix des minerais, ont pu être maintenues à un tonnage voisin de celui de l'an dernier. Les stocks, qui étaient insuffisants, se sont trouvés ainsi reconstitués et nous permettraient de faire face, sans troubler le régime de notre extraction, à une forte demande de minerais si celle-ci venait à se produire à la suite de la crise dont souffre actuellement la métallurgie.

Mais, jusqu'à présent, le tonnage et le prix des ventes engagées pour 1909 présentent une diminution notable sur les ventes conclues l'an dernier à la même époque.

Direction de Bône. — Bien que nos travaux de mine proprement dits soient arrêtés, nous avons encore fait une petite extraction de 6.156 tonnes de minerais sur les concessions du Bou-Hamra et du Mokta. Ces minerais ont été ajoutés aux stocks existants sur nos emplacements de Bône, sous déduction d'un lot de 40 tonnes expédié à une usine française.

La concession de Karézas, qui faisait partie de l'apport statutaire des fondateurs de notre Compagnie, a été abandonnée par nous après accomplissement des formalités administratives requises, et signature du décret présidentiel acceptant notre renonciation.

Les recettes du chemin de fer ont été en progrès sensible, tant sur la ligne de Bône à Aïn-Mokra, que sur la ligne départementale d'Aïn-Mokra à Saint-Charles.

Le développement du trafic nous a conduits à renforcer notre matériel, et nous avons dû faire, de ce chef, des commandes de voitures et de wagons ayant entraîné des dépenses pour lesquelles le département nous verse un intérêt dans les conditions prévues dans notre convention avec lui.

Dans le courant du présent exercice, nous avons à engager des dépenses du même genre pour achat de machines locomotives et pour renouvellement de voie.

La mine de plomb et zinc d'Aïn-Allega*, exploitée en participation avec la Société d'Ouasta-Mesloul, a commencé à donner quelques produits.

La laverie, mise en train au milieu de l'exercice, a pu traiter 4.200 tonnes de minerais reçues de la mine.

Sur la galène produite, on a fait une première expédition pour essai, de 50 tonnes, qui sont actuellement en traitement dans une fonderie de plomb en France.

Les gisements de minerais de fer du Bou-Kadra attendent toujours la solution des difficultés relatives au chemin de fer de l'Ouenza.

L'examen du projet de loi de concession de ce chemin de fer déposé devant les Chambres par le gouvernement, a subi un retard provenant de ce que, dans un intérêt de Défense nationale, on a voulu faire passer par le port de Bizerte (Tunisie), une partie du tonnage des minerais dont la totalité avait été primitivement réservée au port de Bône (Algérie).

Cette modification nécessite de nouvelles enquêtes sur place, des changements dans les conventions initiales, et des négociations entre l'Algérie et la Tunisie qui entraîneront un retard de plusieurs mois.

Les travaux neufs effectués par notre Direction de Bône — imputables au compte de premier établissement — se montent à 2.744 fr. 70 c. pour le gisement du Bou-Kadra et à 395.986 fr. 54 c. pour celui d'Aïn-Allega*.

Les travaux de la Société du Djebel-Djerissa* et de la Compagnie de Kroumirie et des Nefzas, dont nous avons la conduite, ont nécessité le déplacement de notre sous-direction de Bône, qui a dû venir s'installer à Tunis.

Au Djebel-Djerissa, la production a atteint dès la première année 115.239 tonnes et sera doublée en 1909. Les installations à la mine, aujourd'hui terminées, sont faites pour permettre une extraction encore beaucoup plus importante. Notre compagnie a été chargée du service commercial de cette société, que nous dirigerons en commun avec la nôtre, et a vendu et livré pour son compte 60.324 tonnes en 1908.

L'Administration tunisienne n'a pas encore pu faire disparaître les difficultés d'ordre militaire qui arrêtent l'installation, à La Goulette, des engins mécaniques d'embarquement projetés et qui empêcheront, si elles ne sont pas prochainement levées, de donner aux expéditions et aux ventes tout le développement que comportent les travaux de la mine.

La Compagnie de Kroumirie et des Nefzas* est arrêtée dans sa marche par les retards que subissent les travaux du chemin de fer de Mateur à la mine, entrepris par le gouvernement tunisien. Dans ces conditions, la Compagnie a décidé d'arrêter provisoirement ses travaux, et aussi ses dépenses jusqu'au jour où elle pourra recevoir par la ligne en construction son matériel et ses approvisionnements,

Direction du Gard. — Ainsi que nous vous l'avions annoncé l'an dernier, nous avons abandonné à une société amodiaire, constituée dans la région, l'exploitation de nos houillères des Salles et Montalet.

Cette société a pris, depuis le 1^{er} avril 1908, la gestion de ces houillères où nous n'avons plus qu'à exercer le contrôle du propriétaire et à assurer la perception de nos redevances.

Les houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 42.133 tonnes au lieu de 51.972 dans l'exercice précédent. Cette diminution a été plus que compensée par une augmentation dans les prix de vente.

Les concessions de mines métalliques de Vialas et Villefort, dont l'exploitation est arrêtée depuis 1893, couvrent une étendue superficielle de 11.586 hectares et supportent, de ce chef, un impôt qui n'est pas négligeable et qui doit devenir beaucoup plus lourd si le Parlement vote le projet de loi présenté par le Gouvernement pour la refonte de la loi de 1810 sur les mines.

Nous avons déposé, suivant les formes réglementaires, une demande en réduction du périmètre de l'ensemble de ces concessions qui ne comporteraient plus désormais qu'une superficie de 3.563 hectares comprenant, bien entendu, toutes les parties où nos travaux ont démontré l'existence de traces minérales intéressantes.

PARTICIPATIONS

La Société du chemin de fer et des phosphates de Gafsa a fait, pour l'exercice 1907, une répartition de 400 fr. 80 c. net par action nominative, de 95 fr. 90 c. par action au porteur et de 78 fr. 42 c. par part de bénéfices, chiffres dépassant de plus de vingt francs ceux de l'exercice précédent.

La production et les ventes de cette compagnie sont toujours en grand progrès ; environ 900.000 tonnes en 1908 au lieu de 745.000 tonnes en 1907. Il a fallu, pour réaliser un développement aussi rapide, engager des travaux considérables pour l'exécution desquels la Compagnie a décidé de contracter un emprunt de 15 millions dont une première fraction de 7 millions a été émise en 1908, le solde étant actuellement en cours d'émission. Cet emprunt contracté sous forme d'obligations de 500 francs au taux de 4 1/2 % l'an, remboursable en vingt ans, a été entièrement souscrit par les porteurs de titrés d'actions ou parts de la société.

La Compagnie de Mokta a conservé sur sa part 846 obligations qui figurent au Bilan dans le chapitre des « Fonds d'États et obligations » pour leur prix de revient.

Pour ce qui concerne la Société du Djebel-Djerissa* et celle de la Kroumirie et des Nefzas, nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit ci-dessus à propos de la direction de Bône, si ce n'est que nous avons versé en décembre dernier 175 francs par titre pour libérer définitivement les 5.200 actions de la Société du Djerissa, que nous avons dans notre portefeuille.

La Société de la Mourière* poursuit avec activité les travaux d'installation qu'elle a entrepris pour la mise en valeur de sa concession de minerai de fer dans le bassin de Briey (Meurthe-et-Moselle).

Le fonçage du puits n° 1 atteindra, sauf retard accidentel, la couche dans le troisième trimestre de cette année et les premiers travaux de traçage commenceront aussitôt après, en même temps qu'on entreprendra le fonçage du puits n° 2.

L'emprunt obligataire de 6 millions, prévu dans les statuts de la compagnie, a été émis dans le public au taux de 4 % net pour les obligataires.

Notre participation dans cette entreprise s'est accrue de 25.000 francs, par suite d'un achat au pair de 50 actions, réalisé dans le courant de l'exercice.

La Société de Krivoï-Rog*, qui avait repris l'an dernier ses répartitions, momentanément interrompues, a distribué pour 1908, comme pour 1907, un dividende de 25 francs, lequel, ayant été mis en paiement en janvier, figurera dans les écritures de 1909.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs par action.

La Société des mines d'Ouasta-Mesloul*, dont les titres figurent dans les participations diverses, a distribué 75 fr. par action et 50 francs par part pour l'exercice.

ACTIONS

Au 31 décembre, la situation de nos titres était la suivante :

Actions au porteur	23.104
Actions nominatives entièrement libérées	13.556
Actions libérées de 400 francs	3.340
Total	<u>40000</u>

La comparaison de ce tableau avec celui de l'an dernier fait ressortir que le nombre de titres au porteur en circulation a augmenté de 90. Depuis le 1^{er} janvier, le mouvement inverse se produit et les conversions du porteur au nominatif l'emportent sur les conversions du nominatif au porteur.

C'est une conséquence prévue des modifications introduites par la dernière loi des finances dans les droits de conversion.

Le nombre des actions libérées de 400 francs a diminué de 268. Il serait à désirer pour l'unification de nos titres que la libération volontaire des actions restantes se fit plus rapidement. Les titulaires de ces actions trouveraient à cette opération l'avantage de toucher un intérêt de 5 francs sur les 400 francs versés.

BILAN ET SITUATION FINANCIÈRE

Le total des immobilisations figure à l'actif du Bilan qui vous est présenté pour 3.871.713 fr. 08 c. dont 1.300.000 fr. pour les concessions minières et 2.571.713 fr. 58 c. pour la valeur des immeubles, propriétés et travaux restant à amortir.

La réduction de 700.000 francs apportée à la valeur des concessions, telle, qu'elle figurait au Bilan précédent, est motivée par les abandons ou réduction de concessions dont il vous a été rendu compte plus haut.

La valeur des immeubles, propriétés et travaux, a été diminuée de 506.041 fr. 20 c. dont 1.500 francs par suite de la vente d'une parcelle de terrain et 504.541 fr. 20 c. qui s'appliquent à d'anciens travaux qu'il n'y a plus lieu de faire figurer à notre actif.

Les sommes dépensées eu travaux neufs ont été, suivant nos usages, imputées en clôture des comptes sur les produits de l'exercice.

Nous laissons à MM. les commissaires le soin d'analyser devant vous les autres chapitres du Bilan qui vous est présenté.

LIQUIDATION DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice, après imputation des travaux neufs et de la réduction apportée à la valeur des concessions minières, s'élève à la somme de 2.598.776 41

Sur ce chiffre nous avons fait le prélèvement de 504.541 20

dont nous avons parlé plus haut.

Le résultat net est ainsi de 2.094.235 21

auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice 117.764 24

Le total disponible est donc de 2.211.939 45

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé coupon n° 84, payé le 1 ^{er} novembre 1908	983.250 00
Coupon n° 85, 25 francs par action sur 40.000 actions	1.000.000 00
Au conseil d'administration suivant l'article 28 des statuts	55.555 55
Reliquat à reporter à nouveau	179.133 90
Total	<u>2.111.939 45</u>

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 25 francs sera misé en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon n° 85.

Cette somme, ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne une répartition totale, pour l'exercice, de 45 francs par action libérée de 400 francs et 50 francs par action libérée de 500 francs. La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions.

Les actions au porteur ont à supporter la taxe dite de transmission. Cette taxe a été élevée par la loi des finances de 0 fr. 20 c. à 0 fr. 25 c. %, de telle sorte que la retenue sur le coupon des actions au porteur a dû être portée à 2 fr. 05 c. par titre, pour le prochain coupon.

RÉSUMÉ

En résumé, Messieurs, l'exercice dont nous venons de vous rendre compte a subi les effets de la crise métallurgique qui, partie des États-Unis de l'Amérique du Nord, s'est étendue ensuite sur les pays d'Europe où se trouvent nos principaux consommateurs.

Votre dividende n'en a pas été affecté grâce à l'appoint fourni par l'accroissement des répartitions de la Compagnie de Gafsa.

Mais cette crise n'est pas terminée et elle pèsera encore davantage sur l'exercice en cours comme on peut le prévoir d'après les engagements de ventes déjà conclus à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, nous poursuivons l'exécution normale des travaux qui assureront, tant dans nos mines que dans celles de nos sociétés filiales, le développement de notre

production et il est permis d'espérer que lorsque la situation politique internationale se sera éclaircie la reprise des ventes ne tardera pas à se manifester, d'autant plus vive que la dépression aura été plus prolongée.

ADMINISTRATEURS

Notre société a été très éprouvée par la perte de son vice-président, M. Paul Mirabaud, qui avait été, il y a trente-cinq ans, l'un des fondateurs de la Société des mines de la Tafna, fusionnée en 1879 avec la Compagnie de Mokta-el-Hadid, et qui n'avait cessé, depuis lors, de s'intéresser à tous ses développements et de prendre une part active et très importante dans les travaux de son conseil d'administration.

Nous avons appelé pour le remplacer M. Gustave Mirabaud ³¹, l'un des chefs de la maison Mirabaud et Cie, qui, par sa grande habitude des affaires financières et industrielles, nous donnera désormais le concours qui nous était autrefois apporté par son frère.

Nous pensons que vous voudrez bien approuver ce choix et ratifier la nomination de M. Gustave Mirabaud comme administrateur pour une durée de cinq ans.

Vous avez à procéder à la nomination de deux membres du conseil d'administration, dont les mandats, qui avaient une durée de six ans, expirent cette année :

MM. le baron de Nervo

L[ucien] Bordet.

Ces administrateurs sont rééligibles.

D'autre part, votre conseil déclare que, au cours de l'exercice 1908, la Compagnie n'a fait, avec les sociétés dans lesquelles quelques-uns de ses membres ont des intérêts, que les opérations ci-après énumérées et dont les comptes sont déposés sur le bureau :

- 1° Vente de combustible à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée ;
- 2° Vente de minerais, achat de combustibles et affrètements [SCAC] par l'intermédiaire de la Société d'affrètements et de commission ;
- 3° Achat de produits métallurgiques à la Société du Saut-du-Tarn
- 4° Contrat de minerai avec la Société de Pontgibaud [baron de Nervo] ;
- 5° Opérations commerciales et de banques avec la maison Mirabaud et Cie, la Société française de reports et dépôts, la Compagnie algérienne et le Comptoir national d'escompte de Paris [CNEP], Société de Krivoï-Rog, Société du Djebel-Djerissa, Compagnie de Kroumirie et de Nefzas, Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, The International Métal Co, Société des mines de fer de La Mourière.

COMMISSAIRES

Vous aurez également à nommer les commissaires délégués à la vérification des comptes.

MM. Maurice Démarest et Ernest de Fourtou ont rempli ce mandat pour l'exercice écoulé. Nous vous proposons d'autoriser vos commissaires à remplir leur mandat, soit ensemble, soit séparément dans le cas où l'un d'eux serait empêché par un motif quelconque.

RÉSOLUTIONS

³¹ Gustave Mirabaud (1854-1918). Fils d'Henri et de Denise Paccard. Frère de Paul et d'Albert. Marié à une fille du banquier lyonnais Cambefort. Administrateur, puis (1897) liquidateur du Lloyd français (assurances maritimes), administrateur des Ciments Portland de Guelendjik, des Sels gemmes de la Russie méridionale, des Ciments Portland pouzzolane artificiels d'Ekatérinoslaw, de la Société Le Nickel (SLN) (1898) en Nouvelle-Calédonie... Président de Ouasta et Mesloul (1903), administrateur des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, des Mines de Bor (cuivre en Serbie) et de la Banque de l'union parisienne (1904)...

La feuille de présence constate que sur les 40.000 actions de la Compagnie 12.779 sont représentées et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 44, réunissant 375 voix.

Les résolutions suivantes, soumises à l'assemblée, ont été approuvées par elle à l'unanimité.

.....

Deuxième résolution

[...] Le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante :

MM. le baron de Nervo, président ;
D[enis] Pérouse, vice-président ;
D[avid] Beigbeder, administrateur délégué ;
É. de Billy, administrateur délégué ;
L[ucien] Bordet, C[harles] Cambefort, H. Chalmeton, G[ustave] Mirabaud, E. Rodier, le baron de Vaufreland, administrateurs. [...]

NÉCROLOGIE

M. Robert de Nervo

par R. P.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 août 1909)

M. le baron Robert de Nervo, président des conseils d'administration des sociétés de Mokta, de Gafsa, des Chantiers de la Loire, de Pontgibaud, etc., vice-président de la Compagnie P.-L.-M., officier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Dammarie-les-Lys où il était en villégiature.

M. Robert de Nervo était le petit-fils de M. de Barante, l'historien de la Restauration, et le milieu dans lequel il vécut ses jeunes années le prédisposait plutôt à la carrière diplomatique ou administrative qu'aux études industrielles.

Ce fut son premier mariage avec la fille de Léon Talabot qui l'orienta nettement vers les grandes entreprises auxquelles le nom des frères Talabot restera attaché. Il entra à la Compagnie P.-L.-M. vers 1868 et, après un stage dans les bureaux de Paris, le neveu de Paulin Talabot fut nommé, jeune encore, secrétaire du conseil.

Il montrait déjà à cette époque ces qualités d'énergie, de travail, de perspicacité et surtout d'ingéniosité à résoudre les difficultés de tous ordres, qui lui ont valu plus tard des succès si flatteurs dans l'industrie.

Pendant la Commune, il accomplit le plus simplement du monde des actes d'un rare courage. La Compagnie P.-L.-M. avait à son siège de Paris des sommes considérables qu'il s'agissait de soustraire à l'avidité du gouvernement communard. Au mépris de sa vie, M. de Nervo parvint à sortir trois fois de Paris, le corps bardé de billets de banque et il mit ainsi en sûreté plusieurs millions pour le compte de la Compagnie. S'il avait été découvert par les miliciens de la Commune, chargés des visites aux fortifications, son sort ne faisait aucun doute.

Après 1870, M. de Nervo songea un instant à se lancer dans la politique, mais il y renonça bientôt pour s'attacher de plus en plus aux affaires de MM. Paulin et Léon Talabot. C'est ainsi qu'il entra aux conseils d'administration de Mokta et de Denain-Anzin et, de suite, il en fut la personnification éclairée et l'âme dirigeante.

À Mokta, il entrevit avec une véritable prescience le rôle qu'était appelée à jouer cette affaire comme noyau d'un consortium minier. Il s'appliqua à réaliser ses idées lorsqu'il fut nommé président du conseil en 1889. Puissamment secondé par un ingénieur d'une haute intelligence, M. Parent [*sic : Parran*], il mit tout en œuvre pour

fonder ces filiales qui gravitent autour de Mokta et lui font aujourd'hui une si riche parure. Nous citerons notamment Gafsa, Krivoï-Rog et les Nefzas.

Et les conseils de ces affaires étaient trop heureux de garder à leur tête l'homme dont la largeur d'idées et la hauteur de vues avait présidé à leur création

À Denain, qu'avait fondé son beau-père, M. de Nervo trouva une usine considérable qui était en train de péricliter : les concurrents escomptaient même sa chute à bref délai.

Mais M. de Nervo arrive, projette sur cette affaire l'éclat de sa lumineuse intelligence, choisit ses ingénieurs, trace la voie qui doit conduire au succès et patiemment, le temps aidant, amène la société au degré de prospérité qu'on lui connaît aujourd'hui.

La réputation de cet administrateur hors pair était, du reste, si solidement établie que de partout, on sollicitait son concours pour relever les affaires malades.

C'est ainsi qu'il réédifia la fortune des Chantiers de la Loire et de beaucoup d'autres sociétés industrielles.

M. Robert de Nervo occupait les postes les plus considérables dans l'industrie. Ce n'était point cependant un président honoraire, il imprimait une direction personnelle, énergique et heureuse aux affaires dont il s'occupait.

Il fut pendant plusieurs années président du Comité des Forges de France et lorsqu'il résigna ses fonctions, il y a trois ans, ce fut en emportant les regrets de tous ses collègues qui lui conférèrent l'honorariat.

M. de Nervo s'affaiblissait visiblement, en effet, mais il conserva jusqu'au dernier jour dans un corps de plus en plus débile tout le feu de son intelligence. La lucidité de son esprit se faisait si possible plus grande dans l'isolement où le maintenaient les soins nécessaires à sa santé.

Il vient de mourir et de suite, on s'aperçoit du vide immense que fait sa disparition dans ces grosses affaires qu'il présidait : Mokta, Gafsa, Denain-Anzin, Chantiers de la Loire, Pontgibaud... pour ne citer que les principales.

Sans doute son empreinte restera ineffaçable, la ligne de conduite qu'il a donnée se maintiendra, mais à l'heure des difficultés, on songera toujours à lui et l'on regrettera la claire vision qu'il avait de la meilleure manière de les résoudre.

M. Robert de Nervo, comme homme privé, était fort séduisant. C'était un conteur agréable qui n'avait qu'à puiser dans ses souvenirs de famille pour donner de suite à la conversation le plus vif intérêt.

Homme de principes rigides, il resta toute sa vie profondément attaché à la religion catholique. Mais c'était un libéral avant tout et sa foi était plutôt agissante. Le nombre des œuvres charitables qu'il soutenait de ses deniers ou de ses conseils ne se compte pas. Il était président de la Caisse syndicale d'assurance mutuelle et de la Caisse patronale de retraite des ouvriers des Forges de France.

Ayant vécu dans les honneurs, M. Robert de Nervo n'a voulu cependant qu'une modeste cérémonie pour ses obsèques et il repose maintenant en Auvergne, dans le caveau de la chapelle de ses ancêtres, du château de Barante.

Il laisse de son premier et de son second mariage plusieurs fils qui continuent déjà dans l'industrie les traditions de leur père. Nous leur présentons nos respectueuses condoléances.

DENIS PÉROUSE, PRÉSIDENT

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des débats*, 28 avril 1910)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid a eu lieu, hier, sous la présidence de M. Denis Pérouse, président du conseil.

Le résultat de l'exercice, après imputation des travaux neufs et des réductions d'inventaires, s'élève à 2.023.413 fr., auxquels il faut ajouter le reliquat du dernier exercice, 173.133 fr.

Le dividende a été fixé à 45 fr. par action libérée de 400 fr. et à 50 fr. par action entièrement libérée, sous déduction de l'impôt de transmission pour les titres au porteur.

L'assemblée générale a réélu, pour six ans, MM. [H.] Chalmeton et Rodier, administrateurs sortants ; elle a ratifié la nomination, pour une durée de cinq ans, de M. Marcel Trélat [président du Bône-Guelma], en remplacement de M. le baron [Robert] de Nervo [1842-1909], décédé.

Mokta-el-Hadid
(*Le Capitaliste*, 28 avril 1910)

[...] MM. [Maurice] Démarest et [Ernest] de Fourtou ont été désignés pour remplir les fonctions de commissaires des comptes.

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des finances*, 7 mai 1910)

L'assemblée générale des actionnaire de la compagnie a eu lieu le 26 avril. Elle a approuvé les comptes qui lui étaient soumis, desquels il ressort que les bénéfices nets de l'exercice 1909 s'élèvent à 2.023.413 fr. 41, auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat de l'année précédente, soit 173.133 francs, ce qui forme un solde disponible, de 2.196.547 fr. 31 dont la réunion a voté la répartition de la manière suivante : aux actionnaires, 5 % sur le capital versé, coupon n° 86 payé le 1^{er} novembre 1909, 985.333 fr. ; coupon n° 87, 25 francs par action sur 40.000 actions, 1.000.000 de francs ; au conseil d'administration suivant l'article 28 des statuts, 55.553 fr. 55 ; reliquat à reporter à nouveau, 155.656 fr. 75.

Le dividende a été fixé à 50 francs par action.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 6 avril 1911
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mai 1911)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous venons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats de nos diverses exploitations, la marche de leurs travaux ainsi que la situation de nos participations et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le bilan arrêté au

31 décembre 1910 et enfin la répartition du produit net de l'exercice tel que nous avons l'honneur de la soumettre à votre approbation.

Direction de Béni-Saf. — La production et les ventes pour les deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1909	1910
Production	404.713	420.498
Expédition	403.555	407.120

La production a repris sa marche croissante grâce à l'activité des travaux qu'on poursuit dans les nouvelles carrières et les gîtes avoisinants.

Les minerais se sont vendus cette année dans de meilleures conditions que l'an dernier, grâce à la reprise de l'activité métallurgique. Il est vrai que la hausse des frets maritimes est venue par contre augmenter nos charges de transport. Mais le résultat final s'est soldé en notre faveur comme le montreront les comptes que nous vous présenterons plus loin.

Nous préparons la mise en exploitation prochaine du gisement de Sidi-Safi, qui sera relié au port de Béni-Saf par un câble aérien. Nous continuons les recherches entreprises dans la propriété du Boukourdan dont nous vous avons annoncé l'achat antérieurement.

Le projet de chemin de fer de Tlemcen à la mer, dont nous vous avons déjà entretenu, est en voie de réalisation. Les études définitives sont terminées, on prépare la mise en adjudication des divers lots de travaux et, en attendant, nous faisons, pour le compte du département, les galeries préparatoires des deux tunnels du projet.

Les dépenses effectuées par la Direction de Béni-Saf au compte de premier établissement, s'élèvent après imputation des réalisations et des réductions d'inventaires à : 578.196 fr. 75.

Direction de Bône. — Nous avons expédié, dans le courant de l'exercice, 17.661 tonnes de minerais provenant des stocks existant sur les quais du port de Bône. Ces stocks ont reçu 659 tonnes provenant des petites extractions qui se continuent sur notre concession d'Aïn-Mokra.

L'exploitation du chemin de fer d'intérêt général de Bône à Aïn-Mokra et celle du chemin de fer départemental d'Aïn-Mokra à Saint-Charles, sont en progrès par une légère augmentation des recettes et une certaine économie dans les dépenses. Les deux locomotives neuves dont nous vous signalions l'an dernier la mise en service nous ont donné toute satisfaction.

Le renouvellement de la voie de Bône à Aïn-Mokra, en vue duquel nous avons fait l'an dernier des achats importants, se poursuit rapidement et est déjà terminé sur la moitié environ de la longueur de la ligne.

En ce qui concerne la ligne d'Aïn-Mokra à Saint-Charles, nous ne sommes pas encore d'accord avec le département pour le règlement des comptes de nos dépenses restés en suspens.

La mine de plomb et zinc d'Aïn-Allega*, que nous exploitons en participation avec la Société d'Ouasta et de Mesloul, a produit dans l'exercice 23.016 tonnes de minerai plombeux et 40 tonnes de calamine de triage.

La laverie a donné, comme produit marchand, 1.955 tonnes de galène et 4.003 tonnes de calamines de lavage à calciner.

Nous avons construit un four de calcination Oxland pour transformer nos calamines de lavage en produits enrichis dont la vente est maintenant assurée.

Un chargement de 1.824 tonnes de galène a été livré à la Compagnie des mines de Pontgibaud.

La question du chemin de fer des mines de l'Ouenza, toujours pendante devant le Parlement, ne semble pas encore près de sa solution. Dans ces conditions, nous avons prorogé pour deux ans notre convention avec le Gouvernement général relative aux minières de Bou-Kadra, et nous continuons sans relâche nos travaux préparatoires sur ces gîtes.

Le gouvernement général a effectué entre nos mains le versement de la somme de 350.000 francs stipulés pour la rétrocession des travaux et de la concession du lac Fetzarah.

Les travaux neufs imputés par notre direction de Bône au compte de premier établissement se montent à 138.505 fr. 30 c. pour le gisement du Bou-Kadra et à 179.967 fr. 64 c. pour celui d'Aïn-Allega*.

Direction du Gard. — Les houillères de Cessous et Comberedonde ont vendu au commerce 41.204 tonnes de houille, au lieu de 43.147 tonnes dans l'exercice précédent.

Les livraisons de menus lavés à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ont repris dans l'exercice après une interruption de trois ans, due à la baisse exagérée des prix de vente.

Les amodiataires de nos concessions des Salles et Montalet, après avoir transformé leur participation en société anonyme, avec notre assentiment, ont augmenté le capital de ladite société de 800.000 francs qu'ils se proposent d'employer en travaux neufs au jour et au fond, destinés à améliorer le rendement de l'affaire. Pour faciliter cette opération, qui ne peut que nous être avantageuse, nous avons apporté dans diverses clauses du contrat d'amodiation, certaines concessions qui nous étaient demandées par les intéressés et sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord avec eux.

PARTICIPATIONS

La Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a réparti à ses titres pour l'exercice 1909, 135 francs par action et 117 fr. 857 par part, soit une augmentation de 5 francs pour les actions et de 5 fr. 357 pour les parts sur les répartitions du précédent exercice.

Cette société a pu, dans l'exercice 1910, malgré la crise des phosphates, augmenter de 45.000 tonnes ses ventes qui ont ainsi atteint 952.000 tonnes. Elle compte, en 1911, dépasser pour ses livraisons le chiffre de 1 million de tonnes. Une convention qu'elle a passée avec le gouvernement tunisien lui impose, en échange de divers avantages, un relèvement important des redevances par tonne qu'elle doit supporter. Malgré cette charge nouvelle, l'exercice 1910 se solde dans des conditions analogues à celles du précédent.

La Société du Djebel-Djerissa* a terminé son premier exercice d'exploitation proprement dite et les résultats obtenus lui permettent de répartir 20 francs par titre de 400 francs, en échange du coupon n° 1.

La production de minerai de fer a été de 278.232 tonnes contre 153.136 l'année précédente, soit une augmentation de 125.096 tonnes, et les expéditions ont été de 256.388 tonnes contre 142.564 tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 113.824 tonnes.

Nous vous rappelons que nous possédons environ les deux tiers des titres de cette compagnie, que nous en assurons la direction technique et commerciale et que nous sommes par conséquent très intéressés dans ses progrès.

Les ventes de 1911 dépasseront comme tonnage celles de 1910, mais c'est seulement en 1912, lorsque les installations mécaniques d'embarquement seront

terminées, que la société pourra atteindre le chiffre de production et de ventes qu'elle a prévu pour son régime normal.

La Société des mines de fer de la Mourière poursuit activement ses installations. Les travaux préparatoires au fond sont en bonne voie ; ils ont produit, en 1910, 33.500 tonnes entièrement livrées aux hauts fourneaux de la région. L'année 1912 verra commencer l'ouverture des chantiers proprement dits d'extraction.

Cette société a décidé l'augmentation de son capital social qui a été porté de 5 à 7.500.000 francs.

Notre participation dans cette affaire s'est augmentée à cette occasion de 500.000 francs, représentés par 1.000 actions nouvelles de 500 francs, lesquelles sont entièrement assimilées aux anciennes.

En ce qui concerne la Société des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas*, les travaux du chemin de fer de Mateur à Tamera ayant été retardés par des difficultés considérables d'exécution, nous avons suspendu à peu près complètement les opérations et les dépenses courantes en attendant l'ouverture de la ligne.

Nous vous signalons, l'an dernier, que la Société de Krivoï-Rog*, qui avait du renoncer à toute participation *[sic : répartition]* pour l'exercice 1908-1909, voyait son nouvel exercice débiter sous de meilleurs auspices. Effectivement, elle a pu distribuer pour 1909-1910 un dividende de 5 % qui a été touché en janvier 1911 et figurera dans notre exercice courant.

Cette société avait contracté, pendant la crise russe, des marchés importants de minerais pour l'étranger. Aujourd'hui que la demande en Russie a repris, sinon dépassé, le niveau d'autrefois, les mines se trouvent en pleine production. La fonte et la houille participent aussi, bien qu'en moindre proportion, à cette amélioration du marché.

[Tunisian Steam Navigation Company Ltd]

Nous avons été conduits, dans le cours de l'exercice, à nous intéresser dans une entreprise de navigation créée dans le but de faciliter le transport de nos minerais, surtout au départ de la Goulette.

Une société s'est constituée dans ce but et a fait construire trois vapeurs de formes spécialement adaptées à nos besoins, afin de les mettre à notre service pour tous les voyages de Méditerranée en mer du Nord et de les utiliser au mieux pour les voyages en sens inverse.

Nos associés, dans cette entreprise sont, d'une part, nos agents affréteurs ordinaires **[la SCAC]**, d'autre part, une maison d'armement de Londres très expérimentée dans la conduite des cargo-boats.

Notre part est d'environ un tiers, représentée par 1.500 actions, et figurant pour 378.435 francs au chapitre 9 du Bilan sous le nom de Tunisian Steam Navigation Company Ltd et 188 obligations comprises dans le chapitre 15 : Fonds d'États et Obligations pour 474.338 fr. 10 c.

Les trois vapeurs sont entrés en service dès la fin de leur armement dans le milieu de l'exercice. Ils ont déjà fait pour notre compte plusieurs voyages dans des conditions très satisfaisantes.

La Société commerciale d'affrètements et de commission **[SCAC]** a donné comme les années précédentes un dividende de 100 francs par action.

Dans les participations diverses, nous vous signalerons que nous avons touché dans l'exercice un coupon de 35 fr. 50 c. par action de jouissance de la Société d'Ouasta et de Mesloul*. .

BILAN ET SITUATION FINANCIÈRE

Le résultat de l'exercice, après imputation des travaux neufs et des réductions d'inventaire dont il a été parlé plus haut, s'élève à la somme de fr. 2.128.876 64 auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice 155.606 76 le total disponible est donc de 2.284.533 40 que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires : 5 % sur le capital versé, coupon numéro 88 payé le 1 ^{er} novembre 1910	9.885.740 00
coupon n° 89 : 30 francs par action sur 40.000 actions	1.200.000 00
Au conseil d'administration suivant l'article 43 des statuts	57.156 83
Reliquat à reporter à nouveau	41.636 57
TOTAL	<u>2.284.533 40</u>

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 30 francs, sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain, contre le coupon n° 89.

Cette somme ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier donne pour l'exercice 1910 une répartition totale de 55 fr. par action entièrement libérée et de 50 francs par action libérée de 400 francs.

La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions. Les actions au porteur ont à supporter l'impôt de circulation.

RÉSUMÉ

En résumé, Messieurs, la reprise de l'industrie métallurgique que nous vous signalions l'an dernier s'est affermie et a donné à l'ensemble de nos opérations une activité nouvelle qui ne semble pas encore se ralentir.

Dans ces conditions, nous avons pu, après avoir doté nos comptes de réserve et de prévoyance, vous proposer une augmentation de 5 francs dans la répartition aux actions.

Nous avons abordé le nouvel exercice avec des marchés qui assurent l'écoulement de notre production et nous désirerions maintenant, voir disparaître les obstacles qui s'opposent à la mise en valeur des richesses minérales que nous ayons découvertes ou préparées.

Notre société, constituée le 29 avril 1865 pour une durée de cinquante années approche du terme de son existence. Nous avons reconnu l'utilité qu'il y a à s'occuper en ce moment de sa prorogation et nous ayons convoqué une assemblée générale extraordinaire à la date du 29 avril courant pour statuer sur cette prorogation et apporter dans nos statuts, dont la rédaction première date de quarante-six ans, quelques modifications de détail qui en faciliteront l'application pendant la nouvelle durée de notre existence.

Dans ce même ordre d'idées, nous vous signalons à propos de l'application de l'article 28 des statuts une disposition qui est toujours restée en vigueur depuis 1865 et qui n'est plus en rapport avec les usages établis depuis lors dans les sociétés similaires.

L'article 28 des statuts porte que les administrateurs reçoivent, en dehors de la participation aux bénéfices, des jetons de présence dont la valeur est fixée par l'assemblée générale.

L'assemblée du 29 avril 1865 avait fixé à 20 francs la valeur du jeton de présence des administrateurs et il n'a jamais été rien changé à cette fixation.

Actuellement, dans la pratique courante, on substitue à une rémunération de ce genre une allocation globale que le conseil répartit entre ses membres comme il juge convenable. Une telle modification est du ressort de l'assemblée générale ordinaire. Si

vous en appréciez l'opportunité nous vous soumettrons une résolution dans laquelle vous aurez à insérer le chiffre d'un crédit analogue à ceux qui sont adoptés dans les sociétés d'importance comparable à la nôtre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En septembre dernier nous avons perdu notre doyen, M. Edmond Rodier, un de nos collègues les plus estimés par la droiture de son esprit et l'aménité de son caractère et sa disparition nous laisse à tous de profonds regrets.

Par application de l'article 19 des statuts, il a été procédé au remplacement provisoire de M. Rodier. Nous avons fait appel à cet effet à M. [Hector] Bouruet-Aubertot, ingénieur, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine ³², qui nous donnera un concours utile par son expérience des affaires en général et des affaires algériennes en particulier.

Nous pensons que vous voudrez bien approuver ce choix et ratifier la nomination de M. Bouruet-Aubertot, pour une durée de cinq ans égale à celle du mandat de son prédécesseur.

RÉSOLUTIONS

La feuille de présence constate que, sur 40.000 actions de la Compagnie, 13.190 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 36 réunissant 892 voix.

Les résolutions suivantes, soumises à l'assemblée, ont été approuvées par elle à l'unanimité.

.....

Deuxième résolution

Le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante : MM. [David] Beigbeder, de Billy, [Lucien] Bordet, [Hector] Bouruet-Aubertot, [Charles] Cambefort, [H.] Chalmeton, [Gustave] Mirabaud, [Denis] Pérouse, [Marcel] Trélat, baron de Vaufreland. [...]

Mokta-el-Hadid
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier après-midi sous la présidence de M. Denis Pérouse, président du conseil d'administration, assisté du représentant de la maison Naylor, Benzon et Cie [Ascherson] et du représentant de la maison Mirabaud et Cie, scrutateurs, et de M. le baron Léon de Nervo, secrétaire.

14.503 actions étaient présentes ou représentées.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1° Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, l'assemblée générale approuve Les propositions du conseil d'administration, les comptes de l'exercice 1911, et le bilan au 31 décembre 1911 et fixe le solde du dividende à 35 francs par action, en outre de 25 et 20 francs payés en acompte le 1^{er} novembre dernier sur les actions de 500 et 400 francs.

³² Hector Bouruet-Aubertot (1867-1952) : ECP, 1891. Administrateur (1898), puis président du Chemin de fer de l'Est-Algérien, administrateur des Minerais de fer de Krivoï-Rog (1898), de Gafsa (1935), de Djebel-Djerissa (1938), vice-président du PLM... Marié à Madeleine Homberg, sœur aînée d'Octave, le fondateur de la SFFC.

Le coupon de 35 francs, solde des 60 et 55 francs qui se trouvent ainsi, distribués aux actions pour l'exercice 1911, sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain sous déduction de l'impôt de circulation pour les titres au porteur.

2° Conformément aux articles 19 et 36 des statuts, l'assemblée générale réélit, pour six ans, MM. le baron de Vaufreland et Charles Cambefort, administrateurs sortants ; elle ratifie la nomination de M. le baron Léon de Nervo en remplacement de M. Breittmayer. M. Léon de Nervo exercera ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se réunira en 1917.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante : MM. [David] Beigbeder, de Billy, [Lucien] Bordet, [Hector] Bouruet-Aubertot, [Charles] Cambefort, [H.] Chalmeton, [Gustave] Mirabaud, Léon de Nervo, [Denis] Pérouse, [Marcel] Trélat [pdt du Bône-Guelma], baron de Vaufreland.

3° Conformément à l'article 36 des statuts, l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification de l'exercice 1912, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque. Elle désigne pour ces fonctions : MM. Démarest Maurice ; de Fourtou Ernest, et fixe leur rémunération au même chiffre que précédemment.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée du 2 avril 1912
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 avril 1912)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats de nos diverses exploitations, la marche de leurs travaux, ainsi que la situation de nos participations, et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le bilan arrêté au 31 décembre 1911, et, enfin, la répartition du produit net de l'exercice, tel que nous avons l'honneur de le soumettre à votre approbation.

DIRECTION DE BÉNISAF. — La production et les ventes pour les deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1910	1911
Production	420.498	420.145
Expéditions	407.120	407.452

La production s'est maintenue au même chiffre que l'an dernier, la diminution du tonnage extrait du gîte de Baroud ayant été compensée par l'augmentation de l'extraction dans les carrières de Bou-Hamedi et Sidi-Brahim et les autres gîtes.

La hausse dans le prix des minerais, signalée dans notre dernier rapport, s'est poursuivie cette année. Il en a été malheureusement de même du prix des frets maritimes, qui sont à notre charge. Nous avons pu néanmoins obtenir sur le produit net de nos ventes une certaine amélioration.

Le câble aérien de 7 kilomètres reliant le gîte de Sidi-Safi au port de Bénisaf a été mis en marche au commencement de 1912 et les premières expéditions pourront se faire dans quelques mois.

Les travaux de construction de la plate-forme du chemin de fer de Tlemcen à la mer sont commencés, en particulier les deux tunnels dont nous avons foré les galeries préparatoires pour le compte du département.

Nous comptons sur les pouvoirs publics pour hâter l'achèvement et l'ouverture de cette ligne si utile pour le développement de la colonisation dans la vallée de Tafna.

Les dépenses effectuées par la Direction de Bénisaf au compte de premier établissement s'élèvent, après imputation des réalisations et des réductions d'inventaires, à 539.957 fr. 20.

Nous devons signaler ici que, par deux décrets présidentiels en date du 13 janvier 1912, a été acceptée la renonciation de la Compagnie de Mokta à deux concessions de minerai de fer dont elle était titulaire, la concession de Soumah et la concession de Ténès, situées dans le département d'Alger.

DIRECTION DE BÔNE. — Nous avons expédié dans le courant de l'exercice : 8.635 tonnes de minerais provenant des stocks existant sur les terre-pleins de la Compagnie au port de Bône. Ces stocks avaient reçu, dans la même période, 898 tonnes fournies par les quelques extractions isolées qui se continuent sur notre concession d'Aïn-Mokra.

Il y a un progrès dans les résultats du chemin de fer de Bône à Aïn-Mokra dont nous sommes concessionnaires, et dans ceux du chemin de fer d'Aïn-Mokra à Saint-Charles dont nous sommes exploitants pour le compte du département.

Le renouvellement de la voie de Bône à Aïn-Mokra, commencé il y a deux ans, est aujourd'hui terminé, et les vingt-cinq nouveaux wagons commandés pour assurer l'augmentation du trafic sont sur le point d'être livrés.

Le règlement avec le Département des divers comptes d'établissement ou d'exploitation relatifs à la ligne d'Aïn-Mokra à Saint-Charles est toujours en suspens.

La production de la mine d'Aïn-Allega*, exploitée en participation avec la Société d'Ouasta-Mesloul, a été, à l'extraction, de 22.321 tonnes de minerais de plomb et de zinc, chiffre sensiblement égal à celui de l'année dernière et, à la laverie, de 2.171 tonnes de minerais marchands.

En outre, la calcination des minerais oxydés extraits dans les années précédentes a fourni 1.474 tonnes de calamines de première qualité et 2.170 tonnes de calamines de deuxième qualité.

Enfin, il a été expédié, dans l'exercice 1911, trois chargements de minerais, dont un de 1.900 tonnes de galène et deux d'ensemble 3.460 tonnes de calamines diverses.

Le gisement de minerai de fer du Kanguet-el-Mouhade, situé à l'est de Tébessa, dont nous vous avons parlé dans votre assemblée générale de 1907, avait l'ait l'objet d'une exploration à la suite de laquelle nous avons acquis les permis de recherches et les droits y afférents moyennant la promesse d'une redevance d'extraction. Comme le permissionnaire était las d'attendre l'ouverture d'une exploitation qui reculait d'année en année, faute de chemin de fer, nous avons racheté sa redevance par le versement d'une somme une fois donnée.

Le gisement de Bou-Kadra attend, comme le précédent, la solution toujours pendante de la question du chemin de fer devant desservir la région de Tébessa.

Les dépenses effectuées par notre Direction de Bône au compte de premier établissement se montent à 219.365 fr. 19 pour l'ensemble des mines d'Aïn-Allega, du Bou-Kadra et du Kanguet-el-Mouhade et ont été imputées sur les résultats de l'exercice.

DIRECTION DU GARD*. — Les Houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 44.786 tonnes de houille au lieu de 41.204 tonnes de l'exercice précédent.

L'exploitation de nos concessions des Salles et Montalet se poursuit par les soins de nos amodiataires, qui ont entrepris des travaux importants pour améliorer le prix de revient de leurs charbons.

À l'exemple de ce qui a été fait pour nos concessions de Gagnières, des propositions nous sont venues pour la prise en amodiation des concessions de Cessous et de

Comberedonde, de la part de la Société nouvelle des Mines de Portes et Sénéchas, laquelle, par une simple extension de ses installations voisines à La Vernarède, pourrait économiquement exploiter nos concessions.

Une convention passée dans ce sens entre les deux compagnies est actuellement soumise aux pouvoirs publics par application de l'article 138 de la loi de finances du 13 juillet 1911, qui, contrairement, aux dispositions des lois antérieures, exige l'autorisation du Gouvernement pour toute cession ou amodiation de concession.

Participations

La Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a réparti à ses titres, pour l'exercice 1910, 140 francs par action et 123 fr. 214 par part, soit une augmentation sur les répartitions du précédent exercice de 5 francs pour les actions et de 5 fr. 357 pour les parts.

Le tonnage vendu, qui était en 1910 de 952.000 tonnes, a passé en 1911 à 1.120.000 tonnes. Un accroissement de tonnage analogue est à prévoir pour 1912.

La Société du Djebel-Djerissa* a produit en minerais de fer 321.182 tonnes contre 278.232 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 42.950 tonnes.

Les livraisons ont été de 288.920 tonnes contre 256.388 t., soit une augmentation de 32.532 tonnes. On compte expédier 400.000 tonnes en 1912.

Les bénéfices réalisés dans l'exercice, qui est le second exercice d'exploitation normale, ont permis de décider la mise en distribution pour le 1^{er} mai prochain d'une somme de 37 fr. 34 par action et de 9 fr. 70 par part.

À la suite d'une mission faite en vue de l'étude d'un gisement de fer situé dans les Indes portugaises, près de Goa, nous avons pris une part prépondérante dans la constitution d'une société créée au capital de 9 millions. Nous avons souscrit dans cette société un capital de 4.750.000 francs sur lequel la moitié a déjà été versée, et nous avons reçu pour notre participation dans les études 2.000 parts de fondateur sur les 6.300 qui ont été statutairement créées.

La Société des mines de fer de la Mourière*, dans l'année 1911, a produit 101.458 tonnes et expédié 102.500 tonnes de minerai.

Les travaux de la Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas*, dont nous avons annoncé l'arrêt dans notre dernier rapport, ont été repris. Le câble prévu pour la descente des minerais est en montage, et les premières expéditions pourront être faites à la fin de 1912.

La Société de Krivoï-Rog* a augmenté son coupon de 5 francs et distribué 30 francs qui ont été mis en paiement le 2 janvier courant et figureront dans l'exercice actuel.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs par action.

Les trois vapeurs appartenant à la Tunisian Steam Navigation C^o Ltd. dont nous sommes actionnaires, ont fait un excellent service pendant l'exercice et les résultats obtenus ont permis, après déduction des charges financières et de l'amortissement normal, de faire une répartition de 5 1/2 % aux actions de préférence, et de 7 1/2 % aux actions ordinaires.

L'expérience, très encourageante, de ce premier exercice, a conduit cette société à faire mettre en chantier deux autres vapeurs d'un tonnage très légèrement supérieur, lesquels entrèrent en service avant la fin du présent exercice.

L'affectation à nos transports maritimes de cinq vapeurs à marche régulière et à taux de fret uniforme sera une grande sécurité pour notre compagnie dans le service de ses affrètements.

À propos des participations diverses, nous vous signalerons que nous avons touché dans l'exercice 27 fr. 85 par action de jouissance de la Société d'Ouasta-Mesloul* et 5 % sur nos actions de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais et que, de plus, nous avons pris un certain intérêt dans des sociétés d'études poursuivant des

recherches minières en Indo-Chine et dans le Haut-Guir, près de la frontière sud-algéro-marocaine.

Actions

Au 31 décembre 1911, la situation de nos titres était la suivante :

Actions entièrement libérées au porteur	22.251
Actions entièrement libérées nominatives	15.104
Actions libérées de 400 francs	2.645
TOTAL	<u>40000</u>

La comparaison de ce tableau avec celui de l'année précédente montre que la libération volontaire des actions de 400 francs restant en circulation a porté sur 181 actions, et que le nombre des actions au porteur en circulation a diminué de 247.

Bilan et situation financière

MM. les commissaires vont analyser devant vous les divers chapitres du Bilan qui vous est présenté. Nous voulons seulement vous fournir quelques explications sur certains comptes devant appeler voire attention.

À l'actif, nous avons achevé l'amortissement poursuivi depuis plusieurs années de la valeur des concessions minières.

Ces concessions, évaluées au début de la Société à 4 millions 650.000 francs, valeur qui s'est augmentée successivement des acquisitions et des accroissements survenus dans le cours de son existence, ont diminué au fur et à mesure de l'extraction des produits minéraux, et ne figurent plus que pour mémoire dans le Bilan.

Les travaux et dépenses de premier établissement se sont accrues de 539.957 fr. 20, chiffre qui s'amortira progressivement au fur et à mesure de l'exploitation des nouvelles carrières.

L'exercice s'étant terminé sans que nous ayons pu encore aborder les travaux d'installation de la mine du Bou-Kadra, nous avons cru opportun, en vue de ces dépenses que nous voudrions voir commencer prochainement, de renforcer au Passif le compte Prélèvements pour travaux, en y portant une somme de 1.400.000 francs.

Le résultat de l'exercice, après imputation d'une partie des travaux neufs et des réductions d'inventaire dont il a été parlé plus haut, s'élève à la somme de fr.

2.416.316 25

à laquelle il y a lieu d'ajouter le reliquat du dernier exercice 41.636 57

Le total disponible est donc de fr. 2.457.952 82

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires. — 5 % sur le capital versé : Coupon n° 90, payé le 1 ^{er} novembre 1911	986.460 00
Coupon ° 91. 35 francs par action, sur 40.000 actions	1.400.000
Au conseil d'administration. — Suivant, l'article 43 des statuts	71.492 82
TOTAL	2.457.952 82

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 35 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain. contre le coupon 91.

Cette somme, ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne pour l'exercice 1911 une répartition totale de 60 francs par action entièrement libérée et de 55 francs par action libérée de 400 francs.

La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions. Les actions au porteur ont à supporter l'impôt de circulation.

Résumé

En résumé, Messieurs, l'exercice dont nous venons de vous rendre compte a justifié les espérances que nous vous faisons entrevoir dans notre rapport de l'an dernier.

Les résultats constatés après la clôture des inventaires nous permettent, sans nous départir des règles de prudence toujours suivies dans l'établissement du Bilan, d'augmenter de 5 francs la répartition aux actions.

L'exercice en cours s'est ouvert avec un carnet de ventes bien garni et dans des conditions jusqu'ici favorables.

Au moment où notre société, qui vient de proroger sa durée de cent ans, aborde une nouvelle période de son existence, il est bon de faire constater que la valeur des anciennes concessions ne figure plus que pour mémoire à l'actif du bilan, et que nous avons une réserve qui se monte à plus de 1.800.000 fr. pour commencer les travaux à entreprendre le jour, depuis si longtemps attendu, où nous pourrions mettre en valeur les richesses minérales reconnues par nous dans le Sud et l'Est de la province de Constantine.

Conseil d'administration

Vous avez à procéder à la réélection ou au remplacement de deux administrateurs : MM. DE VAUFRELAND et [Charles] CAMBEFORT, dont le mandat expire cette année. Ces administrateurs sont rééligibles.

D'autre part, nous avons à soumettre à votre ratification la désignation que nous avons faite d'un nouvel administrateur dans les conditions suivantes :

M. DE BILLY, notre administrateur délégué, nous ayant manifesté sa détermination de résigner son mandat de délégué, nous avons dû, avec un regret que vous partagerez avec nous, accepter cette décision, tout en conservant M. DE BILLY comme administrateur et comme conseil de la Direction.

M. Léon DE NERVO, notre secrétaire général, qui, depuis quinze ans, a montré son dévouement à la Compagnie, et les hautes qualités qu'il met à son service, a reçu, à la date du 1^{er} janvier 1912, la délégation précédemment exercée par M. DE BILLY, après avoir été nommé préalablement administrateur.

C'est cette nomination que nous soumettons aujourd'hui à votre ratification, sûrs qu'elle sera bien accueillie de tous, et en particulier, de ceux d'entre vous qui se rappellent avoir vu à l'œuvre au milieu de nous notre vénéré et regretté président, M. le baron de NERVO.

Votre conseil déclare d'autre part que, au cours de l'exercice 1911, la Compagnie n'a fait avec les sociétés dans lesquelles quelques-uns de ses administrateurs ont des intérêts, que des opérations courantes de commerce ne comportant pour eux aucun avantage particulier et dont les comptes sont déposés sur le bureau.

Nous demandons à l'assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. de vouloir bien donner à tous les membres du conseil les autorisations nécessaires.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1913)

La Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid occupe, on le sait, un des tout premiers rangs parmi les entreprises minières qui alimentent la sidérurgie française. Les résultats de l'exercice 1911, tels qu'ils ont été soumis à l'assemblée générale du 2 avril dernier, ne font que confirmer cette situation tout à fait privilégiée. D'une année à l'autre, les bénéfices réalisés accusent, en effet, une nouvelle et très sensible augmentation, due, non au développement de la production qui n'a varié que dans des proportions peu appréciables, mais à l'amélioration des conditions de vente des minerais, conséquence de la reprise de l'activité de l'industrie métallurgique.

Déduction faite des frais généraux et des charges d'exploitation ainsi que des réductions d'inventaire, les bénéfices nets d'exploitation se sont élevés à 4.535.681 fr. 44, chiffre le plus élevé enregistré jusqu'à présent. Après divers prélèvements de prévoyance effectués, avant inventaire, dans la mesure la plus large, les bénéfices distribuables s'établissent à 2.457.952 fr. 82 contre 2.284.633 fr. 40 en 1910. Le dividende a pu ainsi être porté à 60 fr. par action de 500 fr. entièrement libérée contre 55 fr. précédemment. Ce dividende n'absorbe que 2.386.460 fr. ; le solde, soit 71.492 fr. 82, représente la part du conseil.

Le tableau ci-après permet d'ailleurs de se rendre compte de la marche progressive de l'entreprise pendant la dernière période décennale :

Exercices	Bénéfices nets	Bénéfices distribuables	Divid. par action
1902	3.203.459	1.621.000	40
1903	3.118.041	1.627.000	40
1904	2.285.000	1.628.000	40
1905	2.420.000	1.633.000	40
1906	3.400.947	1.883.000	45
1907	4.004.459	2.036.000	50
1908	3.979.907	2.036.000	50
1909	3.959.669	2.196.547	50
1910	4.100.697	2.284.533	55
1911	4.535.681	2.457.933	60

Par le simple rapprochement des montants des bénéfices nets d'exploitation et des bénéfices distribuables, il est facile de se rendre compte de l'importance des amortissements effectués, avant et après inventaire, par la Compagnie qui, on le sait, s'efforce par tous les moyens de dissimuler le montant réel de ses bénéfices.

Au cours de l'exercice écoulé, la production, à Bénisaf, s'est élevée à 420.145 tonnes et les expéditions à 409.452 tonnes contre, respectivement, 420.498 et 407.120.

La production s'est ainsi maintenue à peu près au même chiffre qu'en 1910, la diminution du tonnage extrait du gîte de Baroud ayant été compensée par l'augmentation de l'extraction notamment dans les carrières de Bou-Hamedi et Sidi-Brahim.

La hausse dans le prix des minerais s'est poursuivie cette année ; mais il en a été de même du prix des frets maritimes, qui sont à la charge de la Société qui a pu néanmoins obtenir sur le produit net de ses ventes une certaine amélioration.

Le câble aérien de 7 kilomètres reliant le gîte de Sidi-Safi au port de Bénisaf a été mis en marche au commencement de 1912. Les travaux de construction de la plate-forme du chemin de fer de Tlemcen à la mer sont commencés, en particulier les deux tunnels dont les galeries préparatoires ont été perforées pour le compte du département.

Signalons, d'autre part, que, par deux décrets présidentiels en date du 13 janvier 1912, a été acceptée la renonciation de la Compagnie de Mokta à deux concessions de minerai de fer dont elle était titulaire, la concession de Soumah et la concession de Ténès, situées dans le département d'Alger.

La direction de Bône a expédié, dans le courant de l'exercice, 8.635 tonnes de minerais provenant des stocks existant sur les terre-pleins de la Compagnie au port de Bône. Ces stocks avaient reçu, dans la même période, 898 tonnes fournies par les quelques extractions isolées qui se continuent sur la concession d'Aïn-Mokra. Il y a un progrès dans les résultats du chemin de Bône à Aïn-Mokra et dans ceux du chemin de fer d'Aïn-Mokra à Saint-Charles. Le renouvellement de la voie de Bône à Aïn-Mokra, commencé il y a deux ans, est aujourd'hui terminé. Le règlement avec le département des divers comptes d'établissement ou d'exploitation relatifs à la ligne d'Aïn-Mokra à Saint-Charles est toujours en suspens.

À la direction du Gard, les houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 44.786 tonnes de houille au lieu de 41.204 tonnes l'exercice précédent.

L'exploitation des concessions des Salles et Montalet se poursuit par les soins des amodiataires qui ont entrepris des travaux importants pour améliorer le prix de revient de leurs charbons.

En ce qui a trait aux diverses participations de la Compagnie, le rapport du conseil expose que la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a réparti, pour l'exercice 1910, 140 fr. par action et 123 fr. 214 par part, soit une augmentation de 5 fr. et 5 fr. 357, respectivement. La Société du Djebel-Djerissa* a produit en minerais de fer 321.182 tonnes contre 278.232 tonnes dans l'année précédente ; les bénéfices réalisés ont permis la distribution de 37 fr. 30 par action et de 9 fr. 70 par part. Il a été extrait des mines de fer de la Mourière, 101.458 tonnes en 1911. Les travaux de la Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas ont été repris après l'arrêt signalé dans le dernier rapport. La Société Krivoï-Rog a augmenté son coupon de 5 fr. La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 fr. par action. Les trois vapeurs appartenant à la Tunisian Steam Navigation Co Ltd. ont fait un excellent service pendant l'exercice et les résultats obtenus ont permis, après déduction des charges financières et de l'amortissement normal, de faire une répartition de 5 1/2 pour cent aux actions de préférence et de 7 1/2 % aux actions ordinaires. L'expérience très encourageante de ce premier exercice a conduit cette société à faire mettre en chantier deux autres vapeurs d'un tonnage très légèrement supérieur, lesquels entreront en service avant la fin du présent exercice.

À propos des participations diverses, le rapport signale que la Compagnie a touché, dans l'exercice, 27 fr. 85 par action de jouissance de la Société d'Ouasta-Mesloulou* et 5 % sur ses actions de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais ; et que, de plus, Mokta-el-Hadid a pris un certain intérêt dans des Sociétés d'études poursuivant des recherches minières en Indo-Chine [en association avec Boleo, Malfidano...] et dans le Haut-Guir, près de la frontière sud-algéro-marocaine.

Voici maintenant comment se résument les deux derniers bilans arrêtés au 31 décembre :

	1910	1911
ACTIF		

Immobilisations	3.317.748 66	3.357.705 86
Participations	12.172.693 00	14.548.984 00
Actif réalisable	2.546.960 89	2.303.157 79
Actif disponible	14.245.969 14	13.099.580 81
Appel différé (actions)	282.600 00	264.500 00
Total	<u>32.565.971 69</u>	<u>33.573.928 46</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Réserves et prévoyance	7.000.000 00	8.319.102 75
Créditeurs divers	4.267.178 29	8.783.332 89
Profits et pertes (soldes)	1.298.793 40	1.471.492 82
Total	<u>32.565.971 69</u>	<u>33.573.928 46</u>

D'une année à l'autre, les immobilisations se sont accrues de 539.957 fr., en raison des travaux effectués aux nouvelles carrières Bénisaf, qui doivent être amortis par des imputations sur le prix de revient des tonnes de minerai à extraire. Notons, d'autre part, que les concessions minières qui figuraient au bilan de 1910 pour 500.000 fr. ne sont plus mentionnées, au dernier inventaire, que pour mémoire. Au passif, les réserves atteignent plus du double des immobilisations.

La situation financière reste hors de pair : le fonds de roulement s'élève à plus de 11 millions de francs, abstraction faite du montant des participations sociales qui ne figurent au bilan que pour 14.500.000, bien qu'elles représentent au moins, dans la réalité, 50 millions de francs constituant, pour les actionnaires de Mokta-el-Hadid, un patrimoine très appréciable au double point de vue industriel et financier.

Mokta-el-Hadid
(*Les Annales coloniales*, 5 avril 1913)

Le dividende de l'exercice 1912 a été fixé à 65 francs par action au lieu de 60 francs, l'année dernière. Les comptes montrent que les bénéfices nets d'exploitation, déduction faite de toutes charges, frais, généraux, etc., se sont élevés en 1912 à 4.656.644 fr. 49 au lieu de 4.535.700 francs l'année précédente. Après les prélèvements de prévoyance, qui ont été de 1.984.558 francs, les bénéfices distribuables ressortent à 2.672.000 francs, au lieu de 2.416.300 francs.

La répartition du dividende de 65 fr. aux actions libérées et 60 francs aux actions non libérées nécessite un décaissement de 2.587.875 francs. Le surplus, soit 84.210 fr. 52, est attribué au conseil d'administration.

MOKTA-EL-HADID
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1913)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 15 avril.

La séance a. été ouverte à 3 heures, par M. [Denis] Pérouse, président du conseil d'administration, qui a fait connaître que plus de 13.000 actions étaient présentes ou représentées, et a appelé au bureau, comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. les représentants de la maison Mirabaud et Cie (966 actions) et de la Compagnie Naylor-Benzon.

M. de Nervo remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée et donna lecture du rapport du conseil d'administration [...].

Compagnie de Mokta-el-Hadid
Assemblée générale du 15 avril 1913
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 mai 1913)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Extraits)

Messieurs,

Nous venons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats de nos diverses exploitations, la marche de leurs travaux, ainsi que la situation de nos participations et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le Bilan arrêté au 31 décembre 1912, et, enfin, la répartition du produit net de l'exercice, tel que nous avons l'honneur de le soumettre à votre approbation.

Direction de Bénisaf. — La production et les ventes pour les deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1911	1912
Production	420.145	426.992
Expéditions	409.452	424.142

La production s'est accrue légèrement par rapport à l'an dernier.

Les ventes ont augmenté de 15.000 tonnes environ, qui ont été prélevées sur le stock.

Une hausse, tout à fait anormale, qui s'est produite sur les cours des frets, a absorbé le bénéfice que nous étions en droit d'attendre des prix plus avantageux auxquels nous avons passé nos contrats de minerais. Cette hausse des frets a été provoquée par la grève des houillères anglaises et par les guerres italo-turque et balkaniques. Le produit net de nos ventes de minerais a été, de ce fait, sensiblement inférieur à celui de l'an dernier. La mine de Sidi-Safi est maintenant en exploitation régulière, et les premiers chargements expédiés en 1912 ont été appréciés des acheteurs.

Nous continuons nos travaux de recherches en profondeur dans les différents gisements de Bénisaf, principalement dans les carrières de Bou-Hamedi et Sidi-Brahim où les résultats sont très encourageants.

Les travaux de construction de la plate-forme du chemin de fer de Tlemcen à la mer continuent normalement, mais il reste encore un certain nombre de lots à adjuger dans le voisinage de Tlemcen.

Les dépenses effectuées par la Direction de Bénisaf au compte de Premier Établissement s'élèvent, après imputation des réalisations et des réductions d'Inventaire, à 187.517 fr. 40.

Direction de Bône. — Nous avons expédié dans le courant de l'exercice 13.065 tonnes de minerais provenant des stocks existants sur les terre-pleins de la Compagnie

au port de Bône. Ces stocks avaient reçu, dans la même période, 911 tonnes fournies par les quelques extractions isolées qui se continuent sur notre concession d'Aïn-Mokra.

Le chemin de fer d'intérêt général de Bône à Aïn-Mokra, dont nous sommes concessionnaires, et le chemin de fer départemental d'Aïn-Mokra à Saint-Charles, dont le département nous a rétrocédé la concession, ont donné pendant l'exercice des résultats satisfaisants.

Les vingt-cinq nouveaux wagons commandés pour assurer l'augmentation du trafic, dont nous vous avons parlé l'an dernier, nous ont été livrés au début de l'année écoulée.

Le règlement avec le Département des divers comptes d'établissement ou d'exploitation relatifs à la ligne d'Aïn-Mokra à Saint-Charles est toujours en suspens.

La production de la mine d'Aïn-Allega*, exploitée en participation avec la Société d'Ouasta-Mesloula, a été de 29.188 t. de minerais de plomb et de zinc, chiffre supérieur de 7.000 t. à celui de l'année dernière. La laverie a produit 2.566 tonnes de galène et 3.386 tonnes de calamine, sans compter des mixtes et des zincifères pauvres. La calcination de la calamine a fourni 1.075 tonnes de calamine de première qualité et 1.210 t. de calamine de deuxième qualité. Enfin, il a été expédié dans l'exercice 1912 quatre chargements de minerai, correspondant à 2.965 tonnes de minerai de plomb, 3.300 tonnes de calamines diverses et 1.880 tonnes de mixtes.

(suite et fin)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 19 mai 1913)

Nous avons achevé sur le gisement de minerai de fer de Bou-Kadra les recherches entreprises depuis plusieurs années, et nous avons, à la date du 24 juin 1912, déposé une demande en extension au fer de la concession que nous y possédons et qui ne porte que sur le zinc et le plomb. Nous sommes, d'autre part, en négociation pour faire proroger notre Convention d'amodiation de la minière, laquelle expirait en même temps que celle de l'Ouenza, le 10 avril 1913.

Les dépenses effectuées par notre Direction de Bône au compte de Premier Établissement se montent à 156.763 fr. 84 c. pour l'ensemble des mines d'Aïn-Allega, du Bou-Kadra et du Kanguet-el-Mouhade, et ont été imputées sur les résultats de l'exercice.

Direction du Gard*. — Les houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 46.888 tonnes de houille au lieu de 44.786 tonnes dans l'exercice précédent. Nous vous avons entretenu, l'an dernier, de nos négociations avec la Société nouvelle des mines de Portes et Sénéchas, en vue de l'amodiation de ces houillères. Ce projet n'a pas abouti.

L'exploitation de nos concessions des Salles et Montalet se poursuit d'une façon normale, par les soins de nos amodiataires.

PARTICIPATIONS

La Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué, pour l'exercice 1911, 155 francs par action et 139 fr. 285 par part, soit une augmentation sur l'année dernière de 15 francs pour les actions et 16 fr. 071 pour les parts.

Le tonnage vendu, qui était en 1911 de 1.120.000 tonnes, a atteint, en 1912, 1.305.000 tonnes, et la production ainsi que les ventes sont encore en voie d'accroissement.

La Société du Djebel-Djerissa* a produit en 1912 402.185 tonnes de minerai de fer, au lieu de 321.182 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 81.003 tonnes. Les expéditions ont été de 396.447 tonnes. Les bénéfices réalisés ont permis de décider la mise en distribution, pour le 2 mai prochain, de 45 fr. 53 c. par action et de

15 fr. 65 c. par part. Les conditions favorables dans lesquelles se présentent l'exploitation et l'écoulement de ces minerais ont décidé la société à augmenter sa production, qui sera portée progressivement au chiffre de 500.000 tonnes par an.

La Compagnie des mines de fer de Goa a terminé, le 31 décembre dernier, son premier exercice, entièrement consacré à l'étude approfondie des gisements composant son actif social. Ces travaux ont mis en évidence un tonnage important de minerai d'une haute teneur en fer. À la différence de ce qui avait été constaté aux affleurements, la plus grande partie de ce tonnage est constituée par du menu.

En même temps qu'elle étudiait le gisement de minerai, la Compagnie de Goa poussait avec activité l'examen des moyens de transport, et elle a conclu récemment un arrangement avec la compagnie anglaise, qui exploite le chemin de fer des Indes portugaises, pour que cette société fasse, à frais communs avec elle, l'étude du tracé de l'embranchement reliant la mine au réseau actuel et à la mer.

La question du fret des Indes a également appelé son étude approfondie, car la hausse anormale, qui s'est produite sur ces frets en 1912, serait un obstacle à toute exportation de minerai en Europe.

L'étude de ces différentes questions est en cours, et de leur solution dépend la date de la mise en exploitation, qui ne pourra être aussi rapide qu'on l'avait espéré.

La Société des mines de fer de La Mourière, dans l'exercice 1912, a produit 277.422 tonnes, contre 101.458 tonnes en 1911. La production actuelle dépasse 50.000 tonnes par mois.

La Compagnie des mines de Kroumirie et des Nefzas* a commencé son exploitation aussitôt après l'installation de la laverie et du câble transporteur, et a préparé un stock de minerai moyen devant fournir le chargement d'essai qui nous fixera sur la valeur marchande de ce produit. Malheureusement, l'ouverture de laverie des Nefzas a été encore une fois retardée, et c'est seulement, nous dit-on, à la fin de juin que les wagons pourront arriver d'une façon régulière à la mine.

La Société de Krivoï-Rog* a augmenté son coupon de 10 fr. et distribué 40 fr. par action, qui ont été mis en paiement le 2 janvier et figureront dans l'exercice actuel. Cette société a pu, par des acquisitions heureuses, augmenter notablement son domaine minier, et, par des installations plus puissantes, développer ses exploitations, qui ont dépassé 1.100.000 tonnes pour l'ensemble du minerai et de la houille. Elle a dû, pour couvrir ces dépenses, augmenter son capital, qui a été porté de 9 millions à 13.500.000 francs par la création de 9.000 actions nouvelles entièrement semblables aux anciennes et émises à 950 francs. Nous avons pris 250 de ces actions, qui ont été portées au Bilan, au pair, pour être ajoutées aux 400 qui y figuraient déjà dans les mêmes conditions.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs par action.

Les vapeurs appartenant à la Tunisian Steam Navigation C^o Ltd ont continué à faire un excellent service, et les résultats obtenus ont permis, après déduction des charges financières et de l'amortissement normal, de servir 5,5 % aux actions de préférence et 7,5 % aux actions ordinaires. Les deux nouveaux vapeurs dont nous vous annonçons l'an dernier la mise en chantier sont maintenant en service.

À propos des participations diverses, nous vous signalerons que nous avons pris un certain intérêt dans une Société d'études minières en Amérique du Sud, et que nous avons poursuivi avec nos coassociés différentes prospections et études en Indo-Chine et au Maroc.

Nous avons reçu 27 francs par action de jouissance de la Société d'Ouasta-Mesloul* et 5 francs par action de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais.

RÉSUMÉ

En résumé, Messieurs, l'exercice 1912, qui a subi l'influence d'une hausse considérable des frets, s'est cependant terminé, grâce à l'accroissement du produit de nos participations, par un résultat supérieur à celui de l'an dernier, ce qui nous permet de vous proposer une augmentation de 5 francs dans la répartition aux actions.

L'exercice en cours s'est ouvert avec un carnet de ventes plus important que celui de l'an dernier. Les frets ont, d'autre part, commencé leur mouvement de baisse.

Nous pourrions profiter, dans nos exploitations, de ces circonstances favorables, s'il ne survient aucun événement de nature à troubler la régularité des transactions.

RÉSOLUTIONS

La feuille de présence constate que, sur 40.000 actions de la compagnie, 14.698 sont représentées et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 57 réunissant 794 voix.

Les résolutions suivantes soumises à l'assemblée ont été approuvées l'unanimité.

Première résolution. — Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, l'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration, les comptes de l'exercice 1912 et le bilan au 31 décembre 1912, et fixe le solde du dividende à 40 francs par action, en outre de 20 et 25 francs payé en acompte le 1^{er} novembre dernier sur les actions de 400 à 500 francs.

Le coupon de 40 francs, solde des 65 à 60 francs qui se trouvent ainsi distribués aux actions pour l'exercice 1912, sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain, sous déduction de l'impôt de circulation pour les titres au porteur.

Deuxième résolution. — Conformément aux articles 19 et 36 des statuts, l'assemblée générale réélit, pour six ans, M. E. de Billy, administrateur sortant.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante :

MM. [David] Beigbeder, de Billy, [Lucien] Bordet, [Hector] Bouruet-Aubertot, [Charles] Cambefort, Chalmeton, [Gustave] Mirabaud, de Nervo, [Denis] Pérouse, Trélat, baron de Vaufreland.

Troisième résolution. — Conformément à l'article 36 des statuts, l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification de l'exercice 1913, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque.

Elle désigne pour ces fonctions MM. DÉMAREST, Maurice ; de FOURTOU, Ernest, et fixe leur rémunération au même chiffre que précédemment.

Quatrième résolution. — L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, donne aux administrateurs, en temps que de besoin, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Compagnie des minerais de fer magnétique de
MOKTA EL HADID
(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} mai 1914)

Hier s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1913 qui, comme nous l'avons annoncé dans notre numéro du 15 avril, se soldent par un bénéfice net de 2.883.966 84 contre 2.672.085 52 en 1912.

Le dividende a été porté de 65 à 70 fr. par action entièrement libérée et de 60 à 65 fr. par action libérée de 400 fr. Un acompte de 25 fr. pour les actions libérées et de 20 fr. pour les actions non libérées ayant été distribué le 1^{er} novembre dernier, un

coupon de 45 fr. pour solde de l'exercice est mis en paiement à partir d'aujourd'hui, 1^{er} mai.

MM. Beigbender et Mirabaud, administrateurs sortants, ont été réélus. En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante : MM. Beigbender, de Billy, Bordet, Bouruet-Aubertot, Cambefort, Chalmeton, Mirabaud, de Nervo, Pérouse, Trélat, baron de Vaufreland.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 30 avril 1914
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous venons vous exposer, dans l'ordre habituel, les résultats de nos diverses exploitations, la marche de leurs travaux, ainsi que la situation de nos participations, et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le Bilan arrêté au 31 décembre 1913, et enfin la répartition du produit net de l'exercice, telle que nous avons l'honneur de la soumettre à votre approbation.

Direction de Bénisaf. — La production et les ventes pour les deux derniers exercices se résument, comme suit :

(en tonnes)	1912	1913
Production	426.992	475.068
Expéditions	424.142	477.577

La production et la vente de 1913 sont toutes deux supérieures de 50.000 tonnes environ aux chiffres correspondants de 1912. Nous avons profité de la situation du marché pour pousser activement la production et augmenter le tonnage vendu.

L'exploitation s'est développée normalement dans nos différentes mines. La production du gisement de Baroud diminue chaque année et nous faisons tous nos efforts pour la remplacer par celle des gisements voisins, que nous avons mis plus récemment en exploitation. L'extraction se continue régulièrement à la mine de Sidi-Safi de même qu'à celle de Sidi-Brahim. Nous poursuivons les travaux de recherches en profondeur à Bou-Hamedi, et nous y avons découvert un tonnage suffisamment important pour justifier le doublement de la station centrale électrique qui permettra d'assurer l'exhaure de cette mine ; une partie de ce gisement se trouve au-dessous du niveau de la mer, qui n'en est distante que de 1.500 mètres environ, et dont il paraît séparé par des terrains imperméables.

Les travaux de construction de la plate-forme du chemin de fer de Tlemcen à la mer continuent normalement, mais nous ne pensons pas que cette ligne puisse être achevée avant plusieurs années.

Les dépenses effectuées par la direction de Bénisaf au compte de premier établissement ont été compensées, et au delà, par le produit d'un abonnement à la tonne qui frappe le prix de revient des nouvelles carrières en vue de l'amortissement de ces dépenses. Il en résulte sur le Bilan une diminution de 11.627 fr. 8 c. représentant l'excédent de cet abonnement sur les travaux de l'année. La production des nouvelles carrières devant s'accroître dans les années prochaines, nous verrons diminuer chaque année au Bilan, par le jeu de l'abonnement, le chiffre restant à amortir sur les travaux de Bénisaf.

Direction de Bône. — Nous avons expédié, dans le courant de l'exercice, 12.460 tonnes de minerais, provenant des stocks existant sur les terre-pleins de la compagnie au port de Bône. Ces stocks avaient reçu, dans la même période, 2.054 tonnes fournies par les quelques extractions isolées qui se poursuivent sur notre concession d'Aïn-Mokra.

Le chemin de fer d'intérêt général de Bône à Aïn-Mokra, dont nous sommes concessionnaires, et le chemin de fer départemental d'Aïn-Mokra à Saint-Charles, dont le département nous a rétrocédé la concession, ont donné des résultats légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier par suite de la diminution sensible du nombre des voyageurs et du tonnage des marchandises transportées en 1913, diminution qui a été assez générale en Algérie.

Le règlement avec le département des divers comptes d'établissement ou d'exploitation relatifs à la ligne d'Aïn-Mokra à Saint-Charles est toujours en suspens. Le conseil de préfecture a décidé la nomination de trois experts, qui ont pour mission d'examiner nos comptes et de donner leur avis sur le différend qui nous sépare.

La production de la mine d'Aïn-Allega*, exploitée en participation avec la Société d'Ouasta et de Mesloul, a été de 23.692 tonnes de minerais de plomb et de zinc, chiffre inférieur de 6.000 tonnes à celui de l'année dernière. La laverie a produit 2.583 tonnes de galène et 2.926 tonnes de calamine, sans compter des mixtes et des zincifères pauvres. La calcination de la calamine a fourni 1.991 tonnes de calamine. Enfin, il a été expédié dans l'exercice 1913 quatre chargements de minerai correspondant à 2.000 tonnes de minerai de plomb, 1.800 tonnes de calamines diverses et 3.500 tonnes de mixtes. Les recherches entreprises sur ce gisement pour le reconnaître en profondeur nous ont donné des résultats peu satisfaisants, et nous envisageons son épuisement, dans un avenir assez rapproché.

En ce qui concerne le gisement du Bou-Kadra, notre demande du 24 juin 1912, en extension au fer de la concession que nous y possédons et qui ne porte que sur le zinc et le plomb, est en cours d'instruction. Nous avons, d'autre part, repris, dès que la Société de l'Ouenza a été constituée, au début de 1914, nos négociations avec le Gouverneur général au sujet de l'amodiation de la minière.

Les dépenses effectuées par notre Direction de Bône au compte de premier établissement se montent à 158.302 fr. 36 c. pour l'ensemble des mines d'Aïn-Allega, du Bou-Kadra et du Kanguet-el-Mouhade, et ont été imputées sur les résultats de l'exercice.

Direction du Gard*. — Les houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 37.625 tonnes de houille, au lieu de 46.888 tonnes dans l'exercice précédent. Nous avons, en effet, été amenés à arrêter complètement l'un des quartiers de la mine, dont l'exploitation était devenue pour nous par trop onéreuse.

L'exploitation de nos concessions des Salles et Montalet se poursuit d'une façon normale par les soins de nos amodiataires.

PARTICIPATIONS

La Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a divisé ses titres en cinquièmes d'actions et de parts. Cette société a distribué, pour l'exercice 1912, 35 francs par action et 32 fr. 14 c. par part. Le tonnage vendu, qui avait été, en 1912, de 1.312.378 tonnes, a atteint, en 1913, 1.361.603 tonnes.

La Société du Djebel-Djerissa a produit, en 1913, 445.628 tonnes de minerai de fer, au lieu de 402.185 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 43.443 tonnes. Les expéditions ont été de 481.930 tonnes, en augmentation de 84.000 tonnes. Les bénéfices réalisés ont permis de décider la mise en distribution, pour le 1^{er} mai prochain, de 59 fr. 57 c. par action et de 25 fr. 87 c. par part. La production et les ventes de 1914 sont prévues pour un chiffre de 500.000 tonnes.

La Compagnie des mines de fer de Goa* a continué, pendant l'année 1913, ses études et ses négociations en vue de la construction éventuelle de l'embranchement de chemin de fer qui doit relier le gisement au port de Mormugao. Le chargement d'essai envoyé en Europe a été essayé partie en Angleterre et partie en Allemagne. Les usines ont apprécié la haute teneur en fer du minerai et ses qualités physiques, mais sa teneur en phosphore, de quelques dix-millièmes supérieure à celle admise pour les minerais extra-purs, l'empêche d'être classé parmi les minerais de cette qualité. Dans ces conditions, et en présence des bas cours pratiqués actuellement sur les minerais de fer, la Société de Goa n'a pris encore aucune décision pour la mise en exploitation de ce gisement.

La Société des mines de fer de La Mourière* a produit dans l'exercice 1913, 560.872 tonnes contre 277.422 tonnes en 1912. La production actuelle dépasse 65.000 tonnes par mois.

La Compagnie des mines de Kroumirie et des Nefzas*, ainsi que nous vous l'annoncions l'an dernier, n'a pu commencer ses expéditions de minerai qu'au mois de juillet 1913, à cause du retard apporté dans l'ouverture de la ligne de chemin de fer.

Elle a pu ainsi transporter environ 15.000 tonnes à Bizerte ; mais en décembre, la voie a été coupée par les pluies et les transports sont interrompus pour plusieurs mois. La crise actuelle de la métallurgie ne permettrait, d'ailleurs, pas de vendre avec bénéfice les minerais de la qualité de ceux des Nefzas ; il est donc probable que la Société ne reprendra pas son exploitation en 1914, même si le chemin de fer lui assurait un écoulement régulier de sa production.

La Société de Krivoï-Rog a augmenté son coupon de 5 francs et distribué 45 francs par action, qui ont été mis en paiement le 2 janvier et figureront dans les comptes de l'exercice actuel. Cette société a augmenté notablement sa production, qui s'est élevée pour l'année dernière à 807.000 tonnes de minerai, 456.000 tonnes de houille et 76.000 tonnes de fonte. Elle s'outille pour arriver à une production de 1 million de tonnes de minerai, 800.000 tonnes de houille et 90.000 tonnes de fonte.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a donné, comme les années précédentes, un dividende de 100 francs par action.

Les cinq vapeurs appartenant à la Tunisian Steam Navigation C^o Ltd ont continué leur service régulier entre la Tunisie et Rotterdam, et les résultats obtenus ont permis, après déduction des charges financières et de l'amortissement normal, de servir 5,5 % aux actions de préférence et 7,5 % aux actions ordinaires.

Nous avons entrepris pendant l'exercice, et comme chaque année, un certain nombre de recherches dans différentes régions. L'une d'elles a été poussée avec activité en Bretagne, dans la région de Châteaubriant. Elle a donné lieu à une demande en concession pour minerai de fer, qui a été déposée le 26 mars 1913, et qui suit son cours normal.

ACTIONS

Au 31 décembre 1913, la situation de nos titres était la suivante :

Actions entièrement libérées au porteur	22.542
Actions entièrement libérées nominatives	15.320
Actions libérées de 400 francs	2.138
Total	<u>40000</u>

La comparaison de ce tableau avec celui de l'année précédente montre que la libération volontaire des actions de 400 francs restant en circulation a porté sur 248 actions, et que le nombre des actions au porteur en circulation a augmenté de 213.

BILAN ET SITUATION FINANCIÈRE

MM. les commissaires vont analyser devant vous les divers chapitres du Bilan qui vous est présenté. Nous voulons seulement vous fournir quelques explications sur certains comptes devant appeler votre attention.

À L'ACTIF

I. — Immobilisations. — Nos concessions minières figurent toujours pour mémoire.

Nous avons cru intéressant de décomposer le compte de nos immobilisations en deux chapitres :

1° L'un comprenant le Matériel et mobilier industriel, qui ne figurent plus au Bilan que pour leur valeur de liquidation, tout achat et matériel effectué pendant l'exercice étant immédiatement ramené, à l'inventaire de fin d'année, à son prix de liquidation.

2° L'autre comprenant les immeubles, les propriétés, le montant non encore amorti des travaux relatifs aux nouvelles carrières de Bénisaf, lequel, ainsi que nous vous le disions plus haut, sera amorti au fur et à mesure de l'extraction du minerai de ces carrières.

L'ensemble de ces deux comptes figure au Bilan pour 3.532.775 fr. 66 c, en diminution de 11.627 fr. 86 c. sur le chiffre de l'an dernier, ainsi que nous vous l'expliquions plus haut.

II. — Participations. — Nos participations, dont le nombre s'est tellement accru depuis quelques années que nous ne pouvons plus continuer à les faire figurer en détail au Bilan, mais dont nous vous donnons ci-dessous la liste, comprennent :

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa : 40.000 actions de 8.000 parts ;

Société du Djebel-Djerissa* : 5.200 actions et 6.971 parts ;

Compagnie des mines de fer de Goa : 9.500 actions et 2.000 parts ;

Société des mines de fer de la Mourière* : 3.850 actions ;

Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas : 1.475 actions ;

Société anonyme des minerais de fer de Krivoï-Rog : 650 actions ;

Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] : 800 actions ;

Tunisienne Steam Navigation C° Ltd : 500 actions ordinaires et 1.000 de préférence ;

Et diverses participations pour un total de 14.674.103 fr.,

en diminution de 85 francs sur le chiffre de l'an dernier par suite de la vente de 85 actions de jouissance d'Ouasta-Mesloul*, qui figuraient au bilan pour un franc chacune.

III. — Stocks de minerais et approvisionnements. — Ils figurent dans l'ensemble pour un chiffre de 2.668.759 fr. 78 c. Le stock de houille a disparu du bilan, les ventes de charbon à Cessous* ayant complètement épuisé les stocks.

IV. — Disponibilités. — Elles s'élèvent à 18.155.928 fr. 52.

Nous avons cru intéressant de vous donner séparément le détail des Caisses et Banques, du Portefeuille, des Débiteurs et des Acheteurs.

Au PASSIF

Nous avons cru opportun, comme les années précédentes, de renforcer le compte « Provision pour travaux et extensions diverses », en prévision des dépenses importantes à faire le jour où nous aurons à mettre en valeur le gisement du Bou-Kadra. Cette provision figure à notre Bilan pour 5.309.924 fr. 62.

Le résultat de l'exercice, après les imputations dont il a été parlé ci-dessus, s'élève à la somme de 2.883.966 fr. 84 c., que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Aux actionnaires : 5 % sur le capital versé : Coupon n° 94 de 25 francs payé le 1 ^{er} novembre 1913	989.230 00
Coupon n° 95, de 45 francs par action sur 40.000	1.800.000 00
Au conseil d'administration : Suivant l'article 43 des statuts	94.736 84
Total	<u>2.883.966 84</u>

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, la somme de 45 francs sera mise en paiement le 1^{er} mai prochain contre le coupon n° 95.

Cette somme, ajoutée à l'acompte payé le 1^{er} novembre dernier, donne pour l'exercice 1913 une répartition totale de 70 fr. par action entièrement libérée est de 65 francs par action libérée de 400 francs.

La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions. Les actions au porteur ont à supporter l'impôt de transmission.

RÉSUMÉ

En résumé, Messieurs, l'exercice 1913 a été favorisé par la hausse des minerais et la baisse des frets. Ces deux facteurs, joints au rendement de nos participations, ont contribué à l'amélioration des produits de l'exercice. C'est là ce qui nous permet de vous proposer, malgré la crise industrielle que traverse actuellement l'Europe, une augmentation de cinq francs dans la répartition aux actions.

L'exercice en cours se présente moins favorablement. Nous avons cependant pu, non sans consentir une certaine réduction dans les prix, assurer la vente de nos minerais et maintenir nos exploitations sur leur pied de production normale.

Mokta-el-Hadid
(*Paris-Capital*, octobre 1915)

Cette compagnie a décidé de payer, à partir du 2 novembre, un acompte de dividende de 15 fr. brut par action libérée et de 12 fr. brut par action non libérée, à valoir sur les bénéfices de l'exercice 1915.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme, capital : 20.000.000 de fr.
58, rue de Provence
(*Les Annales coloniales*, 13 mai 1916)

Présidence de M. [Denis] Pérouse, président du conseil d'administration. Quarante actionnaires réunissant 638 voix et représentant 12.627 actions assistaient à la séance.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte, dans l'ordre habituel, des résultats et de la marche des travaux de nos exploitations, ainsi que de la situation de nos participations, et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le bilan arrêté au 31

décembre 1915, et la répartition des produits nets de l'exercice, telle que nous avons l'honneur de la soumettre à votre approbation.

L'état de guerre qui nous avait surpris l'an dernier, le 31 juillet, en plein travail normal, et qui avait entraîné pendant cinq mois, dans nos exploitations, des perturbations énumérées dans notre dernier rapport, s'est maintenu pendant tout l'exercice 1915, nous laissant dans les mêmes difficultés, les unes atténuées par l'accoutumance, les autres, les plus nombreuses, singulièrement aggravées par la prolongation de leur durée.

Direction de Bénisaf. — La production et les ventes pour les deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1914	1915
Production	353.694	291.772
Expédition	307.784	215.324

La diminution de 92.460 tonnes dans les expéditions est due principalement à la difficulté, grandissante de jour en jour, qu'il y a à trouver des vapeurs pour faire le transport des minerais sur l'Angleterre ou la France. Cette difficulté provient, pour une part, des dangers d'une navigation exposée au torpillage des sous-marins, mais surtout de la raréfaction produite par les réquisitions des divers gouvernements, alliés ou neutres, dans le stock des vapeurs disponibles pour le commerce libre.

Ceux-ci peuvent obtenir, en ce moment, pour le transport des charbons d'Angleterre en Méditerranée, des frets tels que, aussitôt leur charbon débarqué au port de destination, ils repartent sur lest pour l'Angleterre, refusant de prendre un fret de retour qui leur fait perdre un temps mieux employé autrement.

Ce manque de navires est d'autant plus regrettable que nos minerais sont entièrement destinés à la production du métal nécessaire pour les munitions des armées alliées et nous souffrons à la pensée que, malgré toutes nos démarches auprès des administrations françaises et anglaises intéressées, nous ne pouvons pas rendre à ces armées tous les services que nous voudrions.

La diminution de 61.922 tonnes dans la production est uniquement due à la diminution des expéditions et à l'impossibilité d'augmenter les stocks au delà de certaines limites. L'exploitation, bien que réduite et les travaux bien que limités à l'indispensable, se sont poursuivis dans des conditions satisfaisantes, grâce au dévouement du personnel local auquel nous tenons à rendre hommage.

Une difficulté commence à apparaître de ce côté : celle de la main-d'œuvre. La Métropole, à court de travailleurs, vient en chercher dans ses colonies, et les conditions du recrutement qu'elle a entrepris dans l'Ouest-algérien et dans l'Est-marocain a eu sa répercussion sur nos ouvriers.

L'insuffisance de la main-d'œuvre, après la guerre, va être un phénomène d'ordre général qui se fera sentir dans toutes les industries sans exception. Nous faisons nos efforts à l'avance pour en atténuer le plus possible les effets dans nos exploitations.

Les dépenses de premier établissement de l'exercice ont été mises à la charge de l'exploitation, sauf une somme de 122.887 fr. 90 c., qui a été prélevée sur la provision pour travaux et extrusions diverses, et une somme de 112.636 fr. 45 c., provenant des travaux de découverte, qui sera amortie sur l'extraction des années ultérieures.

Les gisements que nous exploitons à Bénisaf se présentent toujours dans d'excellentes conditions et nous assureront, le jour où l'extraction reprendra son activité normale, une exploitation des plus rémunératrices, comme dans le passé.

Direction de Bône. — Nous n'avons fait aucune extraction de minerais sur notre concession de Mokta-el-Hadid.

Le chemin de fer d'intérêt général de Bône à Aïn-Mokra, et le chemin de fer d'Aïn-Mokra à Saint-Charles, que nous exploitons pour le compte du département, ont vu leurs recettes subir dans l'ensemble une réduction de près de 10 pour cent, due principalement à l'arrêt de quelques exploitations minières qui se trouvent sur ces lignes.

Le prix des charbons a continué à hausser au delà de toutes prévisions, à cause surtout de l'augmentation du prix du fret, dont les taux ont décuplé depuis la guerre.

Les questions relatives à l'amodiation de la minière et à l'extension de la concession des mines du Djebel Bou-Kadra sont restées, malgré nos démarches, dans le même état, ce qui est regrettable au point de vue de l'intérêt du pays car les besoins des usines en minerais de fer qui se manifesteront encore plus après la conclusion de la paix, devraient conduire les Pouvoirs publics à laisser les mineurs préparer, dès à présent, la mise en valeur des richesses minérales inutilisées.

Les dépenses afférentes aux divers comptes de premier établissement dépendant de notre Direction de Bône, se montent à 62.686 fr. 53 c., et ont été imputées sur les résultats de l'exercice.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous vous disions l'an dernier sur nos mines d'Aïn-Allega* où l'extraction est toujours arrêtée.

Direction du Gard. — La convention du 26 juin 1914 portant amodiation à une société exploitante spéciale des houillères de Cessons et Trébiau, dont nous sommes propriétaires, et de celle de Comberedonde dont nous sommes amodiataires, a été autorisée par un décret en date du 4 juillet 1915. Les amodiataires ont pris, depuis le 1^{er} septembre 1915, la direction et la responsabilité de ces deux exploitations.

Les amodiataires de nos concessions des Salles et Montalet ont continué leur exploitation dans des conditions normales.

Nous n'avons donc plus sur ces deux groupes de concessions qu'à exercer notre contrôle de propriétaires et à assurer la rentrée des redevances des exploitations nouvelles, en même temps que la liquidation des charges des exploitations anciennes.

Les travaux de recherches de houille que nous avons entrepris dans l'Isère, à proximité de Lyon, en commun avec quelques participants, se poursuivent malgré la guerre et ont déjà montré l'existence d'une grande épaisseur de terrain houiller.

PARTICIPATIONS

La Société des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué, en 1915, 22 fr. par action et 18 fr. 214 par part, chiffres inférieurs de 15 et 16 francs environ à ceux de l'exercice précédent. Cette diminution, que nous vous faisons prévoir dans notre précédent rapport, est due surtout à ce que les expéditions étaient tombées pour 1914 à 963.182 tonnes, inférieures de 30 pour cent à celles de 1913. Celles de 1915 se montent à 847.123 tonnes, en diminution de 12 pour cent environ.

La Société du Djebel-Djerissa* (Tunisie) a expédié en 1915, 247.200 tonnes de minerai de fer au lieu de 391.245 tonnes, soit une diminution de 144.545 tonnes sur 1914.

La production, dont la marche a été réglée par celle des expéditions, a été de 262.822 tonnes, inférieure de 171.123 tonnes à celle de l'année précédente.

Ces écarts sont dus aux causes déjà indiquées pour nos mines de Bénisaf, et ne sont, malheureusement, pas en voie de disparaître encore.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 28 avril courant, de voter la distribution, pour le 1^{er} mai prochain, de 52 fr. 30 c. par action et de 20 fr. 58 c. par part, au lieu de 52 fr. 81 c. et 20 fr. 95 c.

En ce qui concerne les Sociétés de Goa*, de Kroumirie et des Nefzas* et de La Mourière, dont les exploitations ont été arrêtées, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous vous disions l'an dernier.

La Société des mines de fer de Krivoï-Rog* (Russie), dont l'exploitation, bien qu'ayant été poursuivie sans interruption, a été profondément troublée par la guerre, a décidé de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 1914-1915 ; mais elle a mis en paiement, le 1^{er} janvier 1916, le dividende de 20 francs de l'exercice précédent, dont le paiement avait été suspendu.

L'exercice actuel se poursuit dans de meilleures conditions, et on a confiance dans une reprise sérieuse des affaires dès que la Russie pourra reprendre ses exportations et la vente des récoltes actuellement immobilisées dans le pays.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a distribué 100 francs, comme les années précédentes. Elle a, en outre, achevé le remboursement de son capital commencé il y a cinq ans.

La continuation de la période de guerre et la hausse excessive des charbons et frets ont eu pour conséquence une grande augmentation du chiffre d'affaires de cette société, de telle sorte que celle-ci est conduite à augmenter son capital social. Nous vous rendrons compte de l'opération dans notre prochain rapport.

La Tunisian Steam Navigation Co Ltd, dont les cinq vapeurs sont toujours réquisitionnés par l'Amirauté anglaise pour les besoins de la guerre, a profité de l'augmentation de ses bénéfices pour rembourser, par anticipation, ses obligations, de sorte qu'elle pourra affecter désormais tous ses profits aux dividendes de ses actionnaires.

SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats de l'exercice s'élèvent à 1.831.640 fr. 25 c. que nous vous proposons de répartir, conformément à l'article 43 des statuts, de la manière suivante :

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé	989.535 00
Aux actionnaires, 19/20 ^e du solde	800.000 00
Total	1.789.535 00
Aux administrateurs, 1/20 ^e du solde	42.105 25
Total général	<u>1.831.640 25</u>

Le 1^{er} novembre dernier, nous avons mis en paiement un acompte de 3 % sur le capital versé :

Coupon n° 98 de 15 francs par action libérée et de 12 fr. par action non libérée
593.721 00

Il reste à distribuer sur coupon n° 99 1.195.814 00

Total 1.789.535 00

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, nous mettrons en paiement, le 1^{er} mai prochain, le coupon n° 99 qui sera de 30 francs par action libérée et de 28 francs par action non libérée.

Cette somme, jointe à l'acompte payé au 1^{er} novembre 1915, donne pour l'exercice 1915, une répartition totale de 45 francs par action entièrement libérée et de 40 francs par action libérée de 400 francs.

La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt de 4 % sur le revenu des actions.

En résumé, messieurs, la crise que l'exercice dernier a si lourdement ressentie, s'est aggravée en 1915, au delà de ce qu'on aurait pu imaginer en ce qui concerne le marché des frets maritimes, et nous a doublement atteints dans le produit de la vente de nos minerais exportés et dans la dépense d'achat des matières indispensables à notre exploitation.

Malgré la diminution considérable des bénéfices qui en est résultée, nous pouvons encore, grâce aux dividendes des sociétés dans lesquelles nous avons pris des participations, vous proposer un dividende de 45 francs, inférieur seulement de 5 francs à celui de l'an dernier, et supérieur à ceux que nous avons distribués pendant la période de dix-sept ans de 1888 à 1905.

Après la lecture du bilan et du rapport des commissaires aux comptes constatant la parfaite tenue et régularité de la caisse et des livres, les résolutions suivantes soumises à l'assemblée ont été approuvées à l'unanimité.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des Commissaires, l'Assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration, les comptes de l'exercice 1915 et le bilan au 31 décembre 1915, et fixe le solde du dividende à 30 francs par action libérée de 500 francs et 28 francs par action libérée de 400 francs.

Les coupons de 30 francs et 28 francs, solde des 45 et 40 francs, qui se trouveront ainsi distribués aux actions pour l'exercice 1915, seront mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain, sous déduction de l'impôt de circulation pour les titres au porteur.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 19 et 36 des statuts, l'assemblée générale réélit, pour six ans, M. H[ector] Bouruet-Aubertot, administrateur sortant, et ratifie pour une durée de quatre ans, la nomination de M. Puérari, en remplacement de M. G[ustave] Mirabaud, démissionnaire.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante :

MM. [David] Beigbeder, de Billy, [Lucien] Bordet, [Hector] Bouruet-Aubertot, [Charles] Cambefort, de Nervo, [Denis] Pérouse, Puérari, Trélat, baron de Vaufreland.

Troisième résolution

Conformément à l'article 36 des statuts, l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification, de l'exercice 1916, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque.

Elle désigne pour ces fonctions : MM. Démarest, Maurice ; de Fourtou, Ernest, et fixe leur rémunération au même chiffre que précédemment.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, donne aux administrateurs, en temps que de besoin, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme, capital : 20.000.000 de fr.
58, rue de Provence
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1917)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 17 avril 1917. La feuille de présence constate que sur 40.000 actions de la compagnie, 12.607 sont représentées. Le nombre des actionnaires présents était de 33 réunissant 552 voix.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte, dans l'ordre habituel, des résultats et de la marche des travaux de nos exploitations, ainsi que de la situation de nos participations et vous présenter les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le bilan arrêté au 31 décembre 1916, et la répartition des produits nets de l'exercice, telle que nous avons l'honneur de la soumettre à votre approbation.

Malgré la prolongation de l'état de guerre, nous avons pu maintenir nos mines en activité, en raison des fournitures qu'elles font aux usines de munitions de guerre. Cette activité aurait été plus considérable encore sans les difficultés de transports maritimes dont nous vous parlerons ci-après.

Direction de Bénisaf. — La production et les ventes pour les deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1915	1916
Production	291.772	372.955
Expéditions	215.324	200.151

La décroissance des expéditions est due, comme nous vous l'avions déjà signalé l'an dernier, à la raréfaction, chaque jour grandissante, des vapeurs disponibles pour les transports maritimes.

Les gouvernements alliés ont pris des mesures toutes spéciales en ce qui concerne le transport des charbons à la sortie de Grande-Bretagne et celui des minerais au retour. Les prix de fret ont été ainsi relativement stabilisés, mais le tonnage disponible n'a pas augmenté.

La production, qui avait été faible dans l'exercice précédent, a été notablement augmentée. Nous avons jugé, en effet, qu'il était de l'intérêt de notre Compagnie de s'efforcer de maintenir sur place un personnel ouvrier habitué au travail de la mine, et que le meilleur moyen d'y arriver était de continuer l'extraction du minerai dans la plus large mesure possible.

Nous nous sommes imposés ainsi un sacrifice pécuniaire qui a son importance ; vous le constaterez au bilan dans l'augmentation de valeur des stocks de minerai. Mais il répond à une nécessité d'avenir et nous espérons en recueillir le fruit après la guerre.

Les dépenses de premier établissement de l'exercice ont été mises à la charge de l'exploitation, sauf une somme de 25.405 francs pour la station électrique, prélevée, comme chaque année, sur la provision pour travaux et extensions diverses.

Direction de Bône. — La production de minerai provenant, de notre concession de Mokta-el-Hadid a été de 590 tonnes. Les ventes de minerai provenant de nos stocks du port de Bône ont été de 355 tonnes.

Le chemin de fer d'intérêt général de Bône à Aïn-Mokra et le chemin de fer d'Aïn-Mokra à Saint-Charles que nous exploitons pour le compte du département, ont présenté une légère augmentation de recettes, mais les charges correspondantes se sont accrues bien au delà par suite de l'augmentation de prix du charbon et des difficultés rencontrées dans l'entretien du matériel.

Les questions relatives à l'amodiation de la minière et à l'extension de la concession des mines du Djebel Bou-Kadra sont restées sans solution.

La Minière Domaniale du Kanguet-el-Mouhade, près de Tébessa, où nous avons, jusqu'en 1906, poursuivi des travaux de recherches importants, est restée inexploitée depuis cette époque. Une fabrication de fonte de fer au charbon de bois devant s'installer dans les environs pour subvenir aux besoins de la Défense Nationale, nous allons être autorisés à extraire de ce gisement les minerais nécessaires que, sur la demande du gouvernement général de l'Algérie, et dans un but patriotique, nous livrerons au prix de revient.

Les dépenses afférentes aux divers comptes de premier établissement dépendant de notre direction de Bône, se montent à 26.101 fr. 60, qui ont été imputées sur les résultats de l'exercice.

Nos mines d'Ain-Allega* sont toujours arrêtées. Nous avons vendu 488.050 kg de minerais plombeux existant sur les stocks de Tabarka.

M. de Cerner, qui était entré dans notre Compagnie à son origine et qui a consacré à nos exploitations de Bône toute sa vie d'ingénieur, a cessé, le 31 décembre 1916, ses fonctions actives à Bône, tout en nous restant attaché avec le titre de directeur honoraire des exploitations de la Compagnie à Bône.

Les éminents services qu'il a rendus à notre Compagnie pendant cinquante-deux ans, et ceux qu'il a rendus à l'Algérie, notamment comme président du Conseil supérieur et comme délégué financier, doivent être signalés ici, et nous sommes certains que vous vous associerez aux témoignages de reconnaissance qui lui ont été donnés à cette occasion par le conseil d'administration.

Direction du Gard*. — La Société amodiataire de nos houillères de Cessous et Trébiau a poursuivi ses travaux d'exploitation dans des conditions satisfaisantes.

Elle a cessé, depuis le 31 décembre, d'exploiter pour notre compte la concession de Comberedonde, le contrat en vertu duquel nous avons l'amodiation de cette mine ayant pris fin à cette date. Elle s'est entendue depuis lors avec la Compagnie de la Grand'Combe, devenue propriétaire de cette concession, pour continuer cette ancienne exploitation, et nous l'avons autorisée à faire sortir les charbons en provenant par nos installations de Cessous.

La Société des mines de Gagnières, amodiataire de notre concession des Salles et Montalet, qui n'a cessé d'augmenter ses installations minières, nous a déclaré, à la date du 29 mars dernier, qu'elle usait de la faculté d'achat stipulée en sa faveur dans les conventions intervenues entre les deux sociétés ; elle va donc acquérir nos deux concessions avec leur matériel, les immeubles et les droits nous appartenant, moyennant le prix de 1 million de francs, payable moitié à la signature de l'acte de vente, moitié en dix annuités de 50.000 francs chacune. Lorsque l'acte sera passé et que les autorisations administratives indispensables auront été obtenues, nous aurons cessé d'être propriétaires des dites concessions, qui faisaient partie des apports faits à notre société en 1865, lors de sa constitution.

Les sondages de recherche que nous poursuivons dans la plaine de Lyon avec quelques participants, ont révélé l'existence de couches de houille importantes, qui ont été dûment constatés par l'Administration des mines.

La demande en concession déposée par nos soins le 25 août 1916, au nom du « Syndicat des recherches de houille du Bas-Dauphiné », est à l'instruction, et nous avons l'espoir que les pouvoirs publics, comprenant l'intérêt qu'il y a pour le pays à mettre en œuvre, le plus tôt possible, toutes les ressources houillères qu'il possède, ne tarderont pas à instituer les concessions qui lui ont été demandées dans la région. Nous avons, d'ailleurs continué, depuis cette époque, notre campagne de sondages et nous avons eu, au début du mois d'avril, la satisfaction de recouper dans un nouveau sondage entrepris dans la partie nord du périmètre demandé, une couche de charbon de plus de trois mètres de puissance.

La Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa* a distribué, pour l'exercice 1915, 20 francs par action et 15 fr. 43 par part, chiffres inférieurs de 2 francs et 2 fr. 05 à ceux de l'exercice prudent. Cette diminution, due principalement à la crise des frets et à celle des superphosphates, se fera encore plus lourdement sentir dans l'exercice 1916, car les expéditions, qui avaient été de 847.123 tonnes en 1915, se sont abaissées à 684.806 tonnes en 1916.

La Société du Djebel-Djerissa* a expédié, en 1916, 353.945 tonnes de minerai de fer, au lieu de 247.200 tonnes dans l'exercice précédent, soit une augmentation de 43 %. Ces minerais, particulièrement appréciés des forges anglaises travaillant pour les munitions de guerre, ont profité de l'activité extraordinaire de ces usines, lesquelles ont réussi à trouver les vapeurs nécessaires pour leur transport.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 24 avril courant, la distribution d'un dividende pour l'exercice 1916, de 100 francs par action, au lieu de 52 fr. 30 et de 55 fr. 25 par part, au lieu de 20 fr. 58 c.

La Société des mines de fer de Krivoï-Rog*, qui n'avait pas donné de dividende pour son premier exercice de guerre, a pu distribuer pour le deuxième, 1915-1916, 40 francs par action. Le troisième exercice se poursuivait au milieu des difficultés inévitables de transport, de main-d'œuvre et de ravitaillement, lorsque s'est produite en Russie la révolution intérieure du 13 mars, dont il est impossible de prévoir encore l'influence économique.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC], entravée dans sa marche par l'aggravation de la crise maritime et par les réglementations, tant anglaises que françaises, imposées au commerce des charbons, a pu modifier ses opérations de manière à les adapter aux nouveaux besoins de sa clientèle. Après le doublement de son capital effectué au moyen de ses réserves, elle a pu augmenter ses installations maritimes dans les divers ports de l'Océan, où elle est établie, développer le chiffre des affaires qu'elle fait, soit avec l'État, soit avec les particuliers, et maintenir ainsi, malgré la crise, la répartition des bénéfices faite à ses actionnaires.

La Tunisian Steam Navigation Cy Ltd a été particulièrement favorisée : ses cinq vapeurs, affectés au service du gouvernement anglais, ont travaillé toute l'année sans accident de navigation ni de guerre, et ont donné ainsi leur plein rendement.

Bilan et situation financière

MM. les commissaires vont analyser devant vous les divers chapitres du bilan qui vous est présenté. Nous appellerons seulement votre attention sur l'augmentation des stocks de minerais, due aux causes que nous vous avons signalées, et sur l'importance de la part prise par notre Compagnie dans les émissions de rentes et de bons faites par le gouvernement pour la Défense nationale.

Les résultats de l'exercice, après les imputations dont il a été parlé ci-dessus et un prélèvement de 667.791 fr. 80, comme provision pour risques en cours, s'élèvent à 2.252.097 fr. 89, que nous vous proposons de répartir, conformément à l'article 43 des statuts de la manière suivante :

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé fr.	989.540 00
Aux actionnaires, 19/20 ^e du solde	1.200.000 00
Total. fr.	2.189.540 00
Aux administrateurs, 1/20 ^e du solde	63.157 89
Total général. fr.	<u>2.252.697 89</u>

Le 1^{er} novembre dernier, nous avons mis en paiement un acompte de 3 % sur le capital versé :

Coupon n° 100 de 15 fr. par action libérée et de 12 fr. par action non libérée fr.
593.724 00

Il reste à distribuer sur coupon n° 101 1.595.816 00
Total. fr. 2.189.540 00

Si vous approuvez la répartition qui vous est ainsi proposée, nous mettrons en paiement, le 1^{er} mai prochain, le coupon n° 101, qui sera de 40 francs par action libérée et de 38 francs par action non libérée.

Cette somme, jointe à l'acompte payé au 1^{er} novembre 1916, donne, pour l'exercice 1916, une répartition totale de 55 fr. par action entièrement libérée, et de 50 francs par action libérée de 400 francs.

La Compagnie prend à sa charge, comme précédemment, l'impôt sur le revenu des actions.

En résumé, messieurs, l'exercice dont nous venons de vous rendre compte, bien qu'inférieur comme résultat à ceux qui ont précédé la guerre, montre un progrès marqué sur le précédent. La crise des transports maritimes, que nous vous signalions l'année dernière, s'est aggravée et s'aggrave encore aujourd'hui ; nous avons pu, par de nouveaux accords, en faire supporter la plus grande partie par nos acheteurs, mais nous la subissons, nous aussi, dans le renchérissement de toutes les matières de consommation des mines. Notre prix de revient est également affecté par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, explicable, d'une part, par la rareté des hommes, d'autre part, par l'accroissement de la cherté de la vie.

Malgré cela, nos bénéfices sur la vente des minerais ont subi une certaine progression, à laquelle est venue s'ajouter l'augmentation du produit de quelques-unes de nos participations, en particulier de la Tunisian Steam Navigation Cy Ltd.

C'est là ce qui nous a permis de vous proposer une augmentation de dix francs du dividende.

Nous tenons à envoyer nos encouragements à tous les agents de la Compagnie mobilisés qui luttent pour le pays et pour la cause qu'il défend, et nous adressons nos remerciements aux ingénieurs, agents et ouvriers de tous nos services pour le zèle et le dévouement dont ils continuent à faire preuve dans ces circonstances difficiles.

*
* *

Après la lecture du bilan et du rapport des commissaires des comptes présentés par MM. [Maurice] Démarest et [Ernest] de Fourtou, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, l'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration, les comptes de l'exercice 1916 et le bilan au 31 décembre 1916, et fixe le dividende à 55 francs par action libérée de 500 francs et à 50 francs par action libérée de 400 francs.

Des acomptes de 15 francs et de 12 fr. ayant été distribués le 1^{er} novembre dernier, les coupons de solde de 40 francs et 38 francs seront mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain, sous déduction de l'impôt de transmission pour les titres au porteur.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 19 et 36 des statuts, l'assemblée générale réélit, pour six ans, MM. Denis Pérouse et Léon de Nervo, administrateurs sortants.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante : MM. [David] Beigbeder, de Billy, [Lucien] Bordet, [Hector] Bouruet-Aubertot, [Charles] Cambefort, de Nervo, [Denis] Pérouse, Puérari, Trélat.

Troisième résolution

Conformément à l'article 36 des statuts, l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification de l'exercice 1917, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque.

Elle désigne pour ces fonctions : MM. Démarest (Maurice), de Fourtou (Ernest), et fixe leur rémunération au même chiffre que précédemment.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, donne aux administrateurs, en tant que besoin est, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

La vente des minerais de fer algériens (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1918, p. 58)

Un de nos lecteurs nous écrit :

« Ayant à m'occuper de la résiliation de certains marchés conclus avant la guerre entre les divers belligérants, j'ai suivi avec intérêt les décisions de justice intervenues de divers côtés, notamment en Angleterre.

Une des dernières en date est celle de Haute-Cour de Londres dans l'instance des grands marchands de minerais Naylor, Benzon et Cie contre la Krainische Industrie Gesellschaft, de Assling-Hütte, Carinthie (Autriche), au sujet d'un contrat de 40.000 t. de minerai de fer algérien, conclu au prix de 16 sh. c.i.f. en février 1912.

Je vous fais grâce des détails du procès. La Cour a estimé que, malgré une clause du contrat stipulant la suspension de celui-ci — et non l'annulation — en cas d'hostilités, le dit contrat était bien résilié au 4 août 1914, et que MM. Naylor, Benzon et Cie n'avaient pas à livrer à la maison autrichienne les 29.783 t. restant à fournir à la déclaration de guerre.

C'est, du reste, dans ce sens qu'ont été jugés tous les procès relatifs aux contrats de minerais algériens passés par la maison de Londres aux firmes allemandes.

Après ce préambule un peu long, dont je m'excuse, j'arrive à la réflexion qui fait l'objet de cette lettre. Je ne m'étonne pas de voir nos minerais de fer algériens aller à l'étranger plutôt qu'en France, puisqu'avant la guerre, notre pays exportait déjà près de dix millions de t. de minerai de fer par an. Mais je suis surpris que nos grandes mines algériennes ou tunisiennes aient eu recours si fréquemment à des intermédiaires anglais ou hollandais pour traiter ces affaires de longue haleine. Et n'est-il pas quelque peu paradoxal de voir le minerai des environs d'Oran vendu en Carinthie par une maison de Londres ?

Enfin, si MM. Naylor, Benzon et Cie sont dégagés de leurs obligations envers les belligérants des Empires centraux, il est à présumer sans doute que leurs fournisseurs français de minerai sont également déliés vis-à-vis d'eux.

L'idéal serait évidemment de traiter ces minerais algériens...en Algérie. Mais nous n'en sommes pas encore là, malheureusement.

Veillez agréer, etc.

S.M. »

MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 avril 1918, p. 198)

Bénéf. nets 1917 : 5.813.488 fr. contre 2.928.183 fr. en 1916.

Divid. : 75 fr. par act. libérée et 70 fr. act. non libérée contre 55 et 50 précédemment.

EXPLOITATION DES HOUILLÈRES DE KENADSA (KENATZA)
(septembre 1918-mars 1920)

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 mai 1919, p. 319)

M. Heurteau, ingénieur au corps des mines, a résilié ses fonctions de directeur de Mokta mais reste ingénieur-conseil de cette société.

M. Léon de Nervo a été nommé administrateur délégué en remplacement de M. Beigbeder qui a demandé à être déchargé de cette fonction, ainsi que de celle d'administrateur délégué de la Société du Djebel-Djerissa où il est remplacé également par M. Léon de Nervo.

Mokta-el-Hadid
Résumé du rapport à l'A.G.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1919, p. 331-332)

Direction de Bénisaf. — La production et les livraisons, pour les deux derniers exercices, se résument comme suit (tonnes) :

	1917	1918
Production	340.039	456.917
Expéditions	408.646	413.302

Nous avons pu ramener la production de 1918 à son taux normal, grâce au concours apporté à notre main-d'œuvre par les détenus militaires. Nous avons même atteint un chiffre d'extraction qui représente presque le maxi de ce qui a été fait aux mines de Bénisaf depuis leur mise en exploitation. Les expéditions, de leur côté, ont maintenu leur activité, le gouvernement anglais ayant fait tous ses efforts p. envoyer des bateaux chercher le minerai dont il avait grd besoin. Nous avons ainsi chargé, pendant l'année, 91 vapeurs d'une portée moyenne de 5.102 t. Nous avons pu constituer à Bénisaf des stocks importants que nous pourrons écouler dès que notre fret deviendra plus abondant.

Le minerai a été extrait, comme l'année précédente, de notre ancien gisement de Baroud, où il ne reste plus qu'un faible tonnage à prendre, des concessions de Dar Rih et de Camerata, des carrières nouvelles de Bou-Hamedi et de Sidi-Brahim et, enfin, du gisement de Sidi-Safi et dépendances sur lesquels portent maintenant tous nos efforts.

Nous avons entrepris, sur la demande du gouvernement général de l'Algérie, dans le Sud de la province d'Oran, à Kénadsa, près de Colomb-Béchar, l'exploitation, pour le compte des Chemins de fer algériens de l'État, du gisement houiller découvert dans cette région. Nous avons ainsi extrait, à partir du mois de septembre 1918, un tonnage journalier qui, de 15 t. au début, a passé à 35 t. à la fin de l'année. Nous poussons les travaux d'exploitation de façon à porter à 50 t. par jour nos livraisons très appréciées à cette époque de pénurie de charbon.

Direction de Bône. — Nous n'avons fait aucune expédition de minerai à Bône. On a seulement extrait et mis en stock au port 176 t. de minerai de la concession de Mokta-el-Hadid.

Le projet de convention relatif au Bou-Kadra, dont nous vous entretenions l'an dernier, est resté en suspens, l'Administration ne s'étant pas encore décidée, malgré nos instances, à présenter le texte définitif à notre signature.

Nous avons, néanmoins, continué l'étude de la future usine métallurgique et nous nous sommes assurés des terrains nécessaires à sa construction, soit par promesse de vente, soit aussi par achat pour quelques parcelles indispensables.

Au Kanguet-el-Mouhad, nous avons livré aux hauts fourneaux de Kouif, en construction, 11.450 t. de minerai. En présence du stock relativement important entreposé à l'usine, et d'accord avec la direction des hauts fourneaux, nous avons momentanément suspendu l'extraction.

La mine d'Aïn-Allega, arrêtée depuis 1914, a été cédée à option à un acquéreur éventuel.

Nous avons entrepris des travaux de recherche dans des gisements qui nous avaient été signalés dans la région de Bougie, et sur lesquels nous avons pris une option.

Direction du Gard. — La société amodiaire de nos houillères de Cessou et Trébiau a poursuivi avec activité son extraction. Elle a vendu, en 1918, 60.266 t. contre 56.189 t. en 1917.

Nous avons pu aliéner la concession de Vialas, dont l'exploitation était arrêtée depuis de longues années, moyennant le paiement de plusieurs annuités, dont le montant viendra alléger chaque année la charge des pensions que nous avons consenties à nos anciens ouvriers du Gard.

PARTICIPATIONS

La Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué, pour l'exercice 1917, 9 fr. par act. et 4 fr. 29 c. par part. [...]

La Société de Djebel-Djerissa [...]

La Société des mines de La Mourière (bassin de Briey) a retrouvé sa mine relativement peu endommagée, l'épuisement ayant été fait par l'ennemi pendant toute la période d'occupation. Toutefois, un certain tonnage de minerai a été enlevé par lui, soit par expédition des stocks existants, soit par extraction ; une partie des installations de surface a subi des dommages ; des approvisionnements importants et certains appareils ont été emportés, et les cités ouvrières ont été très endommagées.

La Société des Charbonnages de Lyon n'a pas encore obtenu la concession qu'elle sollicite depuis plus d'un an.

Notre société a, depuis l'an dernier, pris un certain nombre de nouvelles participations ; nous vous signalons, en particulier, notre entrée dans une Société d'études au Maroc, dans une Société d'études en Alsace, dans une société houillère anglaise.

Nous poursuivons ainsi la politique adoptée par la Cie en travaillant au développement de l'industrie minière et en nous intéressant spécialement aux affaires dans lesquelles le concours technique de la Cie de Mokta peut être utile et fructueux.

.....
En résumé, MM., l'exercice dont nous venons de vous rendre compte est, malgré la période difficile que nous traversons, un des plus fructueux que la société ait connu. Nous devons en attribuer le mérite à notre personnel qui, bien que réduit pendant la guerre, a tenu à rester à la hauteur de sa tâche, suivant en cela l'exercice de ses camarades qui se battaient si vaillamment sur le front. Nous avons eu, en effet, pendant la guerre, 278 mobilisés dans notre personnel de France et d'Algérie. Sur ce nombre, 44 sont tombés au champ d'honneur, 9 sont revenus gravement mutilés, 6 ont été décorés de la Légion d'honneur et 4 de la médaille militaire. Nous avons eu, au total, dans notre personnel, xx citations à l'ordre de l'armée.

.....

MOKTA-EL-HADID (*Le Journal des finances*, 10 avril 1920)

Les actionnaires de MOKTA-EL-HADID sont convoqués en assemblée ordinaire pour le 20 avril prochain, en vue d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 1919. clos au 31 décembre dernier. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de fixer le dividende à 100 francs par action entièrement libérée et 95 francs par action libérée de 400 francs. Des acomptes de 25 et 20 francs ayant été distribués le 1^{er} novembre 1919, le solde ressort par conséquent à 75 fr. par action nominative libérée et non libérée et 70 fr. 60 par action au porteur. Rappelons qu'il avait été réparti, pour l'exercice 1918, un dividende de 85 francs et de 80 francs respectivement pour chaque catégorie d'actions.

D'autre part, on sait que la Société possède en portefeuille 8.000 cinquièmes de parts et 40.000 actions PHOSPHATES DE GAFSA*. Elle a l'intention de proposer à ses actionnaires de souscrire eux-mêmes à la prochaine augmentation de capital de 18 à 36 millions de cette dernière compagnie. Comme le nombre des actions MOKTA est, également, de 40.000, le droit de souscription, qui sera représenté par un coupon GAFSA délivré moyennant versement de 5 fr. pour les frais, s'exercera titre pour titre. Cette combinaison dégage la Société de l'obligation d'accroître son portefeuille en y immobilisant une somme de 12 millions, et par le fait d'augmenter elle-même son capital ; et elle offre aux actionnaires l'avantage de souscrire à 300 francs une action GAFSA par titre MOKTA.

Il n'est donc pas surprenant que l'action MOKTA-EL-HADID, qui cotait 5.000 fr. environ il y a une huitaine de jours, se soit, soudainement avancée à 6.000 pour finir à 5.800.

MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID (*Le Journal des finances*, 30 avril 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 20 avril 1920, sous la présidence de M. [Denis] Pérouse, président du conseil d'administration.

Le manque de main-d'œuvre a été très sensible et ce n'est qu'à grand-peine que la société a pu réaliser, à Béni-Saf, une production de 354.976 tonnes, inférieure de 101.941 tonnes à celle de l'exercice précédent.

Malgré cela et grâce à l'appoint fourni par les stocks, les expéditions ont été relativement bonnes. Elles ont atteint 381.808 tonnes et ne sont inférieures à celles de l'an dernier que de 32.094 tonnes.

Le bénéfice brut de l'exercice ressort à 6.521.415 fr., d'où il a été déduit une somme de 131.963 fr. représentant le solde des amortissements restants à effectuer sur les travaux antérieurs,.

Il reste ainsi un bénéfice net de 6 millions 389.451 francs sur lequel il y a lieu de prélever pour porter à la provision pour risques en cours et éventualités diverses, 2.241.217 francs. Le solide ressort ainsi à 4.148.234 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende de l'exercice à 100 francs par action libérée de 400 francs.

Des acomptes de 25 francs et de 20 francs ayant été distribués le 1^{er} novembre dernier, le solde de 75 francs par action sera mis en paiement à partir du 30 avril prochain.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé cette distribution. Elle a réélu MM. [David] Beigbeder et Puerari, administrateurs sortants ; elle a ratifié la nomination de MM. [Oscar] Cambefort ³³ et E. Maucière ³⁴, en remplacement de MM. Ch. Cambefort et Ed. de Billy, administrateurs décédés, et nommé MM. [Maurice] Démarest et [Ernest] de Fourtou, commissaires des comptes.

En outre, l'assemblée, prévoyant le cas où la Société des Phosphates de Gafsa déciderait l'augmentation de son capital de 18 à 36 millions, a autorisé le conseil à céder aux actionnaires de la Compagnie de Mokta, moyennant le versement d'une somme de 5 francs par action, le droit de souscription appartenant à cette dernière, à raison d'une action nouvelle de Gafsa pour une. action de Mokta, étant entendu que s'il restait des actions disponibles sur la souscription réservée à la Compagnie de Mokta, celle-ci en assurerait elle-même la souscription.

Bône n'aura pas ses hauts fourneaux
(*Le Sémaphore algérien*, 14 mai 1920)

Nous avons nourri l'espoir de voir l'Algérie devenir un pays producteur de fer et d'acier au lieu de la voir rester simplement une région minière.

Hélas, il nous faut renoncer provisoirement à la promesse d'édification des hauts fourneaux qu'on devait expérimenter à Bône.

On se souvient que la minière du Bou-Khadra a été amodiée à un consortium formé de la Société du Mokta-el-Hadid et de la Société des hauts fourneaux de Rouen, une filiale du Mokta d'ailleurs.

En échange de l'amodiation du Bou-Khadra, ce consortium s'engageait à édifier à Bône deux hauts fourneaux. Une société au capital de huit millions fut créée : La Société des hauts fourneaux de Bône.

Elle acheta les terrains nécessaires à la construction des hauts fourneaux que devait compléter une centrale d'énergie de 12.500 chevaux qui devait fournir lumière et force

³³ Oscar Cambefort (1866-1951) : fils de Jules et frère de Charles Cambefort (ci-dessus). Administrateur de la Cie générale des eaux, des Exploitations électriques, de Ouasta-Mesloula et de Djebel-Djerissa.

³⁴ Eugène Maucière (1857-1933) : polytechnicien, ancien contrôleur général de l'armée, administrateur d'une douzaine de sociétés, président de Mokta en 1930. Voir encadré ci-dessous.

à toute la région, permettre l'électrification de la voie ferrée Duvivier-Bône et de l'outillage du port de Bône — encore inexistant d'ailleurs.

Or, le mois dernier, le Mokta et les Hauts Fourneaux de Rouen ont avisé le gouvernement général que vu les circonstances actuelles, il leur était absolument impossible de donner suite aux projets de hauts fourneaux.

C'est un très grand malheur pour l'Algérie.

Les hauts fourneaux projetés à Bône
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1920, p. 229)

La Cie de Mokta-el-Hadid vient de faire connaître au gouvernement général de l'Algérie qu'il lui est impossible d'établir des hauts fourneaux à Bône, en vue de traiter le minerai de Bou-Kadra avant son embarquement.

Le délégué financier de la province de Constantine, M. Marchis, vient d'écrire au gouvernement général de l'Algérie que, si l'on veut faire entrer dans la concession de Bou-Kadra un engagement pris par les concessionnaires de créer une entreprise avantageuse pour toute la colonie, on pourrait, à la place des hauts fourneaux, dont l'impossibilité technique est démontrée, obliger la société concessionnaire à créer une grande centrale électrique pour l'électrification de la ligne de Bou-Kadra à Bône.

L'Afrique du Nord minière
Mokta-el-Hadid
(*Le Sémaphore algérien*, 15 avril 1921)

Les comptes de l'exercice 1920, qui seront soumis à l'assemblée du 26 courant, se soldent par un bénéfice net à répartir de 4 millions 990.960 fr., au lieu de 4.148.230 fr. l'année précédente. Ce profit s'entend après déduction de forts amortissements et d'autres prélèvements en faveur des fonds de prévoyance. Comme il a été annoncé, le dividende sera de 120 fr. par action entièrement libérée contre 100 fr. pour 1919.

MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 26 avril 1921, en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Denis Pérouse.

Le rapport présenté par le conseil d'administration signale qu'en ce qui concerne la région de Bénisaf, la production a atteint 533.720 tonnes en 1920, contre 354.976 en 1919. Les expéditions ont été également très importantes et se sont élevées au chiffre de 607.000 tonnes, chiffre qui n'avait pas encore été atteint à Bénisaf. La société a ainsi chargé, pendant l'année, 135 vapeurs d'une portée moyenne de 4.500 tonnes au lieu de 4.200 tonnes en 1919.

Le conseil a continué les travaux d'approfondissement du port, commencés l'an dernier, tout en poussant activement la construction d'un nouvel appontement en ciment armé.

Le minerai provenant de Bénisaf a été, comme les années précédentes, extrait des anciennes concessions, et également, pour une partie très importante, des carrières de

la région de Sidi-Safi. Le chemin de fer qui relie ces dernières exploitations au port a été mis en service en mai 1920 et a permis d'augmenter sensiblement la production.

Aucune extraction n'a été faite dans la région de Bône pendant l'exercice. La société a cependant vendu un certain tonnage de minerais qui se trouvait en stock au port même. L'exploitation des deux chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local a continué dans des conditions toujours aussi difficiles.

La société a continué [ses démarches] auprès du gouvernement général, en vue de l'amodiation du Djebel-Bou-Kadra et de celle du Kanguet-el-Mouhad, mais la question du transport des minerais de cette région, qui n'est pas encore résolue, fait ajourner toute décision.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 9.944.188 fr. Déduction faite d'une somme de 4.953.223 fr. pour provision pour risques et éventualités diverses, il reste un solde disponible de 4.990.965 fr.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 120 fr. par action libérée, de 500 fr. et à 115 fr. par action libérée de 400 fr. Des acomptes de 25 fr. et de 20 fr. ayant été distribués en novembre dernier, le solde de 95 fr. par action sera mis en paiement à partir du 3 mai prochain, sous déduction des impôts.

Elle a réélu MM. [Lucien] Bordet et Trélat, administrateurs sortants, et nommé MM. [Ernest] de Fourtou et Lambert, commissaires des comptes.

En l'honneur de M. Steeg
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. [Jean] Milius, secrétaire général de la Compagnie de Mokta-el-Hadid

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
DE MOKTA-EL-HADID
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1922)

Les actionnaires de cette société réunis le 4 avril en assemblée générale ordinaire ont approuvé les comptes de l'exercice 1921 présentant un bénéfice net de 4.570.147 fr.

Le dividende a été fixé à 110 francs par action libérée de 500 fr. et à 105 fr. par action libérée de 400 fr. Des acomptes de 25 fr. et de 20 fr. ayant été distribués le 1^{er} novembre dernier, le solde de 85 fr. sera mis en paiement à partir du 2 mai prochain.

À Bénisaf, la production a atteint, au cours de l'exercice 1921, 246.947 tonnes : les livraisons ont été de 225.250 tonnes.

Aucune extraction n'a été faite dans la région de Bône pendant l'exercice.

L'exploitation des deux chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local a continué, malgré un trafic toujours réduit, dans des conditions plutôt améliorées. Le conseil général s'est mis d'accord avec la compagnie pour que l'exploitation de ce chemin de fer ait lieu, à partir du 1^{er} janvier 1922, aux dépenses réelles, avec une prime de gestion pour la compagnie en cas de profits.

La compagnie a continué ses démarches auprès du gouverneur général, en vue de l'amodiation de Djebel-Kadra et de celle de Kanguet-el-Mouhad ; mais la question du transport des minerais de cette région a fait encore ajourner toute décision.

L'assemblée a réélu M. [Hector] Bouruet-Aubertot, administrateur sortant, et désigné MM. [Ernest] de Fourtou et Lambert, commissaires des comptes.

MINERAIS DE FER DE MOKTA-EL-HADID
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1923)

L'assemblée générale ordinaire, tenue au siège social, 60, rue de la Victoire, à Paris, sous la présidence de M. Denis Pérouse, a approuvé les comptes de l'exercice 1922.

Les bénéfices nets de cet exercice s'élèvent à 5.833.270 fr. Le dividende a été fixé à 140 fr. par action libérée de 500 fr. et à 135 francs par action libérée de 400 fr. Des acomptes de 25 et 20 fr. ayant été distribués en novembre dernier, le solde de 115 francs par action sera mis en paiement à partir du 2 mai prochain.

À Bénisaf, la production a. atteint, pour l'exercice 1922, 269.360 tonnes contre 246.947 précédemment et les expéditions, 459.153 tonnes contre 225.250 en 1921.

Les minerais ont été consommés pour la plus grande partie en Angleterre, un certain tonnage a été également expédié en France et en Allemagne. La société a chargé pendant l'année 101 navires, d'une portée moyenne de 4.546 tonnes, contre 50 navires l'an dernier.

L'exploitation des deux chemins de fer a continué dans des conditions plutôt améliorées. Le chemin de fer d'intérêt général a laissé un léger bénéfice. Quant au chemin de fer d'intérêt local, son exploitation est faite maintenant aux dépenses réelles et la Compagnie de Mokta reçoit une allocation pour frais généraux et une prime de gestion qui viennent améliorer les profits de l'exercice.

La liquidation des comptes de ce chemin de fer avec le département se poursuit régulièrement et le règlement de tous les anciens comptes en suspens se réglera vraisemblablement en 1923.

Le chemin de fer dénommé Central minier, qui doit transporter tout le surplus des richesses minières de la région du Sud du département de Constantine, a été déclaré d'utilité publique à la fin de 1922. Des décisions prochaines paraissent, en conséquence, devoir intervenir, tant au sujet de l'exécution de cette nouvelle ligne qu'au sujet de l'amodiation des gisements de cette même région.

MM. Denis Pérouse et Léon de Nervo ont été réélus administrateurs.

Les valeurs en vedette
MOKTA-EL-HADID
par P.-A. T.
(*Le Journal des finances*, 16 novembre 1923)

Cette société a mis en paiement, le 2 novembre, un acompte de dividende de 25 francs égal à celui mis en paiement l'année dernière à pareille époque. Le marché en a montré un peu d'humeur, il s'attendait à mieux paraît-il. Ce qui prouve au moins que l'expérience ne sert à rien et que l'espérance, pour aussi souvent qu'elle soit déçue, ne saurait abandonner le cœur des capitalistes. L'action Mokta-el-Hadid appartient à ces titres dont on attend toujours quelque chose et dont on ne reçoit jamais rien.

Le tour de force serait admirable et les actionnaires ne pourraient qu'en féliciter leur conseil d'administration si leur affaire n'était qu'un citron sec. Mais l'entreprise qui nous occupe dispose effectivement d'une situation de tout premier ordre et la valeur de son actif liquide est incontestablement supérieure aux cours actuels, tandis que ses bénéfices vrais permettraient facilement de répartir des dividendes considérablement supérieurs à ceux actuellement répartis. Nous n'avons pas l'intention de refaire à cette

place l'historique de Mokta-el-Hadid. Rappelons seulement que le capital est de 20 millions représenté par 40.000 actions de 500 fr.

Les revenus proviennent de deux sources principales : des exploitations de mines de fer appartenant en propre à la société ; des participations qu'elle détient dans plusieurs entreprises ; il faut y ajouter, le rendement des capitaux placés et les revenus perçus sur le portefeuille composé par des valeurs à revenu fixe.

Pour tout cela, le conseil d'administration se borne à annoncer un chiffre de bénéfices, sans prendre la peine d'ailleurs d'indiquer dans quelles conditions il a été établi. Ce chiffre a été fixé pour l'exercice 1922 au montant net de 8.833.270 francs, somme correspondant au montant nécessaire à la répartition du dividende de 140 fr. par action entièrement libérée et au paiement des tantièmes.

Comptons. Le bénéfice unitaire des mines de fer africaines, qui vendent surtout en Angleterre, était évalué l'année dernière à une vingtaine de francs au minimum. Mokta extrait de ses gisements un excellent minerai. Les expéditions se sont élevées à 460.000 t. en chiffres ronds qui ont dû laisser un bénéfice total très approximatif de 9.200.000 francs. À cela il faut ajouter le revenu des participations. Autrefois, le rapport des commissaires donnait la composition du portefeuille. Cette bonne habitude a été perdue. Néanmoins, on considère que la société n'a pas modifié ses participations ; elle détiendrait donc toujours 40.000 actions et 8.000 parts Gafsa* qui ont reçu en dernier des dividendes respectifs bruts de 18 francs et 27 fr. 85, pour 1921 (chiffre porté à 27 fr. et 47 fr. 14 pour 1922), soit au total un revenu de 1.000.000 ; elle posséderait aussi 5.000 actions et 6.951 parts de Djebel-Djerissa* qui ont touché 70 fr. et 37 fr. 25, en tout 600.000 francs environ ; le calcul est moins facile pour les autres participations (Société commerciale d'affrètements [SCAC], Compagnie tunisienne de navigation à vapeur, Minerais et Métaux, Immobilière de Chanteraine, Charbonnages de Lyon, Krivoï-Rog, Pechelbronn, Mines de fer de Goa, etc., etc.) dont plusieurs sont improductives. Estimons leur rendement en bloc à 400.000 francs. Ce ne doit pas être exagéré. Restent les disponibilités. En 1922, Mokta possédait, en caisse ou en banque, 9.000.000 à quelques dizaines de mille francs près. On sait que si le détenteur d'un vague compte de dépôt, dans un rétablissement de crédit m'en retire qu'un ridicule intérêt, il n'en va pas de même lorsqu'on détient d'importantes disponibilités. Calculons le rendement de celles-ci à 3 % seulement. C'est un revenu de 270.000. Reste le poste « Fonds d'États et obligations » décompté à l'inventaire pour 16 millions. Son rendement moyen ne peut pas être inférieur à 4 % ; on peut même être sûr qu'il est supérieur. Cependant, acceptons-le. Il représente un revenu de 640.000 francs. À tout cela, il faudrait ajouter... ce que l'on ne sait pas, ne serait-ce que le rendement des capitaux inavoués, dissimulés dans plusieurs postes de l'inventaire. En se bornant à ce que l'on peut supputer avec quelque chance d'approcher la vérité, on voit que Mokta a dû réaliser en 1922 un bénéfice réel de 11 1/2 millions à 12 1/2 millions dont elle n'avoue pas la moitié.

On prétendra sans doute que des sommes importantes doivent être affectées aux comptes de prévoyance ; ce serait une erreur de croire cela, la plus-value énorme du compte « participations » qui représente une valeur boursière de 70 à 75 millions pour une estimation de 19.753.000 francs rend toute précaution financière superflue de ce côté ; les immobilisations industrielles sont, de leur côté, à peu près complètement amorties ; le matériel et l'outillage portés à l'actif pour 48.984.000 se balance au passif par 47.125.000 fr. d'amortissements ; les immeubles, inscrits pour 4.850.000 francs par 4.329.000 fr. Quant à l'actif réalisable, non compris les postes déjà nommés (caisse, banque, portefeuille, participations), il comprend 13.600.000 francs de comptes divers en face desquels on trouve, il est vrai, 17.826.000 fr. de créiteurs divers qui ne doivent pas être fort inquiétants.

Dans ces conditions, on peut se demander ce que deviennent les bénéfices non distribués. Et c'est la question. À vraiment parler, on en voit, en comparant le bilan de

1922 à celui de 1921, la trace bien nette. D'une date à l'autre, le poste caisse en Banque passe de 5.337.000 à 8.977.000 et le portefeuille de 11.966.000 fr. à 15.982.000 fr., soit une augmentation globale de 7 1/2, qui tendrait à confirmer ce que nous avons déterminé comme quotité des bénéfices thésaurisés.

Car il ne s'agit pas d'autre chose que de thésaurisation. Nous n'avons pas écrit cette note pour aboutir au calcul classique qui consiste à déterminer la valeur liquidative de l'actif de Mokta-el-Hadid pour le diviser ensuite entre le nombre des actions et en déduire que les cours en Bourse sont inférieurs à cette valeur liquidative. Nous avons voulu montrer seulement que les actionnaires pourraient recevoir beaucoup plus qu'ils ne touchent et que l'augmentation du dividende, bien qu'il soit passé, par étapes, de 50 francs en 1914 à 140 francs en dernier, pourrait atteindre aujourd'hui un niveau infiniment supérieur. En particulier, l'exercice 1923 s'annonce extrêmement brillant. La hausse de la livre sterling va accroître notablement la marge bénéficiaire réalisée sur la production des minerais. Les dividendes de Gafsa sont majorés dans les conditions que nous avons dites, Djebel-Djerissa augmentera certainement ses dividendes dans une proportion appréciable, il procède à un remboursement de 25. francs par action ; le reste sera à l'avenant. On conçoit que la limitation de l'acompte de 25 fr. ait causé une certaine déception et que les actionnaires en aient ressenti quelque peu l'impression qu'on se moquait d'eux. En réalité, ce paiement, ne permet pas de préjuger du montant du revenu total ; il n'interdit même pas de penser qu'une heureuse surprise peut enfin survenir sous la forme d'une opération financière qui permettrait aux porteurs de se partager une partie des richesses sociales dont il leur est loisible de respirer le fumet sans qu'il leur soit permis d'en profiter de façon plus matérielle. Sans doute les détenteurs anciens touchent, par rapport à leur mise de fonds initiale, un revenu considérable et la plus-value de leurs titres, leur constitue un bénéfice latent énorme, mais, d'une part, la question n'est pas de savoir si le revenu par rapport aux capitaux primitivement engagés est modeste ou grand ; l'actionnaire qui participe inévitablement aux malheurs sociaux éventuels a le droit — dans la limite d'une prudence « raisonnable » de profiter dans toute son étendue de la prospérité de l'entreprise dont il est l'associé ; d'autre part, la plus-value d'un titre qu'on ne réalise pas n'est qu'un bénéfice en possibilité et non en acte.

Qui êtes-vous ? 1924

BEIGBEDER (*David*) [1848-1935], ingénieur.

15, rue Lamennais, T. : Élysées 52-64 ; et château d'Autivielle, par Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Président du conseil d'administration de la compagnie des phosphates et du Chemin de fer de Gafsa (Tunisie) ; président du conseil d'administration de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ; administrateur de la Société du Djebel-Djerissa [Tunisie] ; administrateur de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, etc.

[En outre : Société d'études du Haut-Guir, Mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, Société alsacienne d'études minières, Société algérienne des Pétroles de Tliouanet, Société algérienne de produits chimiques et d'engrais (*Les Documents politiques*, juin 1930)]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Coste.

BEIGBEDER (*Louis-Jean-Gustave*), ingénieur civil des Mines ; secrétaire général de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid ; secrétaire du conseil d'administration de la Société du Djebel-Djerissa.

82, rue Lauriston ; et 60, rue de la Victoire (bureaux), T. : Trudaine 51-60) et 51-151 ; et château de Sillegue, à Autivielle, par Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Né à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 20 août 1880 [† 1954].

[Fils de David]

Marié à M^{lle} Madeleine Engelhard. Trois fils : Olivier-René ; Alain-Adrien ; Armand-Jean.

Éduc. : Lycée Carnot ; École supérieure des Mines de Paris ; licencié en droit.

Ingénieur aux mines de Blanzay ; ingénieur attaché à la direction, puis [secrétaire général de la Compagnie de Mokta-el-Hadid](#).

Membre du Comité de l'Association des Anciens élèves de l'École nationale supérieure des Mines de Paris (secrétaire).

Sports : escrime ; pelote basque ; tennis ; rowing.

Distr. : musique (violon).

BIDET (Octave).

30, rue Cardinet,

[Ingénieur adjoint de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid](#) ; [secrétaire général de la Société du Djebel-Djerissa](#).

BORDET ([Joseph] Lucien), 181, boulevard Saint-Germain, T. : Ségur 01-99.

[Administrateur (1902), puis] président de la Société centrale de Dynamite* ; [président de la Compagnie des phosphates du Dyr](#) ; [président de la Société du Djebel-Djerissa](#) ; [président de la Compagnie algérienne](#) [puis (1923) président honoraire] ; [vice-président de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid](#) ; [vice-président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa \(Tunisie\)](#) ; administrateur de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons [dont il avait été nommé administrateur délégué en 1889] ; administrateur du Crédit national* ; [administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien](#), [administrateur des Mines de fer de Giraumont, des Forces motrices de la Truyère, commissaire des comptes des Chemins de fer de l'Est], etc.

[1846-1926]

[Polytechnicien et inspecteur des finances]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} [Marie-Jeanne] Raveau [dont une sœur avait épousé Charles Ferrand (1859-1931), ingénieur en chef des constructions navales, président de la Chambre syndicale des constructeurs de navires, administrateur du Bône-Guelma et prolongements (1917), puis de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.]. [D'où Germaine, mariée à Pierre Massias Jurien de la Gravière (1877-1933), petit-fils de l'amiral, administrateur de la Compagnie algérienne, qu'il représenta [à la Compagnie marocaine, aux Moulins du Maghreb](#), aux Phosphates du Dyr, au Bône-Guelma et prolongements (1920), puis à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.]

Club : Union artistique.

BOURUET-AUBERTOT (Hector), ingénieur.

6, rue François-1^{er}, T. : Élysées 76-57.

[ECP, 1891.]

[Administrateur (1898), puis] [président \[1920\] du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien](#) ; [administrateur \[\(1898\) de Krivoï-Rog et \(1910\)\] de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid](#) ; administrateur de la Compagnie générale des eaux ; administrateur de la Compagnie générale des eaux pour l'étranger, etc. [vice-président du PLM, administrateur des Docks et entrepôts de Marseille, administrateur de la [Cie des phosphates et du chemin](#)

de fer de Gafsa (en remplacement de David Beigbeder † 1935), de Djebel-Djerissa (1938), des Grands Magasins du Louvre...]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} [Madeleine] Homberg [fille d'Octave (1844-1907), directeur de la Société générale, administrateur de nombreuses sociétés dont l'Est-Algérien, père d'Octave Homberg (1876-1941), fondateur de la SFFC].

CHABAUD-LATOUR (Raymond de), ingénieur civil ; artiste peintre ; administrateur de sociétés [Vicoigne-Noëux-Drocourt, Cie électrique du Nord, Mokta-el-Hadid, Krivoï-Rog].

153, boulevard Haussmann, T. : Élysées 16-76 ; et le Haillon, faubourg de la Grappe, Chartres.

Croix de guerre.

Né à Paris, le 28 mars 1865 [† 1929].

Marié à M^{lle} Hélène del Cambre. Quatre enfants : Jeanne (M^{me} Maurice Darcy) ; Marguerite (M^{me} Mac Dougall) ; Marie ; Georgette (M^{me} Daniel Bordes).

Petit-fils du général baron de Chabaud-Latour [1801-1885], ancien ministre, sénateur [Il élaborait le schéma d'ensemble des chemins de fer algériens sous le Second Empire et fut administrateur de Mokta.]

[Arrière-petit-fils d'Antoine de Chabaud-Latour, député du Gard ; petit-fils du général François de Chabaud-Latour, à son tour député du Gard ; et fils d'Arthur de Chabaud-Latour (1839-1910), député du Cher (1871-1876) qui maria sa cadette avec l'industriel textile Balsan.]

Ancien élève de l'École polytechnique.

NERVO (Baron Léon de)[1873-1973].

22, avenue de Friedland, T. : Élysées 32-58.

Président du conseil d'administration de la Compagnie de constructions mécaniques et de l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens ; vice-président du conseil d'administration des Mines et fonderies de Pontgibaud et de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ; membre du conseil d'administration de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, de la Société des minerais de fer de Krivoï-Rog, de la Société du Djebel-Djerissa [et président de la Cie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa].

Chevalier de la Légion d'honneur, etc.

Marié à M^{lle} Germaine Davillier. [4 enfants dont Yvonne ép. Gérard Lemaignan (SCAC). D'où 4 fils dont Henry, mort pour la France en Indochine.]

Clubs : Union artistique ; Société artistique des Amateurs.

PÉROUSE (Denis), inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées ; ancien conseiller d'État ; directeur honoraire des Chemins de fer au ministère des Travaux publics.

92, avenue des Champs-Élysées, T. : Élysées 33-02 ; et château de Forges, par Montereau (Seine-et-Marne), T. : 11.

Vice-président de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. ; administrateur de la Compagnie de Suez* ; président du conseil d'administration de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, de la Compagnie des Chargeurs réunis, de la Compagnie de Navigation sud-atlantique, de la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille, de la Manutention marocaine ; vice-président de la Société de navigation France-Indo-Chine ; administrateur de la Compagnie d'assurances la Foncière-transports ; du Syndicat du Chemin de fer de Ceinture, de la Compagnie des Chemins de fer du Maroc, de la Compagnie du Chemin de fer de Tanger à Fez.

Commandeur de la Légion d'honneur.

Né à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône), le 24 juin 1846.

Marié à M^{lle} Suzanne Guichard, chevalier de la Légion d'honneur, fille de Jules Guichard, sénateur, président du conseil d'administration de Suez, petite-fille de Victor Guichard, député de l'Yonne.

Éduc. : Lycée de Lyon, Lycée Louis-le-Grand : ancien élève de l'École polytechnique.

Ingénieur des Ponts et Chaussées à Montélimar (1873-1876), à Paris (1876-1884), à Valence (1881-1885), à Paris (1885-1899) ; inspecteur général et directeur des Chemins de fer (1899-1906).

PUÉRARI (Henri), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi*.

38, avenue Hoche, T. : Élysées 07-42 ; et château de Croissy, à Croissy-Beaubourg, par Lagny (Seine-et-Marne), T. : 3 à Torcy.

Président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de Bor ; administrateur de la Compagnie française des Chemins de fer de la province de Santa-Fé*, de la Compagnie du Boleo, de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, de la Société du Djebel-Djerissa, etc.

Clubs : Union interalliée ; Cercle du Bois de Boulogne.

TRÉLAT (Jean-Marcel-Victor), maître des requêtes honoraire au conseil d'État.

98, boulevard Malesherbes, T. : Wagram 57-77.

Commandeur de la Légion d'honneur.

Né le 18 septembre 1859, à Paris [† fév. 1933].

Marié à M^{lle} Boire [Fille d'Émile Boire (1839-1911), ingénieur, administrateur-directeur de la Sucrerie de Bourdon (Puy-de-Dôme), administrateur du P.-L.M., de la Compagnie générale transatlantique (1904), des Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (1908) et de la Compagnie fermière de Vichy. Sœur de Mme Eugène Herscher, lequel entra en 1917 au conseil du Bône-Guelma, puis succéda à Trélat comme président de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens]. [Deux enfants : Robert, tué le 11 octobre 1914 près de Béthune ; et Yvonne, mariée à Jean Brugère, secrétaire du Bône-Guelma, puis administrateur des Chemins de fer tunisiens, des Tramways de Tunis, de l'Énergie électrique de Bizerte, des Phosphates du Djebel-M'dilla, de l'Algérienne de produits chimiques et d'engrais, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie...].

Éduc. : Lycée Louis-le-Grand.

Licencié en droit.

Vice-président de l'Œuvre des Tuberculeux adultes ; membre d'autres sociétés d'assistance.

Œuvres : Auteur de divers ouvrages de droit financier et administratif, notamment d'un Traité de l'impôt direct.

[Petit-fils du Dr Ulysse Trélat (1795-1879), éphémère ministre des travaux publics sous la II^e République. Fils du Dr Ulysse Trélat (1828-1890), chirurgien à la Salpêtrière, et de Marie Molinos (sœur de Léon Molinos, président de Marine-Homécourt, Gafsa, etc.). Neveu d'Émile Trélat, directeur de l'École spéciale d'architecture de Paris, député de la Seine. Cousin de Gaston Trélat, successeur de son père Gaston à la tête de l'École spéciale d'architecture. Maître des requêtes, puis secrétaire général du Conseil d'État, président (1907) du Bône-Guelma et prolongements, puis (1923) de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens. Il est aussi administrateur de Mokta-el-Hadid (à partir de 1909), des Mines de Djebel-Djerissa, de la Cie marocaine et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Il siège en outre dans des sociétés métropolitaines : Chemins de fer de l'Est, Chemins de fer économiques, Freins Westinghouse et, à la suite de son beau-père, aux Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët).]

Compagnie de
MOKTA-EL-HADID
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1924)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous allons vous présenter, sous la forme habituelle, les résultats de nos exploitations, ainsi que la situation de nos participations, et soumettre à voire approbation les comptes de l'exercice, les inventaires résumés dans le bilan arrêté au 31 décembre 1923 et la répartition du produit net de l'exercice.

Direction de Bénisaf. — La production et les livraisons pour les deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1922	1923
Production	269.360	381.531
Expéditions	459.153	521.440

La production présente ainsi une augmentation de plus de 100.000 tonnes et les expéditions de plus de 60.000 tonnes sur les chiffres de l'an dernier. Il a, en plus, été extrait 669.888 tonnes de stérile. Il a donc été manutentionné à Bénisaf plus d'un million de tonnes de minerai et stérile réunis.

L'excédent des livraisons de minerai a été pris sur les stocks. Nos minerais ont été consommés, comme les années précédentes pour la plus grande partie en Angleterre et en France ; un très faible tonnage a été expédié en Allemagne.

Nous avons livré, en plus, une importante quantité de minerai menu aux États-Unis. Nous avons chargé, pendant l'année, cent neuf navires d'une portée moyenne de 4.800 tonnes contre cent un navires l'an dernier d'une portée moyenne de 4.546 tonnes.

Le minerai a été, comme les années précédentes, extrait de nos anciennes concessions de la région de Baroud et de nos carrières de la région de Sidi-Safi.

Nous avons, par contre, presque totalement arrêté les anciennes exploitations à ciel ouvert de la région de Baroud.

Nous avons, dans le courant de l'année, déposé une demande en extension de périmètre de la concession de Baroud comprenant les prolongements souterrains des gisements de Bou-Hamédi et Sidi-Brahim.

Enfin, nous avons déposé une demande en concession des parties concessibles des gisements de Sidi-Safi, qui vont prochainement entrer en exploitation.

La production a été entravée par la pénurie de main-d'œuvre, pénurie qui s'est fait sentir dans tout le Nord africain, tant par suite de l'exode de la main-d'œuvre indigène sur la France, que comme conséquence de la bonne récolte en céréales de l'an dernier.

Nous avons continué à pousser activement l'aménagement définitif des trois mines de Sidi-Safi en y développant les moyens mécaniques d'abattage, de transport et. de chargement. Nous y avons, en particulier, installé la perforation mécanique, tout en l'étendant beaucoup dans nos mines de Bénisaf.

Le développement de l'électrification dans toutes nos installations nous a conduits à relier le centre de Sidi-Safi au réseau du Secteur électrique d'Oran au moyen d'un branchement particulier de 17 kilomètres. Le courant est. livré à une tension de 30.000 volts qui est abaissée à 200 dans le poste de transformation de Sidi-Safi. Ce poste reçoit également le courant de la centrale de Bénisaf arrivant par une ligne de 7 kilomètres a une tension de 10.000 volts qui est abaissée également à 200.

Au port de Bénisaf, pour satisfaire aux besoins croissants du commerce, nous avons élargi la jetée Est de 15 à 60 mètres sur une longueur de 200 mètres et raccordé les quais aux voies du chemin de fer de Tlemcen à Bénisaf dont l'ouverture est prochaine.

Sur la jetée Ouest, un nouvel appontement avec courroie d'embarquement du minerai a été installé, permettant de charger rapidement de plus grands bateaux.

Les différents stocks de minerai ont été modifiés et dotés de passerelles de verse et d'appareils de criblage.

Nous avons enfin poursuivi la construction d'un certain nombre de maisons ouvrières à Bénisaf et à Sidi-Safi.

Toutes ces dépenses ont été, comme chaque année, imputées sur les produits de l'exercice.

Direction de Bône. — L'exploitation de nos deux chemins de fer a continué dans des conditions satisfaisantes et en progrès sur l'année précédente.

La liquidation des comptes de ce chemin de fer et le règlement avec le Département sont maintenant complètement terminés, jusqu'à l'exercice 1923.

Bou-Kadra. — En ce qui concerne la minière du Bou-Kadra, nous avons répondu le 10 mai dernier à une demande d'offre adressée par le gouvernement général de l'Algérie aux différents compétiteurs pour l'amodiation de cette minière.

Nous attendons depuis cette date le résultat de cette consultation.

Quant à la question des moyens de transport des minerais de ce gisement, elle est restée stationnaire depuis l'an dernier.

Participations. — La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué, pour l'exercice 1922, 27 francs par action et 45 fr. 14. c. par cinquième de part, contre 18 fr. et 27 fr. 75 c. pour l'exercice précédent. Les expéditions de phosphates en 1923 ont été de 1.538.000 tonnes contre 1.495.000 tonnes en 1922.

La Société du Djebel-Djerissa* a expédié, en 1923, 442.471 tonnes, contre 386.686 tonnes en 1922. Le dividende fixé par l'assemblée du 25 mars dernier est de 100 francs par action et de 54 fr. 85 c, par cinquième de part contre 70 francs par action et 37 fr.: 25 c. par cinquième de part l'an dernier. Il a été amorti 25 francs par action de 100 francs, le 1^{er} novembre 1923.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a réparti, en 1923, un dividende de 100 francs par action de jouissance, comme l'an dernier.

La Compagnie tunisienne de navigation a distribué, en 1923, un dividende de 10 %, comme l'an dernier.

En ce qui concerne celle de nos participations qui sont en cours de préparation, nous vous signalons que la Société des Charbonnages de Faulquemont* (en Lorraine) poursuit l'étude de sa concession à l'aide de sondages de reconnaissance dans des conditions normales.

La Société des mines de fer de la Dominelais, en Bretagne, a obtenu de l'État, en 1923, la concession qu'elle sollicitait depuis plusieurs années.

La Compagnie des Charbonnages de Lyon a poursuivi la campagne de sondages entreprise depuis l'octroi de la concession. Les résultats obtenus à ce jour ne sont pas encore décisifs.

La situation générale de la Russie n'a pas encore permis à la Société de Krivoï-Rog* de reprendre son activité sur place. Les renseignements reçus confirment que les usines n'ont pas subi de dégâts importants, les mines de fer sont restées noyées, et la houillère est partiellement en activité.

Les autres participations, dans lesquelles nous n'avons, d'ailleurs, que des intérêts peu importants, ont donné des résultats analogues à ceux des années précédentes.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire, l'assemblée générale a approuvé les propositions du conseil d'administration, les comptes de l'exercice 1923 et le bilan au 31 décembre 1923 et fixé le dividende à 200 francs par action libérée de 500 francs et 195 fr. par action libérée de 400 francs.

Des acomptes de 25 francs et de 20 francs ayant été distribués le 2 novembre dernier, le solde de 175 francs par action a été mis en paiement, à partir du 2 mai, sous déduction de l'impôt de transmission pour les titres au porteur.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1924)

Deux assemblées générales ont eu lieu, le 16 décembre, sous la présidence de M. Denis Pérouse, président du conseil d'administration.

La première assemblée ordinaire, réunie extraordinairement, a décidé l'amortissement du solde du capital à raison de 400 francs par action. Ce remboursement sera effectué à partir du 23 décembre prochain, au moyen d'un prélèvement sur des réserves.

La deuxième assemblée extraordinaire a décidé de porter le capital social de 20 à 40 millions de francs, par l'émission au pair de 40.000 actions nouvelles de 500 fr. réservées, titre pour titre, aux actionnaires actuels. Les titres non souscrits par ces derniers seront attribués à la Société Djebel-Djerissa*, mais resteront pendant un an à la disposition des actionnaires momentanément empêchés de souscrire.

La souscription sera ouverte du 23 décembre au 31 janvier prochain.

De plus, les statuts ont été mis en harmonie avec la législation actuelle sur les sociétés anonymes.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1067 :

MOKTA-EL-HADID

Conseil d'administration : D. Pérouse, L. Bordet, D. Beigbeder, H. Puerari, L. de Nervo, M. Trélat, H. Bouruet-Aubertot, R. de Chabaud La Tour, E. Maucière, O. Cambefort.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1925)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 29 avril, sous la présidence de M. Denis Pérouse, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1924, faisant apparaître un bénéfice net de 15.182.357 francs. Le dividende total ressort à 324 fr. 15 net par action sur lequel un acompte de 24 fr. 15 par action libérée et de 20 francs par action non libérée a été payé le 2 novembre 1924. Le solde de 309 francs sera mis en paiement à partir du 2 mai prochain.

M. E. Maucière a été réélu administrateur pour six ans.

.....

Compagnie de
MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 28 avril 1925
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1925)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EXTRAITS)

Direction de Bénisaf. — La production et les livraisons pour les deux derniers exercices se résument connue suit :

(en tonnes)	1923	1924
Production	381.531	452.479
Expéditions	521.440	508.514

La production présente ainsi une augmentation de plus de 70.000 tonnes venant après une augmentation de 100.000 t. l'an dernier et les expéditions ont dépassé celles de l'an dernier de plus de 47.000 tonnes.

Il a, en plus, été extrait 851.870 tonnes de stérile. Il a donc été manutentionné à Bénisaf en 1924 près de 1.300.000 tonnes de minerai et de stérile réunis.

Nos minerais ont été livrés surtout en Angleterre et en Amérique, le solde, pour une faible partie d'ailleurs, en France et en Allemagne. Nous avons chargé pendant l'année 112 bateaux, d'une portée moyenne de 5.076 tonnes. Le minerai a été extrait des mêmes mines et carrières que précédemment.

La demande en extension de périmètre de la concession de Baroud, dont nous vous entretenions l'an dernier, a reçu une solution en 1924. Par décret du 15 avril 1924, cette extension de concession a été accordée à la Compagnie de Mokta.

D'autre part, la demande de concession relative au gisement de Sidi-Safi suit son cours normal. Nous espérons que le décret paraîtra dans le courant de l'année 1925.

La main-d'œuvre a été abondante pendant l'année 1924. Néanmoins, nous avons continué à développer les moyens mécaniques et commandé de nouvelles pelles à vapeur de façon à ne pas être gênés par le manque de main-d'œuvre les années où les bonnes récoltes provoqueront le départ des indigènes.

Les principales dépenses de l'année imputées sur les produits de l'exercice ont été les suivants :

- Continuation de l'installation des stocks et du criblage des minerais ;
- Achèvement de l'installation du réseau électrique ;
- Achat de matériel et de pelles à vapeur ;
- Achat d'un bateau dragueur pour le port ;
- Construction de maisons ouvrières.

Le chemin de fer de Tlemcen à Bénisaf, exploité par le P.-L.-M. algérien, a été inauguré le 15 décembre dernier. Un décret du 9 décembre 1924 a homologué la convention passée entre la Colonie et la Compagnie de Mokta pour la construction et l'exploitation des voies de quais reliant la gare du chemin de fer à la jetée Est et pour l'élargissement de cette jetée. Ces voies ont été mises en service en mars 1925.

Direction de Bône. — L'exploitation de nos chemins de fer a continué dans des conditions satisfaisantes.

Une convention était intervenue le 26 juin 1922 entre le département de Constantine et notre Compagnie pour l'établissement, sur les terre-pleins du port de Bône, d'un réseau de voies étroites reliant notre chemin de fer et celui de Bône-La Calle avec les quais du port. Les travaux ont été exécutés et l'exploitation a été commencée par notre Compagnie le 1^{er} novembre 1924 avec faculté de rétrocession ultérieure de ces voies ferrées à la Chambre de commerce de Bône.

Bou-Kadra. — La solution de la question de l'amodiation de cette minière reste toujours en suspens malgré nos demandes répétées auprès des pouvoirs compétents.

Houillère du Gard*. — Par décret en date du 21 mai 1924, a été autorisée la vente de la concession des mines de houille de Cessous et Trébiau consentie par notre compagnie à la Société anonyme des mines de Cessous.

PARTICIPATIONS

La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué, pour l'exercice 1923, un dividende de 32 francs par action et 57 fr. 83 c. par cinquième de part, contre respectivement 27 francs et 45 fr. 14 c. l'année précédente. Ses expéditions de phosphates en 1924 ont été de 1.715.000 tonnes contre 1.538.000 tonnes en 1923.

La Société du Djebel-Djerissa* a expédié en 1924 : 583.801 t. de minerai, contre 442.471 tonnes en 1923. Le dividende fixé par l'assemblée du 31 mars est de 152 fr. 50 c. net par action et de 80 fr. 40 c. net par cinquième de part, contre respectivement 100 francs net et 54 fr. 85 c. en 1923. Il a été, de plus, amorti 75 francs par action sur 1924. Toutes les actions de cette société sont maintenant des actions de jouissance.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a réparti en 1924 un dividende de 150 francs par action, supérieur de 50 francs à celui de 1923.

La Compagnie tunisienne de navigation a distribué en 1924 un dividende de 5 %.

Les autres participations dans lesquelles nous avons d'ailleurs un intérêt beaucoup moins important, ont donné des dividendes peu différents de ceux de 1923.

Nous ne vous parlerons pas de la Compagnie des Charbonnages de Lyon dont nous avons indiqué la situation lors de notre assemblée générale du 16 décembre 1924, ni de la Société de Krivoï-Rog dont la situation, comme celle de toutes les affaires russes, reste malheureusement sans aucun changement.

Par contre, nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux de reconnaissance poursuivis par la Société de Faulquemont* (Moselle), dans laquelle nous sommes intéressés avec un groupe important d'usines métallurgiques de l'Est, confirment les bonnes impressions que nous avons sur ce gisement. Un sondage entrepris dans la partie Est de la concession, a déjà rencontré entre 500 mètres et 900 mètres de profondeur, vingt couches de charbon représentant une épaisseur de plus de 25 mètres de charbon.

Le bénéfice net de l'exercice 1924 ressort à fr. 15.182.357 78

sur lequel nous vous proposons de prélever la somme correspondant à l'impôt sur le revenu résultant de la distribution ci-après 1.591.047 09

Reste 13.590.710 69

À déduire : coupon n° 117 de 24 fr. 15 c. net payé le 2 novembre 1924, montant de l'intérêt statutaire de 5 % du capital des actions non amorti à cette date

959.13175

12.631.578 94

qu'on répartirait comme suit, conformément à l'article 43 des statuts :

19/20^e aux actions : 12.000.000 00

1/20^e au conseil : 631.578 94

12.031.578 94

Le coupon n° 119 correspondant à la somme de 300 francs net par action a été mis en paiement le 2 mai. Cette somme, jointe à l'acompte de 24 fr. 15 c. payé le 2 novembre 1924 donne, pour l'exercice 1924, une répartition totale de 324 francs 15 c. net par action. Nous vous ferons remarquer que, pour l'exercice 1925, les bénéfices devront être répartis entre 80.000 actions, dont 40.000 de capital et 40.000 de jouissance.

NÉCROLOGIE

Denis Pérouse

(*Le Gaulois*, 17 novembre 1925)

M. Denis Pérouse, inspecteur général des ponts et chaussées, à la retraite, ancien directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics, ancien conseiller d'Etat, président du Comité central des armateurs de France, administrateur de la Compagnie du canal maritime de Suez, s'est éteint, en son domicile de l'avenue des Champs-Élysées, dans sa quatre-vingtième année. Vice-président de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., le défunt avait été nommé président honoraire lors de la mort récente de M. Stéphane Dervillé. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

M. Pérouse avait épousé la fille du sénateur Guichard, qui fut président de la Compagnie de Suez. Mme Denis Pérouse fut la dévouée présidente de l'Union des Femmes de France jusqu'à sa mort, survenue en mai de l'an dernier.

DAVID BEIGBEDER, PRÉSIDENT

SOCIÉTÉ DE MOKTA-EL-HADID
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1926)

Le conseil proposera à l'assemblée du 27 avril un dividende de 225 francs par action de capital et de 200 fr. par action de jouissance des acomptes de 50 fr. et 25 fr. respectivement ayant été payés en novembre dernier, le soldée sera réparti le 3 mai. Pour l'exercice précédent, il avait été réparti 324 fr. 15 net par action, mais on sait que le capital a été depuis entièrement amorti par remboursement anticipé, puis porté de 20 à 40 millions de francs.

Ouenza Bou-Khadra
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1926)

[...] Nous avons signalé en son temps, dans *l'Écho*, la signature d'une convention, datée du 29 août 1925, par laquelle la Société de l'Ouenza a été déclarée amodiaire des minières du Djebel Bou-Khadra. La question du Bou-Khadra est analogue à celle de l'Ouenza, l'Administration a apporté les mêmes lenteurs à la résoudre. Voici comment s'expriment à son sujet les deux principaux intéressés : Mokta et Ouenza.

Mokta : « Au cours de l'année 1925, le gouverneur général a pris la décision de mettre un terme à cet étal de choses, et il nous a communiqué à la date du 15 juillet 1925 un Cahier des charges et une Convention signée par l'un de nos concurrents, et que la Compagnie de Mokta pouvait s'approprier en vertu du droit de préférence qui lui avait été consenti en 1910.

Ces contrats contenaient des conditions tellement onéreuses pour l'exploitant, et des clauses comportant tant de risques pour la Compagnie de Mokta, tout en étant complètement étrangères à la question du Bou-Kadra, que nous ne pouvions les accepter. Nous avons donc renvoyé le dossier au gouverneur général, à la date du 14 août, en lui exposant les raisons qui avaient guidé notre conduite, et en faisant toutes réserves, relativement à l'atteinte portée en particulier à l'exercice de notre droit de préférence. »

Ouenza : « Ces minières sont situées à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau de l'Ouenza ; l'utilisation, d'une part, de notre embranchement entre l'Oued-Kébér et le kilomètre 12 pour les relier à la ligne de Bône, d'autre part, de nos installations d'embarquement à Bône, et enfin les facilités et les économies devant résulter du

voisinage de l'Ouenza qui permet de mettre en commun certains services, nous ont permis en effet d'offrir à l'Algérie des conditions plus avantageuses que celles des sociétés avec lesquelles nous avons été appelés en concurrence. »

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
S.A. frse au capital de 20 MF.
Siège social : PARIS, 60, r. de la Victoire
Registre du commerce : Seine, n° 3776
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 194)

Conseil d'administration
composé de 7 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
BEIGBEDER (David), 6, r. Yvon-Villareau, Paris ; pdt ;
MAUCLÈRE (Eugène), 9, av. de l'Opéra, Paris ; v.-pdt ;
NERVO (Léon de), 22, av. Friedland, Paris ; adm. délégué ;
BOURUET-AUBERTOT (Hector), 6, r. François-1^{er}, Paris ;
BOULOGNE (Gaston) ³⁵, 143, ch. de Télemly, Alger ;
CAMBEFORT (Oscar), 13, r. de la République, Lyon ;
CHABAUD-LATOUR (Raymond de), 153, bd Haussmann, Paris ;
PUÉRARI (Henri), 38, av. Hoche, Paris ;
TRÉLAT (Marcel), 98, bd Malesherbes, Paris ;
JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre), 105, av. Henri-Martin, Paris.

Commissaires aux comptes
FOURTOU (Ernest de), 2, r. Léon-Vaudoyer, Paris ;
HIRON (Étienne), 65, r. de la Victoire, Paris.

Direction
NERVO (Léon de), adm. délégué ;
MILIUS (Jean), 7, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ; dir. ;
BEIGBEDER (Louis), 82, r. Lauriston, Paris ; secr. gén. ;
BIDET (Octave), 15, r. Chernoviz ; ing. adj. à la dir.

NÉCROLOGIE
Jean Milius
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1927)

Jean Milius, dir. Mokta [et secr. gén. de Djebel-Djerissa*], décédé à Oran au cours d'un voyage d'études en Algérie.

Compagnie de Mokta-el-Hadid

³⁵ Gaston Boulogne (1865-1942) : polytechnicien, il fait carrière pendant trois décennies dans l'administration algérienne, puis entre au conseil de surveillance de la Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord (Ch. Schiaffino et Cie)(1922), de Mokta-el-Hadid, de Gafsa, etc. Finalement président de la Société du Djebel-Djerissa et de la Compagnie foncière de la Méditerranée. Voir [encadré](#).

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} mai 1927)

Le rapport présenté à l'assemblée générale du 5 courant mentionne que la production de minerai de fer de Bénisaf s'est maintenue à 456.493 t. contre 465.908 t. en 1925, bien que les expéditions aient été ramenées à 314.091 t. contre 419.022 t., par suite de l'arrêt des usines métallurgiques du Royaume-Uni pendant près de six mois.

Un proportion de 45 % environ de ces minerais a été livrée en Angleterre et 36 % en Amérique. Le solde a été réparti, entre la France et l'Allemagne. Il a été chargé pendant l'année 59 bateaux d'une portée moyenne de 5.324 tonnes.

La situation aujourd'hui s'est renversée : la métallurgie anglaise, en forte reprise, demande beaucoup de minerai de fer. C'est ce qu'exprime ce passage du rapport :

« L'exercice qui vient de commencer s'annonce sous un jour plus favorable que le précédent. Nos stocks sont très importants, notre carnet de commandes est bien rempli et nos moyens de production nous permettent de satisfaire aux demandes des acheteurs, abondantes en ce moment. Nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance, si aucun événement ne vient troubler la situation économique actuelle. »

Les bénéfices nets de l'exercice 1926 ressortent à 18.684.210 fr. 52, permettant l'attribution d'un dividende de 235 fr. par actions de capital et de 210 fr. pour celles de jouissance.

Voici maintenant un mot sur les principales participations de la société :

La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué pour l'exercice 1925 un dividende brut de 41 fr. par action et 77 fr. 14 par cinquième de part, contre respectivement 36 fr. et 66 fr. 42 l'année précédente. Ses expéditions de phosphates en 1926 ont été de 1.880.000 tonnes contre 1.828.000 tonnes en 1925.

La Société du Djebel-Djerissa*, gênée comme la Compagnie de Mokta par la grève anglaise, n'a expédié en 1926 que 353.849 tonnes de minerai, contre 521.872 tonnes en 1925, mais sa production a été de 421.000 tonnes, ce qui lui a permis d'accroître sensiblement ses stocks. Le dividende fixé par l'assemblée du 29 mars est de 178 fr. 75 brut par action et de 104 fr. brut par cinquième de part, contre respectivement 198 fr. brut et 115 fr. 20 brut en 1925.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a réparti en 1926 un dividende net de 400 fr. par action contre 300 fr. en 1925.

La Compagnie tunisienne de navigation a distribué en 1926 un dividende de 5 fr. 50, comme l'année précédente.

La Société des charbonnages de Faulquemont*, en Lorraine, continue l'étude méthodique de ses concessions. Le deuxième sondage entrepris dans la région du Sud-Est est actuellement arrivé à la tête du terrain houiller.

En ce qui concerne les autres participations, nous devons vous signaler que nous avons été amenés à céder à un groupe qui s'est intéressé aux affaires minières de Kroumirie les 1.550 actions de la Société de Kroumirie et des Nefzas* que nous avions en portefeuille.

Le rapport se termine par l'éloge de l'ancien président, M. Lucien Bordet, décédé, et par celui de M. [Jean] Milius, directeur de la Compagnie, dont nous avons annoncé la fin prématurée le mois dernier.

MM. [Gaston] Boulogne et [Pierre] Jurien de la Gravière [de la Cie algérienne] ont été confirmés dans leurs nouvelles fonctions d'administrateurs.

Mokta-el-Hadid
(Le Journal des finances, 20 janvier 1928)

Mokta-el-Hadid regagne une fraction de sa baisse à 9.100 contre 9.060. Les expéditions de l'exercice 1927 ont été supérieures à celles du précédent exercice ; toutefois, à source bien informée, on nous dit qu'il ne faut pas tabler sur une forte élévation du dividende.

Quant aux participations, les Mines de Bou-Kadra ne pourront guère entrer en exploitation effective que dans deux ans environ ; pour les Charbonnages de Faulquemont, en Lorraine, l'exploitation ne commencera effectivement que dans quelques années.

Compagnie de Mokta-el-Hadid
Assemblée du 25 avril 1928
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1928)

EXTRAITS DU RAPPORT

Direction de Bénisaf. — La production et les livraisons pour les deux derniers exercices se résument comme suit :

(en tonnes)	1927	1926
Production	561.410	456.943
Expéditions	675.202	314.091

La production réalisée au cours de l'exercice est supérieure de plus de 100.000 tonnes à celle de l'an dernier, grâce à l'abondance de la main-d'œuvre et à la mise en œuvre de tous les moyens mécaniques récemment installés.

Le tonnage expédié est en augmentation sensible sur celui de l'an dernier, lequel avait été exceptionnellement réduit par suite de la grève anglaise ; les stocks accumulés dans le courant de 1926 nous ont permis de faire face à cette augmentation des demandes.

Le stérile évacué des mines en 1927 a été de 1.161.818 tonnes. Il a donc été manutentionné cette année à Bénisaf près de 1.725.000 tonnes de minerai et de stérile réunis.

Comme l'année précédente, nos minerais ont été livrés principalement en Angleterre et en Allemagne. Nous avons chargé, pendant l'année, 127 bateaux d'une portée moyenne de 5.316 tonnes. Le minerai a été extrait de mêmes mines et carrières que précédemment.

En dehors des dépenses normales d'extraction, les principales dépenses de l'année, imputées sur les produits de l'exercice, sont les suivantes : Achat de matériel roulant ; Construction de logements ouvriers ; Travaux de recherches et aménagements divers.

Direction de Bône. — L'exploitation des deux chemins de fer de Bône à Aïn-Mokra et d'Aïn-Mokra à Saint-Charles, a continué dans des conditions relativement satisfaisantes.

Vous vous rappelez que, depuis le 1^{er} juillet 1926, nous assurons l'exploitation du chemin de fer d'intérêt général pour le compte de la colonie.

Le Parlement a voté récemment le rachat de nos deux lignes et les lois ont été promulguées au *Journal officiel* du 5 mars dernier. Le gouvernement général de l'Algérie a fixé au 1^{er} juin 1928, la date de la reprise effective de ces lignes.

Participations. — La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué pour l'exercice 1926 un dividende brut de 44 francs par action et 85 fr. 57 par cinquième de part, contre respectivement 41 fr. et 77 fr. 14 l'année précédente. Ses

expéditions de phosphates en 1927 ont été de 2 millions 40.000 tonnes contre 1.880.000 tonnes en 1926.

La Société du Djebel-Djerissa* a expédié, en 1927, 732.389 tonnes de minerai contre 353.849 tonnes en 1926 ; sa production a été de 677.909 tonnes contre 420.817 tonnes en 1926. Le dividende fixé par l'assemblée du 27 mars dernier est de 192 fr. 50 brut par action et de 1112 fr. brut par cinquième de part, contre respectivement 178 fr. 75 brut et 104 fr. 20 brut en 1926.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a réparti en 1927, un dividende net de 50 francs par action de jouissance de 100 fr. et de 55 fr. par action de capital de 100 fr. contre 400 fr. par action ancienne de 600 fr. en 1926. Cette société a divisé ses actions de jouissance en cinquièmes et a doublé son capital par distribution de réserves.

La Compagnie tunisienne de navigation a distribué, en 1927, un dividende de 5,50 % aux actions de préférence et de 5 % aux actions ordinaires.

La Société des charbonnages de Faulquemont*, en Lorraine, continue l'étude méthodique de ses concessions. Le deuxième sondage entrepris dans la région du Sud-Est a déjà traversé 450 mètres de terrain houiller et a recoupé huit couches de charbon représentant ensemble une épaisseur de 11 m. environ.

Ainsi que nous vous l'indiquions l'an dernier, nous avons souscrit 400 actions au pair dans l'augmentation de capital de la Société de l'Ouenza.

Par contre, nous avons accepté une proposition, qui nous a été faite par les sociétés métallurgiques actionnaires de la Société des mines de la Mourière*, de nous reprendre les actions que nous possédions de cette société, et qui n'avaient plus d'intérêt pour nous.

Enfin, nous avons participé à l'augmentation de capital faite, en 1927, par la Compagnie de Gafsa en vue de créer des actions à vote plural et nous avons facilité l'opération envisagée en mettant à la disposition des actionnaires de Gafsa des actions anciennes appartenant à la Compagnie de Mokta contre remise d'actions nouvelles à vote plural.

Recherches diverses. — L'épuisement progressif des mines de Bou-Hamedi et de Sidi-Brahim, voisines des mines de Baroud, déjà arrêtées il y a quelques années, et que nos nouvelles mines de Sidi-Safi ne remplacent que partiellement, nous amène à activer nos prospections et nos recherches, non seulement dans la région de Bénisaf, mais encore dans toute l'Afrique du Nord.

C'est dans ce but que nous avons organisé récemment deux centres de recherches importants : l'un à Constantine, d'accord avec notre filiale, la Société du Djerissa pour l'Est de l'Afrique du Nord ; l'autre à Rabat, pour le Maroc et la région avoisinante.

Bénéfices. — Le bénéfice net de l'exercice ressort à 20.789.473 fr. 68 permettant la distribution d'un dividende de 19.800.000 fr., soit 260 fr. bruts pour les actions de capital et 235 fr. bruts pour les actions de jouissance.

1928 (mai) : cofondateur de la
Société de recherches et d'exploitations minières
de l'Afrique française équatoriale ([SAREMAFE](#))

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des finances*, 31 août et 2 septembre 1928)

Ce n'est pas la première étude que nous consacrons à Mokta-el-Hadid ; il est probable que ce n'est pas non plus la dernière. Une telle entreprise est de celles dont il faut bien parler régulièrement, car ses titres appartiennent à la catégorie de ceux vers lesquels le portefeuille peut toujours se diriger.

En mars 1927, notamment, en conclusion d'une assez longue note nous disions qu'à 6.950 l'action de capital, Mokta-el-Hadid ne nous paraissait pas chère, mais que le capitaliste qui l'acquerrait devait être bien imbu de ce principe essentiel que la politique saine et profitable du vrai placement ne peut développer ses effets qu'avec le temps : l'action de capital Mokta-el-Hadid cote aujourd'hui plus de 10.000 fr., et nous ne pensons pas que sa carrière soit terminée.

La Compagnie des minerais de fer Magnétique de Mokta-el-Hadid — telle est la raison sociale exacte — est à la fois une société d'exploitation directe et une société de portefeuille.

En tant que société d'exploitation directe, la richesse des mines qu'elle exploite, malgré l'épuisement de certaines, paraît être encore considérable. La production, qui s'est élevée en 1927 à 560.000 tonnes, chiffre le plus élevé atteint jusqu'ici, ne paraît limitée, pour le moment, que par l'importance des débouchés qui lui sont offerts ; la plus grande partie en est vendue en Angleterre. La stabilisation [du franc] fixe donc définitivement le supplément des bénéfices, qualifié jusqu'alors de « bénéfice de change ».

Ajoutons tout de suite que la société, pour parer à l'épuisement du domaine qu'elle exploite actuellement, poursuit tant en Algérie qu'au Maroc, d'importants travaux de recherche.

En tant que société de portefeuille, Mokta-el-Hadid est dans une situation remarquable. D'après les derniers renseignements publiés — qui ne sont plus très récents d'ailleurs —, ses participations étaient les suivantes :

- 41.494 actions et 8.000 parts Phosphates de Gafsa*.
- 20.700 actions et 34.855 parts Djebel-Djerissa*.
- 1.800 actions Krivoï-Rog (Russie).
- 9.830 [?] actions Mines de la Mourière (bassin de Briey).
- 9.500 [actions] et 2.000 parts Mines de Goa (Indes).
- 18.095 actions Charbonnages de Lyon.
- 747 actions Houillères Lyonnaises.
- 2.000 actions Charbonnages de Faulquemont.
- 1.400 actions Mines de Kroumirie et de Nefzas.
- 500 actions Pechelbronn.
- 220 actions Ouasta-Mesloul*.
- 3.125 actions Société générale [*sic : commerciale*] d'affrètements [SCAC].
- 800 actions Minerais et Métaux [Minemet].
- 3.180 actions Immobilière de Chantereine.
- 1.000 actions de préférence et 14.097 ordinaires Tunisienne Steam Navigation.

Les rapports les plus récents se gardent de donner des indications permettant d'affirmer que ces chiffres correspondent absolument à la réalité actuelle ; à l'assemblée du 20 avril 1920, il avait été dit que Mokta possédait 40.000 actions Gafsa*, et à celle du 16 décembre 1924, les deux tiers des actions et parts Djebel-Djerissa*. Or. 40.000 actions Gafsa, 24.000 actions et 20.000 parts Djebel-Djerissa représentent, aux cours actuels, 43 millions, 126 millions et 90 millions. En tout, environ 259 millions ; or, le portefeuille tout entier n'est porté dans les écritures que pour 10.250.000 fr.

Le capital de Mokta-el-Hadid est, depuis la fin de 1925, de 40 millions ; il était de 20 millions précédemment ; son augmentation a été réalisée par l'émission de 40.090 actions nouvelles de 500 fr., que les porteurs des actions anciennes ont pu souscrire au

pair titre pour titre, mais comme, simultanément, ils ont été remboursés en deux étapes, et à quelques semaines de distance du montant nominal de l'action ancienne (500 francs), l'opération a revêtu la forme d'une véritable distribution gratuite de titres.

Voici quels sont les résultats avoués par la société depuis 1919 ; nous rappelons les chiffres correspondants de 1913 :

Exercices	Production	Expéditions	Bénéfices nets	Dividendes (1)
1913	475.088	477.577	2.883.967	70 00
1919	354.976	381.808	4.148.234	100 00
1920	533.720	607.354	4.990.965	120 00
1921	248.947	225.250	4.570.047	110 00
1922	269.363	459.153	5.883.270	140 00
1923	381.531	521.440	13.449.398	200 00
1924	452.479	568.514	15.182.358	324 15
1925	465.908	419.022	19.842.105	225 00 (2)
1926	460.000	314.000	—	235 00
1927	661.410	675.202	20.789.000	260 00

(1) Par action de capital.

(2) Capital doublé.

Le conseil ne publie pas de comptes de profits et pertes. Les chiffres des bénéfices annoncés correspondent à peu de chose près au montant du dividende à distribuer, y compris les tantièmes. Les amortissements, réserves, dotations diverses sont pratiqués avant inventaire

Ces prélèvements sont, certainement, très considérables ; la situation financière de l'entreprise est, en effet, remarquable. Voici comment se présentait le bilan au 31 décembre 1927.

ACTIF	
Immobilisations	2.439.834
Participations	16.230.660
Approvisionnements et minerais	11.067.785
Débiteurs divers	13.005.447
Disponibilités	50.462.855
	<u>93.214.581</u>
PASSIF	
Capital	40.000.000
Réserves	5.544.725
Créditeurs divers et comptes d'ordre	29.880.382

Profits et pertes	17.789.474
	<u>93.214.581</u>

Tel est l'inventaire soumis aux actionnaires ; ce que nous avons dit de la plus-value du poste Participations, permet de mesurer combien il répond faiblement à la vérité. Tel quel, on voit néanmoins que le poste créditeurs divers contenant pour un montant élevé des provisions et comptes d'ordre, le passif réel envers les tiers esont insignifiant, surtout par rapport au fonds de roulement de 74 millions 1/2 dont dispose la société. Quant à la trésorerie, assurée par 50 millions 1/2 de disponibilités, elle se trouve fort au large. À noter que ces 50 millions se décomposent a peu près par moitiés égales entre les dépôts en banques et un portefeuille de valeurs de placement.

Mokta-el-Hadid est une affaire de première grandeur qui paraît appelée à se développer encore beaucoup ; forte de sa puissance financière, de l'habileté de ses ingénieurs, elle a toutes chances de recruter encore dans l'avenir de nouvelles participations qui grandiront encore sa fortune ; elle aménage actuellement un charbonnage en France ; elle poursuit la recherche de nouveaux gîtes métalliques eu Afrique du Nord. Ses titres se capitalisent à un niveau évidemment très faible ; ils ne conviennent pas, malheureusement, de ce fait, à tous les capitalistes, mais ceux qui peuvent les détenir ne le regretteront vraisemblablement pas.

ALGÉRIE

Sté des mines de Boudjoudoun

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1928)

[...] Pour l'instant les travaux de recherches sont payés sur les crédits ouverts à l'entreprise par la banque Mirabaud et l'Omnium Lyonnais, et l'affaire est contrôlée techniquement par M. Duny, l'ingénieur-directeur de Mokta.

(*Les Annales coloniales*, 29 janvier 1929)

M. Henri Sicé. lieutenant de vaisseau, gendre de M. Paul Petit, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, vient d'être reçu premier au concours de contrôleur de la Marine.

Nos sincères félicitations.

VALEURS D'ACTUALITÉ

Compagnie algérienne

(*Le Journal des débats*, 11 mars 1929)

Ce portefeuille-titres renferme en dehors des rentes françaises et de bons des obligations du Crédit National, de grosses quantités d'actions des Phosphates de Gafsa, du Dyr, des Mines de Mokta-el-Hadid, d'Ouenza, d'Ouasta-Mesloul*, de la Compagnie marocaine, des Chemins de fer du Maroc, etc.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNETIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 6 mai 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 qui font ressortir un bénéfice net de 23.315.789 fr. 47. Le dividende brut a été fixé à 290 francs pour les actions de capital et 265 francs pour les actions de jouissance. Un acompte de 50 francs par action de capital et de 25 francs par action de jouissance ayant été payé le 5 novembre 1928, le solde du dividende brut, restant à payer, ressort à 240 francs par action de capital et par action de jouissance.

Le rapport du conseil indique que, sur la frontière algéro-tunisienne, des options de durée ont été obtenues sur plusieurs gisements de fer ; une campagne d'études géophysiques a été reprise sur les anciennes concessions voisines de Bône. Au Maroc, la division de recherches s'est fortement développée, tant au Maroc méridional que dans la région d'Oudjda ; la société a pris différentes options sur des gîtes déjà reconnus et demandé plusieurs permis de recherches pour fer, manganèse, métaux divers et même charbon. D'accord avec d'autres sociétés minières et industrielles, des missions d'ingénieurs ont été envoyées en A.-O. F. et A.-E. F. La société a également poursuivi des études de mines de fer dans le Sud de l'Espagne, où certains gisements intéressants restent encore à mettre en valeur.

Le rapport indique, d'autre part, que Djebel-Djerissa a vendu le solde des actions Mokta qu'elle avait souscrites lors de l'augmentation du capital ; la moitié du produit réalisé sur cette vente figure dans les profits de Mokta, conformément aux accords existants.

Compagnie de Mokta-el-Hadid
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1929)

Voici les principaux passages du rapport du conseil d'administration de la Cie des minerais de fer magnétique présenté à l'assemblée des actionnaires du 30 avril dernier.

Direction de Bénisaf. — La production et les livraisons pour les deux derniers exercices se résument, comme suit :

(en tonnes)	1927	1928
Production	561.410	536.479
Expéditions	676.202	629.333

La production et les ventes ont été très légèrement inférieures à celles de l'an dernier.

Le stérile évacué des mines en 1928 a été de 696.546 tonnes contre 1.161.818 tonnes en 1927. Cette diminution provient de la pénurie de main-d'œuvre dont souffre l'Algérie d'une façon toute particulière depuis plusieurs mois.

Les importants travaux de chemin de fer entrepris au Maroc près de la frontière algéro-marocaine retiennent dans ce pays les ouvriers qui, autrefois, venaient chercher du travail en Algérie et même attirent au Maroc une partie de la main-d'œuvre algérienne.

De plus, une épidémie de paludisme a sévi d'une façon très intense en Oranie ces temps derniers et a atteint surtout la population indigène.

Pour remédier à cette pénurie de main-d'œuvre, nous avons reporté la plupart des ouvriers sur le minerai, et avons ralenti momentanément la découverte.

Nous comptons reprendre, en 1929, ces travaux de découverte sur un taux plus élevé, si la main-d'œuvre nous le permet.

Comme l'année précédente, nos minerais ont été livrés principalement en Angleterre et en Allemagne. Nous avons chargé, pendant l'année, 106 bateaux d'une portée moyenne de 5.935 tonnes. Le minerai a été extrait des mêmes mines et carrières que précédemment.

En dehors des dépenses normales d'extraction, les principales dépenses de l'année, imputées sur les produits de l'exercice, sont les suivantes :

- achat de matériel ;
- construction et aménagement de logements ouvriers ;
- travaux de recherches et aménagements divers.

Nous avons également commencé des prospections géophysiques sur l'ensemble de nos concessions, afin de nous guider dans la campagne de sondages ou recherches entreprises dans toute la région de Bénisaf.

Direction de Bône. — Ainsi que nous l'avions fait prévoir, l'an dernier, le gouvernement général de l'Algérie a repris, au cours de l'exercice, les deux lignes de chemin de fer que nous exploitions et nous procédons actuellement avec lui à la fin du règlement des comptes de cette opération. Il ne nous reste plus à ce jour qu'à encaisser le montant des approvisionnements et divers arriérés de comptes.

Recherches diverses. — Les recherches entreprises sur la frontière algéro-tunisienne, dont nous vous parlions l'an dernier, ont continué d'une façon très active pendant toute l'année et ont porté principalement sur l'étude de plusieurs gisements de fer sur lesquels nous avons obtenu, pour notre groupe, des options de durée. Nous vous rendrons compte ultérieurement du résultat de ces travaux.

Nous avons profité de l'organisation d'un service de recherches dans cette région pour reprendre sur nos anciennes concessions voisines de Bône une campagne d'études géophysiques afin de vérifier s'il n'existe pas dans ces concessions de nouvelles lentilles de minerai susceptibles d'être encore exploitées.

De même, au Maroc, la Division de recherches, que nous avons organisée en 1927, s'est fortement développée au cours de l'exercice écoulé, tant au Maroc méridional que dans la région d'Oudjda. Nous avons pris différentes options sur des gîtes déjà reconnus et demandé plusieurs permis de recherches pour fer, manganèse, métaux divers et même charbon. Ces études se poursuivent avec activité, mais nécessitent des travaux de longue durée pour aboutir à des résultats tangibles.

Dans le même ordre d'idées, nous avons estimé que la Compagnie de Mokta, qui avait été la première des compagnies minières à travailler dans l'Afrique du Nord, devait étendre son activité dans les autres parties du continent africain. Aussi, d'accord avec d'autres sociétés minières ou industrielles importantes, avons-nous envoyé des missions d'ingénieurs qualifiés en différents points de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Équatoriale Française. Nos missionnaires achèvent en ce moment leurs travaux sur place et nous pensons les voir revenir, dans quelques semaines.

Nous avons également poursuivi des études de mines de fer dans le Sud de l'Espagne* où certains gisements intéressants restent encore à mettre en valeur.

Vous approuverez, nous en sommes convaincus, les efforts que nous faisons de tous côtés, pour conserver à la Compagnie de Mokta l'activité qu'elle n'a cessé de déployer depuis plus de soixante ans dans l'Afrique du Nord et lui permettre de continuer à exercer son rôle de premier plan dans le commerce mondial du minerai de fer.

Participations. — La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a distribué, pour l'exercice 1927, un dividende brut de 35 francs par action et 67 fr. 75 c. par cinquième de part, contre, respectivement, 44 francs et 83 fr. 57 l'année

précédente. Ses expéditions de phosphates, en 1928, ont été de 1.885.000 tonnes contre 2.034.000 tonnes en 1927.

La Société du Djebel-Djerissa* a expédié, en 1928, 587.380 tonnes de minerai contre une moyenne de 550.000 tonnes pour les deux années précédentes ; le dividende fixé par l'assemblée du 19 mars dernier est de 220 francs brut par action et de 128 francs brut par cinquième de part, contre respectivement 192 fr. 50 c. brut et 112 francs brut en 1927.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] a réparti, en 1928, un dividende net de 30 francs par action de jouissance de 100 francs et de 35 francs par action de capital de 100 francs. Nous vous rappelons que cette société a porté son capital de 6 millions à 14.400.000 francs par distribution de réserve et que ses actions ont été divisées en cinquièmes.

La Compagnie tunisienne de navigation a distribué, en 1928, un dividende de 5,50 % aux actions de préférence et de 5 % aux actions ordinaires, comme l'année précédente.

La Société des Charbonnages de Faulquemont*, en Lorraine, continue l'étude méthodique de ses concessions. Le deuxième sondage entrepris dans la région du Sud-Est est terminé ; il a traversé 731 mètres de terrain houiller et a recoupé douze couches de charbon représentant ensemble une épaisseur de 22 m. 90. Cette société a porté son capital social de 10 millions de francs à 25 millions de francs ; nous avons pris notre part dans cette augmentation de capital.

Enfin, nous vous signalons que la Société du Djebel-Djerissa* a vendu le solde des actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid souscrites par elle dans les conditions que vous vous rappelez lors de l'augmentation de capital de votre société. Conformément aux accords précédemment intervenus, la moitié du produit réalisé sur la dite vente nous a été versée et figure dans les produits de l'exercice.

Bénéfices. — Le bénéfice net de l'exercice 1928 ressort à 23.315.789 47

Nous devons déduire de cette somme l'intérêt statutaire de 5 % aux actions de capital (payé le 5 novembre 1928) 1.000.000 00

Reste 22.315.789 47

que nous vous proposons de répartir comme suit, conformément à l'article 43 des statuts :

19/20^e aux actions : 21.200.000 00

1/20^e au conseil : 1.115.789 47

22.315.789 47

Si vous approuvez cette répartition, la somme totale revenant aux actions s'élèverait donc à 22.200.000 francs, faisant ressortir un dividende brut de 290 francs pour les actions de capital et de 265 francs pour les actions de jouissance. Un acompte de 50 francs par action de capital et de 25 francs par action de jouissance ayant été payé le 5 novembre 1928, le solde du dividende brut, restant à payer, ressort à 240 francs par action de capital et par action de jouissance.

SOCIÉTÉS D'ÉTUDES MINIÈRES DE LA CÔTE D'IVOIRE
(*Le Journal des débats*, 28 septembre 1929)

Cette société, au capital de 4 millions, en 400 actions de 10.000 francs, pouvant être porté à 8 millions, vient d'être constituée sous les auspices des Aciéries de la Marine, de Mokta-el-Hadid et de Peñarroya.

FINISTÈRE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1929)

Il n'y a pas de mine de fer dans ce département pas plus que dans le Morbihan.
La Compagnie de Mokta-el-Hadid a entrepris des recherches de minerai de fer dans les communes de Quimerch et Rosnoën, par tranchées et puits.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Mokta-el-Hadid
(*Le Temps*, 17 mars 1930)

La Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid a été constituée en 1865 en vue de l'exploitation des gisements des arrondissements de Bône, Blida et Tlemcen, en Algérie, la concession du port de Benisaf, ainsi, que d'un chemin de fer minier et de toutes usines pour l'élaboration des produits bruts et la fabrication des métaux.

Après avoir exercé pendant plus d'un demi-siècle toute son activité sur les trois groupes de Bône : Aïn-Mokra ou Mokta-el-Hadid, Karézas et Bou-Hamra, la compagnie, ces gisements étant épuisés, a reporté et concentré son exploitation principale sur le groupe de Benisaf, dans l'arrondissement de Tlemcen, qui comprend trois concessions d'une superficie totale de 4.000 hectares. Le minerai extrait est de l'hématite à très haute teneur (55 %), qui, en raison de son exceptionnelle qualité, a des débouchés assurés sur les marchés les plus éloignés, tant en Europe qu'en Amérique.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, la compagnie est concessionnaire du port de Benisaf, par lequel se font les expéditions de minerai. Quant aux lignes de chemins de fer qu'elle exploitait jusqu'à ces dernières années, elles ont été reprises, à la date du 1^{er} juin 1928, par le gouvernement général de l'Algérie et l'opération de rachat est aujourd'hui entièrement liquidée. La Compagnie de Mokta-el-Hadid est donc l'une des plus anciennes exploitations minières de l'Afrique du Nord. Dans son domaine, elle a progressivement acquis une situation de tout premier plan ; elle représente, à l'heure actuelle, tant par son actif industriel propre que par les importants intérêts qu'elle possède soit dans des affaires similaires, soit dans des entreprises dont l'objet social complète le sien, un ensemble considérable.

Au point de vue technique, Mokta-el-Hadid a introduit dans son exploitation tous les perfectionnements désirables. La généralisation des moyens d'extraction, notamment, a été très poussée. D'autre part, l'instabilité de la main-d'œuvre étant l'une de ses principales préoccupations, la compagnie a entrepris et réalisé en grande partie un vaste programme de constructions ouvrières par lequel elle a, sinon résolu complètement, du moins simplifié un problème ardu, auquel toutes les exploitations industrielles nord-africaines ont eu, à un moment de leur existence, à faire face.

Le capital était à l'origine de 15 millions de francs. Il a été porté en deux étapes, en 1878 et en 1897, à 20 millions de francs, et il est resté fixé à ce chiffre jusqu'en 1924. À cette époque, la compagnie décida de le porter à 40 millions, par l'émission de 40.000 actions nouvelles au pair de 500 francs. Cette opération, qui avait été précédée de deux remboursements de capital, l'un de 100, l'autre de 400 francs par titre, se traduisit de ce fait par la remise d'actions gratuite aux porteurs d'actions anciennes. C'est donc uniquement avec un capital de 20 millions de francs que la Compagnie de Mokta-el-Hadid s'est développée depuis 33 ans et qu'elle a atteint le degré de prospérité où nous la trouvons en ce moment. Notons qu'il n'existe ni dette obligataire, ni parts de fondateur. Les 80.000 actions composant le capital social (40.000 actions de

capital et 40.000 actions de jouissance) sont donc seules à se partager avec le conseil les bénéfices disponibles.

En dehors de l'actif industriel qu'elle exploite directement, Mokta-el-Hadid gère un portefeuille important. Il est difficile de chiffrer avec exactitude la quantité des titres qui composent ce portefeuille. La politique d'expansion industrielle de la société, que caractérise essentiellement le souci de s'assurer constamment de nouvelles réserves de minerai, la conduit, en effet, à pratiquer dans la gérance de ce portefeuille ce qu'on pourrait appeler un système de compensations. Elle réalisera ainsi certaines portions de ses participations anciennes, les disponibilités qui lui seront procurées de la sorte étant employées à la souscription du capital des sociétés nouvelles d'études ou d'exploitation dont la constitution lui sera apparue nécessaire à la suite des travaux de son service de recherches.

Sous le bénéfice de ce qui précède, voici l'énumération des participations de Mokta-el-Hadid :

1° Phosphates de Gafsa. — Dans cette société, Mokta-el-Hadid possède des intérêts prépondérants, représentés par environ 40.000 actions et 8.000 parts ;

2° Djebel-Djerissa. — Mokta possède dans cette affaire la majorité absolue. On évaluait, il y a quelques années, à 20.000 actions et à 34.000 parts sa participation, mais ces chiffres ont certainement subi, en ce qui concerne tout au moins celui des parts, des modifications provenant des opérations auxquelles nous avons fait allusion plus haut ;

3° Société générale [*sic : commerciale*] d'affrètements et de commission [SCAC]. — Mokta possède environ 3.000 actions, qui lui assurent la majorité absolue ;

4° Compagnie tunisienne de navigation. — Les 1.000 actions de préférence et les 14.000 actions ordinaires (chiffres très approximatifs) possédées par Mokta lui assurent également la majorité absolue [?] ;

5° Minerais et métaux. — Environ 800 actions ;

6° Mines de fer de Goa. — Environ 9.500 actions (majorité absolue) et 2.000 parts ;

7° Mines de fer de Krivoï-Rog. — 1.000 actions ;

8° Charbonnages de Lyon. — 38.000 actions environ (majorité absolue) ;

9° Charbonnages de Faulquemont. — Environ un quart du capital ;

10° Houillère lyonnaise. — 700 actions ;

11° Société immobilière Chanteraine. — Deux tiers du capital actuel ;

12° Minière et métallurgique de l'Indochine. — Majorité absolue [?] ;

13° Société de recherches et d'exploitations minières en Afrique équatoriale française. Mokta a participé pour une part importante à la constitution de cette société, au capital de 5 millions, dont l'activité s'exerce surtout au Gabon ;

14° Exploitations minières de la Côte-d'Ivoire. — Cette société, au capital de 4 millions, détient le privilège de recherches et éventuellement d'exploitation des gisements de manganèse dans toute la Côte-d'Ivoire. Mokta a participé à la création de cette société dans les mêmes conditions que pour la société précédente

15° Société d'études au Maroc. — Société chérifienne constituée en vue d'étudier les gisements de manganèse au sud de Marrakech ;

16° Une autre société d'études a été constituée au Maroc pour les gisements de minerai de fer de Kénitra. En outre, Mokta envisage la création prochaine d'une société de recherches dont l'activité portera sur les gisements de charbon d'Oudjda. D'ores et déjà, Mokta possède à cet effet deux permis de recherches ;

17° Compagnie andaluz de minas. — Il s'agit d'une société de constitution relativement récente, qui a repris l'exploitation des mines de fer de la province d'Almeria déjà en activité et dont la production a atteint 50.000 tonnes pour les quatre derniers mois de 1929 ; on table pour l'année en cours sur une production de 150.000 tonnes. Le minerai (hématite) est aussi riche qu'à Mokta. Dans cette société, au capital de 18 millions de pesetas, Mokta possède la majorité absolue.

L'ensemble de participations que nous venons de décrire à grands traits figurait, au bilan de fin 1928, sous deux rubriques.

L'une, qui porte le titre de « Participations minières et industrielles », était, portée pour 17.858.616 francs. Pour l'autre, qui groupe les chapitres Caisses, banques et portefeuille, le même bilan donnait le chiffré de 70.021.225 francs. Cette année, les participations sont passées à 24.560.111 francs, alors que le poste Caisses, banques et portefeuille revient à 50.811.894 francs. On a là un exemple de cette politique de compensations que nous indiquions tout à l'heure : il apparaît en effet que les disponibilités, y compris le portefeuille, ont été mises à contribution pour les nouvelles participations africaines et espagnoles ; les effets du mouvement ne ressortent d'ailleurs pas en totalité des fluctuations des deux postes ci-dessus ; ils se retrouvent en effet également dans la diminution des créiteurs divers (qui comprennent une certaine proportion de provisions) et qui reviennent, de ce fait, de 43.313.498 francs fin 1928, à 33.533.527 francs. à fin de 1929..

Il est bien évident que le chiffre pour lequel ces participations figurent au bilan est sensiblement inférieur à leur valeur réelle. À elles seules, en effet, les 40.000 actions Gafsa représentent une valeur boursière actuelle de 37 millions en chiffres ronds. D'autre part, la participation de Mokta dans Djebel-Djerissa n'est portée que pour un franc.

À propos de cette dernière, qui est comme le prolongement direct de Mokta-el-Hadid, notons que sa production est supérieure à celle de la société mère.

Pour l'exercice 1929, en effet, cette production a atteint 651.000 tonnes (contre 540.780 tonnes à Mokta) et les expéditions se sont élevées à 645.347 tonnes (au lieu de 510.450 tonnes pour Mokta). Mentionnons encore que cette société va porter son dividende de 220 à 275 francs par action et de 128 à 160 francs pour les parts. Nous nous proposons d'ailleurs de consacrer à Djebel-Djerissa une étude détaillée, car pour avoir une idée complète de la puissance de production de Mokta-el-Hadid, il importe de connaître également cette affaire qui fait, en quelque sorte, partie intégrante du système industriel et minier de Mokta.

*
* *

Voici comment se présentent les résultats des dix derniers exercices de la Compagnie Mokta-el-Hadid

Exerc.	Product.	Bénéfice net	Divid. act. de cap.	Divid. act. de jouiss.
	(tonnes)	(francs)		
1920	533.720	4.990.965	120	—
1921	246.947	4.570.047	110	—
1922	269.360	5.833.270	140	—
1923	381.531	13.449.398	200 (1)	—
1924	452.479	15.182.358	324,15 (2)	—
1925	465.908	19.842.105	225	200 (3)
1926	456.943	18.684.210	235	210
1927	561.410	20.789.474	260	235

1928	530.479	23.315.789	290	265
1929	540.780	25.421.053	315	290

(1) Plus remboursement de 100 francs par action.

(2) Plus remboursement de 400 francs par action.

(3) Capital porté de 20 à 40 millions de francs. À dater de cette époque, le dividende qui, jusque-là, était payé net d'impôts, s'entend brut.

Le mouvement des expéditions est assez variable d'une année à l'autre. Un fléchissement de 607.000 à 225.000 a été noté de 1920 à 1921 ; il s'explique par la grave crise économique mondiale qui sévissait à cette époque. Une nouvelle diminution se produisit de 1924 à 1926 : elle a son origine dans la grève des houillères de Grande-Bretagne, qui paralysa l'industrie sidérurgique anglaise, l'une des principales clientes de Mokta-el-Hadid. Par contre-coup, l'exercice 1927 est marqué par une reprise considérable des expéditions (675.000 tonnes au lieu de 314.000 en 1926), celle-ci étant la conséquence naturelle des importantes commandes auxquelles la compagnie eut à faire face de la part des usines qui venaient d'être ainsi immobilisées. Les expéditions ont fléchi à 629.600 tonnes environ en 1928 et à 510.450 tonnes l'année dernière. En 1928, ce sont surtout des difficultés de main-d'œuvre, provoquées tant par les travaux de chemins de fer entrepris près de la frontière algéro-marocaine que par une épidémie de paludisme, qui affectèrent l'activité de l'exploitation, et, en attendant que le rapport du conseil nous apporte sur ce point les précisions voulues, il est permis de supposer que ce sont des motifs du même ordre qui ont, en 1929, accentué le ralentissement.

Les bénéfices de ces derniers exercices n'en ont pas moins accusé une progression à peu près constante. Seule l'année 1926 interrompt cette progression, et cela en raison des circonstances tout à fait exceptionnelles que nous venons de rappeler.

Plus favorisé que tant d'autres matières premières industrielles, le minerai de fer (et particulièrement celui de Mokta, d'une teneur extrêmement élevée) a ignoré jusqu'ici la crise de mévente ou de surproduction qu'ont subite les métaux non ferreux. C'est que les gisements d'hématite comme ceux dont Mokta a le contrôle sont, au regard des besoins de la consommation, relativement peu abondants. Une preuve, entre autres, en est fournie par le fait que Mokta a sa clientèle répartie entre les pays continentaux européens, l'Angleterre et l'Amérique. Cette circonstance assure à la société, quant à la marge bénéficiaire de l'exploitation, une aisance et une régularité que seuls des événements exceptionnels comme la crise mondiale de 1920-1921 et la grève des houillères anglaises de 1926 peuvent, temporairement, affecter. Les chiffres de bénéfices qui figurent dans le tableau ci-dessus sont ceux dont fait état le rapport annuel de la société.

Celle-ci ne publie pas de compte de profits et pertes. Elle se borne, à indiquer la somme que, tous prélèvements et amortissements déduits, elle estime devoir répartir entre les actionnaires et le conseil d'administration.

Voici, par exemple, comment a été distribué le bénéfice de l'exercice 1928 (fr.) :

Bénéfice net de l'exercice	23. 315.780
Intérêt statutaire aux actions de capital	1.000.000
Reste	22.315.789
19/20 ^e aux actions	21.200.000
1/20 ^e au conseil	1.115.780

Total	<u>22.315.789</u>
-------	-------------------

Les capitaux nécessaires aux dépenses de recherches, travaux neufs, participations, etc., sans omettre les amortissements, sont ainsi prélevés chaque année avant inventaire sur les bénéfices de l'exploitation.

La société de Mokta-el-Hadid peut dès lors présenter un bilan comme celui-ci :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en francs)

	1929	1928
ACTIF		
Immobilisations	1.387.140	1.403.727
Participations	24.560.110	17.858.616
Stocks de minerai	6.068.620	5.047.775
Approvisionnement	2.925.348	2.701.253
Caisses, banques et portefeuille	50.811.894	70.021.225
Acheteurs	8.683.693	5.821.562
Débiteurs divers	8.123.285	7.227.849
Compte d'ordre (recherches de mines diverses)	4.232.723	4.435.067
Total	<u>106.792.813</u>	<u>114.517.074</u>
PASSIF		
Capital		
40.000 act. de capital	20.000.000	20.000.000
40.000 act. de 500 fr. amorties	20.000.000	20.000.000
Réserve statutaire	4.000.000	4.000.000
Fonds de. prévoyance et secours	1.544.725	1.544.725
Créditeurs divers	33.533.528	43.313.498
Coupons à payer	1.060.785	907.995
Profits et pertes (1)	22.421.052	20.315.789
Compte d'ordre (prélèvement pour rech. diverses)	4.232.723	4.435.067
Total	<u>106.792.813</u>	<u>114.517.074</u>

(1) Déduction faite des dividendes payés en cours d'exercice à titre d'acompte.

À défaut d'une notion rigoureusement précise, le bilan donne de la situation financière de Mokta-el-Hadid une image éloquente. Encore n'avons-nous fait état que du chiffre net des immobilisations. Le détail de ce poste, tel qu'il figure dans le rapport, est pourtant instructif. On y voit, en effet, que tes concessions minières, portées pour 7.054.070 francs, sont complètement amorties et ne figurent plus que pour mémoire ; que les immeubles et propriétés, portés pour 8.919.887 francs, sont amortis à

concurrence de 8.403.414 fr. ; enfin que le poste matériel, outillage et travaux, qui résume. à la fois les développements techniques réalisés et les recherches nouvelles, est ramené, par les amortissements pratiqués, de 40.641.352 francs à 870.667 francs.

Ainsi, l'actif industriel de la société se trouve à peu près complètement amorti. Quant aux travaux neufs effectués en cours d'exercice, par le fait qu'ils sont amortis avant inventaire, il est difficile d'en chercher la trace dans les variations du poste d'une année à l'autre.

Nous avons donné plus haut, au sujet du portefeuille et des créiteurs divers, des indications qui nous dispensent d'y revenir. On remarquera qu'en dehors des provisions incluses dans les créiteurs divers, la réserve statutaire (au plein légal de 4 millions) et le fonds de secours au personnel forment tout le fonds prévisionnel visible. Mais ce n'est qu'une apparence. Non seulement la portion du capital amorti (20 millions), qui continue à figurer dans les écritures, représente en réalité une réserve, mais ce que nous venons de voir de la composition des chapitres essentiels du bilan démontre suffisamment que, pour n'être pas chiffrées, les réserves qu'un tel bilan comporte n'en sont pas moins d'un ordre de grandeur respectable. Il peut paraître superflu, après cela, de souligner que, déduction faite des 34.594.312 francs du passif exigible (dont il y aurait lieu d'ailleurs de retrancher les provisions mêlées aux créiteurs), l'actif disponible et réalisable représente, non compris les participations, un fonds de roulement net légèrement supérieur à 42 millions, soit plus que le capital social.

Les cours respectivement pratiqués sur les actions de capital et de jouissance assignent à l'entreprise une valeur boursière d'environ 770 millions. Sur cette base, le bénéfice net de l'exercice écoulé se trouve capitalisé à 3,20 %.

Un tel taux apparaît comme très raisonnable, surtout si l'on fait entrer en compte les nouveaux éléments de productivité que l'entreprise s'est récemment adjoints (affaires d'Espagne) ou sur lesquels elle est en droit de compter dans un avenir plus ou moins proche (affaires du Maroc et de l'Afrique équatoriale) Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que ces importantes opérations ont pu être réalisées jusqu'à ce jour au moyen des ressources ordinaires de la trésorerie, et cela sans préjudice des amortissements considérables que la société a été à même de faire subir à son actif propre. Du fait que le bénéfice réparti ne représente ainsi qu'une partie assez faible des résultats effectivement obtenus, alors que ceux-ci paraissent appelés à un nouveau développement, il ne semble pas que la Bourse capitalise de façon excessive les espoirs qu'il est évidemment légitime de fonder sur la force d'expansion de l'affaire.

Eugène MAUCLÈRE (1857-1933), président

Polytechnicien.

Ancien contrôleur général de l'armée.

Administrateur (1920), vice-président, puis président (1930) de Mokta-el-Hadid,

administrateur (1920), puis président (1929) des [Phosphates de Gafsa](#),

administrateur de la Banque d'État du Maroc (AEC, 1922),

administrateur (1924), puis vice-président des Chemins de fer du PLM,

et conséquemment administrateur des [Chemins de fer du Maroc](#) (ca 1930),

administrateur de Citroën (1927),

de la [Société du Djebel-Djerissa](#),

de la Société immobilière et mobilière de l'Afrique du Nord (juin 1931),

président des Tréfileries et laminiers du Havre (octobre 1931).

En outre président de la Cie métallurgique franco-belge de Mortagne-du-Nord
(groupe Asturienne des Mines).

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNETIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1930, p. 362)

.....
L'ass. a ratifié la nomination en qualité d'adm. de MM. Basset, en remplacement de
M. Chabaud Latour, et Louis Beigbeder, en remplacement de M. David Beigbeder.

.....
Ds l'ensemble, les changements intervenus dans les diverses participations de la Cie
se traduisent par une augmentation de 7 millions de francs environ du poste
« Participations »

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
La promotion du centenaire de l'Algérie
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1930)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1930, p. 757)

Officiers
de Nervo, ingénieur civil, vice-président administrateur, délégué de la Compagnie des
minerais de fer de Mokta-el-Hadid ;

MOKTA-EL-HADID EN ESPAGNE
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1930)

VOIR [ANDALUZA DE MINAS](#) (COMPANIA)(C.A.M.)

Annuaire Desfossés, 1931, p. 930 :

MOKTA-EL-HADID

Conseil d'administration : E. Maucière, L. de Nervo, D. Beigbeder, H. Puerari, M. Trélat, H. Bouruet-Aubertot, F. Basset, O. Cambefort, G. Boulogne, P. Jurien de la Gravière.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
(*Le Temps*, 23 avril 1931)

L'exercice 1930 a été marqué du fait de la crise par une nouvelle diminution de la production et des expéditions. La première ressort à 498.737 tonnes contre 540.780 tonnes en 1929.

Quant aux secondes, qui avaient déjà fléchi à 510.460 tonnes en 1929 (contre 629.000 tonnes en 1928 à 675.000 en 1927), elles ont dû être ramenées à 352.648 tonnes. Rappelons que, dans des circonstances à peu près semblables, en 1921, le chiffre des expéditions était tombé à 225.000 tonnes.

Dans ces conditions, les bénéfices nets n'ont pu qu'accuser une certaine diminution. Déduction faite de tous les prélèvements habituels, y compris l'acompte du dividende réparti en novembre, ils s'établissent à 17.308.421 francs contre 22 millions 421.052 francs pour 1929. Le conseil proposera en conséquence à l'assemblée du 28 mai de fixer le dividende à 255 francs contre 315 francs précédemment par action de capital et à 230 francs par action de jouissance contre 290 francs.

D'autre part, le conseil demandera à une assemblée extraordinaire qui aura lieu à l'issue de la précédente l'autorisation de porter le capital de 40 à 60 millions de francs par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 500 francs réservées aux actionnaires. Ces actions seraient émises aux environs de 1.500 francs, le produit de l'opération devant notamment permettre à la société de poursuivre la mise en valeur des gisements qu'elle contrôle. Au nombre des opérations les plus récentes qu'elle ait effectuées dans cet ordre d'idées figurent, comme on sait, la création de la Compagnie andaluz de minas, qui exploite les gisements de Marquesado, dans la province de Grenade, et celle de la Société d'études et d'exploitations minières du Tadla, qui s'occupe de la mise en valeur de gisements de minerais de fer au Maroc.

ÉTUDES FINANCIÈRES
MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 8 juin 1931)

Les résultats obtenus par la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid en 1930 ont certes subi le contrecoup de la crise qui, dans le monde, frappe toutes les branches de l'activité économique. Toutefois, ce n'est que dans les six derniers mois de l'exercice que la compagnie commença d'en ressentir les effets. La production de l'année entière n'en a pas moins été sensiblement inférieure à celle de 1929 (498.737 tonnes contre 540.780) et les expéditions ont également fléchi de 510.450 tonnes à 352.648 tonnes.

Dans ces conditions, le bénéfice net, qui avait atteint en 1929 25.421.053 francs, n'a été que de 20.368.921 francs, ce qui a entraîné une réduction du dividende, de 315 à 255 francs par action de capital, et de 290 à 230 francs par action de jouissance.

Si l'on compare les bilans de ces deux derniers exercices, on se rend compte cependant que, si la crise a influé dans la proportion que nous venons d'indiquer sur le résultat de l'entreprise, ses répercussions sur sa situation financière apparaissent en revanche des plus atténuées :

Bilan au 31 décembre

	1930	1929
ACTIF		
Immobilisations	1.372.734	1.387.140
Participations	38.529.633	24.560.110
Stocks de minerais	10.632.910	6.068.620
Approvisionnements	2.843.411	2.925.348
Caisses : banques et portefeuille	37.814.105	50.811.894
Acheteurs	2.903.512	8.683.693
Débiteurs divers	6.213.282	8.123.285
Compte d'ordre	3.537.880	4.232.723
Total	<u>103.847.467</u>	<u>106.792.813</u>
PASSIF		
Capital		
40.000 actions de capital	20.000.000	20.000.000
40.000 actions amorties	20.000.000	20.000.000
Réserve statutaire	4.000.000	4.000.000
Fonds de prévoyance	1.544.725	1.544.725
Créditeurs divers	36.849.479	33.583.528
Coupons à payer	1.146.962	1.060.785
Profits et pertes (1)	17.368.421	22.421.052
Compte d'ordre	3.537.880	4.232.723
Total	<u>103.847.467</u>	<u>106.792.813</u>

(1) Déduction faite de l'acompte de dividende payé en cours d'exercice.

Ce dernier bilan offre plusieurs caractéristiques qu'il est intéressant de souligner. On remarque tout d'abord que, par suite des amortissements pratiqués, le total des immobilisations ne figure plus que pour 1.372.734 francs, somme qui, d'après le rapport des commissaires, est de beaucoup inférieure à la valeur de liquidation des terrains et du matériel. D'autre part, le capital continue à être porté au passif pour 40 millions, mais, 40.000 actions ayant été entièrement amorties, il y a là en réalité une

réserve de 20 millions de francs à ajouter aux provisions incluses dans le poste créditeurs divers.

On constate en outre que les stocks accusent, d'un exercice à l'autre, une augmentation d'environ 4.500.000 francs, conséquence du ralentissement des expéditions. Il y a lieu de noter que ces stocks sont inventoriés au prix de revient. Enfin, les participations sont, de leur côté, en augmentation de 13.969.522 francs ; leur progression résulte pour la plus grande partie des appels de fonds effectués par les filiales de la compagnie (notamment par la Compania andaluza de minas et par les charbonnages de Faulquemont) et, pour une faible partie, par des participations nouvelles prises au Maroc (Tadla et Djerada).

On s'explique ainsi la diminution des disponibilités (caisse, banques et portefeuille) qui reviennent de 50.811.894 francs à 37.814.105 francs.

Depuis trente-trois ans, la politique d'expansion industrielle de Mokta-el-Hadid, que caractérise essentiellement le souci de s'assurer de nouvelles réserves de minerai, a été réalisée uniquement par les ressources que la compagnie a pu tirer, soit de sa trésorerie proprement dite, soit de ventes opportunes de certains des titres composant son portefeuille. Cette tradition a été, comme l'on voit, respectée l'année dernière en dépit de la crise.

Il est évident, toutefois, que la situation est aujourd'hui très différente. La crise industrielle a amené en effet une diminution sensible des livraisons, partant des recettes, qui pèse sur la trésorerie, habituellement si aisée ; d'autre part la crise du marché financier rend plus difficile et désavantageuse la réalisation des valeurs mobilières du portefeuille que la société aurait pu vendre pour se procurer les sommes dont elle pouvait avoir besoin.

Quelle allait être, en pareille occurrence, l'attitude de la compagnie ? Interrompre sa politique d'expansion industrielle ? Ce n'était pas là une solution, ainsi que l'indiquait le conseil dans un de ses derniers rapports. Voici ce qu'il déclarait notamment :

« L'importance des réserves de minerai que possède votre compagnie, soit en propre, soit par l'intermédiaire de ses filiales, est parfaitement suffisante pour que nous envisagions l'avenir sans inquiétudes, mais elle n'est pas telle, même après l'acquisition de Marquesado [Andaluza de Minas], que nous puissions nous dispenser de continuer à faire de sérieux efforts pour en acquérir de nouvelles. Nous risquerions, si nous restions inactifs, de voir des concurrents s'emparer de gisements dont nous aurions pu nous assurer la possession. En pareille matière il est toujours extrêmement difficile et souvent impossible de regagner le temps perdu ; toute défaillance, tout fléchissement sont dangereux. »

C'est ainsi que le conseil a été amené « pour permettre à la compagnie de poursuivre l'exécution de son programme, lui conserver toute sa vitalité ainsi que la puissance financière qui est une de ses forces et qui lui permet de saisir les occasions favorables d'accroître sa puissance industrielle » à envisager l'augmentation du capital.

Telle est la genèse de l'émission actuellement en cours, émission qui consiste, rappelons-le, dans la création de 40.000 actions nouvelles de 500 francs, offertes, au prix de 1.500 francs, aux porteurs d'actions anciennes, à raison d'une nouvelle pour deux anciennes de capital ou de jouissance.

Cette opération ayant été dictée au conseil par la crise actuelle, il n'est pas sans intérêt de connaître son point de vue en ce qui concerne l'évolution de cette crise. Précisément, le président, au cours de l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée du 28 mai, a longuement envisagé la question. D'après lui, le fer est, au point de vue de la reprise, dans une meilleure situation que les autres principaux métaux et que d'autres produits ou matières premières. Pour ces articles, en effet, la production s'est tellement développée au cours de ces dernières années, qu'elle était arrivée à dépasser de beaucoup la consommation, même quand celle-ci était normale. De cette rupture d'équilibre sont résultés l'avalissement des prix qui ne laissent plus qu'une marge de

bénéfice insuffisante ou nulle, et l'accumulation de stocks qu'il faudra d'abord écouler avant que la production reprenne son activité, quand le malaise général cessera. Or, il n'en est pas de même pour les minerais de fer, notamment pour les minerais riches, comme le sont ceux de Mokta ; pour ceux-ci, il n'y a pas disproportion excessive entre la production possible et la consommation probable. Que la consommation redevienne normale et l'écoulement de la production sera assuré.

Le président a également parlé de l'apport de la production russe. Après avoir montré que le chiffre de 4 millions de tonnes, qui a été indiqué comme étant celui de la production russe possible pour quatre années, apparaissait singulièrement faible auprès des 180 millions de tonnes de minerai qui ont été consommées dans le monde en 1929, il s'est demandé si, dans l'avenir, les exportations de minerai russe ne pouvaient pas augmenter considérablement.

« Il n'est pas vraisemblable, a-t-il dit, qu'elles puissent s'accroître de manière à devenir bientôt un danger pour les autres pays producteurs de minerai. Si la Russie mène à bien l'exécution de son plan quinquennal, en même temps qu'elle accroîtra sa production de minerai, elle augmentera considérablement sa production sidérurgique ; cela fait partie de son programme. Pour alimenter ses usines, elle sera amenée à consommer son propre minerai dans des proportions telles qu'il n'en restera pas, pour l'exportation, des quantités suffisamment importantes pour constituer une concurrence redoutable. »

Enfin, le président a fait allusion à la crise politique espagnole, mais ce ne fut que pour montrer qu'elle n'avait eu aucune répercussion sur la mine de Marquesado, qu'exploite l'Andaluza de Minas, filiale de Mokta-el-Hadid.

De tout ce qui précède, il ressort que l'industrie du minerai de fer compte parmi celles que la crise a le moins atteintes et que des sociétés telles que Mokta-el-Hadid sont en droit d'envisager leur avenir avec confiance.

MOKTA-EL-HADID

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1931, p. 486-487)

.....
M. Eugène Maucière, adm. sortant, a été réélu.
.....

MOKTA-EL-HADID

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1931, p. 530)

Capital porté de 40 à 60 MF suivant décision AGE du 28/5/1931.

Annuaire industriel, 1938 [données de 1933] :

MINERAIS de FER MAGNÉTIQUE de MOKTA-EL-HADID (Cie des), 60, r de la Victoire, Paris, 9^e. T. Trud. 5150 et 51-51. Inter Trud. 41. Ad. t. Moktaladid-22-Paris. Soc. an. cap. 60.000.000 fr. Cons. d'adm. : Prés. : M. D[avid] Beigbeder [1848-1935] ; Vice-prés. : M. E[ugène] Maucière [1857-1933] ; Adm. dél. : M. L[éon] de Nervo ; Adm. : MM. H[ector] Bouruet-Aubertot [ECP, 1891] ; O[scar] Cambefort ; R[aymond] de Chabaud-Latour [1865-1929][Vicoigne-Nœux-Drocourt, Cie électrique du Nord] ; H[enri] Puérari [+ 1937][Mirabaud] ; M[arcel] Trélat [1859-1933][pdt Bône-Guelma, etc.] ; [Pierre] Jurien de la Gravière [1877-1933][Cie algérienne]. Secrét. général :

M. L[ouis] Beigbeder [fils de David]. Ing. -adjoint : M. O[ctave] Bidet, ing. en chef des Services techniques : M. A. Duby. — Exploitation : Bénisaf (Algérie), départ. d'Oran.
Minerais de fer : hématite rouge. (11-35922).

Annuaire Desfossés, 1933, p. 987 :

MOKTA-EL-HADID

Conseil d'administration : E. Maucière, pdt ; L. de Nervo, v.-pdt ; D. Beigbeder, H. Puerari, M. Trélat, H. Bouruet-Aubertot, F. Basset, O. Cambefort, G. Boulogne, P. Jurien de la Gravière.

MOKTA-EL-HADID. — DJEBEL-DJERISSA
(*Le Journal des débats*, 14 mars 1933)

Nous avons récemment indiqué les dividendes que répartiront ces deux sociétés pour 1932 : 35 fr. par action de capital et 10 fr. par action de jouissance pour Mokta, 12 fr. et 6 fr. respectivement pour Djebel-Djerissa.

Mokta-el-Hadid annonce un bénéfice de 3.434.003 fr. contre 12.077.562 en 1931, Djebel-Djerissa un profit de 1.229.684 fr. contre 5.120.210 francs.

En réalité, ces chiffres n'ont qu'une signification assez limitée, les deux sociétés ayant pour habitude de ne déclarer comme bénéfice que le montant qu'elles entendent distribuer. On doit remarquer cependant que le profit indiqué par Djebel-Djerissa provient, à concurrence de près de moitié, d'une reprise de 602.337 fr. sur la « provision pour redevances des mines ». On peut supposer que Mokta-el-Hadid, qui ne publie pas de comptes de profits et pertes, a pu éviter de recourir au même procédé grâce au revenu de son portefeuille-titres, formé des dividendes relatifs à 1931.

L'année 1932 a donc apporté une déception, d'ailleurs attendue, aux actionnaires de ces deux affaires. Les bilans, du moins, lui permettent d'avoir toute confiance dans l'avenir.

Les immobilisations de Mokta-el-Hadid sont portées pour 1.351.000 fr. Elles ont, jusqu'à présent, fourni la majeure partie des bénéfices qui ont été, en moyenne, de 18 millions pour les dix dernières années. Le portefeuille, inscrit pour 46,7 millions, comprend, outre des titres Gafsa et Djerissa, des participations dans de jeunes affaires, particulièrement nord-africaines. D'autre part, Mokta possède 57,6 millions de disponibilités et 18,1 millions d'actif réalisable, non compris 17 millions de stocks et d'approvisionnements, pour faire face à 31,3 millions d'exigibilités qui doivent, au surplus, englober certaines provisions.

Quant à Djebel-Djerissa, qui ne possède aucune participation, elle évalue son actif industriel à 388.000 fr., alors qu'elle a réalisé un bénéfice moyen de près de 12 millions pour les dix dernières années. Sa trésorerie est aussi aisée que celle de Mokta. Les seules exigibilités, s'élevant à 8,6 millions, sont couvertes par 22,7 millions de disponibilités, 4,5 millions de réalisable et 6,6 millions de Stocks et approvisionnements.

On ne saurait, sans doute, espérer pour l'une et l'autre de ces affaires le retour prochain de conditions aussi favorables que celles qui ont prévalu de 1927 à 1930, mais on peut raisonnablement envisager une activité suffisante pour rémunérer les titres à un niveau très satisfaisant par rapport aux cours actuels.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 30 mars 1933)

L'assemblée du 28 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1932, précédemment analysée, qui ont fait ressortir un solde disponible de 3.434.903 francs. Le dividende brut a été fixé à 35 francs par action de capital et à 10 francs par action de jouissance.

Le rapport du conseil indique notamment que, pour l'exercice 1933, les prévisions d'expéditions plus régulières, les prix restant malheureusement très bas. Toutefois, la perspective d'expéditions plus régulières et plus importantes a permis d'établir un programme plus rationnel d'extraction pour l'exercice en cours et, partant, d'espérer obtenir un prix de revient meilleur.

ÉTUDES FINANCIÈRES
MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 4 septembre 1933)

Le rapport du conseil d'administration de Mokta-el-Hadid, à l'assemblée du 28 mars dernier, montre que la société a été très affectée quant à ses résultats bénéficiaires par la crise. Cependant, de l'ensemble du rapport, se dégage une impression assez optimiste en ce qui concerne l'avenir et qui s'explique par la forte situation de l'entreprise, tant au point de vue de ses richesses minières et de la haute valeur de ses participations que de sa puissance financière.

Par son ancienneté — sa fondation remonte à 1865 —, par l'étendue de ses concessions, Mokta-el-Hadid occupe la première place parmi les exploitants de minerais de fer.

Le domaine minier de la compagnie comprend actuellement les concessions suivantes : les mines de fer de Bénisaf acquises en 1878, celles de Bou-Kadra acquises en 1903, celles de Bou-Kourdan en exploitation depuis 1909, puis celles de Bou-Koudra, situées à 200 kilomètres de Bône. Auparavant, la société avait exploité Mokta-el-Hadid, les Karézas et le Bou-Hamra, groupes qui sont maintenant complètement épuisés, mais qui, depuis cinquante ans, ont fait l'objet d'une exploitation très rémunératrice.

Les gisements de la société sont très riches en minerais de fer magnétique à haute teneur et qui sont très purs.

Voici quels ont été les chiffres de la production et des expéditions depuis 1922 :

Années	Production	Expéditions
1922	269.360	459.153
1923	381.531	521.440
1924	452.479	568.514
1925	465.908	419.022
1926	456.943	314.091
1927	561.410	673.202
1928	636.479	629.333
1929	540.781	510.442
1930	498.737	352.648

1931	298.637	259.554
1932	163.257	100.602

Il est à constater que, pendant les années normales, il y a peu de différence entre le tonnage de l'extraction et celui du minerai expédié. En 1932, les expéditions ont marqué une nouvelle et sensible régression. Le rapport du conseil signale toutefois que, tandis que les embarquements du premier semestre 1932 ne se sont élevés qu'à 36.000 tonnes, ceux du second semestre ont atteint près de 65.000 tonnes, dont 25.000 tonnes pour le seul mois de décembre 1932.

En raison de la diminution des expéditions, la société a naturellement réduit la production de ses mines. Mais cette réduction se présentait particulièrement délicate à Bénisaf à cause de la multiplicité des gîtes et de la nécessité d'éviter l'arrêt de certains quartiers dont la reprise ultérieure aurait entraîné des dépenses trop élevées. Il était utile, enfin, de conserver un noyau suffisant de main-d'œuvre, notamment les spécialistes, en vue de la reprise normale d'activité des exploitations.

La société a limité à 120.000 tonnes en 1932 contre 300.000 en 1931 le stérile provenant des travaux de découverte. Elle a licencié environ 20 % de son personnel, et le reste a dû chômer un et même deux jours par semaine pendant toute l'année 1932.

En dehors de ses exploitations minières, la compagnie possède un gros portefeuille de valeurs de mines de fer, de plomb, de charbon, etc.

Citons, parmi les entreprises dans lesquelles Mokta-el-Hadid est intéressée, les Phosphates de Gafsa (40.000 actions et 8.000 parts) ; les Phosphates de Djebel-Djerissa [!], Ouasta-Mesloula et Minerais et métaux ; Mines de fer de Goa, Mines de fer de la Mourière (Lorraine), Mines de Krivoï-Rog, Mines de fer de la Domanclair *[sic : Dominelais]*, Charbonnages de Faulquemont (Lorraine) ; Charbonnages de Lyon ; Houillères de Kent ; Tunisienne de navigation ; Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ; Société [chérifienne] d'études [minières][SACEM] au Maroc ; Société d'études en Alsace, etc. Ces différentes participations étaient évaluées, à fin 1932, à 46 millions 738.000 francs.

Voici quelques renseignements contenus dans le dernier rapport du conseil sur l'activité des sociétés dans lesquelles Mokta-el-Hadid possède des participations.

La Société du Djebel-Djerissa, les Phosphates de Gafsa et la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ont distribué des dividendes réduits. La Compagnie tunisienne de navigation n'a pas effectué de répartition mais a réarmé quelques navires en fin d'exercice. Les Charbonnages de Faulquemont ont poursuivi leurs travaux de mise en valeur. Les Mines de fer de Goa (Inde portugaise) n'ont exercé aucune activité. Au Maroc, la Société chérifienne d'études minières [SACEM] poursuit ses recherches sur les gisements de manganèse de l'Imini, dont on n'a pas encore déterminé le tonnage exact mais dont la teneur est assez élevée.

La Société minière de l'Ouarzemine, constituée en janvier 1933 au capital de 1.500.000 francs, doit étudier des affleurements de minerai de fer siliceux, situés à une centaine de kilomètres d'Agadir. La Société d'études et d'exploitations minières du Tadla a suspendu ses travaux.

Les sociétés d'études, créées en Afrique occidentale et en Afrique équatoriale, ont fait proroger de deux ans le délai accordé par leur cahier des charges pour entreprendre des travaux.

La Compania andaluza de minas* a produit 52.241 tonnes en 1932 contre 34.661 en 1931, et a expédié 42.211 tonnes contre 25.160. La société espère pouvoir produire et expédier 50.000 tonnes cette année. Les travaux d'enlèvement du stérile, qui doivent s'échelonner sur plusieurs années et lui permettre d'exploiter ses gisements à découvert, se sont poursuivis normalement. Ces travaux ont pu être effectués grâce aux avances

consenties par Mokta-el-Hadid, avances qui lui seront remboursées en actions de l'Andaluz de Minas.

Le capital de Mokta-el-Hadid était, à l'origine, de 15 millions. Il fut porté à 18.333.500 francs en 1878, à 20 millions en 1897. Il fut doublé en 1924 par l'émission, au pair, de 40.000 actions de 500 fr. réservées, titre pour titre, aux actionnaires. En même temps, la compagnie remboursa, à 500 fr., les 40.000 actions anciennes, et l'opération consista ainsi en la distribution gratuite d'une action nouvelle pour une ancienne.

Le capital se trouvait donc représenté par 40.000 actions de capital de 500 fr. et 40.000 actions de jouissance.

L'assemblée extraordinaire du 28 mai 1931 décida de porter le capital à 60 millions par l'émission, à 1.500 fr., de 40.000 actions nouvelles jouissance janvier 1931 (1 action nouvelle pour deux anciennes, de capital ou de jouissance). Cette dernière augmentation de capital avait causé quelque surprise, étant donné, d'une part la crise qui diminuait l'activité de la société, et, d'autre part, la situation de la trésorerie qui était très abondante. Voici les explications données à ce sujet par le conseil :

« L'importance des réserves de minerai que possède notre compagnie, soit en propre, soit par l'intermédiaire de ses filiales, est parfaitement suffisante pour que nous envisagions l'avenir sans inquiétude, mais elle n'est pas telle, même après l'acquisition de Marquesado, que nous puissions nous dispenser de continuer à faire de sérieux efforts pour en acquérir de nouvelles. Nous risquerions, si nous restions inactifs, de voir des concurrents s'emparer de gisements dont nous aurions pu nous assurer la possession. En pareille matière, il est toujours extrêmement difficile et souvent impossible de regagner le temps perdu ; toute défaillance, tout fléchissement sont dangereux. »

Il n'existe ni parts de fondateur, ni dette obligataire, et les bénéfices reviennent donc aux actions après un premier, prélèvement de 5 % aux actions de capital, et un second de 5 % au conseil.

Voici les bénéfices réalisés par la société depuis 1920 (fr.) :

Années	Bénéfices à répartir	Divid. par act. de capital	Divid. par act. de capital de jouissance
1920	4.991.965	120 00	—
1921	4. 570. 047	110 00	—
1922	5.888.270	140 00	—
1923	13.449.378	200 00	—
1924	15.182.358	324 15	—
1925	19.842.105	225 00	200 00
1926	18.684.210	235 00	210 00
1927	20.789.473	260 00	235 00
1928	23.315.789	290 00	265 00
1929	25.421.052	315 00	290 00
1930	20.368.921	255 00	230 00
1931	12.077.562	100 00	75 00

1932	3.434.903	35 00	10 00
------	-----------	-------	-------

Le recul des expéditions en 1921 résulte de la crise qui a sévi cette année-là. La diminution de 1926 s explique d'un autre côté par la grève anglaise qui a privé la société, pour cet exercice-là, de ses clients britanniques. En 1930, la production avait été entièrement vendue, mais la crise a amené les acheteurs à demander, soit des reports sur les années suivantes, soit même des résiliations de contrats. Après avoir refusé, la société a dû accepter de reporter sur les années à venir une partie des livraisons qui auraient dû être effectuées en 1930.

Dans le rapport à l'assemblée du 28 mars dernier, le conseil a déclaré que des signes d'amélioration constatés en divers pays laissaient espérer une reprise. Les prix sont malheureusement peu satisfaisants ; ils sont même les plus bas qui aient jamais été connus. Mais la situation apparaît maintenant meilleure qu'en mars 1932. Alors que la société n'avait plus aucune expédition en perspective, elle a maintenant, au contraire, des contrats qui s'exécutent normalement. Cette amélioration laisse espérer qu'à plus ou moins brève échéance se produira une reprise plus importante dont le premier effet sera une hausse des prix de vente et une réduction des frais d'exploitation.

Si aucun cataclysme imprévu ne se produit, le conseil espère voir les expéditions de l'année atteindre 200.000 tonnes, chiffre en vue duquel la production a été réglée.

Voici comment se présentent les bilans des deux derniers exercices :

	1932	1931
PASSIF		
Capital	60.000.000	60.000.000
Réserve statutaire	4.603.878	4.000.000
Prime d'émission	40.000.000	40.000.000
Fonds de prévoyance et de secours	1.544.725	1.544. 725
Créditeurs divers et coupons à payer	31.285.182	33.974.347
Solde à répartir	3. 434.903	7.077.562
Prélèvement pour recherches, diverses (comptes d'ordres)	3.911.935	4.079.443
	<u>144.780.623</u>	<u>150.676.078</u>
ACTIF		
Concessions minières	Mémoire	Mémoire
Immeubles et propriétés	502.489	514.260
Matériel, outillage et travaux	848.620	850.885
Participations minières et industrielles	46.738.813	43.360.198
Stocks de minerais	15.161.701	12.837.852
Approvisionnements	1.861.047	2.295.556
Caisse, banques et portefeuille	57.582.608	73.342.217
Acheteurs	1.533.583	1.564.560

Débiteurs divers	16.639.826	11. 831.102
	140.868.688	146.596.635
Recherches de mines diverses (comptes d'ordre)	3 911 935	4.079. 443
	<u>144.780.623</u>	<u>150.676.078</u>

D'un exercice à l'autre, la trésorerie de la société s'est amoindrie de près de dix millions, du fait, notamment, des versements ou avances effectuées aux filiales, et qui se sont élevées à 7 millions 1/2. La situation reste néanmoins très forte puisque les disponibilités immédiates dépassent 57.500.000 fr., pour faire face à 31 millions de francs de créditeurs divers. Ainsi que le fait remarquer le rapport, la dernière augmentation de capital a été fort opportune puisqu'elle a permis à la société « de pouvoir, malgré la crise sévère que nous traversons et la médiocrité des recettes qui en est la conséquence pour 1932, faire face avec avance à tous ses engagements, alimenter ses participations, maintenir une activité rationnelle dans ses exploitations, et ainsi donner du travail, dans la mesure du possible, aux populations ouvrières attachées à ces dernières, sans avoir à aliéner des parties de son portefeuille qui, dans les circonstances actuelles, n'auraient pas été réalisées avantageusement. »

Le conseil, dans son compte rendu, et le président, dans sa déclaration, ont fait preuve d'optimisme, et les actionnaires peuvent le partager. La société est outillée, à tous les points de vue, pour regarder l'avenir sans appréhension.

PROJET AVORTÉ DE REPRISE DES MINES DE DIÉLETTE

HUELVA COPPER-MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 21 novembre 1933)

Une option, valable pour quatre mois, vient d'être donnée par la société Huelva Copper à la Compagnie Mokta-el-Hadid sur un nombre d'actions Mines de Diélette* représentant 51 % du capital. Après examen de la valeur du gisement et étude des conditions d'exploitation, Mokta-el-Hadid lèvera ou abandonnera l'option.

Si l'option est levée, Mokta-el-Hadid fournira les fonds nécessaires pour la reprise de l'extraction. La société Huelva Copper retirera comme avantages de cette opération qu'elle restera propriétaire minoritaire des Mines de Diélette, et qu'elle pourra récupérer en contrepartie des titres qu'elle cédera, tout ou partie des sommes qu'elle a été amenée à y investir.

MOKTA-EL-HADID-DJEBEL-DJERISSA
(*Le Temps*, 23 novembre 1933)

Une nouvelle amélioration s'est produite dans les expéditions de ces deux entreprises, du fait surtout du redressement de l'industrie sidérurgique britannique. Mokta-el-Hadid, qui avait expédié environ 112.000 tonnes pendant le premier semestre de 1933, sera en mesure d'expédier environ 140.000 tonnes pendant le second semestre, ce qui porterait

les expéditions totales pour l'année à quelque 250.000 tonnes au lieu de 100.602 tonnes en 1932.

De son côté, Djebel-Djerissa*, qui avait expédié 72.000 tonnes pendant le premier semestre, en embarquera vraisemblablement 160.000 pendant le second, de telle sorte que le chiffre total des ventes atteindrait 230.000 tonnes approximativement contre 151.821 tonnes en 1932.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 28 mars 1934)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende à 45 fr. brut par action de capital et à 20 fr. par action de jouissance contre 35 fr. et 10 fr. respectivement l'an dernier.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 5 avril 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 font ressortir un bénéfice de 4.764.542 francs contre 3.434.903 francs en 1932. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 45 francs, contre 35 l'an dernier, par action de capital et de 20 francs contre 10 par action de jouissance.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 9 avril 1934)

Parmi les mines diverses, Mokta-el-Hadid a peu varié à 2.850. Le bénéfice net de 1933 s'établit à 4.764.542 francs contre 3.434.903 francs. La répartition déjà annoncée d'un dividende de 45 francs contre 35 par action de capital et 20 francs contre 10 par action de jouissance absorbera 4.400.000 francs.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 26 avril 1934)

L'assemblée ordinaire du 24 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, qui se soldent par un bénéfice net de 4.764.542 francs et voté un dividende brut de 45 francs par action de capital et de 20 francs par action de jouissance.

Le rapport du conseil déclare que pour l'exercice en cours, l'amélioration de tonnage constatée en 1933 se maintient et semble plutôt s'accroître. Elle se heurte, toutefois, à la stagnation de certains marchés habituels d'exportation, due à l'existence de stocks ou à la dépréciation de certaines monnaies. Dans ces conditions, la concurrence reste au moins aussi âpre et interdit toute amélioration satisfaisante des prix de vente, que la récente baisse de devises étrangères rend dans certains cas défavorables, une fois converties en francs.

Léon de NERVO, président

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1934)

L'assemblée générale de cette société s'est tenue le 24 avril sous la présidence de M. de Nervo, pour examiner les résultats de l'exercice écoulé, qui se solde par un bénéfice de 4.764.542 fr. 92, permettant la distribution d'un dividende de 45 fr. par action de capital et 20 fr. par action de jouissance.

Voici le texte du rapport du conseil d'administration en ce qui concerne la direction de Béni-Saf et les deux principales participations de la Compagnie : Djerissa et Marquesado.

Direction de Béni-Saf

La production et les expéditions de minerai de l'exercice 1933, comparées à celles de 1932, sont les suivantes:

(en tonnes)	1933	1932
Production	219.317	163.257
Expéditions	255.112	100.602

Les expéditions sont en sensible reprise sur celles de l'exercice 1932 et sont comparables à celles de 1931.

La production a été inférieure aux expéditions, mais les stocks de minerai importants dont nous disposons à Béni-Saf nous ont permis de faire face aisément à toutes les demandes.

Pour l'exercice en cours, l'amélioration de tonnage constatée en 1933, se maintient et semble plutôt s'accroître.

Toutefois, cette dernière se heurte encore à des difficultés provenant de la stagnation de certains marchés habituels d'exportation, dont les possibilités demeurent très réduites par suite des stocks de minerais encore importants, ou de la dépréciation de la monnaie.

Dans ces conditions, la concurrence, dont nous vous parlions dans notre rapport de l'an dernier, continue à s'exercer avec une âpreté au moins égale, et interdit toute amélioration satisfaisante des prix de vente qui, à notre point de vue, lorsqu'ils sont convertis en francs, se trouvent encore défavorisés par suite de la récente baisse de certaines devises étrangères.

Tout en suivant strictement le jeu de pareille concurrence, il nous a paru raisonnable de ne consentir à cet égard, que les sacrifices indispensables, sans rechercher systématiquement à obtenir un accroissement important de nos expéditions par l'offre de prix trop bas.

Nous avons cependant l'espoir que les symptômes de reprise qui se manifestent sur le marché mondial des matières premières, auront finalement une répercussion favorable sur les prix.

L'augmentation de tonnage de l'extraction nous a permis, d'une part, de poursuivre normalement nos travaux d'aménagement et de découverte et, d'autre part, d'arrêter tout licenciement nouveau de personnel. Actuellement, le chômage partiel a cessé, mais l'effectif du personnel ouvrier n'a pas été augmenté.

Le stérile provenant des travaux de découverte a été de 440.000 tonnes contre 120.000 t. en 1932.

Les travaux neufs de l'année ont été prélevés sur les produits de l'exercice considéré.

La Société du Djebel-Djerissa* (Tunisie) a expédié, en 1933, 223.530 tonnes contre 151.801 t. en 1932.

Le dividende voté par l'assemblée générale du 17 avril 1931 est de 15 francs brut par action de capital et de 9 francs brut par action de jouissance, contre respectivement 12 francs brut et 6 francs brut en 1932.

Sa situation financière restant intacte, ses possibilités d'avenir subsistent en entier, étant donné que l'amélioration dont nous parlons plus haut s'applique également à cette société.

Compania andaluza de minas (Espagne)*. — En 1933, cette société a produit 39.685 tonnes contre 52.241 tonnes en 1932 et expédié 27.245 tonnes contre 42.211 tonnes en 1934. Le surplus de la production a été stocké à la mine.

Les travaux pour la découverte du gisement ont été poursuivis et développés dans de bonnes conditions.

Afin de profiler de la reprise qui se manifeste sur le marché mondial et pour le cas où celle-ci s'accroîtrait au cours des prochains exercices, toutes dispositions ont été prises pour accélérer ces travaux.

L'augmentation de capital de cette société n'a pas encore été jugée opportune. Notre compagnie continue à avancer comme précédemment à cette filiale les sommes qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ce programme. Ainsi que nous vous l'indiquons dans nos précédents rapports, lorsque le moment sera venu, les sommes avancées par notre compagnie seront affectées à la libération des actions qu'elle aura souscrites.

Pour l'exercice en cours, la production sera en augmentation sensible sur celle qui a été réalisée l'an dernier, les prévisions d'expédition actuelles étant meilleures.

L'assemblée a ratifié les nominations suivantes faites par le conseil :

En remplacement de M. Trélat, décédé, M. Marcel Paul, président de la Société des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson.

En remplacement de M. O[scar] Cambefort, démissionnaire, M. Saint-Olive, de la Banque Saint-Olive, Cambefort et Cie, de Lyon.

En remplacement de M. [Pierre] Jurien de la Gravière, M. Charles Ascherson, l'un des directeurs de la Maison Naylor, Benzoni et Co Ltd., agent de vente des minerais.

En remplacement de M. Maucière, M. Jean Boissonnas, président de la Compagnie algérienne.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 23 juillet 1934)

Parmi les mines de fer, Mokta-el-Hadid a reculé de 2.705 à 2.670, bien que la production du premier semestre de 1934 ait atteint 122.119 tonnes au lieu de 83.508 pour le semestre correspondant de l'année dernière. Les expéditeurs ont porté sur 149.342 tonnes contre 111.182 tonnes. La production mensuelle pour le second semestre de 1934 sera de 22.000 à 25.000 tonnes.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 8 mai 1935)

Le dividende de l'exercice 1934 sera porté de 45 francs à 55 francs par action de capital et de 20 à 30 francs par action de jouissance.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 30 mai 1935)

L'assemblée du 28 mai a voté un dividende de 55 francs, contre 45 précédemment, par action de capital et de 30 francs, contre 20, par action de jouissance.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 2 août 1935)

Pendant le premier semestre de 1935, la production de Mokta-el-Hadid s'est élevée à 133.097 tonnes contre 122.119 pour le même semestre de 1934 et les expéditions à 126.193 tonnes contre 149.842.

En ce qui concerne Djebel-Djerissa*, la production a porté sur 220.132 tonnes contre 196.080 et les expéditions ont été de 203.305 tonnes contre 191.228.

Dans les chiffres ci-dessus, concernant le premier semestre 1935, il n'y a aucune expédition à destination de l'Allemagne.

NÉCROLOGIE
David Beigbeder
(*Le Journal des débats*, 18 août 1935)

Nous apprenons le décès de M. Beigbeder, ingénieur, président honoraire des compagnies de Mokta-el-Hadid et Gafsa, de la Société commerciale d'affrètements et de commission, de la Chambre syndicale des mines métalliques, officier de la Légion d'honneur, rappelé à Dieu au cours de sa quatre-vingt-huitième année, le 12 août 1935, dans sa propriété d'Autivielle (Basses-Pyrénées).

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église protestante de Sauveterre-de-Béarn.

De la part de Mme Beigbeder, sa veuve ; M. et Mme Gaston Bouffé ; M. et Mme Louis Beigbeder M. et Mme H. Donnedieu de Vabres ; M. et Mme Jean Beigbeder, ses fils et filles.

MOKTA-EL-HADID-DJEBEL-DJERISSA*
(*Le Temps*, 8 février 1936)

La production de ce groupe, y compris celle de la Compagnie andaluz de minas* qui est maintenant entrée dans une période d'exploitation normale, s'est élevée en 1935 à 896.450 tonnes contre 745.997 pour 1934.

Ces tonnages se décomposent comme suit : Mokta-el-Hadid, 276.551 tonnes contre 265.959 en 1934 ; Djebel-Djerissa, 418.861 tonnes contre 420.320 ; Andaluza de Minas, 201.038 tonnes contre 59.718.

Les expéditions n'ont pas suivi exactement la même courbe, en raison notamment des difficultés de transfert pour les livraisons en Allemagne. Elles ont été de 711.871

tonnes contre 688.490 en 1934 pour Mokta-el-Hadid ; de 412.155 tonnes contre 402.942 pour Djebel-Djerissa ; et de 87.894 contre 39.212 pour l'Andaluza de Minas.

La production du groupe Mokta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1936)

L'ensemble de la production des 3 centres Bénisaf, Djerissa, Marquesado s'établit à 275.281 tonnes pour le premier trimestre de cette année, et les expéditions globales se montent à 277.918 tonnes. À cette cadence, on peut envisager pour l'année en cours une production de 1.100.00 tonnes (contre 896.000 tonnes en 1935). et les expéditions seraient du même ordre de grandeur, alors qu'elles étaient, l'année dernière, de 712.000 tonnes. Cette progression est d'autant plus remarquable qu'en dehors du gisement de Marquesado, qui peut effectuer certaines expéditions en Allemagne, grâce au meilleur fonctionnement du clearing espagnol, les cargaisons sont à peu près exclusivement dirigées vers l'Angleterre, dont la consommation de minerai de fer va se développant. D'ailleurs, par rapport à la période correspondante de 1935, les prix de vente manifestent une hausse de 1 shilling par tonne.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 2 août 1936)

L'arrêt de l'exploitation des mines d'Andaluza, situées en Espagne, n'est pas de nature à compromettre les expéditions du groupe. Les mines de Mokta-el-Hadid et Djebel-Djerissa peuvent en effet aisément suppléer à l'interruption des envois de minerai espagnol.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1081-1082 :

MOKTA-EL-HADID

L. de Nervo, pdt ; G. Boulogne, v.-pdt ; L. Beigbeder, H. Bouruet-Aubertot, F. Basset, C. Ascherson, J. Boissonnas, M. Paul, R. Saint-Olive.

Commissaire des comptes : E. Hibon, G. de Vaufreland, titulaires ; E. de Martignac, suppl.

Informations et communiqués
MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 27 novembre 1937)

Le conseil a décidé la distribution d'un acompte sur les produits de l'exercice en cours, savoir 62 fr. 50 brut aux actions de capital dont 25 francs d'intérêt statutaire 37 fr. 50 brut aux actions de jouissance. La mise en paiement de cet acompte sera effectuée à partir du 15 décembre, sous déduction des impôts.

La Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
(selon Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Cette société date de 1865 et à son siège social, 60, rue de la Victoire. C'est la société la plus ancienne de l'Algérie. On peut la considérer comme la tête de groupe du Kouif. Son capital de 60 millions, amorti de 20, vaut 360 millions en Bourse actuellement.

Les administrateurs ont tous déjà apparu dans notre palmarès financier. Ce sont, en effet, le baron Léon de Nervo, Gaston Boulogne, [Charles Ascherson](#), Frédéric Basset [ép. fille Courtois de Vicose dont il retrouve le père au conseil de la Cie agricole marocaine (voir AEC 1922). Père d'Odette ép. Rodolphe Hottinguer qu'il retrouve à Gafsa.], Louis Beigbeder, Jean Boissonnas [Mirabaud], Henri Puérari [Mirabaud], Hector Bouruet-Aubertot [ép. Homberg. Adm. PLM...], Marcel Paul [Pont-à-Mousson], René de Saint Olive ³⁶ [> CCF]. Cette liste éloquente montre que Mokta-el-Hadid est la chose de la Haute-Banque, notamment du groupe Mirabaud.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 2 janvier 1938)

Tendance soutenue sur Mokta-el-Hadid à 4.340 contre 4.335. On peut s'attendre pour l'exercice 1937 à une intéressante progression du dividende. La fixation à 62,50 de l'acompte distribué récemment à l'action de capital, alors que la répartition totale de 1936 avait été de 85 francs, laissait d'ailleurs présager l'amélioration des résultats. Les bénéfices sont établis après amortissement et dotation des provisions. En 1936, ces dernières ont notamment reçu une allocation d'un peu plus de six millions, en contrepartie de la dette de la société espagnole Andaluza de Minas*.

Cette dernière affaire, dont l'extraction, interrompue en juillet 1936, n'avait pas encore été reprise en mai dernier, était à cette époque en plein développement. L'incertitude de ses perspectives d'avenir explique les importantes provisions constituées par Mokta-el-Hadid pour couvrir les engagements de l'affaire espagnole. Il ne fait pas de doute que, la guerre civile terminée, la société française retrouvera dans la Péninsule d'intéressants éléments d'activité. En attendant, les ressources des gisements de l'Afrique du Nord ont permis aisément de faire face aux besoins accrus de la clientèle.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 10 janvier 1938)

Mokta-el-Hadid se tient à 4.316 contre 4.340. Il semble logique au moment où vient de prendre fin l'exercice 1937 que l'attention se porte sur cette valeur. Les résultats accuseront, en effet, une très nette progression, tant en raison du développement de la production que de la meilleure tenue des prix.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 28 avril 1938)

³⁶ Partenaire de la Banque Saint Olive, Cambefort et Cie à Lyon, René de Saint Olive sera revu dans le tome IV (Mines et Services concédés). Marié à Alice Isaac, de la famille capitaliste lyonnaise Isaac, déjà nommée, René de Saint Olive a un château à Écully (Rhône). Nous renvoyons le lecteur aux tomes I, II et précédemment pour plus amples détails sur les familles de Saint Olive et Isaac.

Un dividende brut de 150 francs (contre 85) par action de capital, et de 125 francs (contre 60) par action de jouissance, sera proposé à la prochaine assemblée.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 17 mai 1938)

Le bénéfice à répartir pour l'exercice 1937 s'élève à 18.789.473 francs contre 9.922.437 francs pour 1936.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 9 juin 1938)

Le dividende a été fixé à 150 francs par action de capital et à 125 francs par action de jouissance.

Il a été indiqué que, pour l'exercice en cours, les demandes ont été servies dans la mesure où la production l'a permis. Elles accusent actuellement un ralentissement, du fait que les usines s'étaient largement couvertes par avance, tant en minerai qu'en fontes.

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 6 octobre 1938)

Le 10 octobre sera mis en paiement un acompte de dividende de 70 francs, contre 62 fr. 50 l'an dernier, par action de capital et de 45 francs, contre 37 fr. 50, par action de jouissance.

COMPAGNIE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 30 mars 1939)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende brut de 225 francs par action de capital, contre 150 francs l'an dernier, et de 200 francs, contre 125, par action de jouissance.

COMPAGNIE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 19 avril 1939)

Les bénéfices nets de l'exercice 1938 s'élèvent à 27.263.157 francs contre 18.789.473 francs en 1937. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le conseil proposera à l'assemblée du 2 mai la répartition d'un dividende de 225 francs, contre 150 l'an dernier, par action de capital, et 200 francs, contre 125, par action de jouissance.

COMPAGNIE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 1^{er} mai 1939)

Au comptant, on cote 4.695 contre 4.500 sur Mokta-el-Hadid. Le bilan qui sera soumis à l'assemblée du 2 mai fait apparaître un nouveau renforcement de la situation financière de l'affaire. On ne doit pas perdre de vue, d'autre part, qu'un des éléments importants de l'actif de la société : la Compania andaluza de minas, est demeuré improductif ces dernières années. Mokta-el-Hadid avait, dès fin 1937, constitué des provisions couvrant entièrement le compte courant de cette filiale.

COMPAGNIE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 4 mai 1939)

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1938 et voté un dividende brut de 225 francs par action de capital et de 200 francs par action de jouissance.

Dans son rapport, le conseil signale que les expéditions de minerai de la société ont recommencé à destination de l'Angleterre, où paraît se dessiner, en ce moment, une reprise intéressante.

À ce sujet, il est indiqué que les usines anglaises avaient conclu, pour 1938, des achats importants de minerais de fer et de demi-produits, bien supérieurs aux besoins réels. Il en est résulté un ralentissement marqué dans les enlèvements du second semestre 1938. D'une manière générale, les stocks détenus par ces usines ont été sensiblement réduits et les enlèvements pour l'année en cours paraissent devoir reprendre normalement.

En ce qui concerne les autres livraisons, le contingent d'exportation autorisé par l'administration à destination de l'Allemagne reste limité, tout au moins pour le premier semestre.

GROUPE MOKTA-EL-HADID - DJEBEL-DJERISSA*
(*Le Temps*, 7 juillet 1939)

Expéditions du groupe pour le premier semestre de 1939, comparées avec celles de l'année 1938 tout entière : mines de Bénisaf : 141.212 tonnes contre 228.541 ; mines de Djerissa : 326.112 tonnes contre 643.205.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 1^{er} décembre 1939)

Le 12 décembre sera mis en paiement un acompte de dividende de 50 francs par action de capital, et de 25 francs par action de jouissance contre 70 et 45 francs respectivement l'an dernier.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 755 :

L. de Nervo, pdt ; G. Boulogne, v.-pdt ; L. Beigbeder, H. Bouruet-Aubertot, F. Basset, C. Ascherson, J. Boissonnas, M. Paul, R. Saint-Olive, J. Puerari.
Commissaire des comptes : E. Hibon, G. de Vaufreland, titulaires ; E. de Martignac, suppl.

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 9 mai 1940)

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende brut de 235 francs par action de capital et de 210 francs par action de jouissance au titre de l'exercice 1939.

L'an dernier le dividende avait été de 225 francs brut par action de capital et 200 francs par action de jouissance.

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 16 mai 1940)

Les comptes de l'exercice 1939 font ressortir un bénéfice distribuable de 28.526.306 francs contre 27.263.158 francs pour 1938. Comme il a été déjà indiqué le dividende proposé est de 235 francs, contre 225, par action de capital et de 210, contre 200, par action de jouissance.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 27 janvier 1942)

La souscription à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 1941 aura lieu du 16 février au 18 mars 1942.

Les souscriptions seront reçues par l'intermédiaire de tous les guichets de la Société Générale et du Crédit Lyonnais.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal*, 2 février 1942)

Augmentation du capital de 60 à 70 millions par émission à 1.500 fr. et cotation de 20.000 actions nouvelles de 500 fr. nominal ; jouissance du 1^{er} janvier 1942. Droit : une action nouvelle pour 6 anciennes.

Mokta-el-Hadid
(*Le Temps*, 27 avril 1942)

Les comptes de l'exercice 1941 se soldent par un bénéfice de 2.070.516 francs contre 13 millions 877.777 l'an dernier, il ne sera pas distribué de dividende cette année.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Temps*, 9 mai 1942)

L'assemblée du 5 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1941 se soldant par un bénéfice de 2.070.516 francs. Elle a, d'autre part, décidé d'affecter à la réserve pour risques en cours la somme de 1.122.222 francs et de reporter le solde de 948.294 francs.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal des débats*, 17 juillet 1942)

Les actionnaires, réunis en assemblée extraordinaire le 7 juillet, ont vérifié et reconnu sincère la récente augmentation de 10 millions de francs du capital social.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal*, 14 septembre 1942)

Admission à la cote officielle de la Bourse de Paris des 20.000 actions nouvelles de 500 fr., numéros 120.001 à 140.000, représentant l'augmentation du capital à 70 millions de francs.

NÉCROLOGIE
(*Le Temps*, 3 novembre 1942)

Le 30 octobre 1942 ont été célébrées, dans la plus stricte intimité, les obsèques de M. Gaston Boulogne, ancien élève de l'École polytechnique, ancien vice-président de la compagnie de Mokta-el-Hadid, président de la société du Djebel-Djerissa*, administrateur de la Compagnie de Gafsa, censeur de la Banque de l'Algérie*, décédé le 27 octobre 1942, à l'âge de 77 ans, après une courte maladie.

De la part de : M. André Steverlynck, Mlle Marcelle Steverlynck et de Mme Albert Jourdain.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNETIQUE DE MOKTA EL-HADID
(*Paris-Municipal*, 30 avril 1944)

L'assemblée générale du 25 avril 1944, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

L'assemblée générale ratifie la nomination de M. Henri Lafond comme administrateur en place de M. Albert Jourdain ³⁷, soit jusqu'en 1947.

³⁷ Albert Jourdain (Thiers, 4 janvier 1884-Paris, 28 janvier 1942) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, ancien directeur du réseau algérien du P.-L.-M. (1923-1933). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/PLM-reseau_algerien.pdf

Conformément aux articles 19 et 36 des statuts, l'assemblée générale réélit pour six ans M. Rémi Boissonnas, administrateur sortant.

Annuaire Desfossés, 1944, p. 771 :

Baron L. de Nervo, pdt-dir. gén. ; H. Lafond, v.-pdt ; L. Beigbeder, H. Bouruet-Aubertot, R. Boissonnas, M. Paul, R. Saint-Olive, J. Puerari, Hauts Fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson.

Commissaire des comptes : E. Hibon, G. de Vaufreland, titulaires ; E. de Martignac, suppl.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 825 :

Baron L. de Nervo, pdt-dir. gén. ; H. Lafond, v.-pdt ; L. Beigbeder, H. Bouruet-Aubertot, R. Boissonnas, M. Paul, R. Saint-Olive, J. Puerari, Hauts Fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, A. Hay, E. Lemaignan.

Commissaire des comptes : E. Hibon, G. de Vaufreland, titulaires ; E. de Martignac, suppl.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1950)

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée du 13 juin, le président a rappelé que le bénéfice net, supérieur de 35 % à celui de l'an dernier, permettait de proposer une augmentation notable du dividende.

Le rapport donne les précisions suivantes pour l'exercice en cours : extraction : 200.000 tonnes, expéditions : 235.000 tonnes ; la différence étant prélevée sur les stocks. Les minerais mêmes continuent à être expédiés en Amérique.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1949 et voté le dividende de 200 fr. brut par action de capital et 175 fr. par action de jouissance.

.....

Juillet 1950 :

Oscar Cambefort* [1866-1951] nommé administrateur.

AEC 1951-816 *ter* — Cie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, 60, rue de la Victoire, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., 1865, 294.600.000 fr. en 589.200 act. de 500 fr.

Dividendes nets. — 1948 : 225 fr. ; 1949 : 157 fr.

Objet. — Exploitation de mines de fer.

Conseil. — MM. le baron de Nervo, présid.-direct. gén. ; Henri Lafond [BUP], vice-présid. ; Louis Beigbeder [Pont-à-Mousson], Rémi Boissonnas [Mirabaud], Hector Bouruet-Aubertot, Oscar Cambefort [x/oo], Alexander Hay [Naylor, Benzon et Cie, SCAC, Gafsa...], Jacques Puérari, Cie de Pont-à-Mousson, admin.

Monde des affaires, SEDE, 1952 :

Mokta-el-Hadid

Conseil d'administration :

Baron de Nervo, pdt ; H. Lafond [BUP], v.-pdt ; L. Beigbeder [Pont-à-Mousson], R. Lemaigren, H[ector] Bouruet-Aubertot [PLM], R[émi]. Boissonnas [Mirabaud], Jean Puérari [Mirabaud], Alexander Hay [> SCAC, Djebel Djerissa, Mokta, Gafsa].

1952 (janvier) : participation dans les Mines de fer de Mauritanie

MINES MÉTALLIQUES

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 février 1952)

Les exploitations de MOKTA-EL-HADID sont maintenant concentrées dans les mines de Benisaf et de Sidi-Safi (département d'Oran — 4.000 ha.). Elles produisent un minerai de fer d'une grande pureté et d'une haute teneur, recherché dans le monde entier. La compagnie détient des participations importantes dans DJEBEL-DJERISSA, la CHÉRIFIENNE D'ÉTUDES MINIÈRES et GAFSA ; elle contrôle la COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS ET DE COMMISSION. En 1951, la production du groupe MOKTA s'est élevée de 1.047.901 t. à 1.163.728 t., ses expéditions progressant parallèlement de 1.028.091 t. à 1.266.075 t. (minerai de fer). Les expéditions de minerai de manganèse se sont fixées à 178.360 t. contre 139.999 t. De 1948 à 1950, les bénéfices ont évolué de 95.028.065 fr. à 144.968.426 francs. Capital : 294.600.000 fr. en 196 400 actions de 1.500 fr., dont 182.372 de capital et 14.028 de jouissance. Dernier dividende net : 540 francs.

Dernier cours : 27.750.

MOKTA-EL-HADID

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1952)

Bénéfice de l'exercice 1951 : 278 millions 316 598 fr. contre 144 968.426 en 1950. Le conseil proposera à l'assemblée du 13 mai la répartition d'un dividende brut de 1.351 fr. (net 1.182) par action de capital de 1 500 fr., 450 fr. (394) par action de capital de 500 fr., 1.275 fr. (1.116) par action de jouissance amortie de 1.500 fr., 425 fr. (372) par action de jouissance amortie de 500 fr.

Les dividendes nets tiennent compte des revenus des filiales dont la déduction est autorisée par les dispositions en vigueur, dividendes encaissés en 1951.

Pour 1950, le dividende brut avait été de 675 fr. par action de capital regroupée de 1.500 fr. et 600 fr. par action de jouissance amortie de 1.500 fr.

Le revenu des participations a été de 128 381.285 fr. contre 91.330.822 fr. en 1950, la plus-value sur réalisation d'actif de 73.126.474 fr. contre 12.328.638 ; les intérêts, escomptes et commissions ont représenté 60.210.696 fr. contre 39 millions 915.024 et les produits de l'exploitation de Bénisaf 142.645.348 fr. contre 121 108 868 ; le total des produits bruts ressort à 404.363.803 fr. contre 264.683 354. L'amortissement des immobilisations a été doté de 33.447.735 fr. contre 29.128.573.

Au bilan, les valeurs réalisables à court terme ou disponibles sont inscrites pour 573 224.868 fr. contre 399 millions 820.894 et les valeurs d'exploitation pour 240.632 440 fr. contre 196 millions 613.489 ; titres de participation : 458.807.962 fr. contre 478.482.443. En regard, les dettes à court terme figurent pour 217.161 228 fr. contre 159.782 824.

La réserve est passée de 173.448.097 francs à 251.138.776 fr.

Le rapport du conseil donne les principaux renseignements suivants sur les affaires dans lesquelles Mokta-el-Hadid est intéressé :

Compagnie Andaluza de Minas : le dividende pour 1951 sera de 9,24 % contre 6 %.

Chérifienne d'Études Minières : Production de 1951. 192.940 tonnes de minerai de manganèse contre 159.893 tonnes ; l'usine d'agglomération de Sidi-Maroufa a produit 119 234 tonnes contre 96 209 ; ventes 178172 tonnes contre 139 999. Le dividende pour 1951 sera de 1.200 francs par action de 1.500 francs nominal.

Compagnie d'Affrètement et Commission : Dividende net de 1951, 600 fr. par action de capital de 2.500 francs et 550 francs par action de jouissance.

Le rapport indique, en outre, que Mokta-el-Hadid a vendu la totalité de ses actions « Tunisienne Steam Navigation », mais a pris des intérêts dans la Miferma (Mines de fer de Mauritanie) et a participé à la constitution de la Société d'études pour l'équipement minier et industriel, dont l'objet social est l'étude de gisements minéraux dans la région de Colomb-Béchar.

Au sujet de la production et des ventes de Mokta-el-Hadid pour l'année en cours, le rapport indique que les prévisions sont du même ordre que pour 1951.

MOKTA EL-HADID
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 29 mai 1952)

Les comptes de 1951, se soldant par un bénéfice de 278.316.598 francs, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 27 mai.

L'assemblée a voté le dividende brut prévu de 1.350 fr. par action de capital de 1.500 fr., 450 fr. par action de capital de 500 fr., 1.275 fr. par action de jouissance, amortie de 1.500 fr., 425 par action de jouissance, amortie de francs.

Le paiement de ce dividende, sous déduction des impôts en vigueur, sera effectué en une seule fois à partir du 16 juin, à raison de 1.182 fr. 394 1.116 fr. et 372 fr. respectivement.

Le rapport rappelle que la Compagnie a été amenée à prendre un intérêt dans « Miferma » (Société anonyme des mines de fer de Mauritanie), société constituée au capital de 200 millions de francs pour exploiter les gisements de minerai de fer de Fort-Gouraud, et qu'elle a également participé à la constitution de la « Sepemi » (Société d'études pour l'équipement minier et industriel), société ayant pour objet l'étude des gisements minéraux de la région de Colomb-Béchar.

La Société anonyme d'études minières a poursuivi le développement de ses installations et accru sensiblement sa production. Les prévisions d'expédition et de production pour l'année en cours restent satisfaisantes.

Pour la Compagnie Andaluza de Minas, les prévisions d'expédition sont de l'ordre de 300.000 tonnes contre 266.935 tonnes en 195 et de 191.860 en 1950.

La totalité des actions de la Tunisienne Steam Navigation a été vendue et les résultats de cette opération figureront dans les comptes de l'exercice 1952.

1953 : LA BANQUE DE L'UNION PARISIENNE ABSORBE LE GROUPE MIRABAUD

NOTES SUR LES VALEURS
MOKTA-EL-HADID

DJEBEL-DJERISSA

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 août 1953)

L'action Mokta-el-Hadid, qui cotait au plus bas, depuis le début de l'année, 3.350, vient d'atteindre 57.900 ; sa filiale, Djebel-Djerissa, s'établit à 48.600, son expression la moins élevée, sur la même période de référence, étant de 33.600. Ces hausses, que l'on peut qualifier de spectaculaires, n'auront toutefois pas surpris les lecteurs de *L'Information*, auxquels furent maintes fois exposées, en temps utile, la solidité des bases sur lesquelles elles reposaient.

Les deux sociétés, dont la première exploite en Algérie et la seconde en Tunisie, produisent un minerai que sa haute teneur signale à l'attention du monde. Pour leurs exportations, elles bénéficient de contrats qui sont non seulement libellés en livres sterling, mais comportent, en outre, une clause dollar. Elles jouissent, l'une et l'autre, d'un prix de revient particulièrement bas : pour Mokta-el-Hadid, les produits de l'exploitation de Benisaf en 1952, soit 316.671.527 francs, n'entraînaient que 46.947.179 francs de frais généraux. Pour Djebel-Djerissa, la proportion est encore beaucoup plus favorable : produits de l'exploitation, 1.620.228.164 fr. ; frais généraux, 12.000.974 francs.

Il convient de noter, pour Mokta-el-Hadid, que le revenu de ses participations à 328.289.574 francs dépasse de quelque 11 millions le revenu de son exploitation propre. Parmi ces participations, figurent un peu plus de la moitié des 208.140 actions qui composent le capital de Djebel-Djerissa. Il faut y ajouter, pour un nombre également important d'actions, l'Andaluza de Minas (dernier dividende brut : 15 % contre 9,24 %) ; la Société chérifienne d'études minières (dernier dividende francs contre 1.200) ; Gafsa, etc. Ce portefeuille était comptabilisé au dernier bilan pour 619.582.574 francs, chiffre dont il n'est pas besoin de souligner la modestie, ne tiendrait-on compte que de la seule valeur actuelle des actions Djebel-Djerissa.

En dehors des recherches que Mokta poursuit à Benisaf, il en a entrepris d'autres au Maroc, à Imi n'Tourza, qui ont mis en évidence un tonnage notable de minerai de fer à haute teneur. Des permis de recherches pour fer et manganèse lui ont été, en outre, accordés dans la région d'Ougarta (sud de Colomb-Béchar) et à la frontière algéro-marocaine. Ceci sans préjudice de la Comilog (manganèse au Gabon), des Mines de fer de Mauritanie, des Mines de fer du Khanguet. Tout cela ouvre sur l'avenir de larges perspectives.

Les expéditions du groupe Mokta-el-Hadid, pour le premier semestre de 1953, accusent une nouvelle augmentation : Beni-Saf, 111.956 tonnes contre 90.899 : Djerissa, 457.584 t.c. 419.179. Andaluza de Minas, 116.815 c. 145.656 ; Chérifienne d'Études minières, 105.286 tonnes contre 87.213 (manganèse).

De 141 968.000 fr. en 1950, le bénéfice net de Mokta-el-Hadid est passé à 956.625.000 en 1952, entraînant une progression du dividende de 609 francs à 2.730 fr. (ce dernier comportant 1.500 francs à titre exceptionnel). La progression est encore plus sensible pour Djebel-Djerissa, de 238.489.000 francs à 1.215.835.000 francs pour le bénéfice net ; de 775 fr. à 2.583 pour l'action. Ces chiffres de bénéfices prennent toute leur signification quand on les compare aux capitaux mis en œuvre, 294.600.000 francs pour Mokta-el-Hadid, 521.025.000 francs pour Djebel-Djerissa — capitaux qui comportent, en outre, dans leur état actuel, des prélèvements sur les réserves. Ce qui peut dispenser d'un plus long commentaire.

AFFAIRES COLONIALES

(in « La France et les trusts », *Économie et politique*, n° 5/6, 1954, pp. 231)

[231] *Mokta-el-Hadid* (1953). Capital 294 MF. Réserves 527 MF. Bénéfice 912 MF. Mines de fer. Prod. 252.600 tonnes. Nombreuses et importantes participations minières (Gafsa, Djebel-Djerissa, Chérifienne d'Études Minières, Andalouse des Mines, Mines de fer de Mauritanie-Miferma, etc.).

RAPPORTS ET BILANS COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUES DE MOKTA EL HADID (*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1954)

Après amortissements et constitution de provisions, le solde créditeur de l'exercice 1953 revient à 912.111.750 fr. contre 966.625.398 francs. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé (*Information* du 29 avril 1954), le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale convoquée pour le 1^{er} juin 1954 est de 3.000 francs. Il sera réglé en actions DJEBEL-DJERISSA faisant partie du portefeuille, la taxe de 5 % étant prise en charge par la compagnie. Il sera ainsi attribué aux actionnaires un total de 14.028 actions DJEBEL-DJERISSA, à raison d'une action DJEBEL-DJERISSA pour 14 actions MOKTA de 1.500 francs nominal regroupées, ce qui fait ressortir le prix d'attribution de l'action DJEREL-DJERISSA à 42.000 francs. Le coupon n° 4 représentera le droit d'attribution, qui sera négociable. Afin de faciliter les opérations, le conseil demandera à la Compagnie des Agents de change l'abaissement du minimum des frais de courtage à percevoir sur les ventes de droits.

Le bilan au 31 décembre 1953 montre qu'une partie de la réserve a été affectée normalement à l'amortissement des titres de participations acquis en remploi des plus-values de cession d'actif, notamment des titres de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES (S.O.F.E.P.I.), la somme ainsi affectée étant directement appliquée à la valeur d'actif des titres acquis. À l'actif, la réserve d'amortissement de 74.426.737 francs provenant du remploi de plus-value de cession d'actif a disparu, l'amortissement étant maintenant appliqué à chacune des valeurs acquises en remploi.

En outre figure distinctement au passif une provision pour remploi de plus-value de cession d'actif à laquelle ont été imputées, d'une part, la somme de 62.973.099 francs restant à réemployer et, d'autre part, la plus-value de cession d'actif de l'exercice 1953 s'élevant à 39 millions 818.246 francs, prélevée sur les bénéfices, soit au total la somme de 102 millions 791.345 francs.

Les perspectives de l'exercice 1954 restent favorables pour l'ensemble de nos activités, déclare le rapport qui sera présenté par le conseil.

LA PRODUCTION

La production du minerai de fer s'est élevée à 252.685 t. c. 210.490 en 1952. Les expéditions ont été de 217.844 tonnes contre 195.899. Pour 1954, les prévisions de production et d'exploitation sont du même ordre, mais les prix de vente ont été ramenés au niveau de ceux pratiqués en 1952.

L'exploitation est toujours faite principalement dans les quartiers souterrains. Les nouvelles méthodes d'abattage et de ramassage mécaniques se sont révélées extrêmement intéressantes, entraînant une sensible réduction du prix de revient : ce pourcentage doit augmenter encore. Les travaux de recherche et préparatoires ont été activement poussés.

LES PARTICIPATIONS

En ce qui concerne les participations : DJEBEL-DJERISSA a produit 914.276 tonnes contre 836.224. Expéditions : 901.939 tonnes contre 859.214. Pour 1954, les ventes

conclues sont du même ordre et à des prix analogues à ceux de 1953. Le dividende a été fixé à 3.750 francs contre 3.150.

L'activité de la SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS ET DE COMMISSION a été réduite dans plusieurs secteurs (manutention, charbon). Par contre, les usines fabriquant les agglomérés ont fonctionné normalement.

La SOCIÉTÉ ANONYME CHÉRIFIENNE D'ÉTUDES MINIÈRES a produit 283.413 tonnes de minerai de manganèse c. 231.345 en 1952, l'usine d'agglomération 142.409 t. c. 130.252. Ventes de minerai : 206.399 tonnes c. 171.713. Le bénéfice de l'exercice 1953, après des dotations très élevées aux réserves, s'est monté à 1.402.859.250 francs contre 1.315.547.212. Dividende : 3.000 francs contre 2.520.

La COMPANIA ANDALUZA DE MINAS a produit 291.928 tonnes de minerai contre 191.145. Expéditions : 269.121 tonnes contre 294.082. Prévision d'expédition : 300.000 tonnes.

La SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES DU TADLA a poursuivi les études pour le traitement et l'enrichissement de ses minerais de fer. Pour faire des essais à l'échelle industrielle, elle a porté son capital de 8 à 32 millions.

La SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE L'OUARZEMNE (MAROC) (recherches de fer dans la région d'Agadir) a porté son capital de 1.808.500 à 20 millions de francs pour assurer le financement de ses travaux.

Les MINES DE FER DE MAURITANIE (Miferma)* ont poursuivi leurs études et travaux.

La COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OGOOUÉ (Comilog) définit actuellement l'importance, le tonnage et la teneur des minerais de fer à exploiter. MOKTA-EL-HADID participe pour 15 % dans son capital de 150 millions de fr. C.F.A.

La SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES (S.O.F.E.P.I.) a porté son capital de 5 à 500 millions : MOKTA a souscrit 49.500 actions de 10.000 francs en numéraire, réemployant ainsi la majeure partie de la plus-value d'actif réalisée l'an dernier et les années précédentes.

La COMPAGNIE DES MINES DE FER DU KHANGUET (gisement de minerai de fer près de Tébessa) a été constituée en 1953 au capital de 100 millions, par MOKTA-EL-HADID et les PHOSPHATES DE CONSTANTINE.

Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1954)

Rappelant le chiffre de la production de minerai de fer de la Société en 1953 (252.685 tonnes) et celui ses expéditions (217.844 tonnes), le rapport présenté à l'assemblée du 1^{er} juin indique que, pour 1954, les prévisions sont du même ordre.

L'exploitation est toujours faite principalement dans les quartiers souterrains (75 % environ). Les nouvelles méthodes d'abattage et de ramassage mécaniques se sont révélées très intéressantes et, à l'heure actuelle, un bon tiers de la production souterraine est réalisé dans les chantiers foudroyés et mécanisés, d'où une sensible réduction du prix de revient. Ce pourcentage doit aller en augmentant encore.

Les travaux de recherches et préparatoires ont été activement poussés.

Le creusement d'un tunnel de dénoyage a été entrepris à la cote 128. Il doit permettre d'exploiter l'étage 128-160 des gîtes Gueten et Blad Hag ; les travaux seront vraisemblablement terminés au début de 1956.

Parlant de la Société des mines de fer du Khanguet, filiale commune de Mokta-el-Hadid et des Phosphates de Constantine, le rapport indique qu'il va être procédé à la préparation et à l'expédition de lots d'essais, en même temps que se poursuivront les études préparatoires. Une augmentation de capital (actuellement 100 millions) ultérieure sera nécessaire.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1953 et voté le dividende annoncé de 3.000 fr. par action payable à partir du 10 juin à raison d'une action Djebel-Djerissa pour 14 actions Mokta-el-Hadid.

MOKTA-EL-HADID

(L'Information financière, économique et politique, 9 juin 1955)

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée ordinaire du 7 juin signale que les événements qui se déroulent en Afrique du Nord n'ont eu, jusqu'à présent, aucune répercussion sur les exploitations de Djerissa (Tunisie), de Benisaf (Algérie) et de l'Imini (Maroc).

Aucun incident ne s'est produit. Le travail a été partout normal. Le transport des minerais s'est effectué sans difficulté.

Le service des recherches a poursuivi son activité dans la région de Colomb-Béchar. Les recherches entreprises pour fer à Ougarta n'ont pas donné de résultats appréciables et ont été arrêtées. Les recherches pour manganèse continuent dans la même zone. En outre, des missions de prospection ont été effectuées au voisinage de la frontière algéro-marocaine.

Le marché du minerai de fer a accusé au cours de l'exercice passé un certain flottement. Les prix sont, au début de 1954, d'abord sensiblement revenus à leur niveau de 1952 pour; accuser ensuite une nouvelle baisse en cours d'année au moment où s'est matérialisée la réticence de certains acheteurs.

Pour le groupe Mokta-El-Hadid, cette pointe de baisse n'a touché qu'une faible partie des contrats dont les prix moyens d'ensemble sont demeurés très voisins de ceux de 1952

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954 et fixé, comme prévu, le dividende à 3.000 francs net par action, payable à partir du 20 juin.

Cie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid

[Desfossés 1956/593]

Siège : Paris, 60, rue de la Victoire.

S.A. 29 avril 1865.

Nervo (baron Léon de)(1873-1973)(Fils de Robert, v.-pdt PLM, et de Lucie Talabot. Ép. Germaine Davillier), 331 (SI Est), 593 (ph Mokta), 845 (liquid. Pontgibaud, Puy-de-Dôme), 1012 (ph Sulzer), 1433 (ph Gafsa).

Lafond (Henri)(1894-1963)(ing. Mines. Avril 1942 : secr. gén. à l'énergie. Probablement assassiné par l'OAS), 123 (Bq fr.-pol.), [137 \(pdt BUP\)](#), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 454 (SCAC), 568 (secr. gén. Ass. minière), 585 (Ouenza), 590 (Djebel-Djerissa), 593 (pdt Mokta)(1953-1963), 608 (pdg Huaron), 685 (Canadian Petrofina Ltd), 704 (Total), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 951 (Penhoët), 1365 (Péchiney), 1433 (v.-pdt [Gafsa](#)), 1567 (Lafarge), 1758 (Cie marocaine).

Boissonnas (Rémi)[/x0][Mirabaud puis BUP], 106 (Bq Syrie + Liban), 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 335 (P.-O.), 568 (Ass. minière), 590 (Djebel-Djerissa), 593 (Mokta), 1484 (Salins du Midi), 1732 (SHO), 1749 (Cie algérienne).

[Hay \(Alexander\)](#)[/o][probablement desc. de l'adm. anglais Cyril Hay], [454](#) (SCAC), 590 (Djebel-Djerissa), 593 (Mokta), 1433 (Gafsa).

Lemaignen (Robert)(ép. Yvonne de Nervo, fille de Léon), 454 (pdg SCAC), 486 (Docks+entrep. Havre), 594 (Mokta), 600 (Huelva), 601 (Tharsis), 1484 (Salins Midi), 1748 (Peyrissac), 2205 (Didot-Bottin).

Puérari (Jacques)[x /oo](1902-1979)(ing. civil des mines)[fils d'Henri][Mirabaud], 516 (Invest. et placement), 570 (Minemet), 593 (Mokta), 608 (Huaron), 655 (Peñarroya), 664 (SLN), 672 (Omn. frs des pét.), 1433 ([Gafsa](#)), 1606 (dg Études et entrep), 1933 (Éts Nicolas), 1968 (v.-pdt Glacières Paris).

Saint Olive (Bernard)[fils aîné de René S.O. (1888-1949) et d'Alice Isaac. Ép. Monique de Lauriston. Succède à son père à la tête de la Bq Saint Olive (Lyon) et comme adm. de Mokta][x /x], 593 (Mokta).

Pont-à-Mousson.

Noyau (G.), 454 (comm. cptes SCAC), 590 (comm. cptes Djebel-Djerissa), 593 (comm. cptes Mokta), 702 (comm. cptes suppl. Docks des alcools, lubrifiants et carburants), 872 (comm. cptes Denai-Anzin), 2076 (comm. cptes Consortium indus. viandes).

Hibon (J.), 454 (comm. cptes suppl. SCAC), 590 (comm. cptes Djebel-Djerissa), 591 (comm. cptes Mines de Douaria-Tunisie), 593 (comm. cptes Mokta), 629 (comm. cptes SEEMI), 718 (comm. cptes Prod. chim.+raff. Berre), 872 (comm. cptes Denai-Anzin), 884 (comm. cptes Knutange), 906 (comm. cptes Tuyaux Bonna).

OBJET : L'exploitation de mines de fer sises dans les arrondissements de Bône, Mokta-el-Hadid, de Blida et de Tlemcen ; la concession du port de Bénisaf.

PARTICIPATIONS : Djebel-Djerissa, Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC], Chérifienne d'études minières [SACEM][manganèse], Exploitations minières du Tadla, Études Minières de l'Ouarzemine, Andaluza de Minas (Espagne), Sté anonyme des mines de fer de Mauritanie [Miferma], Cie minière de l'Ogooué [Comilog](A.-E.F.), Société Immobilière Chanteraine, Sté de mines de fer du Kanguet (Algérie).

CAPITAL SOCIAL : 294.600.000 fr., divisé en 196.400 actions de 1.500 fr.

À l'origine, 15 millions, porté en 1878 à 19.333.500 fr. et en 1897 à 20 millions ; à 40 millions en janvier 1925 par la création de 40.000 actions de 500 fr. (1 nouv. pour 1 anc.) ; en juin 1931 à 60 millions par l'émission de 40.000 actions nouvelles (1 nouv. pour 2 anc. : coupon 132 capital et 13 jouissance) et en février 1942 à 70 millions par l'émission à 1.500 fr. de 20.000 actions nouvelles (1 p. 6). Porté en 1946 à 73 millions 650.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité. Porté en 1946 à 147 millions 300.000 fr. par la création de 147.300 actions nouvelles de 500 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires (1 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1949 à 294 millions 600.000 fr. par création de 294.600 actions nouvelles de 500 fr. réparties gratuitement (1 pour 1). Titres regroupés à partir du 29 janvier 1951.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividendes et tantièmes
1946	31.327	29.570
1947	47.448	45.075
1948	95.028	91.591
1949	128.647	222.215
1950	144.968	137.720
1951	278.316	277.267
1952	966.626	596.234
1953	912.112	619.435
1954	767.358	619.435

En 1957, Georges Perrineau est nommé administrateur de la Compagnie de Mokta ; il fait partie du comité de direction. En 1962, il en devient vice-président.

ÉMISSION EN COURS

MOKTA-EL-HADID

(L'Information financière, économique et politique, 8 juillet 1958)

CONSTITUEE en 1865 pour exploiter les mines de fer d'Aïn-Mokta, dans le département de Constantine — mines d'ailleurs actuellement épuisées —, la société, aujourd'hui au capital de 589.200.000 fr. divisé en 392.800 actions de 1.500 fr., exploite directement le gisement de minerai de fer de Beni-Saf. et dirige techniquement et commercialement trois sociétés auxquelles s'ajoutent deux participations importantes.

L'articulation du groupe Mokta-El-Hadid est donc la suivante :

EXPLOITATION DIRECTE :

- MINE DE BENI-SAF (Algérie)

FILIALES :

- SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA
- CIA ANDALUZA DE MINAS
- SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉTUDES MINIÈRES (SACEM)(Maroc) - Manganèse.

DEUX PARTICIPATIONS IMPORTANTES :

- COMMERCIALE D'AFFRETEMENT ET COMMISSION.
- CIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA.

L'ACTIVITE DU GROUPE

Pour l'ensemble du groupe, le chiffre d'affaires, qui était de en 1955 de 8,1 milliards, est passé à 9,8 1956 à 12,6 milliards en 1957, tandis que le chiffre de 13.500 est prévu pour l'exercice 1958. Cette progression de quelque 66 % du chiffre d'affaires en quatre exercices n'est toutefois pas celle des expéditions : celles-ci, qui portaient en 1955 sur 1.626.000 tonnes (minerai de fer), ont successivement atteint 1.665.000 tonnes, 1.490.000 tonnes et (chiffre prévu) 1.650.000 tonnes en 1958. Quant aux expéditions de minerai de manganèse, les chiffres respectifs sont de 211.000 tonnes, 246.000 tonnes et (chiffre prévu) 200.000 tonnes en 1958.

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'en ce qui concerne le minerai de fer, la grosse partie des expéditions est fournie par DJEBEL DJERISSA (980.000 tonnes prévues en 1958) suivie par la COMPAGNIE ANDALUZA DE MINAS (440.000 tonnes prévues en 1958), les expéditions en provenance de Béni Saf tendant, par contre, à s'amenuiser (318.000 tonnes en 1956 ; 152.000 tonnes en 1957 et 145.000 tonnes prévues en 1958).

Pour remplacer BENI-SAF, en voie d'épuisement, MOKTA-EL-HADID a créé avec la COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE, la SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DU KHANGUET au capital de 800 millions : l'exploitation du gisement du Khanguet El Mouhad, près du Kouif, fournira 250.000 tonnes par an d'un minerai de fer analogue à celui de BENI-SAF, les installations sont d'ailleurs achevées, et la première cargaison quittera le port de Bône prochainement, à destination de l'Angleterre.

Ainsi s'affirme — ou plutôt se maintient — la vocation exportatrice du groupe MOKTA-EL-HADID. En effet, 95 % des ventes provenant de la zone franc sont destinées à l'étranger payées en devises. Celles de la COMPANIA ANDALUZA DE MINAS sont certes rapatriées en Espagne, mais les dividendes versés à MOKTA-EL-HADID constituent, en fait, une entrée de devises.

En 1957 le compte profits et pertes de MOKTA-EL-HADID se soldait par un crédit de 1.342 millions, dont 188 millions provenant BENI-SAF, 199 d'escomptes et de commissions, fin 955 millions provenant des citations.

LA COMPAGNIE PRÉPARE L'AVENIR

Une orientation des activités de Compagnie vers l'Afrique Noire est en cours de réalisation, à la fois en raison de l'intérêt croissant porté au minerai de manganèse, et

aussi pour l'intérêt que suscite un minerai d'une importance toute nouvelle, l'uranium. À cet effet, la COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OGOUÉ (COMILOG), ainsi que la COMPAGNIE DES MINES D'URANIUM DE FRANCEVILLE ont été créées.

La COMILOG a été constituée en 1953 pour exploiter le considérable gisement de minerai de manganèse de Franceville, au Gabon, Les réserves de gisement sont estimées au moins 100 millions de tonnes — teneur 50 % — et l'évacuation a nécessité de longues études : finalement, le choix s'est porté sur une voie ferrée raccordée sur le Congo-Océan à la hauteur de Dolisie et relayée, sur les 85 derniers kilomètres du parcours, par un téléphérique : l'embarquement se fait à Pointe-Noire. Selon les déclarations faites à la dernière assemblée de MOKTA-EL-HADID, le président a estimé à quelque 30 milliards le montant des investissements nécessaires pour la mise en œuvre de cette exploitation, dont la production — et les ventes — prévue est de 500.000 tonnes annuelles pour commencer (ce chiffre pourra être porté à 1 million de tonnes). L'exploitation est prévue pour début 1962.

Le capital de COMILOG, qui a été porté au début de l'année de 150 millions à 2.500 millions de francs C.F.A., est détenu à raison de 19 % par MOKTA-EL-HADID, de 49 % par U. S. STEEL et de 22 % par le Bureau minier de la France d'outre-mer. La part de MOKTA-EL-HADID, qui conduira la compagnie à investir dans COMILOG environ 6 milliards pendant les quatre ou cinq prochaines années, se décompose en :

- 14 % en participation directe ;
- 5 % correspondant à sa part de un tiers dans le HOLDING « SAMAF », créé en décembre 1957, avec comme objet exclusif l'acquisition et la gestion de 15 points COMILOG (la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS et la CIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL ont chacune un des deux autres tiers).

La COMPAGNIE DES MINES D'URANIUM DE FRANCEVILLE a été constituée en mars 1958 pour exploiter un gisement d'uranium découvert par le Commissariat à l'Energie atomique. Le hasard a voulu que ce gisement soit situé à proximité du manganèse de COMILOG. L'uranium est situé à Mounana, et le manganèse à Moanda (distance : 25 km.).

Il s'agit d'un gisement encore à l'étude mais qu'on peut d'ores et déjà considérer comme très beau. La teneur du minerai est de l'ordre de 0,4 %.

La production atteindra 300 tonnes d'uranium contenu par an, soit 20 % environ de toute la production française (métropole plus Union française).

Le capital est réparti entre :

- MOKTA, pour 40 % ;
- COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE (C.E.A.), pour 20 % ;
- Divers, pour 40 %, à savoir : BUP — HUARON — PENARROYA — KUHLMANN - Cie FRANÇAISE DES MINERAIS D'URANIUM — LE NICKEL — MINERAIS ET MÉTAUX — ROTHSCHILD, chacun 5 %.

Enfin, MOKTA-EL-HADID a découvert en 1956 le gisement de minerai de manganèse de Grand-Lahou, situé en Côte-d'Ivoire, au nord-est d'Abidjan. Ce gisement appartient en totalité à la compagnie.

Les travaux de recherches ont abouti à des conclusions très favorables et on peut considérer que, sous réserve des dernières études, la décision de mise en exploitation est acquise.

Il s'agit d'un gisement de petite taille. Mais les conditions d'exploitation sont très favorables : minerai riche, rocheux, transport facile par voie d'eau sur la lagune. La production se situerait autour de 100.000 tonnes par an et pourrait commencer dès l'année 1960.

L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 7 JUILLET
FINANCERA LES TRAVAUX D'EXPANSION

Les divers projets d'expansion que nous venons d'étudier rapidement nécessitent des investissements échelonnés sur les quatre années 1958 à 1962, le gisement de Grand-Lahou étant susceptible d'entrer le premier en exploitation, dès 1960.

Dans ces conditions, usant partiellement de l'autorisation donnée par l'assemblée extraordinaire du 6 décembre 1957, le conseil a décidé une augmentation de capital destinée à apporter 2,4 milliards d'argent frais dans les caisses. Rappelons que les liquidités s'élèvent de leur côté, à un milliard environ.

L'opération proposée aux actionnaires consiste à porter le capital de 589.200.000 fr. (392.800 actions de 1.500 fr.) à 2.946.000.000 de fr. par émission de 392.800 actions de 6.000 francs nominal à souscrire à 6.600 francs chacune (600 francs de prime d'émission). Une fois l'opération réalisée, les actions anciennes de 1.500 francs seront regroupées en actions de 6.000 francs entièrement assimilées aux actions émises à l'occasion de l'augmentation de capital (Opération autorisée par l'assemblée extraordinaire du 6/12/1957).

Le capital s'élèvera donc, une fois le regroupement décidé, à 2 milliards 946.000.000 de fr. divisé en 491.000 actions de 6.000 francs.

MOKTA EL HADID-
ASSOCIATION MINIÈRE

(L'Information financière, économique et politique, 24 septembre 1959)

Les conseils d'administration de la Société anonyme « Association minière » et de la Cie de Mokta-El-Hadid, dans leurs séances respectives des 16 et 22 septembre, ont décidé de soumettre aux actionnaires de chacune de ces sociétés, qui seront prochainement convoqués en assemblées extraordinaires, une convention aux termes de laquelle l' « Association minière » apporterait à la Compagnie Mokta la totalité de ses biens, avec effet au 1^{er} janvier 1959.

En rémunération de l'apport, les actions de l'Association minière seraient échangées contre des actions Mokta, à raison de 3 actions Mokta. jouissance 1^{er} janvier 1959, contre 5 actions Association minière.

Compagnie de Mokta

(L'Information financière, économique et politique, 24 novembre 1959)

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 19 novembre, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux apports, a approuvé définitivement l'apport fusion fait par l'ASSOCIATION MINIÈRE à la Compagnie de Mokta.

Le capital de la COMPAGNIE DE MOKTA se trouve donc maintenant fixé à 3.120.000.000 de francs et divisé en 520.000 actions de 6.000 francs chacune, entièrement libérées.

BOURSE DE PARIS
PARQUET À TERME

(L'Information financière, économique et politique, 22 décembre 1959, p. 3)

C'est aujourd'hui que débutent les opérations d'échange des actions ASSOCIATION MINIÈRE, à la suite de l'absorption à titre de fusion de cette société par MOKTA : cinq

ASSOCIATION MINIÈRE sont échangées contre trois actions MOKTA, et dès aujourd'hui, les actions nouvelles provenant de cet échange sont admises aux négociations, à terme et au comptant, sous la même rubrique que les anciennes.

AVIS DES AGENTS DE CHANGE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1959, p. 6)

Association Minière. — Le 21 décembre échange de 5 actions Association Minière contre 3 actions Mokta.

L'ANNÉE 1959 À LA BOURSE DE PARIS

VALEURS NORD-AFRICAINES L'INDUSTRIALISATION DE L'ALGÉRIE GAGE DE SON ESSOR ÉCONOMIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1959)

.....
Parmi les mines et carrières, ce sont encore des valeurs purement algériennes qui ont tenu la vedette : Mokta — stimulé un moment, il est vrai, par l'annonce de l'absorption de l'Association minière — a beaucoup plus progressé, en pourcentage, que Djebel Djerissa qui cependant est sa filiale.

Georges PERRINEAU
L'AVENTURE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
par Jacques PECCIA-GALLETTO (Polytechnique, 1935)
et Paul GADILHE (Polytechnique, 1944)
(*Revue des ingénieurs des mines*, janvier 1995)

Le 6 mars 1963 survient le décès tragique d'Henri Lafond. Comme ce dernier en avait exprimé le souhait, Georges Perrineau lui succède ainsi qu'à la présidence de la Compagnie des mines de Huaron, dans laquelle Mokta avait augmenté sa participation depuis sa fusion avec l'Association minière.

Lorsqu'il prend ses fonctions, la situation générale est difficile. L'indépendance de l'Algérie est récente (1^{er} juillet 1962), elle a entraîné la fermeture anticipée de la mine de fer de Béni-Saf, presque centenaire ; la situation de la petite mine de Kanguet, ouverte en 1958, apparaît précaire et la filiale tunisienne de Djerissa, florissante depuis 1910, voit son avenir bien assombri.

Sur le plan mondial, les cours des matières premières sont déprimés et les résultats des mines d'Espagne [Andaluz de Minas] et de la Côte-d'Ivoire [Grand-Lahou], qui donnent satisfaction sur le plan technique, ne compensent pas les déconvenues sur les autres secteurs. Enfin, les petites filiales industrielles françaises héritées de l'Association minière n'offrent pas de perspectives de développement.

Groupe Mokta (mai 1963)

Au cours du premier trimestre 1963, les expéditions du groupe se sont élevées (en milliers de tonnes) et par comparaison avec la période correspondante de 1962 :

MINÉRAI DE FER. — Djerissa* : 175, contre 216 ; Kanguet : 32, contre 40 ; C.A.M. [Andaluza de Minas*] : 108, contre 159. Soit, au total : 315, contre 415.

MINÉRAI DE MANGANÈSE. — (SACEM [Chérifienne d'études minières]-IMINI MAROC). — Métallurgique : 21 contre 33 ; Chimique, 12, contre 34. Soit, au total, 33, contre 67.

GRAND-LAHOU* (Côte-d'Ivoire) [manganèse]. — Gros, 10, contre 31.

COMILOG (Gabon). — Métallurgique : 138, contre 0.

• M. Jacques LUCIUS, président de la Société du Djebel-Djerissa, de la Compagnie industrielle et financière des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, de la SEREPT et de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville [COMUF*], est appelé à siéger au conseil d'administration de la Compagnie de Mokta en remplacement de M. Georges PERRINEAU* [qui devient président].

1963-1970 : Georges Perrineau (X-mines) président avec Jacques Lucius pour v.-pdt.

1963-1970 : Mokta se diversifie dans l'uranium et les matériaux de construction avec les Sablières de Richarménil.

INTRIGUÉE PAR RÉVOLUTION DES COURS DE MOKTA, LA BOURSE ESSAIE DE FAIRE PARLER LES CAILLOUX (Paris-Presse-L'Intransigeant, 5 novembre 1965)

UNE valeur de saison — ou une valeur de placement — fait frissonner la Bourse depuis une semaine : Mokta-el-Hadid, devenue Cie de MOKTA recommence la même sarabande boursière que l'année dernière à cette époque. Comme à l'accoutumée en France, 35 % de hausse en dix semaines ou 10 % en quatre séances laissent les représentants de la société muets comme les minerais que leurs filiales exploitent.

Ils restent fidèles à leur politique de la maison de plomb.

L'an dernier, entre la première séance d'octobre et l'avant-dernier du mois, on avait monté très exactement de cent pour cent, de 129 à 258.

LE GRAND BOND

On avait dit qu'un vilain groupe étranger voulait le fauteuil du président ; devant l'émoi du conseil, les actionnaires accordèrent un droit de vote double aux actions retenues nominativement depuis plus de deux ans.

Après ce beau geste, l'action a perdu 20 % et est allée se traîner à 201 en janvier cette année, pour revenir à 206 en juillet après une poussée à 248.

Si la société ne dit rien, en Bourse, du moins, le public et les professionnels parlent. Ils croient à la hausse du titre en se fondant sur des faits — réels ou supposés — qui ont tous l'avantage d'être plausibles.

QUATRE TUYAUX

Voici les quatre tuyaux qui circulent :

1. — La banque de la société a procédé à des achats qui ont déclenché la hausse, racontent les commis.

2. — MOKTA et HUARON, qui ont les mêmes activités et le même président et un administrateur commun, vont fusionner, disent les banquiers.

3. — Le capital va être augmenté des réserves. On dit ainsi attribution d'une action gratuite de 60 pour deux anciennes ; voire échange de six titres de 50 francs contre cinq anciens de 60, et attribution de quatre actions de 50, etc.

4. — Les filiales de la société connaissent un exercice exceptionnel, dû à la hausse mondiale des métaux non-ferreux.

Il est vraisemblable que cette dernière rumeur est en bonne logique la plus fondée. C'est ainsi que l'on a tout lieu de croire, ne serait-ce qu'en lisant les derniers rapports, que les mines canadiennes d'uranium, les mines de fer d'Espagne ou d'Algérie (où le travail aurait repris dans des conditions satisfaisantes), les mines d'uranium du Gabon, celles de manganèse de l'Ogooué, vont rapporter en 1965 un joli bouquet.

Bref, le holding MOKTA se porte bien. Peut-être cela suscite-t-il des convoitises à l'étranger, d'autant que l'industrie européenne de non-ferreux, — si on peut tirer cette conclusion des récents accords du NICKEL ou de Peñarroya — a grande envie de débouchés désormais à sa mesure mondiale.

UN REGRET

On peut donc tout envisager, et dans ces conditions, la hausse est justifiée. On regrettera simplement que le règlement de la Bourse de Paris n'ait pas la souplesse suffisante pour permettre de négocier des options sur toute valeur où des opérateurs pourraient en avoir le désir : le nouveau système des options permet en effet d'étaler dans le temps les mouvements de hausse (ou de baisse) ; il régularise les marchés et ne peut que rendre la Bourse plus attrayante.

Ouenza, Mokta, Vieille Montagne sont touchés par la nationalisation des mines
CE QU'IL VA EN COÛTER AUX ACTIONNAIRES FRANÇAIS
par Claude TEMPLE.

(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 10 mai 1966)

.....
Quant aux mines de Khanguet El Mouad et de Rivet el Maden, qui renferment toutes deux d'importantes quantités de fer, elles appartiennent au groupe Mokta, présidé par le baron de Nervo.

.....

GROUPE MOKTA
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 14 mai 1966)

La compagnie de Mokta, qui avait renoncé à ses concessions de Beni-Saf dès 1963, n'est concernée dans la nationalisation des mines algériennes que pour 51 % dans la petite mine de fer du Khanguet (près Le Kouif). département d'Annaba.

Cette mine a une production de l'ordre de 200.000 t par an de minerai de fer, représente environ 2,5 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

De plus, la baisse progressive et continue des prix du minerai de fer sur le marché international fait que les diverses exploitations de mines de fer d'Algérie de taille moyenne, produisant dans le Khanguet de 100 à 200.000 tonnes par an, ont cessé pour le moment d'être bénéficiaires et ne couvrent même pas leurs charges d'amortissements. Tel est le cas du Khanguet qui, depuis trois ans, donnait des résultats négatifs.

Aucune précision n'a pu être obtenue sur les règlements d'application de la décision de nationalisation du gouvernement d'Alger, notamment en ce qui concerne les conditions de transmission des responsabilités de gestion et les modalités de l'indemnisation des sociétés expropriées et de leurs actionnaires.

1966 : SUEZ ABSORBE LA BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
1968 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE PÉCHINEY-MOKTA (SMPM) : URANIUM

SUEZ RENFORCE SON CONTRÔLE SUR MOKTA (*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 13 février 1970)

PHILIPPE MALET, ancien collaborateur du général de Gaulle de 1960 à 1963, et directeur, pendant sept ans, des participations, et depuis peu directeur général adjoint de la Compagnie financière de Suez et de l'Union Parisienne, prend la présidence de Mokta.

X, ingénieur au Corps des Mines, Philippe Malet exerçait déjà la présidence d'une importante filiale de Mokta-el-Hadid, la société minière Huaron.

Cette nomination confirme deux choses : l'échec des négociations avec Pechiney (qui voulait racheter à Suez sa participation de 20 % dans Mokta) et la volonté affirmée par Suez de développer cette brillante société de minerais de métaux non ferreux.

Sans être de l'importance de Peñarroya-Nickel (du groupe Rothschild), Mokta (123^e rang du classement Entreprise des fonds propres) dispose de sérieux atouts dans divers domaines et plus particulièrement certains métaux rares tels que l'uranium (Pechiney et Mokta y ont une filiale commune). La société, qui a plus de 100 ans d'existence depuis sa naissance en Afrique du Nord, connaît une seconde jeunesse au Labrador et en Afrique Noire.

Le communiqué publié par la Compagnie donne des précisions sur les changements intervenus au sein du conseil.

« Dans sa séance du 10 février 1970, le conseil d'administration de la Compagnie de Mokta a procédé à une réorganisation de son bureau. Il a accepté la démission de M. Georges Perrineau, président, et M. Jacques Lucius a demandé la suppression du poste de vice-président qu'il occupait. M. Perrineau et M. Lucius restent administrateurs de la Compagnie et continuent à occuper les importantes fonctions qu'ils exercent dans les filiales du groupe.

Le conseil a, par ailleurs, accepté la démission de la Compagnie financière de Suez et de l'Union Parisienne (C.F.S.U.P.) et de M. Roger Quentin-Bauchart. Il a coopté, en remplacement de M. Philippe Malet et la S.O.P.A.D.O.G., filiale de la C.F.S.U.P. La S.O.P.A.D.O.G. sera représentée par M. Roger Quentin-Bauchart.

M. Philippe Malet a été nommé président. Il a nommé M. Jacques Peccia-Galletto directeur général des exploitations et M. Jean Noël directeur secrétaire général de la Compagnie. »

MOKTA JOUE SON AVENIR SUR LE NICKEL ET L'URANIUM
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 29 avril 1970)

Pour le le groupe MOKTA, 1969 aura été une année de transition Les difficultés rencontrées dans divers secteurs et les adaptations prévues ont amené le conseil d'administration à constituer une provision exceptionnelle pour « dépréciation d'actifs et pour risques de caution » qui atteint 34,39 millions de francs. Au total, les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de 29,774 millions de francs.

« S'agissant d'un déficit exceptionnel, sans relation avec la capacité bénéficiaire des participations traditionnelles de la Compagnie, précisent les dirigeants de la Compagnie, le conseil proposera à l'assemblée, convoquée le 23 juin 1970, de prélever cette provision sur les réserves. Si l'assemblée accepte cette proposition, le bilan de la Compagnie au 31 décembre 1949 ne comportera ni bénéfice ni perte. Les fonds propres s'élèveront à 103 millions. »

La Compagnie recevra en échange des avoirs en dollars des Mines de Huaron (sa filiale à 51 p. cent), 30.000 actions Suez qu'elle n'a d'ailleurs pas l'intention de conserver.

Quant au bénéfice d'exploitation de l'exercice 1969, il s'est établi à 2.288 millions de francs déduction faite des provisions pour recherches minières.

Avec la fermeture de la mine de manganèse du Grand Lahou et le regroupement des non ferreux, la Compagnie de Mokta est devenue essentiellement une société holding. Elle ne souhaite pour l'instant aucune liaison avec un groupe industriel et M. Philippe Malet, son président, a démenti hier en commentant ces résultats les bruits d'un rapprochement plus étroit avec Pechiney qui avaient couru ces derniers temps.

Outre la fermeture du Grand Lahou les principales raisons qui ont conduit à constituer une provision exceptionnelle sont les difficultés rencontrées dans l'exploitation du kaolin en association avec Solvay (Cornouailles françaises). Cette entreprise a nécessité des investissements importants dont la rentabilité n'est pas encore assurée.

Par ailleurs, le blocage du contentieux concernant la liquidation des actifs de Béni Saf n'a toujours pas trouvé de solution.

URANIUM ET NICKEL

Mokta mise pour l'avenir sur plusieurs facteurs de redressement. Pour M. Philippe Malet, ces facteurs sont multiples.

D'une part, l'allégement des structures entrepris au siège social ne trouvera son plein impact que dans le courant de l'exercice 1971. La Sacem (Maroc) a reconverti ses activités et ne fabrique plus que du bioxyde de manganèse, production beaucoup plus rentable. Le dividende de Comilog (Cie minière de l'Ogooué, productrice de manganèse) est « encore mince ». mais, après avoir procédé à certains remboursements, la capacité de distribution de cette société sera accrue.

Mais à plus long terme, la Compagnie semble attendre beaucoup de l'uranium et du nickel.

En ce qui concerne ce dernier métal, Mokta ne possède pour l'instant qu'une petite participation de 4 p. cent dans la COFIMPAC qui a d'importants projets d'exploitation en Nouvelle-Calédonie, en association avec l'International Nickel Company canadienne : « Cette participation est assez faible, concédé Philippe Malet, mais l'importance des productions prévues la rend loin d'être négligeable. »

Pour l'uranium, Mokta est en position forte, puisque elle détient, en association avec Péchiney (au sein de la société Péchiney Mokta 50-50), 33 % d'Uranex dont les autres participants sont le Commissariat à l'énergie atomique et la Compagnie française de minerais d'uranium (CFMU).

DU MINERAI DE FER À L'URANIUM

Les principales productions de la compagnie de Mokta ont été, jusqu'ici, le minerai de fer (1.075.000 tonnes en 1969) et le minerai de manganèse (426.000 tonnes). Elle a produit aussi 909.000 tonnes de produits de carrière et s'intéresse de plus en plus à l'uranium.

L'actionnaire le plus important de la Compagnie de Mokta est la Compagnie financière de Suez qui détient 20 % de son capital. Le groupe Pont-à-Mousson a une participation de 1 %. Le reste du capital est réparti dans le public.

Principales participations

POUR LE FER. — La Compania Andaluza de Minas (60 %) et la Société du Djebel Djerissa (15 %).

POUR LE MANGANÈSE. — La S.A. chérifienne d'études minières SACEM (48 %), la Cie minière de l'Ogooué, Comilog (14 %), la Société auxiliaire du manganèse de Franceville (33 %), la Cie française des Phosphates de l'Océanie (25 %).

POUR L'URANIUM. — 33% de Uranex en association avec Péchiney, 45 % de la Cie des mines d'uranium de Franceville.

1970 : OPA DU NICKEL (SLN) SUR MOKTA

1974 : IMÉTAL³⁸ CHAPEAUTE MOKTA, PEÑARROYA ET LA SLN (50 %)

MOKTA (COMPAGNIE DE)
33, AV. DU MAINE TOUR MONTPARNASSE, 75015 PARIS
(Dafsa, *Liaisons financières*, 1978)

ACTIONNAIRES

IMÉTAL		93,80
détenu par AMAX INC. (U.S.A.)	10,65	
NORD (COMPAGNIE DU)[Rothschild]	20,43	

PARTICIPATIONS

ALSACE (SABLIÈRES D')		83,33
AMOK LIMITÉE (CANADA)		25,00
ANDALUZA DE MINAS (CIA)(ESPAGNE)	61,00	
BRAMOK SA (BRÉSIL)		99,99
C.F.M.U. (CIE FRSE MINERAIS URANIUM)		15,03
COMILOG (CIE MINIÈRE DE L'OGOOUÉ)(GABON)		16,93
COMUF (MINES URANIUM FRANCEVILLE)(GABON)	28,13	
COMURHEX (CONVERSION URANIUM MÉTAL HEXAFLUORURE)		10,00

³⁸ Imétal : holding contrôlé par Elf-Aquitaine (50 %), la Cie du Nord (Rothschild), 20,46 % et Amax (USA), 10,65 %.

HUARON (CIE DES MINES DE)		89,99
HUGUENOT-FÉNAL (TUILERIES)	79,75	
qui détient SERCEL (ÉTUDE RECH. CÉRAMIQUE CELL.)		10,00
LOGIMET		25,00
MINERARIA DEL PREDIL (ITALIE)	5,00	
MOKTA (CANADA) LIMITÉE		99,99
PLANET WATTOHM ³⁹		58,35
qui détient OMNIPLAST (FRANCE)		99,95
PLANET WATTOHM GMBH (R.F.A.)		87,50
THOMASSET (ÉTABLISSEMENTS)		99,96
WATTOHM EMBALLAGE		23,62
RICHARDMÉNIL (SABLIÈRES DE) ⁴⁰		99,99
qui détient ALSACE (SABLIÈRES D')		16,67
CHAMPAGNE (SABLIÈRES DE)		49,90
NANCY BÉTON		16,94
SABLEX		33,33
S.A.M. (AUXILIAIRE MATÉRIEL SABLIÈRES RICHARDMÉNIL)		99,00
SOBAP (STÉ BAYONNAISE D'AGRÉGATS ET PRÉFA.)		51,00
SACEM (CHÉRIFIENNE D'ÉTUDE MINIÈRE)(MAROC)	47,14	
SAMIPAC (AUXILIAIRE MINIÈRE DU PACIFIQUE)		7,00
S.A.R.C.A. (ARGILES RÉFRACTAIRES D'AQUITAINE)		50,00
S.D.S.G. (DUNKERQUOISE DE SABLES ET GRAVIERS)	49,98	
SEFROM THERMONITE		82,82
SICREL (COMBUSTIBLES RÉACTEURS ÉLECTR.)	21,90	
SMPM (STÉ MINIÈRE PÉCHINEY MOKTA)		49,99
qui détient URANEX		33,00
SOBAP (STÉ BAYONNAISE D'AGRÉGATS ET PRÉFABRICATION)		49,00
SOMAÏR (MINES DE L'AÏR)(NIGER)		7,58
URANIA EXPLORATION (U.S.A.)	75,00	
WAEFFLER (GRAVIÈRES GEORGES)		99,95

Who's who, 1979 :

LUCIUS (Jacques), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État. Né le 7 juillet 1905 à Paris. Fils de Charles Lucius, médecin, et de M^{me}, née Marguerite Amos. Mar. le 2 sept. 1930 à M^{lle} Hélène Dautry, fille de Raoul Dautry (1880-1951), **ministre de l'Armement (1939-1940)**, puis de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944-1945). Études : École alsacienne et faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : auditeur au Conseil d'État (1932), inspecteur général de l'administration en Algérie (1940), maître des requêtes (1940-1962), secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien (1941), secrétaire général du Protectorat de la France au Maroc (1944-1949), président (1961-1973), puis administrateur et président d'honneur de la Compagnie industrielle et financière de participations (Penhoët*), président de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville-Gabon [Comuf*](1958-1975), de la Société des mines de l'Aïr au Niger [Somaïr](1968-1975), **vice-président (1963)**, **puis administrateur (1970-1976)**, **de la Compagnie de Mokta***, administrateur de la Société du Djebel-Djerissa (1956-1975), des Chantiers de l'Atlantique (1961-1975), de la Compagnie industrielle et financière des ateliers et chantiers de la Loire (1961-1973), de la société Dubigeon-Normandie (1961-1974), de la société Carel-Fouché-Languépin (depuis 1968), de la société Atlas-

³⁹ Planet Wattohm a été vendu en 1983 au groupe Legrand.

⁴⁰ Les Sablières de Richardménil ont été vendues en ??? aux Ciments français.

Copco-France* (depuis 1975). Décor. : commandeur de la Légion d'honneur. Adr. : privée, 60, quai Louis-Blériot, 75016 Paris.

Who's who, 1979 :

PECCIA-GALLETTO (Jacques), ingénieur en chef des mines. Né le 3 déc. 1914 à Paris. Fils de Léon Peccia-Galletto, entrepreneur, et de M^{me}, née Marguerite Lang. Mar. en secondes noces le 12 juillet 1964 à M^{lle} Élise Testemale (6 enf. : Yves, Denis, Marc, Daniel, Bénédicte, Gilles). Études : Collège Stanislas et École nationale supérieure des mines de Paris. Dipl. : ingénieur civil des mines. Carr. : ingénieur à la Compagnie des mines d'Anzin (1940), ingénieur à la direction des mines (1943-1948), chef de service métaux et minerais au ministère de l'Industrie (1948-1951), ingénieur en chef des mines (1951), en disponibilité (1951), attaché à la direction générale des Mines du Huaron (1951-1952), [attaché à la direction générale \(1953\)](#), [directeur général adjoint \(1959\)](#), [directeur général \(depuis 1961\)](#) et [administrateur \(depuis 1973\) de la Compagnie Mokta](#), président de la Compagnie française de minerais d'uranium [CFMU] (depuis 1973), de la Société des argiles réfractaires et céramiques d'Aquitaine [Sarca* à Oriolles (Chte)](depuis 1974), [de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville \(Comuf\) \(depuis 1975\)](#), [président de Amok Ltd \(depuis 1974\)](#), directeur du département Uranium-Fer-Manganèse du groupe Imetal (depuis 1971), administrateur des Sablières de Richardménil, de la [Société des mines de l'Air \[Somaïr \(Niger\)\]](#), d'[Urania Exploration Inc.](#), et de la Société industrielle de combustibles pour les réacteurs électrogènes (Sicrel), membre du conseil de la Fédération des chambres syndicales des minerais et métaux bruts (depuis 1952). Décor. : chevalier de l'ordre national du Mérite, [croix de guerre 39-45](#). Adr. : prof., Tour Maine-Montparnasse, 33, av. du Maine, 75751 Paris Cedex 15 ; privée, 34, av. du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Who's who, 1979 :

PERRINEAU (Georges), ingénieur des mines (E.R.). Né le 7 mars 1912 à Loudun (Vienne). Fils de Louis Perrineau, industriel, et de M^{me}, née Marguerite Lesage. Veuf de M^{me}, née Jacqueline Granger (3 enf. : Catherine, Brigitte, Jean-Marie). Études : Lycée Descartes à Tours. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : ingénieur en chef des mines (1944), directeur des mines au ministère de l'Industrie (1940), mis en service détaché (1949), en disponibilité (1952), en retraite (1976), président de la Fédération des chambres syndicales de minerais et métaux bruts (depuis 1952), administrateur du Bureau de recherches géologiques et minières [BRGM*], [président de l'Association minière,] [président \(1963\)](#), [puis administrateur \(depuis 1970\) de la Compagnie de Mokta](#), administrateur de la [Scac](#), président de la Société anonyme [chérifienne d'études minières \(Sacem\)](#), administrateur de la [Compagnie des mines de Huaron](#), de la [Compagnie des mines d'uranium de Franceville \[Comuf*\]](#). Décor. : officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite commercial. Adr. : prof., 30, av. de Messine, 75008 Paris ; privée, 46, quai Henri-IV, 75004 Paris.

1980 : IMÉTAL ABSORBE MOKTA

Création de la Cie française de Mokta : uranium

Reprise en direct des anciennes participations de Mokta : Andaluza de Minas (Espagne), Comilog (Gabon), SACEM (Maroc), Huguenot-Fénal, Richardménil, SARCA, Carrier-Khéops, Planet-Wattohm...

Peñarroya, rapport 1981, p. 31 :
Participation de 22,39 % dans Mokta estimée 25.291.970 fr.

Compagnie française de Mokta (CFM)
(Imétal, rapport 1981)

[6] Le marché de l'uranium conditionne l'activité de cette filiale dont nous rappelons que le capital est détenu par IMÉTAL (77,6 %) et par Peñarroya (22,4 %).

Ce marché se caractérise par un ralentissement général du rythme des installations d'énergie civile nucléaire dans le monde, particulièrement sur le continent américain. La réalisation de certains programmes a été différée, tandis que la mise en œuvre de ceux qui ont été maintenus a été étalée dans le temps.

Il en résulte que les producteurs qui, pour la plupart, sont assurés pour les quelques années à venir de livraisons correspondant à des contrats attachés aux programmes en cours, sont plus réservés quant à l'avenir plus lointain.

Le marché fait preuve d'un certain déséquilibre. Les cotations de prix exprimant les transactions actuelles dites « spot » sont en baisse accentuée. Sans avoir de relation directe avec l'évolution des prix effectivement pratiqués pour l'exécution des contrats en cours, ces cotations en marquent néanmoins la tendance.

On ne peut que s'interroger sur la force qu'auront en définitive les idées largement minoritaires mais fort actives qui sont, bien plus que la récession économique, à la base du ralentissement des programmes nucléaires dans le monde libre. Si ces idées continuent à s'imposer, nul doute que la politique de production de l'uranium devra être révisée.

Dans ce contexte, l'activité de CFM est restée satisfaisante; les livraisons de l'exploitation française ont atteint en 1981 le même niveau qu'en 1980 (206 tonnes).

Au Gabon, la production de la COMUF* est restée au même rythme qu'en 1980. Une certaine diminution du volume des ventes (970 tonnes contre 1.013 tonnes) et des prix (15 %) ont affecté les résultats. Ceux-ci restent positifs, mais ont fortement diminué par rapport à ceux de 1980. Le dividende de COMUF encaissé par CFM en 1981 sur les résultats de 1980 a été de 7,8 millions de francs.

Au Niger, la SOMAÏR* a augmenté sa production et ses ventes après la difficile année 1980, mais la baisse des prix et l'accroissement des charges liées aux importants investissements des dernières années n'ont permis d'enregistrer qu'un résultat faiblement positif. La SOMAÏR n'a pas versé de dividende en 1981 au titre de l'année 1980.

Au Canada, l'exploitation du gisement de Cluff Lake par le partnership « Cluff Mining » dont Amok détient 80 % des parts, a commencé dans de bonnes conditions. La production d'uranium a été de 1.291 tonnes et les livraisons de 1.154 tonnes. Le résultat de ce premier exercice d'activité industrielle est très satisfaisant (31,5 millions de dollars canadiens) et permettra le versement d'un dividende.

Le résultat de CFM en 1981 (12,5 millions de francs) ne peut se comparer à celui de 1980 (36,4 millions) qu'en faisant abstraction pour ce dernier du dividende exceptionnel versé par Amok en provenance du droit d'entrée versé par le partenaire canadien lors de la constitution du partnership « Cluff Mining ». En excluant cet élément, le résultat en 1980 a été de 15,7 millions de francs ; celui de 1981 en est donc très voisin. Il

s'entend après 23,1 millions de francs d'amortissements et 12,4 millions de provisions, dont 6,5 millions à la pro- [7] vision pour reconstitution de gisement.

La marge brute d'autofinancement a été de 48 millions de francs contre 84,4 millions en 1980. Le bénéfice consolidé a été de 90 millions contre 71 millions en 1980. Cet accroissement est dû à la prise en compte pour la première fois des résultats d'Amok qui ont largement compensé les diminutions en France et dans les participations en Afrique.

Le conseil d'administration proposera le maintien du dividende de 32,50 francs par action. S'appliquant à un nombre d'actions accru du fait de l'augmentation de capital intervenue en 1980, la distribution globale traduit une progression de 22 %.

1982 : NATIONALISATION DU GROUPE ROTHSCILD 1983 : POUR RENFLOUER LA SLN, ENTRÉE DANS IMÉTAL D'ERAP⁴¹ (29,9), SUEZ (16,11) ET COGÉMA (12,4)

Compagnie française de Mokta - CFM (Imétal : 100 %)
(Imétal, rapport 1984)

L'activité de la Compagnie française de Mokta, dont le capital est détenu à 100 % par IMÉTAL, est essentiellement consacrée à la production d'uranium, et, plus modestement, à celle de la fluorine et du feldspath. Si la production mondiale d'uranium, en 1984, de l'ordre de 38.000 tonnes, a été sensiblement égale à celle de l'année précédente, le marché de ce produit a, toutefois, accusé à nouveau le déséquilibre qui l'affecte actuellement. La demande d'uranium, liée au développement de l'énergie d'origine nucléaire, dépend largement, en effet, du rythme imprimé à la réalisation des centrales de ce type. Or, si en France, la part du nucléaire dans la production électrique atteint déjà 59 % du total de cette production, et si deux nouveaux réacteurs de 1.300 MWe ont été engagés en 1983, aux États-Unis, divers projets de centrales totalisant 10.000 MWe ont été annulés et la part du nucléaire paraît devoir stagner quelque temps au niveau de 14 % de la production globale d'électricité.

La capacité mondiale de production minière demeure ainsi nettement supérieure aux besoins actuels ; les stocks importants constitués par certains utilisateurs, soucieux aujourd'hui de les alléger, ont également pesé sur le marché.

Dans ces conditions, si les prix de vente pour les contrats à moyen et long terme sont restés à un niveau rémunérateur, les ventes sur le marché « spot » ont fait apparaître, d'après l'indice Nuexco, un nouveau et sensible recul des prix, qui sont tombés, au début de 1985, à 15 dollars par livre d'oxyde d'uranium. Bien que les quantités de combustibles nucléaires nécessaires aux réacteurs en service aillent en croissant, les conditions d'un retour à l'équilibre du marché de l'uranium ne paraissent pas devoir être réunies avant le début de la prochaine décennie, et il est à craindre que les résultats de la Compagnie française de Mokta, pour les prochaines années, soient affectés par cette situation.

⁴¹ ERAP : Entreprise de recherches et d'activités pétrolières. Holding public contrôlant la SNEA (Société nationale Elf-Aquitaine).

[5] Malgré les tendances dépressives du marché, la CFM a cependant dégagé pour l'exercice 1984 un résultat très satisfaisant qui marque même un progrès sur celui de l'année précédente.

Le résultat des opérations de l'exercice a dépassé 15 millions de francs, grâce à la bonne marche des exploitations et au cours élevé du dollar qui a permis d'obtenir, pour les contrats en cours, des prix de vente en francs d'un bon niveau.

Le résultat net de la société s'élève, au total, à près de 33 millions de francs, contre 10,5 millions de francs pour l'année 1983, mais il comprend, à la différence de celui de l'exercice précédent, des plus-values à long terme pour 2,9 millions de francs et une reprise de la provision pour reconstitution de gisements de 14,7 millions de francs.

Au total, pour la CFM, les ventes de l'année ont été de 202 tonnes d'uranium contre 210 tonnes en 1983.

L'effort de recherches minières est resté soutenu mais n'évitera pas sans doute la venue à épuisement des réserves de l'exploitation principale, en Lozère, au terme des deux années qui viennent.

L'acquisition à des tiers du gisement des Bondons, situé également en Lozère, et dont la mise en exploitation est prévue dans la même période, permettra cependant de prolonger, pour plusieurs années, l'alimentation des installations de traitement et l'activité du centre minier.

En Bretagne, la Société industrielle et minière de l'uranium (SIMURA), filiale de la CFM, a épuisé, au cours de l'année écoulée, ses réserves exploitables d'uranium et limite désormais son activité à la production d'agregats pour le bâtiment et les travaux publics.

À l'étranger, les sociétés, dans lesquelles la CFM détient des participations, écoulent leurs productions dans le cadre de contrats pluriannuels.

Au Gabon, la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (COMUF*) a réduit sa production à 918 tonnes pour tenir compte de la baisse de ses ventes à 900 tonnes contre 940 tonnes l'année précédente.

Grâce à la parité favorable du dollar par rapport au franc, le résultat de l'exercice 1984 est cependant très proche de celui de l'exercice 1983, au titre duquel la CFM a perçu, en 1984, un dividende de 5,5 millions de francs correspondant à sa participation de 39 %.

La Société des mines de l'Air (SOMAÏR*) au Niger, a produit en 1984, 1.370 tonnes d'uranium et en a vendu 1.410 tonnes. Elle a pu ainsi réduire ses stocks et jouer de sa trésorerie pour diminuer son endettement.

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire et voisin de 350 millions de francs CFA.

Au Canada, la société Amok Limitée, qui détient 80 % du partnership « Cluff Mining », a achevé la construction de la nouvelle usine de traitement dont le démarrage a été réalisé dans des conditions satisfaisantes.

Le volume des ventes a été égal à celui de l'année 1983, soit 2 millions de livres d' U_3O_8 , mais à un prix de vente moyen inférieur.

Pour la part d'Amok (80 %), le résultat net de l'exercice est de 6.300.000 dollars canadiens contre 11.500.000 dollars canadiens en 1983.

Comme l'année précédente, ces sommes ont été affectées au financement des investissements et aucun dividende n'a de ce fait été distribué en 1984.

Productions C.F.M.

Uranium (en tonnes)	1982	1983	1984
France	294,5	288	257,4

Gabon	969,6	1.006,0	917,4
Niger	2.006,0	1.423,0	1350
Canada	1.469,0	682,1	642,4
Total	4.739,1	3.399,1	3.167,2

1986 (ÉTÉ) : IMÉTAL CÈDE LA CIE FRANÇAISE MOKTA À
LA COGÉMA

2001 (SEPTEMBRE) : FUSION COGÉMA, FRAMATOME ET
CEA INDUSTRIE AU SEIN D'ARÉVA
